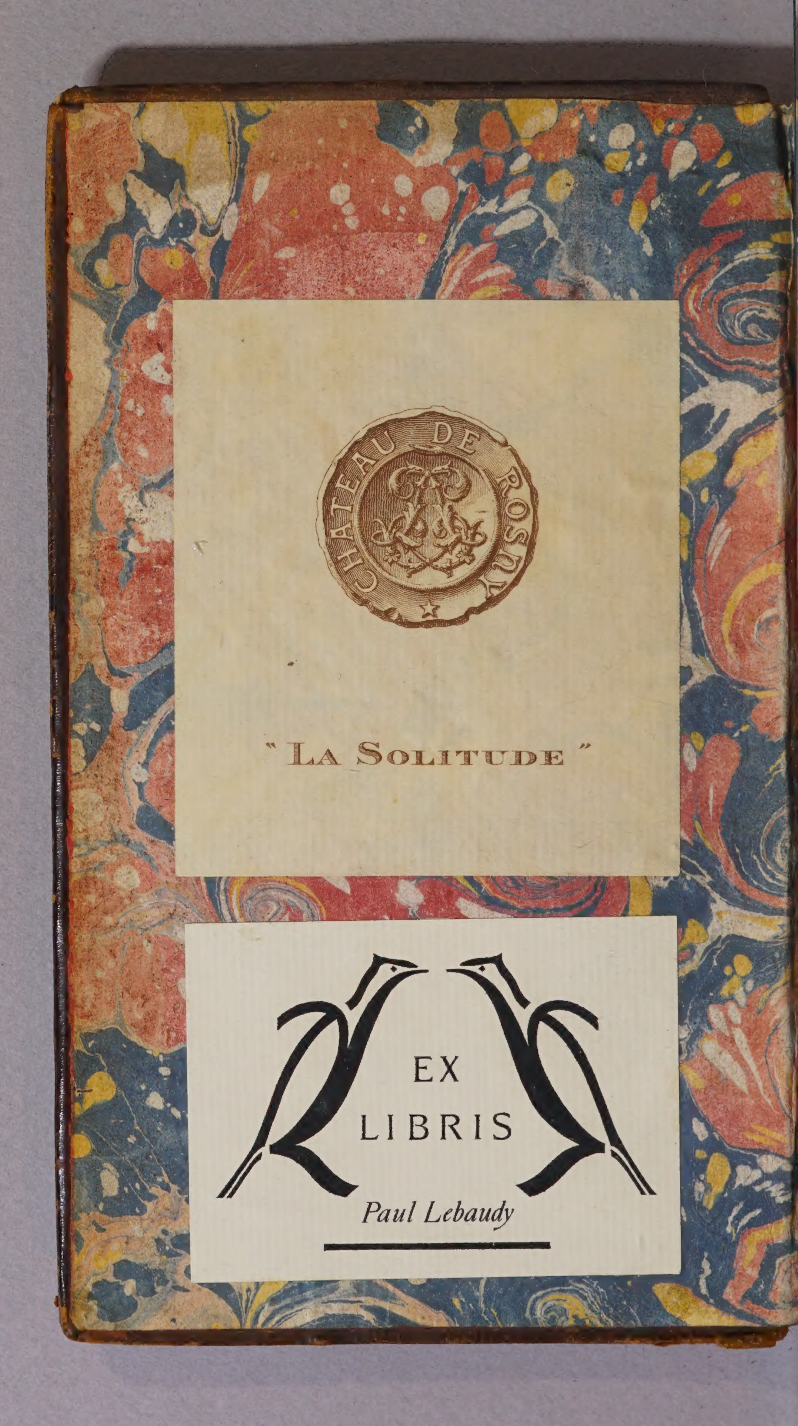



CHATEAU DE ROSNY
"La Solitude"
EX
LIBRIS
Paul Lebaudy



NOUVELLE RELATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE:

CONTENANT

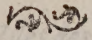
UNE DESCRIPTION EXACTE du SENEGAL & des Païs situés entre le Cap-Blanc & la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300. lieuës en avant dans les Terres. L'Histoire naturelle de ces Païs, les differentes Nations qui y sont répanduës, leurs Religions & leurs Mœurs.

AVEC L'ETAT ANCIEN ET PRESENT des Compagnies qui font le Commerce.

OUVRAGE ENRICHI DE QUANTITE' DE CARTES, de Plans, & de Figures en Taille-Douce.

Par le Pere JEAN-BAPTISTE LABAT, *de l'Ordre des Freres-Prêcheurs.*

TOME V.



A PARIS,
Chez GUILLAUME CAVELIER, ruë Saint Jacques, au Lys d'Or, proche la Fontaine S. Severin.

M. DCC. XXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

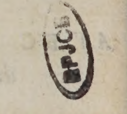


TABLE
DES CHAPITRES
contenus dans la V.e Partie.

Fin de la Table des Chapitres du cinquiéme Volume.

NOUVELLES



NOUVELLE RELATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALLE.

CINQUIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage de M. Brüe, à Cachaux, par terre.



JE parlerai dans un autre endroit, de la route que l'on tient pour aller de Gambie à Cachaux par mer. Mais avant de quitter ce département, il faut que je parle du voyage que M. Brüe entreprit de faire

par terre de la Riviere de Gambie à celle de Cachaux. Quoique la curiosité eût beaucoup de part dans cette entreprise, il faut convenir qu'elle y en avoit beaucoup moins, que le desir de connoître à fond ce païs, de sçavoir ce qu'on en pouvoit tirer, & de n'être pas obligé de s'en rapporter entierement à des Officiers subalternes, dont l'interêt n'est pas que leurs Superieurs ayent une connoissance si étendue de tout ce qui se passe dans les postes où on les a établis.

Il prit avec lui quelques Commis, un Chirurgien, des domestiques & laptols pour porter le bagage & les marchandises destinées à faire des presens sur la route, & s'embarqua dans une chalouppe qui devoit le porter jusqu'à Gereges. On fut obligé de joindre une seconde chalouppe à la premiere, afin que le monde fût plus à son aise. Le trajet d'Albreda à Gereges se fait en deux Marées quand on sçait bien prendre son tems, & qu'on se trouve prêt à partir dès que le flot commence.

Il ne put s'empêcher de se faire connoître en passant au Fort des Anglois, ses chalouppes mirent pavillon, & il envoya un Officier dans un Canot de Negre qu'il avoit avec lui, saluer le General

Anglois. Celui-ci vint auſſitôt au bord de la Mer, & le fit prier avec tant d'inſtance de mettre pied à terre, qu'il ne put s'en diſpenſer. Le General Anglois le fit ſaluer du canon, & l'obligea de paſſer avec lui le reſte du jour & une partie de la nuit ſuivante juſqu'à la Marée propre pour entrer dans la riviere de Bintan. On peut croire que le ſieur Brüe fut magnifiquement regalé, cela eſt d'uſage parmi les Generaux. Il dit au General Anglois le voyage qu'il alloit faire, & celui-ci lui offrit un de ſes Commis qui l'avoit fait pluſieurs fois, & qui ſçavoit aſſez les Langues des peuples qui ſe rencontrent ſur cette route. M. Brüe l'accepta.

M. Brüe part du Fort Guillaume.

Il s'embarqua au bruit du canon du Fort, & fut ſalué par les vaiſſeaux Anglois qui étoient ſur ſa route. Le General Anglois avoit fait mettre dans les chalouppes Françoiſes de la bierre & des liqueurs qu'il avoit reçûes depuis peu d'Europe avec des jambons, des langues fumées & des fromages d'Angleterre.

L'embouchure de la riviere de Binſan eſt ſur la droite de celle de Gambie à une lieue ou environ au deſſus du Fort des Anglois : l'entrée eſt aiſée à

il n'y a point de barre, & les barques y entrent ſans crainte de toucher dans tous les tems de l'année ; & ſi on attend les Marées, ce n'eſt que pour éviter la peine de ſe faire touër, ou d'aller à force de rame. La Riviere de Bintan ſe nomme quelquefois de Saint-Grigou ; c'eſt un nom que quelques Européens lui ont donné, je n'en ſçai pas aſſez bien la raiſon pour en faire part au public, & je ne le rapporte ici qu'afin d'empêcher qu'on ne faſſe deux Rivieres d'une ſeule, ſi on voioit ſur des Cartes, ou dans quelque Relation ces deux noms, ſans être averti qu'ils ne ſignifient que la même choſe. On pourroit peutêtre en faire trois au lieu d'une, parce qu'il y a des gens qui l'appellent encore la Riviere de Gereges, à cauſe du Village de ce nom qui eſt ſitué à ſept lieues au deſſus de Bintan.

Riviere de Bintan, ou de Saint-Grigou, ou de Gereges.

Rien n'eſt plus agréable que les deux côtés de cette Riviere. La droite eſt accompagnée de côteaux couverts de grands bois d'une hauteur & d'une groſſeur ſurprenante, & la gauche n'eſt que des prairies à perte de vûe.

Village de Bintan.

Le Bourg ou Village de Bintan étoit autrefois plus conſiderable qu'il n'eſt à preſent : Il eſt ſitué à la droite de la

Riviere sur le penchant d'un côteau ; où il y a quantité de lataniers, de courbaris ; & d'autres arbres qui empêchent les raions du soleil de brûler les cases de paille qui sont dessous. Il y a un nombre de maisons bâties à la Portugaise, entre lesquelles celle des Anglois tient le premier lieu. Le Sieur Brüe y fut reçû par le Commis principal du Comptoir, qui selon les apparences avoit été averti par son General ; & avoit reçû les ordres nécessaires pour recevoir le General des François. Les Portugais sont en assez grand nombre dans ce lieu ; ils y paroissent riches, leurs maisons quoique couvertes de feuilles de latanier, comme celles dont j'ai parlé ci-devant, sont belles, grandes & bien meublées pour le pays : Ils ont une Eglise plus grande & plus propre que celle de Gilfray. Ils ne manquerent pas de venir en corps & en habits de cérémonie saluer M. Brüe, c'est-à dire qu'ils étoient vêtus de noir, avec de grands & longs manteaux que leurs longues épées relevoient par derriere. Ils avoient tous des poignards qui auroient pû passer chez d'autres pour des épées raisonnables, un long & gros chapelet à la main gauche appuyée sur le pommeau de l'é-

Visite que les Portugais de Bintan rendent à M. Brüe.

pée, de grands chapeaux plats, & la moustache bien relevée. Ils firent leurs complimens avec gravité, les presens suivirent, & les offres de services vinrent en suite.

L'Alquier du Village ne manqua pas de venir saluer M. Brüe, & de lui offrir tout ce qui dépendoit de lui : il fut remercié, & quelques rodomes ou bouteilles d'eau-de-vie le persuaderent mieux que tous les discours du monde, que le General des François vouloit être de ses amis.

Le Sieur Brüe vit bien qu'il seroit obligé de passer plus d'un jour à Bintan, & il ne fut pas faché de se voir retenu par les empressemens que les Anglois lui témoignoient de lui procurer tous les divertissemens dont on peut jouir dans le païs. Il avoit d'autres vûes que celle de se divertir, il méditoit l'établissement qu'il y a fait depuis ; & en se promenant & conversant avec les principaux du païs, il prenoit les mesures de ce qu'il vouloit faire pour le service & l'avantage de la Compagnie.

Il fut sur le soir rendre visite à l'Alquier qui le reçût de son mieux. Il vit quelques-uns des principaux Portugais qui l'étoient venus saluer, & entra en

s'en retournant à la loge des Anglois, chez une Dame veuve d'un Portugais, & mariée à la mode du païs avec un Anglois nommé le Capitaine Agis.

M. Brüe va rendre visite à la femme d'un Anglois nommé le Capitaine Agis.

Cette Dame étoit mulatresse, c'est-à-dire qu'elle étoit issüe d'un pere blanc & d'une mere noire; elle paroissoit avoir trente ans, elle étoit grande & bien faite, & fort agréable sans être regulierement belle. Son premier mari Portugais lui avoit laissé du bien considerablement, elle étoit bien logée, & faisoit un assez joli commerce. M. Brüe la trouva assise sur une natte sous son vestibule, environnée de plusieurs filles noires qui filoient du coton. Dès qu'elle apperçût la compagnie qui la venoit voir, elle envoya chercher une pagne pour se couvrir; car elle étoit nue aussi-bien que toutes ses filles, de la ceinture en haut. Elle se couvrit, se leva & reçût M. Brüe & sa compagnie avec beaucoup de politesse, elle leur fit apporter de petites selles de bois fort propres; & quand ils furent assis, elle se remit sur sa natte. Toutes ses fileuses se retirerent, il ne resta qu'une de ses filles qui étoit presque blanche, & deux esclaves noires qui se tinrent de bout derriere leur Maitresse. Elle parloit Portugais & Anglois parfai-

tement bien, & entendoit le François; ainſi on pouvoit converſer avec elle ſans le ſecours d'un Interprete, pourvû qu'on ſçût une de ces deux Langues. Après quelques momens de converſation, une de ſes eſclaves jeune & belle, mais vêtue fort inmodeſtement, preſenta à M. Brüe & à ſa compagnie un baſſin d'étain rempli de colles: Ce ſont des fruits qui approchent beaucoup pour la figure, l'odeur, la groſſeur, la couleur & le goût, des marons d'inde. Ce ne ſont pourtant pas des marons d'inde, du moins de l'eſpece de ceux que l'on voit ſi communs à Paris. Je ſuis faché que mes Memoires ne me deſcrivent pas aſſez clairement l'arbre qui les porte, pour en pouvoir faire part au public : ce que j'en ſçai, c'eſt que ces fruits viennent de plus de trois cens lieues à l'Eſt de Bintan. On en trouve encore à Serre-Lionne; mais en plus petite quantité, & par cet endroit on les eſtime plus que ceux qui viennent de plus loin, & qui ſont plus rares. Ce fruit eſt environné de deux écorces : la premiere eſt griſe, aſſez forte, dure & caſſante; la ſeconde qui eſt la plus proche de la chair, n'eſt qu'une pellicule blanchâtre, minee & peu adhérente quand le fruit eſt un peu ſec,

Fruits appellés colles.

Ce fruit eſt amer, & n'a ce me ſemble d'autre vertu que d'impregner la bouche d'une amertume que les Portugais & les Negres du païs diſent être excellente pour faire trouver l'eau que l'on boit enſuite des plus délicieuſes. Il eſt vrai qu'il faut que l'eau ſoit bien mauvaiſe pour ne pas paroître bonne après un tel manger. Les gens ſages diſent que l'uſage frequent de ce fruit gâte l'eſtomac, je n'en ſçai rien de bien aſſuré : ce que je ſçai, & qui eſt connu de tout le monde, c'eſt qu'il rend la ſalive & les dents toutes jaunes; on peut tirer de là telle conjecture que l'on voudra.

Proprietés bonnes & mauvaiſes des collés.

Il fallut pour complaire à la Dame, ou par curioſité, que M. Brüe mangea un de ces fruits, & auſſitôt après on lui préſenta une de ces taſſes rouges qui viennent du Portugal, pleine d'eau, & il eut le malheur de ne la pas trouver meilleure que s'il n'eût point mangé de collés, peutêtre que l'amertume du fruit avoit fait une trop forte impreſſion ſur ſa langue & ſur ſon palais.

Madame Agis lui fit voir enſuite deux petits canons de fonte qui avoient été à ſon premier mari, & M. Brüe lui promit de les acheter : elle le pria encore de venir le lendemain dîner chez

elle avec les Anglois & les François qui étoient avec lui, & il y consentit, parce qu'il étoit bien aise de lier commerce avec elle pour le dessein qu'il avoit, ayant reconnu qu'elle avoit de l'esprit, de l'intrigue & beaucoup de manege, & qu'elle étoit très bien dans l'esprit du Roi, ou Empereur de Foigny, à qui ce païs appartient. Il y alla en effet le lendemain, & fut fort bien regalé. Vers le soir, il fut se promener autour du Village, il remarqua que tous les bords de la Riviere & de quantité de petits ruisseaux & de torrens qui s'y jettent, étoient tous bordés de Mangles ou de Paletuviers, dans lesquels les abeilles font leurs ruches. Il y en a une si grande quantité, qu'il n'est pas surprenant qu'on tire une si grande quantité de cire de ces païs-là.

Le Capitaine Agis n'étoit pas alors à Bintan. Les Anglois l'employent pour faire leur commerce au haut de la Riviere : il est entreprenant, & on l'a vû jusque sur la Riviere de Falemé, à une journée du Fort Saint-Pierre de Caynoura. Il étoit alors à Baraconda. On dit qu'étant retourné chez lui quelques mois après, il trouva que sa femme étoit accouchée d'un enfant tout noir, au lieu

qu'étant mulatreſſe & lui blanc, elle devoit en produire un preſque entierement blanc. Il ne douta point qu'il ne fut de la façon de l'Alquier de Gereges avec lequel il avoit découvert que ſa femme avoit une intrigue: la colere, le dépit & la rage le tranſporterent ſi fort, qu'il fit piler l'enfant dans un mortier, & le fit manger aux chiens. Une action ſi barbare auroit dû être châtiée rigoureuſement, & l'auroit été dans tout autre païs; mais dans celui-là on n'y regarde pas de ſi près.

Etrange action d'un Capitaine Anglois.

Madame Agis fut maronne quelque tems, c'eſt-à-dire qu'elle s'abſenta & ſe cacha; des amis travaillerent avec ſuccès à la reconcilier avec ſon mari. Le Capitaine Agis y donna les mains volontiers pour deux raiſons: la premiere, parce qu'elle lui avoit apporté beaucoup de bien, qu'il auroit été obligé de lui rendre; & la ſeconde, parce qu'elle n'étoit ſa femme qu'à la mode du païs, & qu'il prétendoit avoir pourvû à ſon honneur par la vengeance qu'il avoit tirée.

Les peuples de ces quartiers ſont appellés Feloupes, ou Floupes; ils ont une langue particuliere, ils ſont idolâtres, ou pour parler plus juſte, ils n'ont point de Religion fixe, & ils ne ſervent ou ne

reconnoissent leurs prétendues Divinités que sous benefice d'inventaire. Ceux qui demeurent dans les terres ou dans des lieux éloignés du commerce des Européens sont presque sauvages, & ne font pas bon parti aux autres Negres qui passent sur leurs terres, à moins qu'ils n'aient avec eux quelques blancs ; car alors le respect qu'ils ont pour les blancs les empêche de leur faire la moindre insulte. Ceux de Bintan & de tous les lieux de Commerce sont assez civilisés, ils aiment les Etrangers, leur rendent service volontiers, sont francs dans le Commerce; & comme il est rare qu'ils y trompent, ils n'aiment pas non plus à être trompés.

M. Brüe demeura quatre jours à Bintan, il y ébaucha l'affaire de l'établissement qu'il y fit quelque tems après, & il l'eût achevé dès ce moment là, s'il eût pû s'aboucher avec le Roi ; mais ce Prince étoit avec son Armée du côté de la Mer, pour aider le Roi de Combe son vassal & son ami, à remettre dans le devoir quelques-uns de ses sujets qui s'étoient revoltés.

Il partit le cinquiéme jour après midi de Bintan, & le vent & la marée le porterent en peu de tems à Gereges, distant de sept lieues de Bintan. Il n'étoit

pas six heures du soir quand il y arriva, & cependant la nuit étoit fort proche: car dans ces payïs voisins de la ligne, les nuits sont presque toujours égales aux jours; & dès que le soleil est couché, la nuit vient comme en poste se répandre sur la surface de l'Orison. Le Commis principal de ce petit département le vint recevoir avec tous ceux qui étoient sous ses ordres, & le conduisit au Comptoir de la Compagnie, où il fut visité par l'Alquier du Roi de Gereges, par le Commis principal du Comptoir des Anglois, & par tout ce qu'il y avoit de gens de distinction parmi les Portugais qui y sont établis en grand nombre.

Arrivée de M. Brüe à Gereges.

Il rendit le lendemain la plûpart des visites qu'il avoit reçûes, & il prit jour avec l'Alquier pour aller saluer le Roi qui demeuroit à un quart de lieue du Village: Il fallut avertir le Prince & sçavoir l'heure de l'Audience.

On assembla autant de chevaux que l'on put, pour porter le General & sa troupe, & on eut assez de peine à en trouver ce qu'il en falloit, parce que les Chevaux sont rares, peu de gens en entretiennent: Ils sont petits & malfaits; & comme le païs est coupé de beaucoup de Rivieres, les voyages & le Commer-

ce se font presque toujours par eau.

Les Cases du Roi, de ses femmes, de ses Officiers, de ses valets & de ses esclaves, font un Village assez gros, mais bâti sans ordre & sans regularité ; il auroit été facile de le faire mieux dans un terrain aussi uni que celui-là, & planté comme à plaisir d'une quantité de très beaux arbres. On voyoit au milieu d'un grand nombre de Cases de Negres renfermées dans une double enceinte de gros pieux de dix à douze pieds de hauteur, sept ou huit maisons à la Portugaise couvertes de feuilles de latanier, fort grandes & fort propres, qui étoient encore enfermées dans une seconde enceinte de palisades, avec une très petite porte étroite & basse, qui sembloit plûtôt être le guichet d'une prison, que l'entrée d'un Palais Royal. M. Brüe & sa compagnie passerent comme ils purent ce détroit, précedé par l'Alquier qui avoit ôté sa chemise & ses sandalles : ils arriverent à la porte de la Maison du Roi ; ils trouverent ce Prince sur le seuil de sa porte. C'étoit un petit homme trapu d'une assez belle phisionomie, les yeux vifs, la bouche belle & riante, les dents fort blanches. Il avoit sur la tête un bonnet à la Por-

Description du Palais du Roy de Gégeres.

tugaise, & un habit totalement à la Negre, & une grande épée à l'Espagnole à la main sur laquelle il s'appuyoit. Après les civilités ordinaires, & s'être plusieurs fois donné la main l'un à l'autre, le Roi fit entrer M. Brüe avec ses principaux Officiers dans sa salle; il leur fit donner des selles de bois: & après une demie-heure d'entretien sur le Commerce present, & sur les moyens de l'augmenter, le Prince prit M. Brüe par la main & le fit entrer avec ses Officiers dans une seconde chambre où le couvert étoit mis, & on servit aussitôt une grande fricassée de poulets & quelques autres plats de viande avec du ris, du couscous & du biscuit. Le Roi se mit à table avec une de ses femmes, & fit placer M. Brüe entre lui & la Reine; c'étoient des femmes qui servoient, & on fut très-bien servi. Il étoit aisé de croire que ce Prince aimoit les Etrangers, & qu'il avoit déja pris beaucoup de leurs manieres. On but du vin de Palme; & M. Brüe ayant envoyé chercher du vin, des liqueurs, des confitures & d'autres choses, le repas dura très longtems & on se sépara sur le soir avec de grandes marques de satisfaction reciproque. Le Roi invita M. Brüe

Le Roy de Gereges régalle M. Brüe.

à le venir voir & manger avec lui ſans façon & en ami pendant qu'il demeureroit dans le payïs, & lui promit de proteger les François, & de les ſoutenir de tout ſon pouvoir dans leur Commerce & dans tout ce qu'ils entreprendroient pour l'augmenter. Il offrit auſſi un de ſes Alquiers à M. Brüe, afin de lui faire rendre ſur les païs de ſon obéiſſance tout le reſpect qui lui étoit dû ; & comme M. Brüe lui témoigna qu'il étoit un peu embaraſſé pour trouver les chevaux qui lui étoient neceſſaires ; le Roi ordonna à l'Alquier de Gereges de lui en faire fournir tant qu'il en auroit beſoin, & pour lui il en envoyeroit trois de ſes meilleurs, dont M. Brüe ſe pourroit ſervir tant qu'il le jugeroit à propos.

Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe ici que M. Brüe fit des preſens au Roi, & à ſa premiere femme ; c'eſt un céremonial dont perſonne ne ſe diſpenſe, & il eſt ſi ancien, qu'il étoit en uſage dès le tems de Moïſe. Ceux que M. Brüe fit au Roi étoient magnifiques & curieux, & ce Prince qui n'avoit jamais rien vû de ſemblable, en fut charmé : il aime les armes à feu, & s'en ſert fort bien ; ſes ſujets y ſont fort adroits, & ne man-

quent pas de cœur, on en feroit de bons soldats s'ils avoient de bons Officiers à leur tête. Les Anglois l'ont éprouvé plus d'une fois ; & entre les autres peu de mois avant ce voyage de M. Brüe, ils avoient eu quelque difficulté avec les Officiers du Roi, & croyoient que ce Prince ne leur avoit pas rendu justice comme il devoit : Ils voulurent se la faire eux-mêmes, ou du moins lui faire peur ; ils armerent pour cet effet le plus gros bâtiment qui pût entrer dans la Riviere, ils y mirent du canon tant qu'il en put porter, & du monde comme s'ils eussent voulu tenter de faire une descente pour ravager le païs, & vinrent mouiller devant le Village de Gereges. Le Roi assembla ses troupes en diligence : Il fit embusquer ses fusiliers dans des broussailles qui sont le long de la Riviere, & dès que les Anglois eurent tiré un coup, il fit faire pendant deux heures un feu de mousqueterie si vif & si continuel, qu'il y eut un bon nombre d'Anglois tués, beaucoup plus de blessés, quantité de marnœuvres coupées ; & quand il vit que les Anglois n'osoient plus paroître sur le Pont, il fit tirer dans le bordage à un pied sous l'eau, & quoiqu'il y eût bien des coups perdus, &

Guerre des Anglois, entre le Roy de Gereges, desavantageuse aux premiers.

ſurtout ceux qui portoient dans les membres, il y en eut auſſi beaucoup qui ne rencontrant que le ſimple bordage, le percerent en tant d'endroits que le bâtiment penſa couler bas ; & cela ſeroit arrivé ſi le reflux dont les Anglois ſe ſervirent pour ſe tirer de ce mauvais pas, eût tardé encore quelque tems à ſe faire ſentir. Il fallut après cela traiter de Paix avec le Roi, elle fut concluë, & je croi que le Roi qui étoit l'offenſé & le vainqueur, la fit à ſon avantage, & ſe fit rendre la poudre & le plomb qu'il avoit employé au ſervice des Anglois.

Sans compter les Portugais qui ſont établis en grand nombre ſur ſes terres, qui lui payent une contribution ou capitation annuelle, & dont il eſt heritier quand ils meurent ſans enfans ; il a encore pour ſujets deux Nations differentes en mœurs & en langage, ce ſont les Floupes, & les Bagnons. Ces derniers ſont fort civiliſés : ils aiment le Commerce & les Etrangers, ils cultivent leurs terres avec ſoin & ſont braves.

Bel exemple des Femmes Bagnonnes propoſé.

Les femmes Bagnonnes ſont des modeles que je n'ai garde de ne pas donner à toutes celles du reſte du monde. Elles ſont attachées à leur menage, à élever leurs enfans, à ſervir leurs maris

& à leur plaire d'une maniere qui est ſans pareille dans toute l'Afrique ; c'est tout dire. Mais outre cela, il n'y a point de créatures au monde plus laborieuſes qu'elles : elles aiment le travail, elles y ſont accoutumées dès leur plus tendre jeuneſſe, & comme elles ſçavent que rien ne l'empeche & ne le retarde tant que le babil ſi ordinaire à leur ſexe, elles ſe rempliſſent la bouche d'eau, afin de s'empêcher de parler, & travaillent ainſi quatre & cinq heures de ſuite ſans ſe diſtraire de leurs occupations, ſans querelles ni diviſions, & ſans qu'on entende autre bruit dans l'endroit où elles ſont aſſemblées, que celui des inſtrumens dont elles ſe ſervent.

Au reſte je ne propoſe pas cet exemple aux femmes de ce païs dans la penſée qu'elles le ſuivent, elles tenteroient l'impoſſible, & là deſſus je ſuis plus raiſonnable qu'elles ne penſent ; mais afin de faire connoître à tout le monde que malgré tout ce qu'on dit de ce ſexe, il s'en trouve en Afrique pourtant qui ſont maitreſſes de leurs langues.

Les Floupes qui demeurent à Gereges & autres endroits de commerce, ſont civiliſés & bonnes gens, je l'ai dit ci-devant ; mais ceux qui demeurent dans

Sujets du Roy de Geregés.

les terres ſont preſque ſauvages, ne reconnoiſſent le Roi de Gereges que par force, ils ne lui payent les tribus que quand il ſe trouve aſſez fort pour les y contraindre les armes à la main : c'eſt auſſi ce qui lui fournit les eſclaves qu'il vend aux Européens, & quoiqu'il en enleve tous les ans un nombre conſiderable, ces gens peuplent d'une maniere ſi ſurprenante, que leur nombre augmente au lieu de diminuer.

Le Roi de Gereges & ſes ſujets, excepté les Portugais, ſont idolâtres, & par conſéquent plus aiſés à convertir à la foi que les Mahometans ; c'eſt le ſentiment d'un Eſpagnol nommé Dom Juan Philippe, à qui M. Brüe fut obligé de rendre viſite. Ce Gentilhomme eſt établi depuis pluſieurs années dans le païs, & s'eſt ſi bien mis dans l'eſprit du Roy, qu'il lui a donné une de ſes filles en mariage. Cette alliance le fait beaucoup reſpecter, & M. Brüe remarqua pendant qu'il étoit dans ſa Maiſon, qu'il y vint quantité de Negres & de Negreſſes lui faire la reverence & lui offrir leurs ſervices. La Princeſſe épouſe de Dom Juan étoit fort jeune & fort belle : ſon mari l'avoit inſtruite, & aſſura M. Brüe qu'elle ſçavoit parfaitement bien

Dom Juan Philippe Eſpagnol.

ſon Catechiſme, & qu'elle étoit bonne Chretienne. Il lui dit encore que le Roy ſon beau-pere n'étoit Idolâtre que par politique, qu'il avoit embraſſé dans le cœur la Religion Chrétienne dont il lui avoit enſeigné les principes, qu'il l'aimoit, & qu'il la favoriſeroit dans toutes les occaſions qui ſe préſenteroient, & que ſa foi s'étoit accrüe depuis un accident qui lui étoit arrivé, & où il ſembloit qu'il dût perdre la vie. Voici le fait : Ce Prince étant en campagne, ſon cheval fit un faux pas ſur le bord d'un profond ravin, & tomba dans un précipice où il ſe devoit briſer mille fois s'il n'eût été ſecouru par une eſpece de miracle : il s'écria dans ce moment : Jeſus-Chriſt mon Dieu, ayez pitié de moi, & il ſe retrouva ſans bleſſure & ſans ſçavoir comment cela étoit arrivé dans le milieu du chemin, au grand étonnement de tous ceux qui étoient avec lui qui l'avoient vû tomber, & qui ne pouvoient comprendre comment il ſe retrouvoit avec eux.

Miracle arrivé en faveur du Roy de Gereges.

Mais pour avancer la converſion de ce Prince & celle peutêtre de tout ſon peuple, il faudroit quelque Miſſionnaire zelé. Dans cette vûe Dom Juan a propoſé pluſieurs fois aux Portugais établis dans le payïs de faire venir un Prêtre qui

pût leur administrer les Sacremens dont ils sont privés souvent pendant plusieurs années de suite, & qui pouroit travailler à la conversion des naturels du païs; mais quelques efforts qu'il ait pu faire pour y en gager ces Portugais, offrant même de contribuer la moitié de toute la dépense, il n'a jamais pu en venir à bout, d'où il inferoit qu'ils étoient tous Juifs, & que c'étoit pour vivre sans crainte de l'Inquisition qu'ils s'étoient retirés dans ce païs. Je ne sçai pas s'il disoit vrai ou s'il se trompoit; car s'il ne faut que dire qu'on est Chrétien & porter un grand chapelet pour l'être, ces Messieurs le sont très assurement, quoiqu'ils vivent presque tous dans un grand libertinage.

Depart de M. Brüe de Gereges. M. Brüe partit de Gereges le sixiéme jour après y être arrivé; il avoit seize personnes avec lui tant blancs que Negres, tous bien armés, cinq chevaux chargés de bagages avec deux chevaux de relais, outre ceux qui portoient les blancs de sa compagnie, car pour ses Negres ils étoient tous à pied : ils firent dix lieues ou environ ce premier jour, & arriverent sur le soir à Pasqua gros village de Bagnons, où l'Alquier selon l'ordre du Roi reçût le General avec beaucoup de civilité : il lui

Village de Pasqua.

avoit fait préparer trois cases, du fourage pour ses chevaux; on trouva un bœuf & un mouton tués & écorchés, beaucoup de poulets, du poisson, du couscours & du miel plus qu'il n'en falloit pour cinquante personnes, avec d'excellent vin de Palme & de très bonne eau.

M. Brüe fut surpris de trouver les campagnes aussi bien cultivées qu'il les vit sur toute sa route; excepté les chemins, tout étoit en rapport: les terres basses, & qui peuvent être inondées ou par les débordemens ordinaires qui suivent les grosses pluies de la haute saison, ou qui sont à portée d'être mises sous l'eau par les ruisseaux ou les torrens qui viennent des lieux élevés, étoient toutes en ris. Ils coupent toutes ces terres par de petites levées qui retiennent les eaux, afin que leur ris soit toujours baigné; car il veut être dans l'eau, il croit à proportion que l'eau augmente; & plus il en a, plus il devient beau, fort & bien nourri, aulieu qu'il sécheroit & deviendroit presque à rien s'il manquoit de ce secours. Les endroits moins bas étoient remplis de gros & petit mil, de pois de divers especes; ils en ont une entre autres à laquelle les Européens ont donné le nom de pois negres & avec raison, car ils sont

Differentes choses qui viennent dans les terres.

d'un noir de jayet des plus lustrés,ils cuisent pourtant fort bien, font de belle purée noire&ne laissent pas d'avoir bon goût. Ils sement aussi beaucoup de pompons ou melons, on en fit voir à M. Brüe de ceux qu'on appelle pasteques en quelques endroits, & melons d'eau en beaucoup d'autres, qui pesoient plus de soixante livres. La chaleur du climat leur est très propre, ils meurissent en perfection; leur chair est d'un rouge éclatant, leur eau extrémement sucrée; c'est un manger delicieux qui rafraichit, qui desaltere à merveille, & qui ne peut jamais faire de mal,parce qu'il a toute la cuisson & toute la maturité qu'il doit avoir. On reconnoit qu'ils sont meurs, quand en les touchant avec un petit bâton, ou leur donnant une chiquenaude, ils rendent un son clair comme si on touchoit sur un plancher.

Melons d'eau ou pompons.

Bœufs, moutons & volailles.

Les bœufs sont excellens dans ce païs & extrémement gras, parce que les paturages son très bons & les herbes fines, deliées & tendres, mais les moutons ne le sont pas à proportion,il s'en faut bien: ils sont gras à la verité, mais ils le sont trop, & leur chair sent le suif. Les poules y sont très bonnes, en quantité & à très bon marché, aussi bien que tout ce qui sert à la vie.

On

On trouve dans beaucoup d'endroits & ſurtout près des maiſons, quantité de ces arbres qu'ils appellent Polons ; que l'on connoît à l'Amerique ſous le nom de fromagers, ou comme dit le Pere du Tertre, de fromage d'Holande.

Deſcription du polon ou fromager.

Cet arbre devient fort grand & fort gros : ſi on n'a pas ſoin de l'étêter, il pouſſe ſon jet fort haut, on en voit qui ont trente pieds de tige ſans aucune branche : ſon écorce eſt verte quand l'arbre eſt jeune, & de l'épaiſſeur de ſix à ſept lignes ; elle devient griſe & plus épaiſſe à meſure que l'arbre vieillit : ſes feuilles ſont longues & paroiſſent étroites parcequ'elles ſont decoupées en trois parties dans preſque toute leur longueur à peu près comme un trefle. Elles ſont tendres, peu épaiſſes, d'un verd clair quand elles ſont jeunes, un peu plus obſcures quand elles ſont vieilles & prêtes à tomber ; car elles tombent tous les ans au commencement de la haute ſaiſon, mais d'une maniere qu'elles ne laiſſent jamais l'arbre entierement depouillé ; parce qu'elles ne quittent la place qu'elles ocupoient que quand celles qui leur doivent ſucceder, les pouſſent dehors en prenant leurs places, de ſorte qu'en trois à quatre jours l'arbre eſt entierement renou-

vellé. Lorſqu'on veut le faire groſſir, il n'y a qu'à découper ſon écorce perpendiculairement, afin de donner moyen au bois de ſe dilater : l'écorce eſt toujours chargée de groſſes épines droites, courtes & rondes, d'un pouce ou environ de hauteur, dont la baſe qui en a preſque autant, fait avec la pointe une eſpece de piramide. Elles ne ſont point adherentes au corps de l'arbre, c'eſt l'écorce ſeule qui les ſoutient ; encore eſt-ce ſi foiblement, qu'il ſuffit de les toucher un peu avec un bâton pour les faire tomber. Elles ne laiſſent qu'un veſtige blanc ſur l'écorce, à l'endroit qu'elles occupoient, ſans qu'on en remarque aucun dans l'épaiſſeur de l'écorce ou ſur le bois.

Le bois de cet arbre eſt blanc & tendre, mais il eſt filaſſeux, ce qui le rend difficile à couper, ſur tout quand il eſt un peu vieux ; il eſt pliant & ſouple, & vient fort vîte.

On le plante ordinairement devant les maiſons pour jouir de la fraicheur de ſon ombre, & on le choiſit plûtôt qu'un autre, parce qu'en très peu d'années il devient très gros & bien garni de feuilles & de branches, auſquelles on fait prendre telle ſituation que l'on veut.

Peu de jours après qu'il a changé de feuilles,il pousse ses fleurs par gros bouquets. Elles sont petites, delicates, blanches & tombent en moins de huit ou dix jours: des gousses ou cosses vertes succedent aux fleurs. Elles sont de la grosseur & de la figure d'un œuf de poule, mais un peu plus pointues par les deux bouts. Lorsque le duvet ou cotton qu'elles renferment est au point de sa maturité, il se dilate tout d'un coup & fait éclater la gousse avec bruit, & le cotton qui en sort aussitôt seroit emporté par le vent, si on ne le recueilloit promptement: Ce cotton est de couleur de gris de perle extrémement fin, fort doux & naturellement lustré. Il est plus court que le cotton ordinaire, on ne laisse pas cependant de le filer; j'en ai vû des bas qui étoient d'une grande beauté.

Les gousses renferment encore des graines qui sont la semence de l'arbre: elles sont brunes, plates comme des haricots & assez tendres; on ne s'amuse gueres à les semer, parce que l'arbre vient parfaitement bien de bouture & plus vîte.

Ce que le fromager d'Afrique a de particulier, est que son tronc est soute-

nu par des cuiſſes ou eſpeces d'ailerons comme ceux d'une lance qui s'étendent aſſez loin, & qui forment des reduits où les ſerpens du payis, les chauves-ſouris, les crapeaux & autres vilains animaux ne manquent jamais de s'aſſembler.

Liannes à citron.

On ne voit gueres de ces arbres dont le pied ne ſoit accompagné de pluſieurs jets d'une eſpece de lianne à grandes feuilles, qui après être montée & s'être répandue ſur les branches retombe en bas & forme de chaque arbre un berceau épais & naturel, où l'on eſt à couvert des raions du ſoleil. Cette lianne pouſſe une fleur blanche d'une odeur admirable; elle reſſemble aſſez au lis, excepté que les feuilles qui la compoſent ſont plus minces, plus longues & trop foibles pour faire un Calice bien marqué comme le lis ordinaire. Le fruit qui ſuccede à cette fleur, a la figure d'un petit citron, il en a la couleur, le jus, l'acide, & ne contient que trois ou quatre grains qui ſervent à multiplier ſon eſpece quand on leur donne le tems de tomber à terre, d'y germer & de croître; car je ne croi pas que les Negres s'amuſent à en planter, ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de ce fruit à peu près comme on fait des citrons ordinaires.

Les chauves-souris de ce payïs sont très grosses, on en voit de la grosseur des pigeons, elles ont les aîles fort longues avec cinq ou six crochets forts & pointus, par le moyen desquels elles s'attachent les unes aux autres ou aux branches des arbres, d'où elles pendent comme de gros paquets : les Negres les mangent après les avoir depouillées de leur épiderme qui est couverte d'un petit duvet court & en petite quantité, de couleur brune, qu'ils s'imaginent être venimeux, ils les jettent dans l'eau bouillante : c'est le seul des animaux qui volent, qui ait du lait pour nourrit ses petits. Chauves-souris.

On trouve dans bien des endroits sur cette route des piramides de terre toutes rondes, dont quelques unes ont jusqu'à sept pieds de hauteur. M. Brüe & sa compagnie crurent d'abord que c'étoit des tombeaux, ou des mausolées des Grands du payïs. Mais l'Alquier qui étoit avec lui, l'assura que ce n'étoit que des cases de fourmis, & il le lui fit voir en rompant une de ces piramides, dont la surface étoit aussi ferme & aussi unie que si elle avoit été de plâtre ; car il en sortit une si grande multitude de fourmis, qui s'avançoient Cases extraordinaires de fourmis.

fierement vers ces curieux & ces perturbateurs de leur repos, qu'il sembloit qu'elles les vouloient devorer. Ces fourmis sont blanchâtres, longues & grosses comme des grains d'orge, elles sont fort vives : on ne remarque qu'une seule porte dans ces cases, qui est environ au tiers de la hauteur, avec une rampe bâtie de la même matiere, qui tourne autour de la piramide depuis le rez de chaussée, & qui finit à cette ouverture. M. Brüe fit jetter une poignée de ris auprès d'une de ces piramides ; il ne paroissoit aucune fourmis dehors ni aux environs lorsqu'il le fit jetter ; & il eut le plaisir d'en voir sortir dans un moment une legion qui emporterent tout le ris dans leur magazin, sans qu'il en restât un grain, & qui ne parurent plus dès qu'il n'y eut plus rien à prendre. Ces ruches ou piramides sont faites de terre, elles sont blanches ou presque blanches, si bien faites & si fortes qu'on a peine à les entamer.

M. Brüe trouva à trois lieues ou environ de Gereges, une caravanne de Negres & de Negresses qui l'attendoient pour passer en sa compagnie & se servir de son escorte, de peur d'être attaquez & pillez par les Floupes sau-

vages, qui ne manquent jamais de les attendre ſur le chemin, & de les devaliſer quand ils ſe trouvent les plus forts. Tous les Negres étoient armez de ſaguayes, d'arcs & de fleches; mais les Floupes ſont plus braves qu'eux.

On rencontra en bien des endroits ſur la route des caſes de Floupes, qui étoient comme autant de petites forteresses. M. Brüe & ſa compagnie furent contraints d'entrer dans quelques unes pour ſe mettre à couvert de quelques grains de pluie qui ſurvinrent. Il ſuffira de faire la deſcription d'une pour faire connoître toutes les autres; car elles ſont faites les unes comme les autres.

Caſes des Floupes.

Elles ſont environnées d'une paliſade de gros pieux de ſix à ſept pieds de hauteur hors de terre, de cinq à ſix rangs l'un devant l'autre, & éloignez l'un de l'autre de quatre à cinq pieds. Les portes ſont étroites & baſſes, & ne ſont pas directement l'une devant l'autre; mais quand on eſt entré dans une enceinte, il faut faire la moitié ou environ de la circonference pour trouver l'entrée de la ſeconde, & ainſi à toutes les enceintes, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé dans la grande

cour, qui eſt au centre de cette enceinte, dans laquelle on trouve les caſes qu'elles renferment bien bâties, & couvertes de feuilles de latanier. La premiere où M. Brüe entra, avoit vingt toiſes de diamêtre; le centre étoit vuide, & il y avoit autour ſix grandes caſes où M. Brüe & ſa compagnie noire & blanche fut bien reçûe; il fit donner en ſortant quelque bagatelle au Maître du logis, qui fut très content, & qui auroit voulu avoir ſouvent de pareilles viſites. On lui demanda pourquoi ſa caſe (car ce n'étoit qu'une ſeule famille qui demeuroit dans cet endroit) étoit ſi bien fortifiée; il répondit que c'étoit pour ſe défendre des bêtes ſauvages qui ſont frequentes en ces quartiers, & de ſes ennemis qui n'oſent pas les attaquer dans ces reduits, où dix hommes ſont capables de tenir tête à cent.

Etrange bonnet d'un Guiriot.

Après être ſorti de cette caſe, on trouva un Guiriot qui avoit un bonnet fait à peu-près comme la tête d'un bœuf, tout parſemé de certaines petites graines de couleur de feu, avec une paire de cornes des plus belles, placées de maniere qu'elles ſembloient lui ſortir de la tête. Il vint droit à M.

Brüe qu'il reconnut être le Chef de la troupe. Quand il en fut à trois pas, il se mit à genoux, le regarda sans lui rien dire & puis il s'en alla.

On passa au travers de quelques villages de Floupes qui étoient environnez de cinq ou six rangs de palisades, comme la maison dont je viens de parler; mais dont les portes étoient assez hautes pour donner entrée à un homme à cheval. Tous les Habitans, hommes & femmes, sortoient pour venir contempler M. Brüe, & les blancs qui étoient avec lui, à qui ils témoignoient beaucoup de bonne volonté, leur offroient de l'eau & du lait, & ne disoient rien à leur consideration aux Negres qui étoient de sa compagnie.

Il arriva sur le soir à Pasqua, que l'on nomme dans le langage du payïs l'arbre, ou le pavillon du Roy. C'est un village peu considerable par le nombre de ses Habitans, qui ne va pas à trois cent; mais beaucoup, parce que le Roy y entretient une garnison de cent fusiliers, qui tiennent en bride les Floupes, les empêchent de faire des courses sur les Bagnons, & les autres Floupes ses sujets, & qui ont soin d'exiger le tribut que le Roy leur

Village de Pasqua.

a imposé, ou de les piller & les faire esclaves quand ils sont les mauvais, ou qu'ils ont fait quelque course & quelque pillage. Ce village est entouré de six rangs de palissades bien liées les unes aux autres, par des traverses chevillées & entretenues avec soin. Il est situé sur le bord d'une petite Riviere que l'on nomme Saint-Grigou, aussi bien que celle qui passe à Gereges; & la raison qu'on en donna à M. Brüe, fut que sortant toutes deux d'un même lac, qui est à quinze ou vingt lieues plus haut vers l'Est, elles devoient avoir le même nom. Comme cette raison ne m'a pas paru fort imposante, j'ai pris la liberté de la marquer sur la Carte, sous le nom de Pasqua, en attendant que ces Messieurs m'en donnent une meilleure pour m'obliger à corriger mon erreur si c'en est une. L'Alquier de Pasqua qui avoit été averti de la venue de M. Brüe, vint au devant de lui environ à une demie-lieue de sa forteresse, avec une partie de sa garnison, qui fit une decharge assez bien concertée de ses armes à feu, à laquelle l'escorte du General ne manqua pas de répondre. L'Alquier de Pasqua descendit de cheval pour faire son compliment; M. Brüe

Riviere de Saint-Grigou, ou de Pasqua.

en fit autant pour lui répondre : après quoi on remonta de part & d'autre, & on continua la marche jusqu'au village, dont tout le peuple étoit sorti, hommes, femmes & enfans, pour recevoir les François. L'Alquier conduisit M. Brüe aux cases qu'il lui avoit fait préparer. Elles étoient propres, bien garnies de nattes neuves, de petites selles de bois, & on y trouva un beuf tué avec beaucoup de poules, un quartier de cheval marin & plusieurs cruches de boisson de farobe, c'est-à-dire de fruit de courbary.

Boisson de farobe, ou de courbary.

Cette liqueur ressemble assez à de la bierre double, elle n'est pas difficile à faire, puisqu'il ne faut que faire bouillir une certaine quantité de fruits de courbary, concassez dans la quantité d'eau que l'on juge à propos pour rendre la liqueur plus ou moins forte. On la passe par une toille après qu'elle a bouilli, & on la met dans des cruches où elle fermente & jette avec son écume le reste du marc qui y est demeuré. Elle a le goût & l'odeur de pain d'épice, elle ne peut pas être mauvaise, & elle ne laisse pas d'enyvrer. Il est certain qu'elle est infiniment meilleure que le vin de latanier dont

j'ai parlé en un autre endroit.

M. Brüe après avoir reçû de nouveau les complimens de l'Alquier, & des Anciens du village, fut prendre l'air ſur le bord de la Riviere : elle n'eſt pas large, mais en échange elle eſt très profonde & fort poiſſonneuſe, & le ſeroit encore davantage s'il y avoit moins de poiſſons voraces qui détruiſent une infinité de poiſſons. Ces mauvais animaux ſont les crocodilles. Si les Autheurs qui ont voulu prouver que le Niger étoit une branche du Nil, parce qu'on trouvoit des crocodilles dans ces deux Rivieres, avoient eu connoiſſance de celle de Paſqua, ils en auroient fait encore une branche du Nil ; & malgré la diſtance qu'il y a entre ces Rivieres, il auroit fallu bon-gré malgré qu'elles euſſent eu une même ſource. J'ai fait voir dans un autre endroit le ridicule de ce ſentiment. Je croi avoir auſſi fait la deſcription du crocodille, en faiſant celle de la Riviere du Senegal.

Chair & œufs de crocodilles.

Les Negres mangent la chair de ces animaux quand ils en peuvent tuer, & la trouvent bonne, à l'exception de l'odeur trop forte de muſque qu'on a bien de la peine à lui faire perdre en la

faiſant bouillir en differentes eaux, & qui ne s'exhale jamais aſſez entierement pour ne pas faire mal à la tête aux gens qui n'y ſont pas accoutumez. Ces animaux viennent pondre leurs œufs aux bords des Rivieres dans le ſable : ils font un trou avec leurs pattes, & quand ils ont achevé leur ponte, ils les couvrent de ſable, & laiſſent au ſoleil le ſoin de les faire éclore. Mais il y a bien des gens qui travaillent à empêcher la multiplication de cette mauvaiſe eſpece. Les Negres par raiſon les vont chercher, & les trouvent à l'odeur de muſque qu'ils exhalent ; ils les prennent, ou pour les manger quand ils en ont beſoin, ou pour les caſſer, de crainte qu'ils ne viennent à éclore & produire un monſtre dont ils pouroient être quelque jour la proye. Les ſinges par malice, & par le ſeul inſtinct qu'ils ont de mal faire, les cherchent & les caſſent, de maniere qu'on doit aux ſinges & aux Negres, que cette Riviere & ſes environs ne ſoient pas deſolez entierement par ces bêtes carnaſſieres. On dit que cet animal croît toujours, & cette opinion eſt fondée ſur ce que venant d'un auſſi petit commencement qu'eſt celui d'un

œuf qui n'eſt gueres plus gros qu'une balle de jeu de paume, on en trouve de plus de trente pieds de longueur & d'une groſſeur proportionnée à cette longueur. Pline qui eſt le premier Auteur de cette opinion, auroit bien dû nous en laiſſer quelque preuve; car de l'en croire ſur ſa parole, c'eſt ce que je n'ai pas envie de faire.

M. Brüe paſſa un jour entier à Paſqua & y coucha deux nuits, parce qu'il falloit renvoier les chevaux qu'il avoit pris à Gereges, & en chercher d'autres pour continuer ſon voyage. Il remercia donc, & recompenſa magnifiquement l'Alquier qui l'étoit venu conduire, & les domeſtiques qui devoient reconduire les chevaux, & paſſa toute la journée à viſiter les environs de ce Village; & à s'informer du commerce qui s'y faiſoit. Les Portugais établis à Paſqua lui tinrent compagnie, & n'oublierent rien de ce qu'ils s'imaginoient lui pouvoir donner du plaiſir: Il parcourut en ſe promenant à cheval tous les environs, & vit de tous côtez les terres parfaitement bien cultivées, & du ris ſemé de tous côtez. Les Negres travailloient alors à leurs lougans ou labours, & on n'entendoit que des tam-

bours & des cris de joie, & on ne voioit que des gens qui ſe remuoient en cadence, & qui travailloient comme des deſeſperez. Les pelles dont ils ſe ſervent ſont de bois, garnies par le bout d'une petite bande de fer plat, ce qui leur ſuffit pour couper les gerbes, & couvrir les grains que l'on ſeme. Bien en prit à M. Brüe d'avoir du credit à la Cour; car ſans cela il auroit pû avoir la peine d'aller à pied; car quand les Negres ſont occupez à leurs lougans, il faut une force ſuperieure pour les leur faire quitter. On trouva pourtant des chevaux pour M. Brüe & ſes blancs, & deux canots avec des Negres pour conduire les bagages & les marchandiſes: Mais tout cela ne fut prêt que le troiſiéme jour, encore ne put-on ſe mettre en marche que ſur les trois heures après midi; de maniere qu'on n'alla coucher qu'à une bonne lieue de Paſqua, chez un Eſpagnol dont la maiſon grande & commode, accompagnée de huit à dix autres caſes qui étoient occupées par ſes gens, étoient renfermées dans une quadruple enceinte de pieux, dont l'interieure haute de dix pieds, étoit bien terraſſée & ſoutenue de deux banquettes, avec qua-

Pelles dont les Bagnons ſe ſervent pour labourer.

Depart de Paſqua.

Maiſon fortifiée de Dom Juan Maldonado Eſpagnol.

tre plates-formes qui étoient garnies de deux petites pieces de canon chacune. Cette petite forteresse qui valoit mieux que Pasqua, étoit aussi sur le bord de la Riviere.

Le Signor Dom Juan Maldonado Espagnol de l'Ile du Cuba, ou Couve en Amerique, qui étoit le maître de cet endroit, y reçût le General François avec beaucoup de politesse & de gravité: il le logea & le traita avec toute sa troupe parfaitement bien & le retint trois jours. Dom Juan étoit fort consideré dans tout le payïs; il ne passoit point de Negres aux environs de sa maison qui ne le vint saluer, & lui ne manquoit jamais de reconnoître leurs honnêtetés par de petits presens, quand ce n'auroit été que de quelques aiguillées de laine de couleur dont ces peuples se servent pour faire des ornemens au col & aux manches de leurs chemises.

Tous les environs de cette maison étoient agreables; ce qui n'étoit point en labour, étoit de vastes prairies fort unies, avec des bouquets de polons & de palmiers qui faisoient un payïsage charmant.

Dom Juan étoit riche & n'étoit point marié, & se consoloit aisement de ne

l'être pas par la commodité que lui donnoit l'usage du payïs de se marier quand il vouloit, & autant de fois qu'il le jugeoit à propos.

On fit voir à M. Brüe une chose des plus curieuses : C'étoit un Negre qui étant de bout dans son canot, tenoit d'une main un aviron avec lequel il le gouvernoit, & de l'autre un arc bandé avec une flêche dessus, & aussitôt qu'il appercevoit quelque poisson, il ne faisoit que lacher la main & le perçoit de sa flêche : ce qu'il fit deux ou trois fois de suite sans manquer.

Adresse d'un Negre pecheur.

On trouve dans les paletuniers ou mangles qui sont sur les bords de la Riviere, certains oiseaux à gros bec comme des merles qui sont gras & fort bons à manger, dont tout le ramage est de repeter souvent ces deux sillabes, *Ha, ha*; & ils le font d'un ton de voix si ferme & quelquefois si à propos, qu'il semble que ce soient des personnes qui en ont surpris une autre enquelque action dont ils s'étonnent, & lui disent comme par admiration, *ha, ha*!

M. Brüe partit enfin de cet agréable endroit, & marcha pendant deux jours dans un payïs qui est presque tout habité par des Floupes, il ne fit que treize

à quatorze lieues pendant ce tems-là, parce qu'il ne vouloit pas quitter les canots qui portoient ſon bagage, que le retour de la Marée empêchoit d'aller plus vîte. Il paſſa à gué deux petites Rivieres qui ſe jettent dans celle de Saint-Grigou, & coucha deux nuits dans des caſes de Negres Bagnons, qui ſont mêlez avec les Floupes, & amis, quoiqu'en beaucoup plus petit nombre. Il fut très bien reçû dans ces endroits ; tout ce qu'il y trouva d'incommode, c'eſt que quoique fatigué & ſouvent bien mouillé de la pluie, il falloit avant de pouvoir ſe mettre un peu à ſon aiſe, eſſuier les longs palabres ou diſcours, que ceux chez qui il alloit loger lui venoient faire en ceremonie ſur ſon heureuſe arrivée chez eux, & leur répondre avec autant de prolixité : à cela-près, il avoit tout lieu d'être content de ſes hôtes.

Il paſſa par un Village de Floupes, où toutes les femmes parurent dans un étonnement extraordinaire, de voir des blancs, & ſurtout de ce qu'ils avoient de longs cheveux. S'y étant arrêté pour laiſſer repoſer ſes chevaux, & attendre quelques-uns de ſes gens qui étoient reſtez derriere, la caſe où il étoit entré fut bientôt remplie de femmes qui

venoient le confiderer. Elles fe mettoient à genoux devant lui, frapoient des mains en figne d'admiration, & après s'être un peu apprivoifées elles s'approchoient avec refpect, & touchoient fes habits, fes armes & enfin fes cheveux, ne pouvant s'imaginer qu'ils fuffent naturels & qu'ils tinffent à fa tête. Il arriva le troifiéme jour à James: c'eft le lieu de toute la Province où l'on fait plus de cire. Les Portugais qui font répandus dans tout ce payïs, en enlevent plus de cinq cent quintaux tous les ans de ce feul endroit. Il s'y tient un marché deux fois la femaine, où les Negres du lieu & des environs l'apportent; les Portugais l'achettent en detail, la font fondre, la purifient, la mettent en pain, & puis l'envoient à Cachaux où font leurs magazins, d'où ils l'embarquent pour leur compte, ou la vendent aux marchands Européens qui fe prefentent.

Arrivée à James.

Les habitans naturels de James font tous Floupes idolâtres que le commerce a civilifez & rendus très-adroits. Ils ne reconnoiffent aucun Souverain, & vivent en République fous le Gouvernement pacifique de leurs anciens. Leurs terres qui font graffes & bien arrofées

Republique des Floupes de James.

ſont parfaitement bien cultivées, ils ne ſe ſervent que de pelles de bois garnies de fer plat au bout, avec un long manche pour labourer. On trouve par tout ce canton beaucoup de polons, de lataniers, de palmiers, & de farobiers; ce qui rend le payïs fort agréable Les Portugais y ont pluſieurs belles habitations. Un des plus conſiderables pria M. Brüe de prendre ſon logement chez lui : il y fut & ſe trouva très bien logé; mais ce lieu & tout le Village étoient tellement remplis de Maringoins, qu'on peut dire qu'il n'y a point de lieu en toute la Côte où il y en ait autant. M. Brüe quitta là les chevaux & les canots qu'il avoit pris à Paſqua, & ne penſa qu'à achever ſon voyage par eau. Il fallut pour cet effet avoir des canots, & il en trouva, quoiqu'on fût dans le tems du labour; car comme il payoit largement, & que les Maîtres des Villages s'inſtruiſoient les uns les autres de ſa qualité & de ſes bonnes manieres, il y avoit toujours preſſe à lui rendre ſervice, & à lui offrir tout ce qui lui pouvoit faire plaiſir.

On lui prépara donc des canots ſur un petit marigot, ruiſſeau ou riviere qui paſſoit à deux cent pas de l'endroit

où il avoit logé. Il s'y embarqua, & après avoir fait une lieue, il entra dans la Riviere de Casamanca environ à deux lieues au dessus d'un Fort que les Portugais ont à la droite de cette Riviere, c'est-à-dire en la remontant & du côté du Sud. Cette Riviere va se rendre à la Mer au Nord de celle de Saint-Dominique. Elle est considerable, & d'une profondeur à porter de gros bâtimens; mais elle a une barre à son embouchure qui est très dangereuse, & qu'il n'y a que les canots, les chaloupes ou autres petits bâtimens qui la puissent franchir & toujours avec peril. Riviere de Casamanca.

Les deux côtez de cette Riviere sont habitez par des Floupes braves, c'est-à-dire sauvages en termes Portugais; ces gens n'ont & ne veulent avoir aucune communication avec les blancs, & sont presque continuellement en guerre avec leurs voisins, tels qu'ils puissent être; ils sont hardis & entreprenans. Leur payïs est fort coupé de rivieres, ou plûtôt de torrens qui viennent d'un lac que les grandes pluies & l'inondation annuelle ne manquent pas de former, qui se desseche ensuite aussi-bien que les torrens qu'il a formez, & qui se convertit en un marais.

On traversa la Riviere un peu au dessus du Fort, dans lequel M. Brüe ne jugea pas à propos d'entrer : il lui parut peu de chose, il avoit deux demi-bastions, avec du canon sur la Riviere, & deux bastions entiers du côté de la terre, le tout construit de palisades doubles qui soutenoient une espece de rampart de terre & de fascines.

On entra dans un marigot, & après une lieue ou environ de Navigation, on trouva le Village de Baitto, où les Portugais ont encore une redoute qui n'est autre chose qu'une case palisadée avec quelques huttes pour les soldats, & sept ou huit petites pieces de canon : ils y entretiennent une garnison de quinze hommes, y compris le Commandant & deux Sergens. C'est un endroit marécageux au milieu des mangles, rempli de maringouins & très mal sain. Je ne sçai pas quels sont les appointemens de ces gens-là ; mais ils doivent être bien considerables, pour se livrer ainsi de gayeté de cœur à des maladies mortelles, & aux cruelles piqueures de ces insectes : aussi le Commandant & ses gens étoient enflez, livides, & avoient la mort peinte dans les yeux & sur le visage. Il ne laissa pas

Fort de Baitto Portugais.

de recevoir civilement M. Brüe & sa compagnie, sans témoigner de crainte qu'ils s'emparassent de sa forteresse, comme il leur auroit été aisé s'ils l'avoient voulu ; mais un pareil endroit n'a rien d'attirant. Cette redoute est pour empêcher les Negres & les Portugais de leur canton, d'aller porter la cire à Cachaux, & les obliger de la venir vendre au Fort de Casamanca ; parce que le Commerce de ce canton est en parti, & le Roi de Portugal qui se prétend Seigneur de ce payïs, en tire tous les ans un revenu assez considerable.

M. Brüe ne voulut pas incommoder le Commandant de cette redoute ou baluarte, comme l'appellent les Portugais, & crut que sans se fatiguer beaucoup il pourroit gagner un Village de Bagnons qui en est à trois quarts de lieues sur un marigot, qui passe à Guinguin, & qui se jette dans la Riviere de Cachaux. Il partit donc à pied pour faire cette promenade, après avoir pris des Negres & des Portugais du Fort pour porter ses bagages. Il eut bientôt lieu de se repentir de n'avoir pas accepté l'offre du Commandant Portugais. A peine eut-il fait cent pas, qu'il

entra dans des marécages dont on ne ſe tiroit qu'avec, une peine extrême. La pluie ſurvint, qui acheva de deſoler la troupe crotée, & ils furent heureux de trouver une habitation de Bagnons qui les reçûrent de leur mieux : il eſt vrai que ce mieux n'étoit pas grand choſe, & ſe terminoit à être à couvert de la pluie qui tomboit à verſe. Du reſte M. Brüe & ſes gens avoient apporté avec eux de quoi ſouper : Ils ſouperent donc & ſe coucherent comme ils purent. M. Brüe ſe mit auprès d'un grand feu que ſon hôte eut ſoin de faire entretenir toute la nuit, & ſe coucha ſur une couple de nattes avec un pavillon de toille qu'il faiſoit porter avec lui, pour être à couvert des Maringoins. En effet il n'en fut point incommodé, mais il trouva à ſon reveil le lendemain matin deux gros crapeaux à côté de lui, qui s'étoient ſervis de l'occaſion pour paſſer une nuit plus à leur aiſe qu'ils n'auroient fait dans leur marécage.

Demeure du Roi des Bagnons.

Comme toute la troupe fut éveillée de bon matin, on partit auſſitôt & on arriva au Village, où l'on avoit prétendu coucher. Ce Village, quoique peu conſiderable, eſt le Verſailles du Roi des Bagnons; car cet endroit eſt le centre

de

de leur payïs, d'où ils ſe ſont répandus dans beaucoup d'autres ; & comme ils ont eu aſſez de diſcretion, ou qu'ils ont manqué de force pour les ſubjuguer, ils ſe ſont ſoumis à l'obéiſſance des Princes, ſur les terres deſquels ils ſe ſont établis.

Le Roi des Bagnons n'étoit pas alors dans le Village, ſon abſence lui fit perdre le preſent que M. Brüe lui auroit fait ; ſon Lieutenant en profita en partie, & fit ſur le champ trouver quelques chevaux, & des ânes, tant qu'on en eut beſoin. On déjeuna, & on partit ſur les onze heures, & on arriva ſur les quatre heures du ſoir à Guinguin, qui eſt à cinq lieues de Baitto.

Les Portugais qui ſont établis dans tout ce payïs, y font un commerce très-conſiderable de cire ; ils payent une coûtume à ce Roi, & moyennant cela ils ſont pour le moins auſſi maîtres que lui dans ſes Etats. Ce Prince, & tous ſes peuples ſont Idolâtres, leur langue eſt fort differente de celle des Floupes, avec leſquels ils ſont mêlez dans beaucoup d'endroits ; on le verra, en les confrontant dans le Dictionnaire que je donnerai dans la ſuite de cette Relation.

Tout ce païs eſt uni & fort gras, les Villages y ſont frequens, & ſont preſque tous entourez de polons, de lataniers & autres arbres avec de fortes & hautes paliſſades. Les terres des Bagnons ſont fort bien cultivées, & d'un très grand rapport.

Village de Guinguin.

Le Village de Guinguin eſt à cinq lieues de Cachaux, il eſt ſitué à l'extremité d'un marigot, ou petite Riviere qui ſort de la Riviere de Caſamança & qui tombe dans celle de Saint-Domingue, à trois lieues au deſſus de Cachaux. Le Village de Guinguin eſt conſiderable, tant à cauſe du nombre de ſes habitans naturels qui ſont Bagnons, qu'à cauſe des Portugais qui s'y ſont établis, ou qui y ont des caſes où ils viennent de tems en tems, & où ils entretiennent pluſieurs gourmets, ou ſerviteurs qui vont dans tous les Villages acheter la cire.

Ce païs eſt encore très beau, tout rempli d'arbres fruitiers, ce qui y a attiré la plus grande quantité de ſinges qu'on puiſſe s'imaginer : Ils font du deſordre; car ils ne peuvent pas faire autrement : mais ils n'oſent s'approcher des ruches à miel qui ſont de tous côtez; car les mouches ne les reſpectent pas plus que

les hommes, & les piquent à toute outrance quand ils s'avisent de venir tracasser autour de leurs ruches. C'est un payïs où l'on fait beaucoup de cire.

Embarras où se trouve M. Brüe.

M. Brüe s'attendoit de trouver en cet endroit la chaloupe d'une corvette à laquelle il avoit donné ordre de le venir joindre à Cachaux, cela l'obligea d'envoyer un Commis avec un Maître Langue dans un canot des Negres du païs, pour en avoir des nouvelles, & en attendant de passer le tems le mieux qu'il pouvoit, pour ne pas s'ennuyer.

Le Commis ne trouva pas la corvette; mais il rencontra un bâtiment Anglois qui venoit d'arriver d'Europe. Il parla au Capitaine, qui envoya sur le champ sa chaloupe pour tirer M. Brüe du mauvais endroit où il étoit. Malgré toute la diligence qu'on put faire, il y resta quatre jours entiers, & n'en partit que le cinquiéme jour avec quelques canots chargez de son bagage & de ses gens qui ne pouvoient pas avoir place dans la chalouppe.

Le marigot ou riviere de Guinguin est partagé en deux par une Isle longue & étroite, qui fait deux marigots ou rivieres, qui se réunissent avant d'en-

trer dans la Riviere de Casamança.

Il n'est pas sûr de passer par le plus grand de ces marigots : on y court risque d'être insulté par les Floupes sauvages, ou braves, qui ont souvent la hardiesse de venir attaquer des chalouppes armées, avec leurs canots, leurs arcs & leurs fleches.

Il y avoit peu d'années qu'un Capitaine François commandant un navire de la Compagnie, en avoit fait l'épreuve & avoit pensé y demeurer. Il s'étoit mis dans sa chalouppe avec vingt cinq hommes bien armez, & quelques pierriers pour aller à Guinguin ; il voulut en s'en revenant par le grand marigot mettre à terre pour faire du bois. Comme il alloit aborder, il fit monter un homme au haut du mats, pour découvrir ce qui se passoit à terre, & ce fut un vrai bonheur pour lui ; car cet homme apperçût plus de cent Negres couchez sur le ventre, qui attendoient que les François missent à terre pour les égorger. Sur l'avis que cet homme donna de ce qu'il voyoit, le Capitaine fit porter au large & prendre les armes. Les Floupes fachez qu'une si belle proye leur échapoit, se jetterent partie dans leurs canots & partie à la nage ;

Les floupes braves attaquent une chalouppe Françoise.

& vinrent inveſtir la chalouppe. On peut croire que les François ſe défendirent bien. Ces deſeſperez Sauvages ſe jetterent pluſieurs fois ſur un des bords de la chalouppe pour la faire tourner, pluſieurs y laiſſoient les mains qu'on leur coupoit à coups de haches ; & avec tout cela leur fureur ne ſe rallentiſſoit pas. Quelques coups de pierriers eurent à la fin le bonheur de tuer quelques-uns de leurs Capitaines, & ſelon les apparences leur Chef ; car ils jetterent, auſſitôt qu'ils s'en apperçurent, des cris, ou plûtôt des hurlemens épouvantables ; & regagnerent la terre en toute diligence. Le Capitaine qui avoit eu deux hommes tuez & quelques bleſſez, ne s'amuſa pas à les pourſuivre, il fit ſervir ſa voile & ſe retira d'un endroit ſi dangereux.

M. Brüe n'eut garde d'aller s'expoſer à un péril où il y avoit ſi peu d'honneur à acquerir. Il paſſa par le petit marigot, où juſqu'à preſent on n'a point experimenté de ſemblable danger, quoiqu'il ſoit ſi étroit que les branches des arbres qui ſont des deux côtez ſe touchent, & ne font que comme un berceau ou une allée couverte qui dure plus d'une grande lieue. Il arriva ainſi

au navire Anglois, où le Capitaine & le Commis nommé Mestre Bocher, le reçurent avec tout l'honneur qui étoit dû à son caractere. Il y fut regalé magnifiquement, & y coucha. Ce bâtiment avoit touché à Lisbonne, & en avoit apporté du vin & des fruits secs: on n'épargna ni le vin ni les fruits, non plus que des cocos qu'il avoit pris à Saint-Jacgnes, une des Isles du Cap verd, que l'on trouva beaucoup meilleurs que ceux du Niger & de la Riviere de Gambie.

Le Capitaine Anglois n'oublia rien pour bien regaler M. Brüe, il vouloit lui ceder sa chambre & son pavillon, afin qu'il pût dormir sans être inquieté des Maringoins; M. Brüe se contenta de la moitié de sa chambre, & se servit du pavillon qu'il faisoit porter avec lui.

On lui fit voir le lendemain une chose très curieuse: c'étoit un essain d'abeilles qui s'étoit venu loger dans le bâtiment, & qui y faisoit son miel & sa cire: C'est une marque de la prodigieuse quantité d'abeilles qu'il y a dans tout ce païs.

Toute cette Riviere est bordée de citronniers d'une espece particuliere: ils sont tous ronds, leur peau n'est pas plus épaisse qu'un parchemin, ils sont

pleins de jus, & la plûpart n'ont pas de pepins.

Le Capitaine voulut conduire lui-même M. Brüe jusqu'à Cachaux : Ils s'embarquerent dans sa chalouppe & dans deux canots, & trouverent à une lieue de là, la chalouppe de la Corvette Françoise, qui étoit arrivée la veille à Cachaux, & qui venoit recevoir les ordres de son General. Le premier Marigot après une route de trois lieues, les conduisit dans un autre plus grand & plus spatieux, qui les conduisit jusqu'à une lieue audessus de Cachaux. Après avoir passé par un Village où le Capitaine Anglois avoit quelques marchandises à prendre, ils entrerent dans la Riviere de Saint-Domingue, & arriverent sur le soir à Cachaux : Il y a une lieue ou environ de l'embouchure de ce marigot dans la Riviere, jusqu'à cette Place.

M. Brüe arrive à Cachaux.

La Corvette Françoise qui étoit mouillée devant, ne manqua pas de saluer son General, qui trouva en débarquant Dom Manuel Perera Portugais établi en cet endroit, qui lui vint offrir sa Maison, que le General accepta, parce que Dom Manuel étoit ami des Officiers de la Compagnie, & ordinai-

rement emploié à faire des affaires secretes pour elle, & pour eux.

Le General envoya un de ses Officiers saluer de sa part le Gouverneur Portugais qu'on appelle Capitan Mor, ou Major, remettant d'y aller lui-même le lendemain ; parce qu'il étoit alors fatigué & hors d'état de faire des visites. Le Gouverneur reçut parfaitement bien l'Officier François, & vint quelques momens après saluer M. Brüe, & lui offrir tout ce qui dépendoit de lui. On fut surpris de cette démarche, parce que ce Gouverneur étoit fort sur le céremonial, & qu'étant chez lui il sembloit que c'étoit à l'Etranger à commencer : Mais il connoissoit le merite personnel de M. Brüe, & vouloit lui marquer par-là une distinction particuliere. Il ne se contenta pas de l'être venu visiter le premier ; il lui offrit encore sa Maison, & lui envoia ensuite un grand present de rafraichissemens.

Il est visité par le Gouverneur Portugais de Cachaux.

M. Brüe ne manqua pas de l'aller voir le lendemain matin, dès qu'il sçût qu'il étoit visible : C'étoit un grand homme fort sec, âgé d'environ soixante ans, né à Madere & nommé Dom-Antonio de Barros, qui se faisoit honneur d'être ami des François, & qui l'étoit très par-

ticulierement du Gouverneur de Gorée.
» Cachaux, ou ſelon l'Abbé Baudrand, » Cacheo,& Cacheu,eſt un gros Bourg » d'Afrique au païs des Negres, avec » un Port fortifié par les Portugais ſur » la Riviere de Saint-Domingue, une » des embouchures du Niger à huit » lieues de la côte. Je rapporte exprès ici les propres termes de cet Abbé, page 332. de ſon Dictionnaire Geographique; pour faire voir combien cet Auteur eſt éloigné de la verité, puiſqu'il veut que la Riviere de Saint-Domingue ſoit une des embouchures du Niger, & que celle de Gambie n'en ſoit pas une, quoique cette derniere ſoit placée entre les deux premieres; mais ce n'eſt pas la peine d'examiner davantage cette bévûe, ce que j'en ai dit ci-devant ſuffit pour détromper ceux que cet Auteur auroit ſurpris.

Erreur de l'Abbé Baudrand.

Cachaux eſt une Colonie Portugaiſe ſur la Riviere de Saint-Domingue, à 20 lieues ou environ de ſon embouchure dans la Mer. Elle eſt dans le payïs des Papels peuple idolâtre, dont la principale Fetiche ou Idole eſt une petite Statue qu'ils appellent Chine, à qui ils ſacrifient des chiens. Excepté ceux qui demeurent avec les Portugais dans

Deſcription de Cachaux

la Ville, Bourg ou Village de Cachaux; tout le reste de cette nation a souvent des demêlez avec eux, ils en viennent même frequemment à une guerre ouverte, & c'est ce qui a obligé les Portugais d'environner leur longue Ville du côté de la terre, d'une forte palissade terrassée avec quelques batteries, & d'y faire exactement la garde, de crainte d'être surpris par ces Negres vigilans, traîtres, cruels, vindicatifs, & qui ont du courage autant qu'on en peut attendre de ceux qui se battent sans quartier. Je viens de dire leur longue Ville, & j'ai eu raison; car elle l'est en effet, étant bâtie sur le bord de la Riviere, & suivant exactement la rive & les contours. Elle est étroite, deux longues rues en font toute la largeur avec quelques petites rues de traverse. Audelà de l'enceinte des palissades, ce ne sont que des marais avec des lougans ou champs de ris, si petits & si peu travaillez, qu'ils ne suffisent pas pour nourrir les habitans. Ils n'ont ni prairies ni autres terres en rapports, aussi les bœufs & les vaches y sont fort rares & fort chers: ils ont peu de chevres, & point de moutons ni de cochons. Cela confirmeroit-il la mauvaise opi-

nion que Dom Juan-Philippes de Geregès avoit des Portugais de ſon quartier. Si ceux de Cachaux ſont Juifs dans le cœur, ce que je n'ai garde d'avancer, du moins ils ont toute l'apparence de Chrétiens. Ils ont une Egliſe particuliere & un Couvent. Le ſpirituel eſt entre les mains d'un Viſitador ou Grand Vicaire envoié par l'Evêque de Saint-Yague, une des Iſles du Cap-verd, de qui dependent tous les Catholiques Portugais répandus dans le païs. Il y a un Padre ou Curé, & deux ou trois Prêtres peu ſçavans, mal payez & qui n'ont pas grand choſe à faire. Le Couvent appartient aux Capucins, ils n'étoient alors que deux, ils ſont quelquefois davantage; mais le païs eſt ſi mal ſain, qu'il n'y a pas preſſe à venir y demeurer. C'eſt le Roi de Portugal qui les entretient.

Gouvernement Eccleſiaſtique.

Le Gouvernement politique, civil & militaire, eſt entre les mains d'un Gouverneur, qu'ils appellent Capitan Mor ou Capitaine Major. Il a ſous lui un Lieutenant, un Alfere ou Enſeigne, un Aide Major ou Adjutante. Il y a outre cela un Intendant qu'ils nomment Sindiquante, un Receveur des droits du Roi appellé Faitor; un Notaire ou Se-

Gouvernement civil & militaire.

rivano & quelques Sergens de plume.

Garnifon Portugaife.

La Garnifon eft de trente foldats, on la renouvelle tous les trois ans, & quelquefois plus fouvent, felon que la mifere & l'intempérie de l'air les a plûtôt ou plus tard envoyez en l'autre monde. Ce font tous gens que leurs crimes ont fait bannir de l'Etat. Cet exil leur tient lieu de galere, & il en vaut bien une & quelque chofe de plus; car leur ration & leur habillement font fi peu de chofe, que s'ils n'ont pas quelque métier ou quelque induftrie pour gagner leur vie, il faut qu'ils périffent dans peu de faim & de mifere. Il eft vrai que la plûpart n'oublient pas de mettre en pratique le premier métier qu'ils exerçoient en Europe, ils volent de leur mieux, dès qu'il eft nuit; ils courent les rues & dépouillent fans mifericorde tout ce qu'ils rencontrent & qui ne peut pas leur refifter. Il faut être bien armé, & avoir des affaires bien preffées pour fortir le foir. On voit pourtant des braves & des amans ou chercheurs de bonnes fortunes qui hazardent leur chapeaux & leurs manteaux, & qui fe promenent la nuit; leur équipage eft trop fingulier pour ne le pas décrire ici. Imaginez-vous

Equipage des gens qui fortent la nuit.

un homme qui par dessus son habit ordinaire a un petit tablier de cuir, avec une large bavette qui couvre une demi-cuirasse ou une demi-chemise de maille : ce tablier qui ne va qu'à quatre doigts audessous de la ceinture, est percé de trous, dans lesquels on accroche deux ou trois paires de petits pistolets, avec une couple de poignards : le bras gauche est chargé d'une petite rondache, le même côté soutient une longue épée dont le foureau est fendu, & qui par conséquent n'y est retenue que par le bout, & par un ressort qui est sous la garde ; précaution très sage & sans laquelle on ne pouroit pas se servir d'une si longue broche, à moins de la tirer à deux ou trois tems comme une baguette de mousquet. Quand on n'a point de dessein, & qu'on va seulement pour affaires ou en promenade, cet équipage est couvert d'un manteau de campagne de ras noir, qui ne va qu'à moitié jambes. Mais quand on va en avanture ou pour faire un duel à la Portugaise, c'est-à-dire pour assasiner quelqu'un, on ajoute à toutes ces armes une carabine courte, dont la bouche est en tulippe, dans laquelle on met vingt ou vingt-cinq petites balles, avec

un demi quarteron de poudre, & on a, une fourchette avec un genou pour la soutenir & la faire mouvoir comme l'on veut, le tout accompagné d'une bonne paire de grandes lunettes bien attachées aux oreilles & audessus du nez. Quand le brave est arrivé au lieu qu'il a choisi pour son champ de bataille, il plante sa fourchette en terre, y pose sa carabine, tortille son manteau sur le haut de son bras gauche, audessus de sa rondache, tient son épée nue à la main & attend bravement celui qui ne songe pas à lui. Dès qu'il l'apperçoit, & qu'il n'est plus qu'à huit ou dix pas, il lui crie, A vous, afin de faire connoître qu'il ne l'a pas pris en traître, & dans le moment il lui décharge bravement sa carabine, & il faut être bien mal-à-droit pour le manquer; car ces sortes d'armes font une escarre, qui couvriroit de leurs balles toute une porte cochere: si pourtant il manque son coup, c'est-à-dire qu'il ne l'étende pas roide mort, il va lui crier en bon Chrétien, un *Jesus-Maria*, & l'acheve.

Ceux qui vont la nuit sont quelquefois exposez à des qui pro quo, c'est-à-dire à être pris pour d'autres; & le brave en est quitte pour dire que c'est

un accident, & qu'il s'est trompé : mais que cela l'engagera à chercher avec plus de soin son ennemi qui est la cause de cette méprise.

De maniere qu'il est très dangereux d'aller la nuit dans cet endroit, aussi-bien que dans les autres Colonies Portugaises. Il n'est pas permis de porter ni flambeau ni lanterne, on s'exposeroit à être canardé : toute la civilité qu'on peut attendre, c'est que le premier amant, assassin, ou chercheur d'avanture qui vous apperçoit, vous crie : Smorcar, c'est-à-dire éteignez, à quoi il faut obéir sans replique, si on ne veut dans le moment même entendre sifler les balles à ses oreilles.

Dans le fond, n'ont-ils pas raison, ils ne sont là que pour faire des œuvres de ténebres, pourquoi les aller éclairer ? Il faut donc demeurer chez soi ou marcher dans les ténebres ; & quand on entend le son d'une guitarre, il faut rebrousser chemin, & chercher une autre rue ; car il faut respecter les amans, & ne les point troubler. Ceux qui vont en bonne fortune, au lieu d'une carabine ont une guitarre. Ils se campent de maniere qu'ils peuvent être entendus de leur belle, & même lui parler. En

attendant cet heureux moment, ils font le pied de grue, leur grande épée nue à la main ; & quand quelqu'un vient à passer, ils lui disent en lui presentant la pointe de l'épée, A gauche ou à droite, selon qu'il leur convient de le faire passer, & il est de la prudence & de la politesse d'obéir.

Le Gouverneur ne manque pas de faire faire toutes les nuits une patrouille composée de soldats de sa garnison, afin d'empêcher les desordres & les vols. Cet établissement est sage, & seroit d'un grand secours à ceux qui ont affaire hors de chez eux, si ces faiseurs de patrouilles ne s'étoient pas érigez en voleurs, d'autant plus à craindre qu'ils sont armez & en bon nombre, & qu'ils ont le privilege d'examiner tous ceux qu'ils trouvent dans les rues, bien entendu quand on n'est pas accommodé avec eux; de maniere qu'il est plus dangereux de rencontrer cette prétendue garde que les voleurs qui ne sont pas revêtus de l'autorité publique.

Danger d'aller la nuit par la Ville.

De quelque maniere qu'on dispose ses affaires, il est difficile de sortir de chez soi dès que le soleil se couche, ou d'aller dans les rues un peu moins frequentées que les autres sans perdre son manteau,

ou au moins ſon chapeau, tant il y a de gens en ce petit lieu qui enſeignent aux autres à ſe tenir ſur leurs gardes.

Les maiſons n'y ſont que de terre batue, blanchies dehors & dedans avec de la chaux : elles ſont grandes à la verité, mais elles n'ont que le rez de chauſſée. Elles ſont couvertes de feuilles de lataniers pendant la ſaiſon haute, ou des pluies ; & pendant le reſte de l'année elles n'ont qu'une ſimple toille à voile qui les défend du ſoleil & de la roſée qui eſt conſiderable dans tous les païs ſituez entre les deux tropiques, & ſurtout dans celui-ci qui eſt voiſin d'une Riviere conſiderable, & environné de marais & de beaucoup de marigots ou petites rivieres. Le changement de couvertures eſt à cauſe du feu qui ne manqueroit pas de prendre aux couvertures des maiſons dans la ſaiſon ſeche, ou par accident, ou par la malice des voleurs qui ne manqueroient pas de le mettre, pour avoir la facilité de piller pendant le deſordre que cauſeroit l'incendie qu'ils auroient excité, & qu'il ne ſeroit pas aiſé d'éteindre dès que le feu ſeroit attaché à une maiſon couverte de paille. Cela n'eſt pas ſi dangereux dans la ſaiſon des pluies,

Les maiſons ſont couvertes diverſement ſelon les diverſes ſaiſons de l'année.

pendant laquelle ces couvertures sont toutes imbibées d'eau, & par conséquent point du tout susceptibles du feu.

Voleurs qui percent les maisons.

Le peu de solidité des murs de ces maisons donne une grande facilité aux voleurs d'y faire des troux & d'y voler pendant la nuit, de sorte que les proprietaires sont contraints d'avoir toujours des lampes allumées, & des chiens d'Europe qui sçavent aboyer ; car la plûpart des chiens du payïs n'ont pas cette prérogative, outre cela on à des domestiques qui veillent afin de n'être pas surpris ; & dès qu'on entend travailler autour de la maison, on prend les armes, & on tire vigoureusement sur les perceurs des murs, surtout quand on les peut surprendre à demi entrez.

Il y a peu de Portugais naturels à Cachaux.

Il y a très peu de familles de Portugais naturels, presque tous, ou aumoins le plus grand nombre sont d'un sang mêlé, c'est-à-dire de mulatres, dont encore la plûpart sont si noirs, qu'il faut avoir une grande connoissance des couleurs, & de leurs differentes teintes, pour les distinguer des Negres les plus noirs.

Ces Portugais blancs, basanez, mulatres ou noirs, tiennent leurs femmes legitimes, & celles qu'ils ont en leurs

maiſons ſous ce titre, extrémement reſerrées. Les blanches ne ſortent jamais le jour, pas même pour aller à la Meſſe, cela eſt paſſé en coûtume, de maniere qu'il ſemble qu'ils ont effacé des Commandemens de l'Egliſe celui d'entendre la Meſſe les Fêtes & Dimanches. Il eſt vrai que les gens de diſtinction ont des Chapelles; & qu'aux grandes Fêtes ils engagent un Prêtre d'aller dire la Meſſe chez eux, pour ſatisfaire aux devotions de leurs femmes. Les femmes Portugaiſes des autres couleurs ont un peu plus de liberté, elles ſortent le jour; mais enveloppées de maniere qu'on ne peut voir que le bout de leurs pieds, & un de leurs yeux. Car les hommes ſe font honneur d'être jaloux, & de porter cette paſſion juſqu'à l'excès.

Les femmes b'anches y ſont fort reſerrées.

Quand on leur va rendre viſite, il faut bien ſe garder de demander à voir leurs femmes, ni même s'informer de l'état de leur ſanté, tout ſeroit perdu: on s'expoſeroit aux ſuites d'un duel à la Portugaiſe, & la femme fut-elle innocente comme en venant au monde, courroit riſque d'être poignardée ou empoiſonnée.

Les filles des Papels & generalement toutes les filles eſclaves, ne ſont pas ſi

bien cachées, & on ne craint pas tant qu'elles ſoient vûes. Elles ſervent dans les maiſons, vont dans les rues, au marché, à l'eau, au bois, par tout où elles ont affaire, toutes nues, n'ayant qu'un petit tablier devant elles comme les femmes Caraïbes des Iſles de l'Amerique, long d'un pied, & large de ſix à ſept pouces, avec des ceintures de verroterie de diverſes couleurs, & des pendans comme des glans, & des franges qui leur parent les reins & les feſſes. C'eſt là tout leur habillement & leur parure, juſqu'à ce qu'elles ſoient mariées; alors elles prennent une pagne qui les couvre depuis la ceinture juſqu'au gras de la jambe.

Nudité des filles du païs

J'ai dit ci-deſſus que les Portugais ne faiſoient valoir que très peu de terre aux environs de leurs paliſades où ils cultivoient du ris, & qu'ils n'avoient point de prairies pour nourrir des bêtes à cornes, ce qui les rendoit fort rares & fort cheres. Leur negligence va encore juſqu'à ne pas élever des volailles, quoiqu'il y ait une extrême facilité à le faire, & que cela leur faciliteroit les moiens d'avoir le neceſſaire à la vie qui leur manque ſouvent, & qu'ils ſont toujours obligez de faire

Négligence & pareſſe des Portugais.

venir de dehors avec beaucoup de dépenses, de risques & de peine. Il n'y a pas jusqu'à l'eau pour boire qu'ils ne soient obligez d'aller chercher hors de leur enceinte à une bonne portée de fusil, le plus souvent avec escorte, de crainte que leurs esclaves ne soient tuez ou enlevez par les Papels leurs ennemis, contre lesquels ils se servent avantageusement de ceux de cette Nation qui se sont attachez à eux, & qui font un cinquiéme quartier dans la Ville, qu'on appelle Villa-Quinte. Ces peuples sont à la verité demeurez dans l'idolâtrie ; mais à cela près, ils ont pris beaucoup des manieres des Portugais, & en échange on remarque que ces derniers en ont aussi pris beaucoup des leurs, & surtout le libertinage des femmes qui y est à un tel excès, que le Visitador est quelquefois obligé de sortir des bornes de la douceur & de la tolerance que l'on a pour ce peché, & de condamner à des amendes pécuniaires ceux qui y tombent avec trop de scandale, surtout quand ils sont convaincus d'avoir trop usé du pouvoir qu'ils ont sur leurs esclaves.

Papels qui demeurent à Cachaux.

Le côté Occidental de la Ville est en partie couvert par un petit Fort trian-

gulaire qu'on appelle la Caſa forte. Il a un de ſes baſtions ſur le bord de la Riviere ; c'eſt aſſurement ce qui a donné lieu à l'Abbé Baudrand de dire, que Cacheo avoit un Port fortifié. Les deux autres baſtions avec la courtine qui les joint, regardent la Campagne ; mais au lieu de deux courtines pour joindre ces deux baſtions au troiſiéme, ils n'y tiennent que par des paliſades aſſez fortes & terraſſées, ſans foſſé, chemin couvert ni glacis, de ſorte qu'on peut venir d'un plain ſaut ſe poſter au pied de cette enveloppe, Ce mauvais Fort ſuffit pour le païs : mais il ne tiendroit pas une heure, ſi cent bons ſoldats, comme cent Flibuſtiers de l'Amerique, ſe vouloient donner la peine de l'enlever de haute-lutte. Il y a du canon dans ce Fort, quelques menues armes, & des munitions toujours en mediocre quantité.

Maniere de vivre des Portugais.

Les Portugais de Cachaux & je croi de tous les payïs Afriquains, ne font qu'un repas de viande par jour, qu'ils appellent jentar ou dîné. Et pour le ſouper, il eſt toujours maigre : cela leur eſt facile ; car la Riviere qui paſſe devant leur Ville, eſt très-poiſſonneuſe, & les Negres papels ſont d'excellens

pêcheurs. C'eſt dommage qu'il y ait tant de crocodiles. Les Portugais les appellent Lagartos, c'eſt-à-dire lezard; ils auroient pû les appeller à l'Italienne, lagartone, ou lagartuccio, c'eſt-à-dire grand lezard ou grand vilain lezard, car il s'en trouve de très grands, ſi hardis & ſi voraces, qu'ils s'élancent dans les canots pour enlever les hommes, ou peutêtre pour les faire noier & en faire plus aiſément leur curée. Les Portugais appellent leur ſouper Raſſiar. Ils commencent tous leurs repas par le fruit : ce payïs n'en manque pas, c'eſt-à-dire qu'il y a abondance de ceux que la terre produit naturellement, ou qui ne demandent pas beaucoup de ſoin & de fatigue pour les faire venir. On y trouve tant que l'on veut des goyaves, des bavanes, des oranges, des citrons, des ignames, des patates, des fruits de courbari & autres.

Crocodiles fort dangereux.

La Riviere a un grand quart de lieue de large devant la Ville, elle eſt d'une ſi grande profondeur, que les plus gros vaiſſeaux y pouroient monter ſi la barre dangereuſe qui eſt à ſon embouchure leur en permettoit l'entrée. La Marée y monte juſqu'à plus de trente lieues au-deſſus de Cachaux; & comme il y a

Grandeur & profondeur de la Riviere.

beaucoup de marigots aux environs ; c'eſt de tout le païs celui où il pleut plus ſouvent & en plus grande abondance ; auſſi appelle-t-on Cachaux le pot à piſſer de l'Afrique, comme on dit que Rouen l'eſt de la Normandie ; il eſt ſitué par les onze degrez de latitude ſeptentrionale.

Le Commerce s'y fait par troque de marchandiſes, l'argent & l'or monnoié n'y entrent point. Il leur vient tous les ans deux ou trois navires de Portugal, des Eſorres ou des Iſles du Capverd, qui apportent des vins & des farines de froment pour les plus accommodez. Les autres mangent du pain de ris, de mil, de manioc, des patates & des ignames. Les marchandiſes qu'on y traite avec le plus de profit, ſont le fer, les verroteries, les baſſins de cuivre, les armes, la poudre, le plomb, les toilles, ſouliers, chapeaux, étoffes de ſoie, les paignes blanches & autres choſes de cette nature. On en tire des eſclaves, de la cire, du morphil, & de l'or. J'oubliois de marquer qu'on y porte auſſi d'Europe, des épiceries, & des drogues pour la medecine ; & ſurtout de la ſquine, de la ſalſepareille, & du gayac : ces trois dernieres eſpeces

Marchandiſes de traite

y

y ſont d'autant plus neceſſaires, que le mal vénérien y eſt ſi commun & ſi ordinaire, qu'on ne s'en fait ni honte ni embaras.

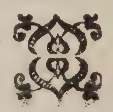
Les Portugais empêchent autant qu'ils peuvent ou qu'ils veulent, que les autres Nations ne viennent partager leur Commerce ; mais comme le Commerce avec leurs compatriotes ſeuls ne feroit que languir, & ne les enrichiroit pas, ils ferment prudemment les yeux ſur cet article ; & pourvû qu'on ſauve un peu les apparences, ils ſont gens ſages & de bonne compoſition. On dit même que les Officiers de la Compagnie ſont les plus raiſonnables, & qui font mieux les choſes avec les Negocians étrangers. Auſſi voit-on toujours des bâtimens François, Anglois, Hollandois & autres qui ont des voies d'eau ou autres incommodités auſſi commodes, que les vapeurs le ſont aux femmes qui les obligent de relâcher en cet endroit, & d'y venir chercher du ſecours.

Commerce avec les Etrangers.

Le bord ſeptentrional de la Riviere eſt couvert de mangles ou paletuviers, & un peu au-delà on trouve les plus beaux arbres de toute l'Afrique, par leur groſſeur, leur hauteur & la franchiſe de leur bois. Il y en a de très-

Canots tout d'une piece & fort grands.

propres à faire des canots tout d'une piece, si grands & si forts, qu'ils peuvent porter jusqu'à dix tonneaux, avec vingt-cinq à trente hommes. Les Papels sont de très bons hommes de Riviere, on les doit estimer, si on en croit les Portugais, pour les meilleurs rameurs de toute la côte. Je ne veux point décider entre eux & les Negres de l'embouchure du Senegal. On peut avoir besoin des uns & des autres, & peutêtre les fâcherois-je si j'allois prononcer sur une chose qui fait tout l'honneur & tout le merite de ces Negres. Les Papels se servent de pagales, c'est-à-dire de petites pelles de bois pour ramer ; ils font dans cet exercice une espece de musique avec un refrain qu'on entend de loin & qui n'est pas desagréable. M. Brüe revint à Gambie par Mer dans la corvette qui l'étoit venue chercher après un voiage de près de trois mois.




RPJCB



5

BRANCHE DE GOYAVIER.

CHAPITRE II.

Des fruits, des légumes & racines du payïs.

LE goyavier est plûtôt un arbrisseau qu'un arbre. On n'en voit gueres en Amerique ni en Afrique qui ait plus de sept à huit pouces de diametre. L'écorce est grise avec de petites taches brunes : Elle est fort mince & fort adherante au bois pendant que l'arbre est sur pied, mais elle se détache aisement, se fend & se roule aussitôt qu'il est abbatu. Le bois est grisatre, ses fibres sont longues, fines, pressées, mêlées, & flexibles, ce qui le rend coriace & difficile à couper : Sa feuille est pointue par les deux bouts, trois fois plus longue que large, assez bien nourie, rude au toucher, d'un verd pâle, elle est traversée de beaucoup de neruvers. Cet arbrisseau pousse beaucoup de branches, & quantité de feuilles toujours couplées. Description du goyavier.

Il fleurit deux fois l'année : sa fleur ressemble assez à une fleur d'oranger épanouie, elle est blanche, elle a une

odeur douce & agréable, quoique fort audeſſous de celle de la fleur d'orange, dont elle n'a pas non plus la conſiſtence. Cet arbriſſeau porte beaucoup de fruit.

La goyave reſſemble aſſez à la pomme de rainette, excepté qu'elle a une couronne à peu près comme celle de la grenade ſur le bout oppoſé à la queue. Son écorce paroit unie & douce, quand on la regarde de loin; mais on la trouve rude & pleine d'inégalité lorſqu'on la conſidere de près. Elle a environ trois lignes d'épaiſſeur quand le fruit eſt encore verd, & un peu davantage lorſqu'il a toute ſa maturité. Elle renferme une ſubſtance blanche ou rouge, ſelon la qualité ou l'eſpece du fruit; car il y en a de ces deux couleurs. Cette ſubſtance avant d'être meure, eſt de la conſiſtence d'une pomme ou d'une poire verte, elle devient comme le dedans d'une nefle bien meure quand elle a toute ſa maturité. Elle renferme une quantité de petites graines blanches ou rougeâtres, fort inégales & raboteuſes, de la groſſeur des graines de navette, ſi dures qu'elles ne ſe digerent jamais. Les hommes & les bêtes les rendent comme ils les ont priſes, ſans que la chaleur naturelle, ni le ferment

de la digeſtion y ayent fait aucune impreſſion, ni pû éteindre ou mortifier leur germe.

Il y a des goyaves blanches & de rouges : la couleur de la peau de toutes les deux eſpeces eſt la même, c'eſt-à-dire verte avant qu'elles ſoient meures, & d'un jaune de citron quand elles le ſont. Mais les unes ont le dedans blanc, & les autres l'ont rouge, ou pour parler plus juſte, de couleur de chair. Les graines qu'elles contiennent ſont de la couleur de la pulpe. Quant à la bonté, il n'y a que l'imagination qui y met de la difference.

Il eſt certain que cet arbriſſeau n'eſt point naturel à l'Afrique ; car ſi cela étoit, on en trouveroit partout comme on le trouve à l'Amerique, au lieu qu'on ne le trouve en Afrique qu'aux endroits où les Portugais ſe ſont établis ; ce qui eſt, ce me ſemble, une preuve que ce ſont eux qui l'ont apporté du Breſil. Si on n'en trouve pas dans les terreins des François, c'eſt que le genie de nôtre Nation eſt plûtôt de détruire que de planter, comme je l'ai remarqué dans bien des endroits.

Les patates, les ignames & les maniocs que l'on voit dans les quartiers

Portugais, viennent encore dans l'Amerique & par les mêmes voies. J'ai traité amplement de ces choſes dans mon voiage aux Iſles de l'Amerique, j'y pourois renvoier le Lecteur : mais afin de lui épargner la peine, j'en vais dire ici en peu de mots ce qu'il faut qu'il en ſache, pour que ce ne ſoient pas des choſes toutes nouvelles pour lui.

Deſcription de la patate.

La patate eſt une eſpece de pomme de terre qui approche aſſez de ce qu'on appelle en France des taupinambours. Le grand uſage qu'on en fait dans la terre ferme de l'Amerique, me perſuade qu'elle en eſt originaire. On en voit en Afrique, & même en Aſie, il y en a en Irlande & en Angleterre. J'en ai vû de très bonnes à la Rochelle.

On en trouve de trois eſpeces, ou plûtôt de trois couleurs, ſçavoir de rouges, de blanches & de jaunes.

Elles ſe plantent de bouture, en coupant en morceaux la tige qu'elles ont pouſſée, ou le fruit même, & mettant l'un ou l'autre en terre, & l'en couvrant de trois ou quatre pouces. Il y en a qui ne ſont que ſix ſemaines à croitre, & à meurir ; il faut quatre mois aux autres, & on dit qu'elles ſont meilleures. La chair de ces fruits eſt bonne,

legere, de facile digeſtion, & ne laiſſe pas d'être fort ſubſtantielle ; le ſeul défaut qu'elle a, eſt d'être un peu venteuſe.

La feuille des patates eſt un peu plus grande qu'un écu, elle approche de la figure d'un cœur, avec deux petites échancrures ; elle eſt mince, d'un beau verd, fort tendre, douce au goût & au toucher. Sa tige ou ſon bois eſt d'un verd pâle, plein de ſuc, tendre, flexible ; il court & pouſſe quantité de rejettons & de branches qui couvrent bien vîte la ſurface de la terre. Il pouſſe de petites fleurs comme des violettes doubles, mais qui ſont jaunes, à côté deſquelles naiſſent quantité de filamens tortillez, qui prennent racine dès qu'ils touchent la terre & produiſent du fruit.

On a vû de ces fruits fort gros & fort peſans ; communément ils ont depuis deux juſqu'à cinq pouces de diametre, leur figure eſt irreguliere, leur peau eſt mince, unie, ſans chevelure, ou filamens. Les rouges ont la peau & le dedans de couleur de chair ; les blanches & les jaunes ont la peau griſe & le dedans blanc ou jaune.

On les mange ou bouillies dans l'eau avec du ſel, ou cuittes avec la viande

ou le poiſſon, ou rotis; de quelque maniere que ce ſoit, elles ſont bonnes, & ſervent de nouriture à bien des gens.

Deſcription de l'Igname

L'Igname eſt une eſpece de béterave qui vient groſſe à proportion de la bonté de la terre où elle eſt plantée. Elle en demande une forte, graſſe & profonde. Sa peau eſt aſſez épaiſſe, rude, inégale, raboteuſe, couverte de beaucoup de chevelure. Elle eſt d'un violet obſcur: Le dedans eſt de la conſiſtence des béteraves. Soit qu'elle ſoit cuite ou qu'elle ſoit crue, elle eſt dun blanc ſale, & quelquefois tirant un peu ſur la couleur de chair. Ce fruit eſt viſqueux avant d'être cuit; il ſe cuit aiſément, il eſt leger, de facile digeſtion, & ne laiſſe pas d'être fort nouriſſant: on le mange cuit avec la viande, & pour lors il ſert de pain. La tige qui le produit eſt quarrée de trois à quatre lignes de face, elle rampe ſur la terre, pouſſe des filamens qui prennent racine. Quand elle trouve des arbres ou des buiſſons, elle s'y attache, monte & couvre en peu de tems tous les endroits où elle peut pénétrer. Ses feuilles viennent deux à deux, attachées à de petits pedicules quarrez, un peu crochus: Elles ſont en forme de cœur, avec une petite pointe,



MANIÉRE DE PRÉPARER LE MANIOC.




Manioc
Patase



Elles ſont d'un verd brun, aſſez épaiſſes, & bien nouries. La tige pouſſe de petits épis couverts de petites fleurs en forme de cloches, dont le piſtile ſe change en une petite ſilique qui eſt remplie de petites graines noires. Je ne crois pas qu'on ſe ſerve de ces graines pour faire venir la plante, excepté la premiere fois, & quand on la tranſporte dans un payïs éloigné : mais quand on en a une fois, il eſt facile d'en multiplier l'eſpece tant qu'on veut. Il n'y a qu'à coûper la tête du fruit, avec une partie de la tige ; on la diviſe en quatre ou ſix morceaux que l'on met en terre, éloignez de trois ou quatre pieds les uns des autres ; ils prennent aiſément, & en moins de cinq mois ils portent du fruit meur & bon à manger. On connoit aux feuilles que le fruit a toute la groſſeur & la maturité qu'il doit avoir, parce que pour lors elles ſe fletriſſent.

Le manioc eſt conſtament originaire de l'Amerique : Je croi que perſonne n'en a douté juſqu'à preſent. Ce ſont encore très aſſurément les Portugais qui l'ont porté en Afrique, & qui s'en ſervent ; car les Negres ont du mil, du ris, des pois & d'autres légumes. Les François ont de la farine de froment & — Deſcription du manioc.

de mil : les Anglois ont de la farine de froment, & des patates ; & comme ces derniers consomment beaucoup plus de viande que de pain, ils ont moins besoin de ce secours que les autres.

Le manioc est un arbrisseau dont l'écorce est rouge, grise ou violette, selon les differentes especes des bois qu'elle couvre. L'écorce de ces trois especes est mince : Il croit jusqu'à la hauteur de sept ou huit pieds ; à cette hauteur le tronc est gros comme le bras. Le tronc & les branches sont remplis de nœuds assez près les uns des autres, avec de petites excroissances qui marquent les endroits où étoient les feuilles qui sont tombées:car à mesure que l'arbre croît, les feuilles quittent le bas des rameaux, & il ne s'en trouve qu'aux parties les plus hautes. Ce bois est mol & cassant, il vient de bouture mieux que de graine, du moins on est sûr de n'avoir que peu de racines bonnes à manger, si on le fait venir de graine. Sa feuille est comme un trefle allongé,ou plûtôt comme une moienne feuille de vigne que l'on auroit fendue le long de ses nervures,& à qui on n'auroit laissé de chaque côté qu'un demi doigt de large. Sa principale racine en pousse trois ou qua-

tre autres autour d'elle, & quelquefois ſix ou ſept de differentes groſſeurs, ſelon l'âge de l'arbre & la bonté du terrein. J'en ai vû à l'Amerique d'auſſi groſſes que la cuiſſe; mais cela eſt extraordinaire. Communément elles ſont de la groſſeur des plus groſſes béteraves : L'écorce des racines eſt de la couleur de celle de l'arbre, c'eſt-à-dire qu'elle eſt griſe quand le bois eſt gris; rouge quand il eſt rouge; mais le dedans eſt toujours blanc & de la conſiſtence des navets.

Quand ces racines ont leur groſſeur & leur entiere maturité, ce qui n'arrive en Afrique qu'à douze ou quatorze mois, on les arrache avec l'arbriſſeau qu'elles ont ſoutenu, on ratiſſe le deſſus de l'écorce avec un couteau, & on les rappe ſur de grandes rappes de cuivre d'un pied ou quinze pouces de longueur, ſur huit pouces de large, & on les reduit en groſſe farine comme de la ſcieure de bois que l'on met dans des ſacs de groſſe toille, ou dans une caiſſe percée avec des pierres ou autres choſes peſantes deſſus pour en faire ſortir tout le ſuc, parce qu'on eſt convaincu que ce ſuc peut cauſer la mort aux animaux qui le boiroient, non qu'il ait en lui-même aucun venin, mais parce qu'il eſt ex-

trémement plein de substance, & si froid que la chaleur de l'estomac & les sucs dissolvans ne sont pas capables d'en produire la digestion. J'ai parlé amplement de cet arbrisseau, de sa culture, de ses racines, de ses bons & mauvais effets dans mon voiage des Isles de l'Amerique ; je prie les Lecteurs d'y avoir recours s'ils en veulent une plus longue explication. Je dirai ici seulement que les Portugais de Cachaux, d'Iebe, des Bissaux & autres endroits de l'Afrique, en font un très grand usage, & l'apprêtent plûtôt en farine qu'en cassave.

CHAPITRE III.

Etablissement de la Compagnie aux Bissaux.

On doit encore à M. Brüe l'établissement fixe que la Compagnie a aux Bissaux. Il est vrai que dans les premiers tems que les Normands reconnurent & s'établirent sur la côte d'Afrique, ils reconnurent cet endroit, y trafiquerent, & peutêtre même qu'ils s'y établirent ; mais cet établissement eut le même sort que les autres, & dans

la décadence de leurs affaires, ils furent contraints de l'abandonner ; & les Portugais s'en emparerent, & s'y sont maintenus tant bien que mal jusqu'à present. On a vû dans la suite des Directeurs François qui y ont envoié des bâtimens de tems en tems, plûtôt pour empêcher la prescription, que pour y faire un établissement fixe. Il s'en est trouvé d'autres qui ont permis à des particuliers d'y aller traiter pour leur compte particulier ; & d'autres y ont été comme Agens ou Commissionnaires de la Compagnie ; tels ont été en 1685, & 1686, le Sieur de la Fond qui y alla avec la qualité de Directeur particulier, & qui ne laissa pas d'y traiter dans ces deux années dix-huit cent Negres, & près de quatre cent quintaux de cire.

Le Sieur Bourguignon, autre Directeur de la même espece, y traita sept cent esclaves en dix-huit mois, des années 1687, & 1688. & le même Sieur de la Fond y traita trois cent Negres en moins de trois mois, en l'année 1689.

Commerce ordinaire que l'on peut faire aux Bissaux.

La guerre de 1688 aiant réduit les affaires de la Compagnie dans un fort mauvais état, le Commerce des Bissaux fut tellement abandonné, que le Sieur Brüe en arrivant au Senegal en 1697,

ne trouva dans toute la Conceſſion, ni Commis ni Pilotte, ni emploié, qui eut été aux Biſſaux ni par mer ni par terre.

Ce Commerce pourtant merite bien d'être cultivé, on en peut tirer dans une année courante, c'eſt-à-dire les uns portant les autres, quatre cent Negres, cinq cent quintaux de cire, & trois ou quatre cent quintaux de morphil, & cela avec les marchandiſes de traite ordinaires dont nous donnerons le détail à la fin de ce volume.

On peut aſſurer que ce département ſera d'autant plus conſiderable pour le Commerce, qu'on aura plus de ſoin de le tenir toujours fourni de bonnes marchandiſes de traite, parce que ſa ſituation eſt des plus avantageuſes, étant au milieu de quantité d'Iſles fertiles & bien peuplées, & environné de pluſieurs grandes Rivieres navigables, par le moien deſquelles on peut porter le Commerce bien avant dans le cœur du payïs ; & quand même on ſe borneroit à la Riviere de Serrelionne, ce departement ne laiſſeroit pas d'être un des meilleurs de la Compagnie

Les prédéceſſeurs de M. Brue avoient quelquefois penſé à s'établir ſur un pe-

tit écueil voiſin de l'Iſle des Biſſaux, à qui on avoit donné par avance le titre d'Iſle de Bourbon ; mais ceux qu'on avoit envoié pour examiner le terrein, le trouverent ſi petit & ſi dépourvû d'eau, de bois & autres choſes neceſſaires à un établiſſement ſolide, que ce projet fut abandonné ; & au lieu d'un Fort ou d'un Comptoir fortifié ſur cette petite Iſle, on reſolut de s'emparer de l'Iſle de Boulam, & d'y établir une Colonie à l'inſtar de celle qu'on venoit d'établir à l'Iſle à Vaches ſur la côte de Saint-Domingue. C'étoit un des articles des inſtructions que la Compagnie donna à M. Brüe en l'envoiant en Afrique. Il eſt vrai qu'il n'y put penſer dès qu'il fut arrivé, parce qu'il trouva des choſes plus preſſées & plus utiles à la Compagnie. Mais enfin il prit ſi bien ſes meſures, que le dix Janvier 1699, il fit partir le navire, l'Eleonore de Roie, les Corvettes, la Mignone & l'Irondelle, avec un Commis principal & d'autres Commis, un Religieux, un Ingenieur, un Chirurgien, des Officiers & quelques ſoldats, pour aller prendre poſſeſſion de cette Iſle, s'y établir, s'y fortifier, la reconnoître, & faire les alliances né-

Projet d'un établiſſement à l'Iſle de Boulam.

ceſſaires avec les Negres des environs, pour y établir le Commerce & pour n'y être point troublé.

M. Brüe tente de faire l'établiſſement de Boulam.

Les bâtimens arriverent heureuſement, mais au lieu de trouver une Iſle de cinq ou ſix lieues de tour comme on l'avoit cru, qu'il auroit été facile de garder avec un petit nombre d'hommes & de s'y maintenir contre les Negres & les Européens qui auroient voulu s'y oppoſer; on trouva une grande Iſle de plus de ſix lieues de longueur, & de vingt-deux à vingt-cinq de circonference, déſerte à la verité & ſans habitans la plus grande partie de l'année; mais où les Biſſagos Negres voiſins venoient regulierement toutes les années au nombre de trois ou quatre cent pour ſemer & recueillir leur ris & leur mil, parce que ces legumes y viennent incomparablement mieux que dans pas une des autres Iſles qui ſont répandues entre la Riviere de Saint-Domingue & celle que les Portugais ont nommé Rie grande ou la grande Riviere.

Raiſons qui empêcherent l'établiſſement de Boulam.

Le Sieur Cartaing, que M. Brüe avoit nommé Commis principal, & Chef du nouvel établiſſement projetté, vit bien qu'il ne pouvoit rien faire avec le peu

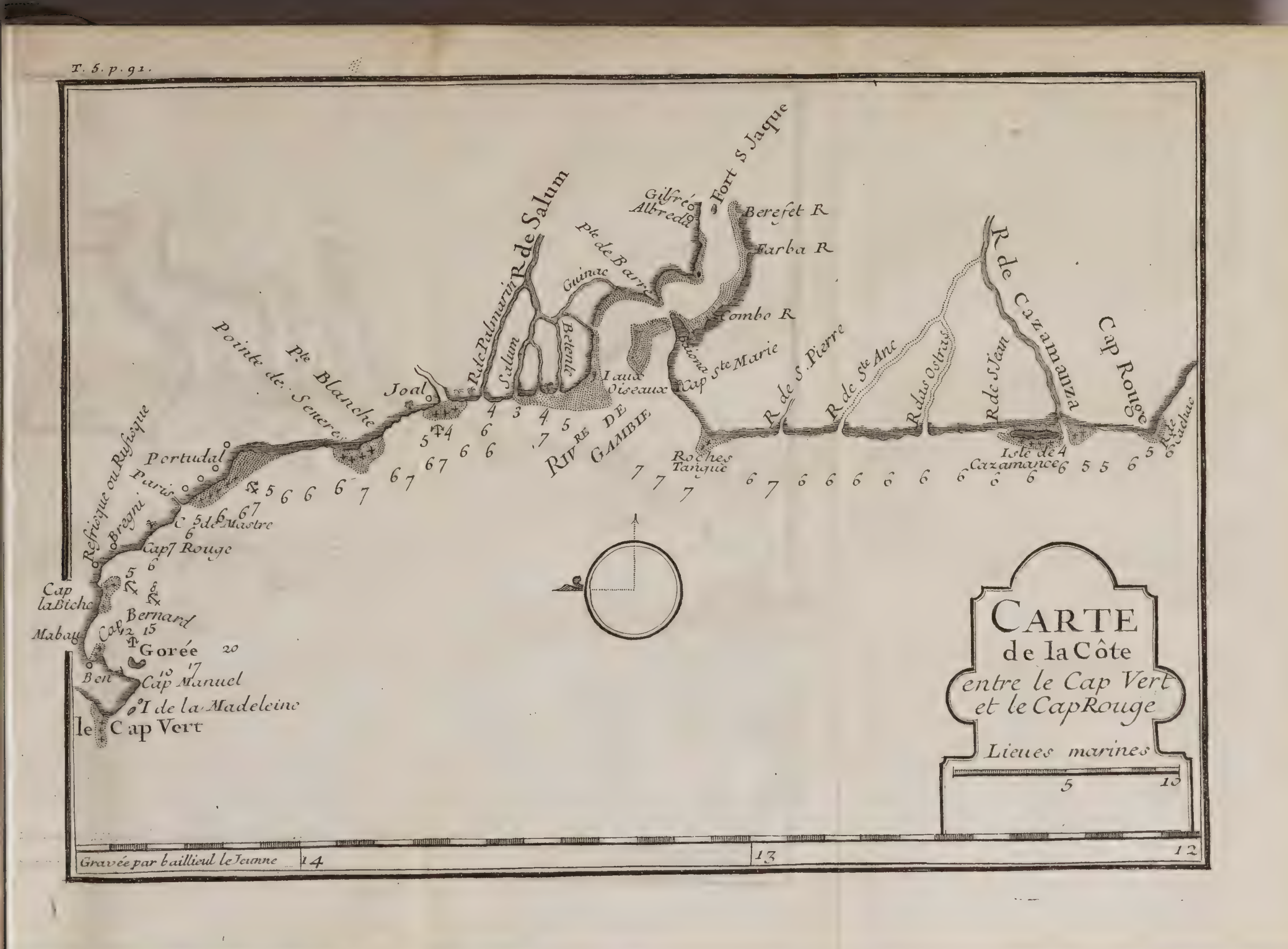
de monde qu'il avoit; il se contenta de visiter l'Isle, dehors & dedans, d'en faire lever le plan, & renvoia une corvette à Gorée avec le détail de tout ce qu'il avoit vû & fait en attendant de nouveaux ordres. Ce bâtiment arriva à Gorée le vingt-neuf Mars, & M. Brüe le fit repartir dès le lendemain, avec ordre au Sieur Cartaing d'établir un Comptoir sur l'Isle des Bissaux, s'il ne pouvoit trouver quelque expedient pour s'établir à Boulam. Il lui marquoit aussi, qu'en cas que le Roi de Portugal fit abandonner le Fort qu'il avoit sur l'Isle des Bissaux, comme on le publioit, d'en empêcher la démolition, & de s'y établir.

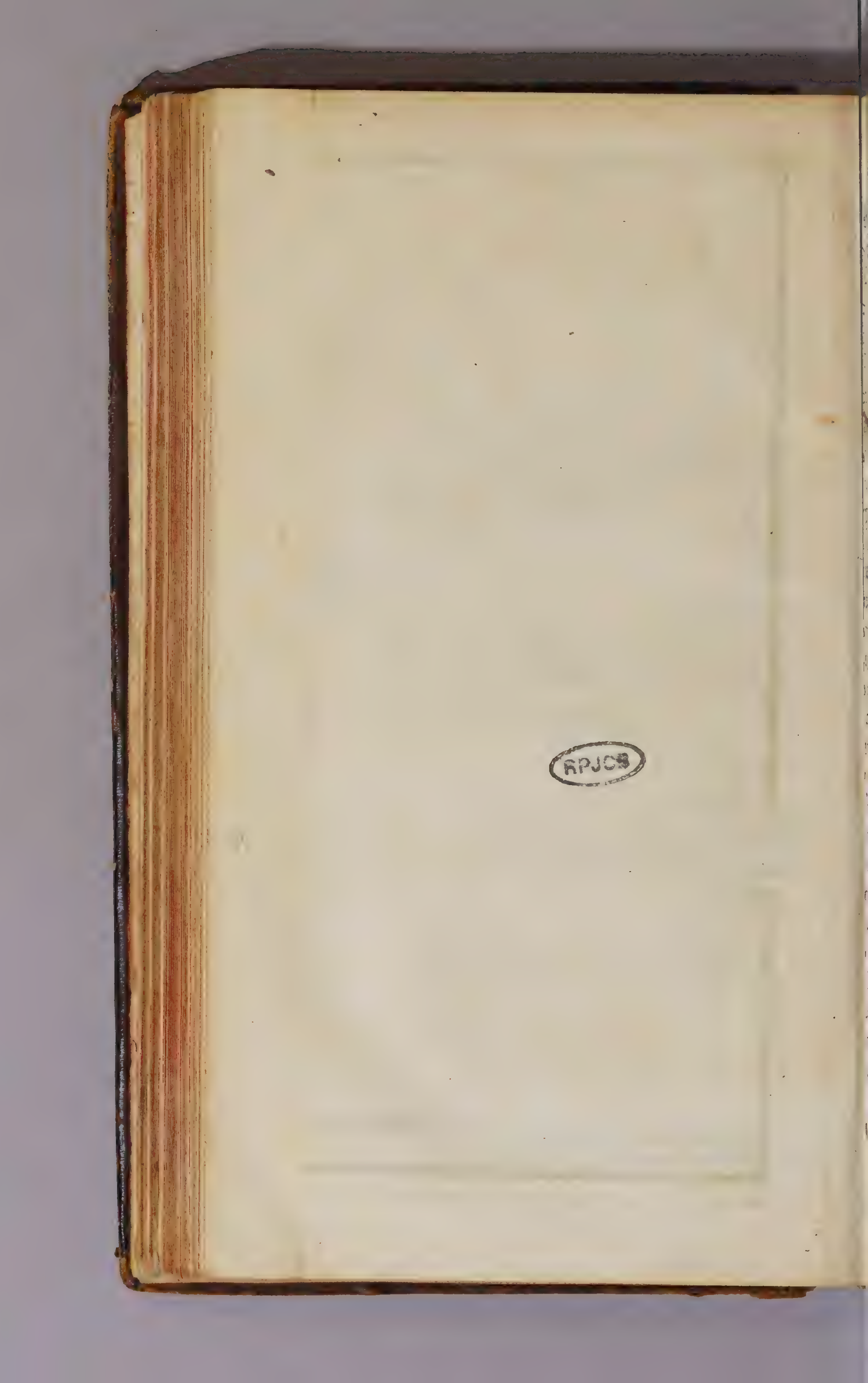
Le Sieur Cartaing executa en partie l'ordre de son General. Il alla aux Bissaux, fut bien reçû du Roi; s'établit dans quelques Cases que le Roi lui prêta, renvoia le navire & une des corvettes, & commença à traiter avec les naturels du païs avec assez d'avantage; il le fit sçavoir à M. Brüe qui étoit sur le point de lui envoier des bâtimens, avec un assortiment, lorsqu'on le vit arriver au Senegal le vingt Septembre de la même année 1699.

Etablissement aux Bissaux commencé & abandonné.

Ce retour inopiné fâcha beaucoup

M. Brüe ; mais il s'appaisa quand le Sieur Cartaing lui eut representé que la plûpart de ceux qui étoient demeurez avec lui, étoient morts, & les autres malades & dans un état dangereux, comme il étoit aisé de le voir, & qu'il avoit été tellement traversé par le Gouverneur du Fort des Portugais, que cela lui avoit fait manquer plusieurs occasions avantageuses à la Compagnie. Que ce Gouverneur vouloit l'obliger à paier un droit de dix par cent de toutes ses traites ; & qu'il prétendoit même lui faire en cela grace, puisque les Portugais même lui paioient cinq pour cent, quoique cette Isle ne dependît point du Roi de Portugal ; & qu'à l'exception de l'endroit où est le Fort, elle appartienne toute entiere à un Roi Negre, ami & allié des François ; mais qu'il ne lui avoit pas été possible de s'opposer aux violences & aux entreprises des Portugais, qui étoient en quelque façon redoutables aux Negres, à cause de leur Fort & de leur canon ; quoiqu'il y eut assez d'apparence de les mettre à la raison, & même de leur faire abandonner la partie, dès qu'on y seroit établi d'une autre maniere, & que le Roi & les Grands avoient


CARTE
de la Côte
entre le Cap Vert
et le Cap Rouge
Lieues marines
5
10
R de Salum
Fort S. Jaque
Gilfréé
Albreda
Berefet R
Farba R
Pte de Barra
Guinac
Combo R
Bitona
Cap Ste Marie
I aux Oiseaux
R de S. Pierre
R de Ste Ane
R des Ostras
R de S. Jean
R de Cazamanza
Cap Rouge
Isle de Cazamance
Roches Tanque
RIVre DE GAMBIE
R de Palmarin
Salum
Betenté
Joal
Pte Blanche
Pointe de Senere
Portudal
Paris
Refisque ou Rufisque
Bregni
C de Mastre
Cap Rouge
Cap la Biche
Cap Bernard
Mabay
Gorée
Ben
Cap Manuel
I de la Madeleine
le Cap Vert
Gravée par Baillieul le Jeunne
14
13
12



juré une alliance avec la Nation, avec les cérémonies accoutumées parmi eux.

M. Brüe se disposa à mettre la derniere main à l'execution de ce projet, & d'aller pour cela en personne aux Bissaux, mais d'une maniere & si bien accompagné, qu'il imposa aux Portugais & aux Negres. Il appareilla de la rade d'Albreda le vingt-un Fevrier 1700. Il étoit dans un navire de la Compagnie appellé la Princesse, commandé par le Sieur de la Rue; accompagné du navire l'Eleonor de Roie, des Corvettes la Mignone & l'Irondelle, avec une Caiche nommée la Sirene, le Brigantin, le Saint-George, & la Barque la Cristine. Cette petite flotte mouilla sur les onze heures du matin, vis-à-vis l'Isle aux chiens, & le lendemain vingt-deux devant la pointe de Bagnon; elle appareilla le soir du même jour avec le Jussan, & continua sa route jusqu'au vingt-huit, au petit point du jour, que la Sirene fit signe qu'elle voioit un bâtiment. On étoit alors à l'Ouest-Sud-Ouest O. S. O. d'une des pointes de l'Isle des Bissaux, appellée la Pointe Saint-Martin. On chassa aussitôt ce bâtiment qui fit route au Sud-Sud-Ouest, pour passer entre

M. Brüe va aux Bissaux. Sa route.

l'Isle de Casegut & celle de Carache? Le Sieur de la Rue se confiant à un pilote Hollandois, qu'il avoit sur son bord, qui l'assuroit qu'il y avoit bon passage par tout, & qu'on n'y trouvoit jamais moins de cinq brasses d'eau, se trouva tout d'un coup de six brasses d'eau à trois & demie, & puis à deux & demie; & le vent & la marée continuant de porter le navire en avant, il échoua à basse mer sur de la vaze, si doucement qu'on ne le sentit pas toucher. On apperçût en même tems que le navire à qui on donnoit chasse étoit aussi échoué à deux portées de canon à leur avant, ce qui consola un peu les Sieurs Brüe & la Rue, qui firent aussitôt armer deux chalouppes, commandées par le Sieur Desmonts & soutenues par la Sirene pour l'aller enlever.

Prise d'un vaisseau Danois.

Ce bâtiment après avoir arboré pavillon Danois, se rendit sans resistance; le Capitaine fut amené à bord de la Princesse. Il s'appelloit Louis Batman, il étoit de Dieppe, & établi depuis longtems à l'Isle Saint-Thomas, une des Vierges en Amerique. Dès que la prise fut amarinée, c'est-à-dire qu'on y eut mis un Officier avec un équipage, & qu'on eut dispersé les Danois sur l'es-

cadre Françoiſe, on ne ſongea qu'à retirer la Princeſſe & ſa priſe du danger où elles étoient. On travailla beaucoup, & on ne put en venir à bout que le premier jour de Mars, ſur les quatre heures après midi, que les deux bâtimens étant parez vinrent mouiller ſur les huit heures du ſoir à trois quarts de lieues de l'Iſle du Biſſaux, à la pointe de Bernafel, à ſix lieues à l'Oueſt du Fort Portugais

Le vaiſſeau la Princeſſe & le Danois demeurent échoués.

L'eſcadre & la priſe mouillent aux Biſſaux.

On apperçût la même nuit, de la lumiere à la Mer, ce qui fit juger que c'étoient des navires interloppes. Le lendemain matin on vit deux navires mouillez à deux portées de canon au vent de l'eſcadre. On appareilla auſſitôt pour les aller reconnoître: On vit une heure après, qu'ils étoient Hollandois. On arbora pavillon de part & d'autre, & la Princeſſe commença à ranger le plus grand d'auſſi près que l'eau lui pouvoir permettre. Dès qu'on fut à demi portée, on lui tira un coup de canon pour le faire amener: & comme il n'en voulut rien faire, & même qu'il ſe défendit, on lui en tira juſqu'à quatre-vingt coups; ce qui le fit amener pendant que le petit à qui l'Eleonor de Roie donnoit chaſſe, ſe défendoit aſſez

On chaſſe deux navires Hollandois.

vivement, & à la fin ne voiant pas moien d'échaper il s'échoua. L'équipage s'embarqua dans la chalouppe, & laissa le navire à l'abandon. Ce qui donna lieu aux Negres captifs qui étoient dedans de rompre leurs fers, de piller des marchandises, & de se sauver en se jettant sur la vaze. Il ne fut pas possible d'empêcher ce desordre, parce que les chalouppes qu'on avoit mises à la Mer ne purent arriver à tems, à cause que le vent & la marée les contrarioient. Elles joignirent enfin le navire abandonné, trouverent le Pont couvert de marchandises, mais pas un seul captif; & la Mer continuant de baisser, le navire demeura tout à sec.

Prise de deux navires Hollandois.

Les Negres des Isles voisines crurent qu'ils auroient bon marché du peu de blancs qu'ils y voioient, & qu'ils pouroient s'emparer du bâtiment. Ils le vinrent attaquer à coups de fleches; mais les François leur répondirent si vivement à coup de fusil, qu'après en avoir tué & blessé quelques-uns, les autres se retirerent; & la Mer étant revenue, le navire se trouva à flot, & on l'amena mouiller auprès du reste de l'escadre.

On repousse les Negres qui vouloient piller un de ces navires échoué

Le plus grand de ces deux navires s'appelloit l'Anna, il étoit de 22. pieces

de canon. Le ſecond n'en avoit que ſeize, il s'appelloit le Pierre & Jean de Fleſſingue : Leurs Capitaines Vandernotte & Jacob-Kenoque étoient morts depuis qu'ils étoient à la côte. Les Pilottes qui les commandoient en leurs places ſe nommoient Ruellam, & Guillaume Jenon.

L'Eſcadre appareilla le trois de Mars de la pointe de Bernafel & vint mouiller à la nuit fermante devant le Fort des Biſſaux. Quoique tous les bâtimens euſſent pavillon François, & que le Gouverneur Portugais ne put pas les méconnoître, il ne laiſſa pas de leur faire tirer un coup de canon à boulet. Cet acte d'hoſtilité lui auroit couté cher ſi M. Brüe n'avoit pas été preſent ; car le Sieur de la Rue vouloit le lui rendre avec uſure, & il ne lui auroit pas fallu deux heures pour reduire ſon Fort en pouſſiere. M. Brüe s'y oppoſa & voulut mettre dans un plus grand tort ce Gouverneur impoli. Il ordonna pour cet effet à la Corvette la Mignonne d'aller mouiller dans un marigot dont il ſembloit que le Gouverneur nous vouloit empêcher l'entrée, parce que cet endroit étoit aſſez voiſin de ſa Forteresse, & fort commode pour les

Difficultés avec le Gouverneur Portugais.

petits bâtimens, bien résolu en cas que les Portugais tirassent sur elle ou sur l'escadre, de répondre vivement, faire une descente & se rendre maîtres du Fort. On prépara toutes choses pour cette expedition, & la Corvette leva l'ancre & s'en alla prendre poste dans l'endroit qui lui étoit marqué.

Elle y mouilla si près du Fort, que le Gouverneur la fit hesler, c'est-à-dire appeller, pour sçavoir d'où elle étoit, afin que le Capitaine vînt à terre. Le Capitaine le Cerf qui la commandoit répondit & vint à terre, trouva deux soldats qui le conduisirent au Gouverneur ; qui après s'être informé de quelle Nation étoient les bâtimens mouillez devant sa Forteresse, lui demanda si le Sieur Cartaing y étoit. Le Capitaine le Cerf lui dit qu'il viendroit bientôt, sans l'informer qu'il étoit dans l'escadre avec M. Brüe. Le Gouverneur qui ne le croioit pas si près, & qui ne s'imaginoit pas que les François vinssent à dessein de faire un établissement fixe dans le payïs, répondit avec beaucoup de hauteur, que si le Sieur Cartaing avoit la hardiesse de venir, il le renvoieroit plus vîte qu'il ne seroit venu ; qu'il ne vouloit absolument pas

le

le souffrir, ni aucun autre de sa Nation dans l'Isle, parce qu'il y avoit traité sans sa permission, qu'il n'avoit pas acquitté les droits qui lui sont dûs, & qu'il étoit parti sans recevoir ses expeditions : que cela l'obligeoit à ne pas souffrir qu'aucun François descendît à terre, pas même pour faire de l'eau ou du bois : que le Roi de Portugal son Maître lui avoit donné ordre d'en agir ainsi, qu'il vouloit lui obéir ; & que pour commencer à le lui faire voir, il lui défendoit à lui même de traiter aucune chose, & même de venir se promener à terre.

Le Capitaine le Cerf se retira après avoir écouté toutes ces rodomontades dont il vint rendre compte sur le champ à M. Brüe, qui ne manqua pas d'envoier le lendemain de grand matin le Sieur Cartaing dans une Chalouppe bien armée saluer le Gouverneur Portugais de sa part, & lui faire des plaintes du coup de canon à boulet qu'il avoit fait tirer sur l'escadre, quoiqu'il dût avoir reconnu par les pavillons qu'elle portoit longtems avant d'arriver au mouillage, qu'elle étoit Françoise, & en paix avec la Nation Portugaise. Il avoit aussi ordre de lui apprendre que M. Brüe ve-

noit pour faire un établissement fixe pour le Commerce du payïs.

Le General envoie complimenter le Gouverneur Portugais.

Il parut bien que la fraicheur de la nuit avoit un peu calmé les bouillons de la colere du Gouverneur Portugais. Le Sieur Cartaing le trouva aussi moderé, & même aussi soumis, qu'il avoit paru le soir précédent superbe & arrogant. Il reçût civilement le Sieur Cartaing, lui fit des excuses sur le coup de canon, l'assurant qu'il avoit suivi en cela la coutume de son payïs, où on ne manque jamais de tirer sur les bâtimens qui mouillent la nuit sous des Forteresses. Il l'assura qu'il estimoit infiniment les François; mais qu'à l'égard du Commerce, il prioit M, Brüe de se souvenir que les Bissaux étoient une des Concessions que le Roi de Portugal avoit faite à la Compagnie de ses sujets, pour traiter exclusivement à tout autre dans ce payïs, & que par conséquent il ne pouvoit pas permettre que les François ni aucune autre Nation y vint traiter sans son consentement; qu'il étoit fâché de ne le pouvoir donner; mais qu'il étoit de son devoir de s'y opposer autant qu'il pouroit, parce qu'il prévoioit que si les François y étoient une fois établis, ils seroient contraints

eux-mêmes de nous abandonner la partie. Il chargea le Capitaine le Cerf de faire bien des complimens de sa part à M. Brüe ; & quelques-heures après il lui envoia son Alfere ou Lieutenant lui faire des excuses sur le coup de canon, & lui repeter après beaucoup d'offres de service les mêmes prétentions qu'il avoit proposées au Sieur Cartaing.

M. Brüe répondit à cet Officier, qu'il s'étonnoit que M. Rodrigo d'Olivera-d'Alfonça, c'étoit le nom du Gouverneur qui étoit depuis tant de tems dans le payïs, eut oublié que les François avoient toujours negotié aux Bissaux, & même bien des années avant que les Portugais y eussent aucun Fort ni aucun établissement : Qu'il devoit distinguer la Compagnie Roiale de France, des Interloppes, & de tous les autres Européens, puisqu'il étoit constant qu'elle avoit toujours eu droit de commercer depuis le Cap blanc, jusqu'à la Riviere de Serrelionne privativement à tout autre, & que c'étoit à cause de ce droit qu'il avoit enlevé le Danois & les deux Hollandois qu'il voioit en rade : Que le parti le plus convenable que le Gouverneur pouvoit prendre, étoit de vivre en bonne in-

telligence avec les François, de faire ſon Commerce ſans tâcher de nuire au leur, & d'être perſuadé que le nôtre ne porteroit aucun préjudice au ſien, comme il eſperoit l'en perſuader dans le premier entretien qu'ils auroient enſemble.

Comme M. Brüe ne douta point que le Gouverneur Portugais ne fit tous ſes efforts auprès de l'Empereur des Biſſaux pour traverſer l'établiſſement qu'il projettoit de faire; il envoia faire des complimens à ce Prince & demander Audience dès le même jour par les Sieurs de la Rue & Cartaing.

Le Prince les reçût parfaitement bien, & leur promit de ſe rendre au premier jour aux Caſes qu'il avoit au bord de la Mer, de lui donner Audience, & de décider avec tous les Grands de ſon Etat ſur l'établiſſement fixe qu'on lui propoſoit.

Il vint en effet le neuf du même mois de Mars de grand matin à ſon Palais au bord de la Mer; car il demeure pour l'ordinaire à quelques lieues dans les terres: il fit avertir M. Brüe qui deſcendit auſſitôt pour venir ſaluer ce Prince en cérémonie.

Deux trompettes & deux hautbois

étoient à la tête de son Cortege. Le Sieur de Segouzac Capitaine les suivoit l'esponton à la main, à la tête de 25 soldats bien armés, avec deux Sergens & deux tambours; les Commis de la Compagnie venoient ensuite, & précedoient M. Brüe qui marchoit entre les deux Capitaines de ses vaisseaux; les autres Officiers, & quelques gens de livrées fermoient la marche avec un gros de Matelots armez. Il fut salué de tout le canon de son escadre quand il s'embarqua, & on fit une seconde décharge quand il mit pied à terre. Il s'avança en cet ordre jusque sous un grand arbre, entre le Fort Portugais & le Couvent des Religieux de Saint-François de la même Nation. Il y trouva le Roi assis dans une chaise fort propre, vêtu d'un pourpoint verd de Moire d'argent couvert de dentelles d'argent sur les tailles & aux manches. Une très belle pagne lui servoit de culotte; il avoit sur la tête un bonnet de drap rouge en pain de sucre, entouré d'une corde de chanvre qui faisoit deux tours sur le front, ce qui est la marque du pouvoir qu'il a de faire des captifs. Il avoit à ses pieds quatre de ses femmes, & tous ses grands ou fidalgues étoient

Marche de M. Brüe allant à l'Audience du Roi des Bissaux.

Habillement du Roi à l'Audience qu'il donna à M. Brüe.

autour de lui, mais plus éloignés, & derriere eux trois grands Negres qui jouoient aſſez bien d'une eſpece de flute Allemande. Il y avoit des fauteuils rangez devant le Roi. M. Brüe s'étant approché, & le Roi s'étant levé, ils ſe ſaluerent en ſe donnant pluſieurs fois la main, le Roi repetant à chaque fois avec un viſage riant & un ton de voix gracieux : *Vous êtes le bien-venu.* Le Roi & M. Brüe s'étant aſſis, le Prince fit ſigne aux principaux Officiers de s'aſſeoir auprès de lui. Il commença alors ſon compliment, qui fut expliqué par le Maître Langue de la compagnie, qui étoit à genoux entre le Roi & M. Brüe. Il roula ſur la reputation de juſtice & d'équité que le Roi s'étoit acquiſe dans toute l'Afrique, & au-delà des Mers, ſur le bon accueil qu'il faiſoit aux Etrangers, la protection qu'il leur accordoit, ſur les victoires qu'il avoit remportées ſur tous ſes voiſins, ſur le ſoin qu'il avoit d'entretenir & de favoriſer le Commerce qui rendoit ſes peuples heureux, riches & civiliſez. Il lui parla enſuite de l'amitié ſincere qu'il y avoit toujours eu entre les Rois ſes predeceſſeurs & les François; il le fit ſouvenir que

Compliment de M. Brüe au Roi.

la Compagnie Roiale avoit toujours commercé dans ſes Etats ſans être obligée d'avoir l'agrément des Portugais ; qu'elle y avoit eu des Caſes & des Magazins, & qu'étant à preſent dans la reſolution d'établir un Commerce fixe & continuel dans ſes Etats, il venoit le prier d'agréer qu'il y fît bâtir des Caſes & les Magazins neceſſaires pour mettre ſes effets à couvert, & qu'elles les prit avec ſes Officiers & ſes Commis ſous ſa protection comme elle avoit toujours fait.

Le Roi lui répondit avec beaucoup de politeſſe, il le remercia de la peine qu'il avoit priſe de le venir viſiter de ſi loin, il lui dit qu'il ſe ſouvenoit avec plaiſir de la bonne intelligence qu'il y avoit eue entre lui & les François ; qu'il ſouhaitoit qu'elle continuât, & qu'il y contribueroit de tout ſon pouvoir: mais qu'à l'égard de l'établiſſement qu'il demandoit, il avoit des raiſons particulieres pour ne s'en expliquer qu'après avoir conſulté ſes dieux, & en preſence du Gouverneur des Portugais, qui s'opoſoit formellement à cet établiſſement ; & ſur le champ il l'envoia chercher. Il y a apparence que tout cela étoit concerté, car le Gouverneur ſortit auſ-

fitôt de fon Fort, accompagné de fon Lieutenant & de fon Alfere, avec fix foldats Negres armez chacun d'un fufil. Il fut à l'Eglife de la Paroiffe, qui eft entre le Fort & le Couvent de Saint François, & aprés y avoir fait fa priere, il vint joindre la Compagnie fous l'arbre.

M. Brüe n'étoit pas demeuré oifif pendant qu'on étoit allé chercher le Gouverneur Portugais. Il avoit fait voir au Roi l'interêt qu'il avoit d'avoir deux Nations établies dans fes Etats, que c'étoit un moien fûr d'y faire fleurir le Commerce, & d'infpirer à fes fujets le travail & les autres moiens de s'enrichir, & de faire venir chez eux l'abondance de toutes fortes de marchandifes d'Europe, qu'ils répandroient eux-mêmes chez tous leurs voifins, dont ils tireroient par ce moien toutes les richeffes. Le Roi écoutoit ce difcours avec attention, & lui & tous fes grands y applaudiffoient & y prenoient plaifir, lorfque le Seigneur Dom Rodrigo d'Olivera d'Alfonça s'approcha de l'arbre, il falua le Roi & enfuite M. Brüe à qui il fit beaucoup de civilités. Le Prince falua le Gouverneur plus familierement qu'il n'avoit falué M. Brüe;

c'eſt-à-dire que ſans ſe lever il lui donna ſimplement une fois la main, en lui diſant, *Soiez le bien-venu*; & le fit aſſeoir.

Le Roi fut quelque tems ſans rien dire, regardant fixement le Gouverneur Portugais; puis lui addreſſant la parole, il lui dit d'un ton ferme: Vous m'avez fait dire que les François venoient ici pour y bâtir une Caſe de pierre & un Fort, cela eſt-il vrai, ou le ſuppoſez-vous de vous même?

Le Gouverneur parut ſurpris de cette demande; car il vit bien qu'il lui ſeroit impoſſible de prouver ce qu'il avoit avancé, & que ne le faiſant pas, il s'attireroit l'indignation du Prince. Après un moment de ſilence, il dit au Roi qu'il n'étoit pas vraiſemblable que les François vouluſſent s'établir ſans ſe fortifier de maniere qu'eux & leurs effets fuſſent dans une ſûreté entiere; mais que le Roi de Portugal ſon Maître ne le ſouffriroit jamais, & que cela étoit contraire aux Traités qu'il avoit fait avec le Roi preſent & ſes predeceſſeurs.

M. Brüe prit la parole, & remontra au Roi que ce qu'il demandoit n'étoit pas une nouveauté, mais une confir-

mation de la très ancienne Alliance qu'il y avoit toujours eue entre les deux Nations, qui ne devoit point paroître détruite pour avoir été un peu negligée; que c'étoit les prétentions injustes des Portugais qui avoient contraint le Sieur Cartaing de se retirer: Que la Compagnie Françoise ne vouloit ni Fort, ni Cases de pierre, se tenant fort en sûreté dès qu'elle auroit la parole du Roi, & qu'elle seroit assurée de sa protection: Qu'elle ne prétendoit tenir cette grace que du Roi seul, qui étant Maître dans ses Etats, y pouvoit recevoir qui bon lui sembloit sans consulter personne, & étant assez puissant pour maintenir ce qu'il accordoit.

Cette réponse plut beaucoup Roi, il se leva, & dit avec un ton fier au Gouverneur Portugais, qu'il s'étonnoit qu'il vouloit lui donner des loix & le gêner dans ses volontés, qu'il n'avoit vendu son Roiaume à personne, & qu'il prétendoit en être le Maître, & que personne ne se donnât la liberté de trouver à redire aux dispositions qu'il faisoit, & qu'il sçauroit bien y mettre ordre quand on voudroit y trouver à redire. En achevant ces mots, il prit M. Brüe par la main & lui dit de le suivre.

Il s'avança auſſitôt ſuivi de ſes femmes, de ſes fidalgues, & precedé de ces trois joueurs de flutes, & prit le chemin du bord de la Mer. Il s'arrêta ſous un grand arbre que l'on regarde dans le païs comme une eſpece de divinité, parce que leurs dieux y font leur demeure. Toute la Cour fit un cercle autour de l'arbre; le Roi & ſes femmes s'en approcherent de plus près. Un Prêtre des Idoles vêtu fort bigearement avec quantité de grelots & de ſonnettes préſenta au Roi un grand coüis, c'eſt-à-dire une moitié d'une groſſe calbaſſe pleine de vin de Palme. Le Roi la ſoutenant ſur la paume de ſa main gauche, ſes femmes y mirent leurs mains droites, & tous les fidalgues qui purent y placer leurs mains ne manquerent pas de le faire; & ceux qui ne purent en approcher d'aſſez près, mirent leurs mains ſur les bras de ceux qui touchoient la calbaſſe. Alors le Roi parlant à l'arbre ou aux divinités qui y étoient nichées, répeta en abregé ce que M. Brüe avoit dit, & leur demanda leur avis ſur la reponſe qu'il devoit faire.

Sacrifice du Roi des Biſſaux, pour conſulter ſes dieux ſur la demande de M. Brüe.

M. Brüe étoit bien ſûr qu'elle ſeroit favorable; car en ce payïs-là comme dans l'ancienne Grece, il y a des

moiens sûrs de faire parler les Oracles selon les besoins que l'on a, & M. Brüe ne les avoit pas negligez. Cela veut dire en bon François, qu'il avoit eu soin de gagner les femmes du Roi & les Courtisans qui avoient le plus de part dans sa confidence, par des présens assez considerables pour les obliger de faire agréer au Roi ce que les François demandoient. On ne douta point du succès, quand le Roi après avoir aspersé l'arbre d'une partie de la liqueur contenue dans le coüis, & avoir répandu le reste au pied, commanda qu'on amenât un bœuf, ce qui fut executé sur le champ. Il commanda au Prêtre de le sacrifier ; & celui-ci l'ayant fait terrasser, lui coupa la gorge, & ayant reçû de son sang dans le vase qui avoit été rempli de vin, il le présenta au Roi qui le répandit autour de l'arbre, & qui ayant trempé un de ses doigts dedans, s'approcha de M. Brüe & lui en toucha la main : ce qui est chez ces peuples la marque d'une Alliance éternelle.

Cérémonie de l'Alliance entre le Roi des Bissaux & les François.

Après cette Cérémonie, le Roi tenant M. Brüe par la main & suivi de toute sa Cour, s'en retourna sous l'arbre où l'Audience avoit commencé ; là s'étant assis, & ayant fait asseoir M.

Brüe & sa suite, toute la Cour ayant repris ses places, on fit cesser les flutes, & il se fit un silence profond. Alors le Roi prononça d'une maniere grave la réponse de l'Oracle, & s'adressant à M. Brüe, il lui dit : *Vous êtes le bien-venu, vous pouvez établir un Comptoir & des Cases où vous voudrez, & tant que vous jugerez à propos ; je fais une Alliance éternelle avec vous & votre Nation : je vous prends sous ma garde & ma protection, & en attendant que vous ayez bâti des Cases, je vous en prêterai des miennes.* Aussitôt que le Roi eut achevé de parler, ses femmes, ses fidalgues & tous ceux qui étoient présens pousserent un grand cri de joie, auquel les gens armez de M. Brüe répondirent par la décharge de leurs fusils, qui fut suivie d'une décharge generale de tous les canons de l'escadre. Pendant tout ce tintamare M. Brüe s'étant levé s'approcha du Roi & lui fit des remercimens proportionnez à la grace qu'il recevoit, & fit mettre devant le Roi les présens que la Compagnie lui envoioit ; c'étoient de belles toilles, de l'eau-devie, des liqueurs, du corail, des miroirs ardens, des lunettes d'approche, des cristaux, quel-

ques paires de piſtolets bien travaillés ; une épée d'argent fort propre avec un ceinturon brodé, que le Prince mit ſur le champ à ſon côté. Les Dames eurent auſſi des préſens particuliers dont elles parurent d'autant plus contentes, qu'outre leur magnificence c'étoient des choſes curieuſes qu'elles n'avoient jamais vûes. On fit auſſi largeſſe d'eau-de-vie à l'Aſſemblée qui redoubla ſes cris de joie. Le Roi aiant donné pluſieurs fois la main à M. Brüe & à ſes principaux Officiers qu'il lui préſenta, le congedia & lui donna ſes joueurs de flutes avec une partie de ſes fidalgues & de ſes gardes pour l'accompagner juſqu'à l'embarquement. Le Gouverneur Portugais qui s'étoit retiré de l'Aſſemblée auſſitôt après la prononciation de l'Oracle, attendoit M. Brüe ſur le chemin, & lui fit un compliment fort poli, ſur ce qui venoit d'être decidé en ſa faveur avec beaucoup d'offres de ſervice. M. Brüe reçût comme il devoit cette civilité forcée, & y répondit ſur le même ton, ajoutant qu'étant Européens & gens raiſonnables, il ne falloit pas avoir recours aux Negres pour s'oppoſer à l'établiſſement du Commerce de la Compagnie Françoiſe, de

la maniere qu'il venoit de faire & qu'il avoit fait ci-devant ; & que s'il avoit de bonnes raiſons pour l'empêcher, il valoit mieux les propoſer à l'amiable, & puis attendre ce qui en ſeroit decidé en Europe. Le Portugais parut être ſatisfait de ce que M. Brüe lui diſoit, & lui promit d'en demeurer là, & de vivre en bonne intelligence avec les Officiers François qui demeureroient aux Biſſaux.

Après cet entretien, M. Brüe voulut continuer ſa marche ; mais le Gouverneur le preſſa ſi inſtament & avec tant de marques d'une amitié ſincere de venir dîner dans le Fort, qu'il ne put s'en excuſer. Il renvoya donc tout ſon cortege, ne retenant avec lui que ſes Officiers & quelques domeſtiques.

Dès qu'il approcha du Fort, le Gouverneur le fit ſaluer de dix-ſept coups de canon, & ce ſalut penſa être cauſe d'un grand malheur ; car un de ces canons n'ayant pas la volée aſſez élevée, emporta des pierres de l'embraſure qui bleſſerent le fils du Roi à la cuiſſe, & un fidalgue au bras. Quoique le malheur tout ſeul fut cauſe de ces deux bleſſures, les Negres les attribuerent au chagrin que les Portugais

Accident qui arrive au fils du Roi & à un Fidalgue.

avoient de nôtre établiſſement ; ils firent de grands cris, coururent aux armes, & commencerent à s'attrouper de toutes parts. M. Brüe fâché que cela fut arrivé à ſon occaſion, envoia promptement M. Cartaing au Roi avec deux Chirurgiens pour l'inſtruire de quelle maniere la choſe étoit arrivée, le prier de faire ceſſer le tumulte, & de permettre qu'on pansât les bleſſez, & qu'il l'entretiendroit là deſſus au premier jour.

Le Roi entendit raiſon & fit retirer les Negres & ceſſer le vacarme qu'ils faiſoient. Ce qui donna lieu à M. Brüe de dîner tranquilement. Après une aſſez longue converſation, il fut avec le Gouverneur viſiter le Couvent des Cordeliers, où ils furent reçûs par ces bons Peres avec beaucoup d'honneur : après s'y être entretenus quelque tems ils ſe ſeparerent ; le Gouverneur s'en retourna à ſon Fort après avoir conduit M. Brüe juſqu'à ſa Chalouppe.

M. Brüe mit dès le lendemain de grand matin tous ſes ouvriers en beſogne, il loua des Negres du payïs, fit couper les bois dont il avoit beſoin, & aulieu de paille il fit couvrir le Magazin & la Caſe du directeur de thuilles

qu'il avoit eu ſoin d'apporter dans le fond de ſes bâtimens. Il fit faire les murailles d'un grand cabinet, avec des briques que l'on fit couvrir de terre graſſe avec un enduit de chaux, afin que les Negres ne priſſent point d'ombrage, & preſſa ſi vivement le travail, qu'en moins d'un mois il mit ce Comptoir, non ſeulement en état d'y loger les Commis, & les marchandiſes; mais même de ſe défendre d'un coup de main; car il fit faire des meurtrieres tout autour des Caſes, qu'il plaça de maniere qu'elles ſe défendoient les unes les autres; & ſous prétexte d'amaſſer les eaux de pluie pour le ſervice des maçons & pour remedier aux accidens du feu, il fit creuſer un foſſé de ſix pieds de large & d'autant de profondeur, avec deux rangs d'épines ſur le revers qui en défendoient l'approche aux hommes & aux bêtes. On avoit ſoin de faire boire les Negres qui venoient voir les travaux, afin qu'ils n'en fiſſent pas de méchans rapports, & toutes les meurtrieres étoient fermées par dehors avec de la terre graſſe, & blanchies comme le reſte des murs.

Adreſſe de M. Brüe dans le bâtiment du Comptoir.

M. Brüe renvoya à Gorée & au Senegal ſes deux plus gros bâtimens pour y prendre leurs charges, & retourner en

France. Il ne garda que ses trois prises & ses petits bâtimens, & ne partit qu'après avoir établi solidement son Comptoir; l'avoit pourvû de Commis, de marchandises & de vivres d'Europe, avec un Chirurgien, deux Maîtres Langues & quelques laptots. Il établit le Sieur Cartaing Commis principal de ce département, lui laissa deux barques, & partit le onze Avril 1700. pour retourner à Gorée & au Senegal.

CHAPITRE IV.

Description de l'Isle des Bissaux.

Situation de l'Isle des Bissaux.

CETTE Isle est située dans un Golphe d'une longueur & profondeur considerable, qui renferme un grand nombre d'Isles de grandeurs differentes, & habitées par differens peuples. On compte environ cinquante lieues Est & Ouest du Cap rouge à l'Isle des Bissaux. Elle est par les onze degrés trente-cinq minuttes de latitude septentrionale.

Quand on appareille du Cap rouge pour aller aux Bissaux, on fait douze

CARTE de la Côte & des Isles entre le Cap Rouge et l'Isle de Tassagan

Lieues marines

5 10

Cap Rouge
Canal de Cachao
Riv de S. Domingue ou de Cachao
les Banquieres
Balole
le Bot
Pays de Cazegut
Côte des Balantes
Riv de Geves
Port de Gebre
Port Cara
R. de Geves
R. de Courbali
Courbali
Goufede
ROYme DE GUINALA
Golli
Port Vieux
I. de Bussi ou de Boisisse
Port neuf
les 3 Islets
Isle du Bissau
P. de Biombe
P. de S. Martin
Fort Bissau
Bole
I. Sorciere
Riv. de Dangol
Ouarangue
Carache
P.te de Bernasel
I. Bourbon
I. Papagaye
I. Cazegut
I. aux Galinas
I. Formose
Presqu'isle des Biafares
les 3 Bonnes
I. de Bisague
Isle de Boulam
Port de l'Est
Port de l'Ouest
R. Grande
Isles des Bissagos
Babachoca
des Bissagos Canabac
Terre des Nalous
Cap Tumbali
Terre des Nalous
Rio de Nunho
Montagne
Isle de Tassagan

12
11
10


RPJCB

leues à l'Oueſt-ſud-Oueſt, & huit lieues u Sud-Sud-Oueſt, obſervant de ſe tenir oujours ſur les ſix braſſes d'eau ſur un ond de vaze. On reconnoit alors une erre éloignée de cinq à ſix lieues, & quand on eſt proche on la voit coupée par deux ouvertures qui compoſent trois Iſlets. Pour s'en approcher, il faut faire l'Eſt-Sud-Eſt, & quand on eſt entré dans le Canal & qu'on a les Iſles à bas bord, & une groſſe terre qu'on nomme Ouarangue à Stribord, on fait l'Eſt juſqu'à ce qu'on ſoit par le travers de la pointe d'une grande Iſle ſeparée des trois Iſlets, par un Canal ou petite Riviere. Le mouillage eſt bon par tout, & c'eſt une grande commodité pour les navigateurs; car il faut de neceſſité mouiller & attendre que la Mer ſoit baſſe, afin de découvrir une chaîne de roches qui ſont ſous l'eau, & qn'il eſt important de reconnoître pour ne pas ſe perdre deſſus. On laiſſe à l'Oueſt-Nord-Oueſt, les Iſles des Biſagos, Ouarangue & Carache, qui ſont environnées d'un banc qui porte aſſez au large, & on tient autant qu'on peut le milieu du Canal, où l'on trouve depuis ſix juſqu'à dix braſſes d'eau. En cas de mauvais tems on peut donner

Route du Cap rouge aux Biſſaux.

fond à l'Oueſt de la pointe du Sud de l'Iſle de Buſſi, il y a un bon mouillage & aſſez à l'abri, à qui on a donné le nom de Port neuf. A l'Eſt de la même pointe, il y a une Iſle deſerte & aſſez élevée, dont il faut s'éloigner du moins d'une demi-lieue, à cauſe d'un banc qui porte au large, & ſur lequel on pouroit s'échouer. Après qu'on a depaſſé cet Iſlet & le banc, on voit un Canal marigot on Riviere d'environ un quart de lieue de large, qui ſépare l'Iſle de Buſſi de celle des Biſſaux. La pointe de l'Oueſt de cette Iſle eſt couverte d'un banc qui avance plus d'une lieue en Mer. On trouve en cet endroit depuis douze juſqu'à quinze braſſes d'eau. On range la côte des Biſſaux à deux lieues de diſtance, elle eſt ſaine partout, & le mouillage eſt excellent: C'eſt un fond de vaze franche. On arrive à la pointe de Saint-Martin après qu'on a fait ſix lieues, il y a des rochers ſous l'eau qui s'étendent à trois quarts de lieues au large. Cette pointe eſt platte; on doit s'en éloigner, ou s'en tenir à une bonne lieue de diſtance. Six lieues plus à l'Eſt, eſt la pointe de Bernafel, elle eſt encore couverte d'un banc de roches qui s'étend près d'une lieue

large. Quand on l'a doublé, on apperçoit deux petites Isles : La premiere a qu'un quart de lieue de circonfeence. Les François ont voulu s'y étalir, & lui ont donné le nom d'Isle e Bourbon ; mais on a abandonné ce rojet, parce qu'on n'a trouvé dessus i eau ni bois, ni aucune des commoités de la vie, comme je l'ai dit ci-deant.

L'autre Isle est plus grande, elle paoit avoir une lieue de tour, elle est nhabitée; mais toute couverte de beaux rbres, il y a de l'eau, & ce seroit un ndroit très propre pour faire un étalissement fortifié si les Negres la vou- Isle forciere. oient céder, & c'est à quoi il y a peu 'apparence qu'ils consentent, du moins ant qu'ils seront idolâtres, parce que es arbres sont consacrez à leurs dieux, qu'en certains tems de l'année ils y ont faire des sacrifices. C'est ce qui ui a fait donner le nom d'Isle sorciere par les Européens.

Il faut passer entre ces deux petites sles, pour aller au mouillage des Bissaux : le meilleur endroit est vis-à-vis Mouillage des Bissaux. 'Eglise que l'on voit entre plusieurs arbres. On mouille à sept brasses sur un fond de vaze de bonne tenue.

Deſcription particuliere de l'Iſle des *Biſſaux.*

Cette Iſle a trente-cinq à quarante lieues de circonference, l'aſpect en eſt agréable, le terrein s'éleve imperceptiblement juſqu'au centre de l'Iſle, où on voit quelques ſommets de montagnes, ou pour mieux dire de colines, qui forment des valons, dans le milieu deſquels les eaux ſe raſſemblent & font des ruiſſeaux & de petites rivieres qui ſe rendent à la Mer, & rendent le payïs très fertile : Il eſt tout defriché. Le hazard ou l'induſtrie des habitans a répandu d'eſpace en eſpace des bouquets de polons ou fromagers, qui donnent un ombrage très néceſſaire dans un payïs auſſi chaud que celui-là. Il y a auſſi des orangers très gros & très grands, & ſur les bords de la Mer quantité d'autres arbres & des mangles. Les Portugais habitans de cette Iſle, & même les Negres, ont ſoin d'avoir autour de leurs caſes qui ſont mêlées les unes avec les autres, quantité de bananiers, de goyaviers, de citronniers & d'autres arbres, mais excepté une eſpece de village que les Portugais ont autour de l'Egliſe Paroiſſiale, & du Couvent de Saint-François ; & que le Comptoir de la Compagnie qui n'en eſt pas éloigné, a beaucoup groſſi. Il n'y a point d'amas

e maisons dans toute l'Isle, à qui on uisse donner le nom de Ville, de Bourg, u même de Village.

La terre est grasse & profonde, elle roduit abondamment du ris, du mil es deux especes, qui viennent si grosses & si grandes, qu'on les prendroit our des petits arbres. On y fait enore des recoltes abondantes d'une peite graine assez semblable au millet, l'une blancheur extraordinaire, qui se éduit aisément en farine, dont on fait ine bouillie épaisse qu'ils mangent après avoir fait fondre du bœure ou de la graisse, on l'appelle fonde. Ils ne font le leur mil ni pain ni couscous, comne sur le Senegal; mais ils le mangent roti : il y en a pourtant de moins parresseux que les autres, qui en font une espece de pain qu'ils appellent de la batangue ; c'est un gâteau plat de l'épaisseur d'un doigt, qu'ils font cuire sur une platine de terre comme on fait cuire la cassave à l'Amerique. Ce pain est appétissant, surtout quand on le mange chaud avec du bœure. Le ris vient chez eux en perfection, & ils l'accommodent très bien avec des poules ou du bœure. M. Brüe mangeant avec le Roi en a mangé accommodé par les

Fecondité de la terre.

Leur maniere de vivre.

Princeſſes femmes & filles de ce Prince, qui étoit d'une très grande delicateſſe.

Les bœufs & les vaches y ſont d'une très-grande taille & fort gras, auſſi les vendent-ils bien plus cher que partout ailleurs ; mais le lait & le vin de Palme qui y ſont en abondance, y ſont à bon marché, auſſi bien que les bananes, les goyaves & quantité d'autres fruits. Il y a un quartier qu'on appelle Banane, à cauſe de la quantité de bananiers dont cet endroit eſt rempli : toutes les Caſes des Negres & des Portugais qui y ſont bâties, ſont environnées de bananiers qui font comme des labirinthes, au centre deſquels eſt la maiſon dont ils dépendent. Les Portugais y ont planté du manioc qui vient parfaitement bien, & en font de très bonne farine à la maniere du Breſil. Les Negres ne s'en ſoucient pas peutêtre, parce qu'il faut y apporter plus de façons qu'à leurs autres vivres : il y en a pourtant qui en cultivent, mais ils n'en font ni farine, ni caſſave, ils le mangent roti ſur les charbons. Cette préparation, comme je l'ai dit dans un autre endroit, ſuffit pour lui ôter tout ce que ſon ſuc peut avoir de nuiſible. En échange ils mangent beaucoup de patates & d'ignames.

Ils

Ils ont beaucoup de chevres fort grasses, & qui ont les jambes très courtes ; mais ils n'ont ni moutons ni chevaux. Ils disent que les chevaux y meurent dès qu'ils ont mangé de l'herbe du payïs. Cela n'est peutêtre pas plus vrai que ce que les habitans d'un village du Roiaume de Joal ont dit du danger extrême que courent les chevaux qui entrent chez eux. A l'égard des cochons on n'y en voit point. Les Portugais & les Negres ne songent seulement pas à en élever : ce ne peut pas être par un principe de Religion que les Negres n'en élevent pas, puisqu'ils ne sont ni Juifs, ni Mahometans. Que penserons-nous des Portugais ?

Vaches portantes.

Les vaches leur tiennent lieu de chevaux ; elles portent à merveille, elles vont l'amble naturellement. Une corde passée dans un trou fait à l'entre-deux des narines, leur sert de bride & les gouverne fort bien.

Les femmes n'ont pour habillement ordinaire, qu'une pagne qui les couvre de la ceinture en bas, avec des colliers & des bracelets de verroterie & de corail. Les filles sont réellement nues. Il y en a plusieurs qui ont tout le corps decoupé en maniere de fleurs & de com-

partimens, d'une façon très juſte & très-agréable : il ſemble qu'elles ſoient vêtues de ſatin noir decoupé, ou moucheté, comme on en portoit autrefois : elles demeurent ainſi juſqu'à ce qu'elles aient un mari, pour lors elles prennent une pagne. Les filles du Roi n'avoient point de plus grandes parures, leur corps bien decoupé n'étoit couvert que de quelques colliers & de bracelets, avec une ceinture de verroterie, d'où pendoit un petit tablier large de deux à trois pouces & de quatre à cinq de longueur. C'eſt dans cet ajuſtement que M. Brüe les vit auprès du Prince leur pere, dans une viſite qu'il lui rendit dans une de ſes maiſons au quartier de Banane, environ à trois quarts de lieues du Fort Portugais. Ce Palais qui par le nombre des Caſes dont il eſt composé, reſſemble à un village, eſt enfermé dans un tapade ou muraille de paille ſi bien ajuſtée, qu'elle paroit de loin comme un mur. Il y avoit à la porte vingt-cinq à trente ſoldats, armez de ſabres, d'arcs & de flêches. On trouve audedans de cette muraille un labirinthe de bananiers avec nombre de Caſes aſſez propres, d'eſpace en eſpace, où demeurent les femmes & les enfans du Roi, ſes

domeſtiques & ſes eſclaves. Le centre de ce labirinthe étoit une grande cour, au milieu de laquelle il y avoit un oranger ſi prodigieuſement grand, gros & garni de branches, qu'il couvroit toute la cour. Si cet arbre ſe pouvoit tranſporter, je croi qu'il exciteroit d'auſſi grandes guerres entre les Princes qui aiment les orangers, que l'élephant blanc en a excité entre le Roi de Siam & les Rois ſes voiſins. Le Roi des Biſſaux étoit aſſis ſous cet oranger avec une douzaine de ſes femmes & de ſes filles; il étoit en deshabillé, c'eſt-à-dire qu'il n'avoit qu'une pagne autour des reins avec ſon bonnet rouge pointu, & ſon diademe de chanvre. Les Princeſſes ſes filles habillées comme je viens de le dire, avoient les cheveux aſſez ras & coupez en fleurs d'une maniere fort propre: je doute qu'elles euſſent voulu changer cette coiffure pour la plus belle fontange de Paris.

Le Prince après avoir donné la main à M. Brüe, lui fit preſenter & à ſes Officiers des ſelles de bois comme celle où il étoit aſſis, & lui parla Portugais aſſez correctement; cela fit plaiſir à M. Brüe, qui eut par ce moien plus de facilité de l'entretenir tout à ſon aiſe.

Après un peu de converſation, le Roi fit préſenter du vin de Palme à M. Brüe & à ſes Officiers, & l'obligea de boire à ſa ſanté ; il le remercia en buvant à la ſienne : puis on préſenta des pipes, & on continua de converſer en buvant & en fumant près de trois heures.

On aſſura M. Brüe que le Roi n'avoit jamais fait cet honneur au Gouverneur Portugais, ſoit qu'il n'aime pas cette Nation, ſoit qu'il en ait reçû quelque déplaiſir : il ne perd gueres d'occaſion de leur témoigner de l'averſion, qu'il ne le faſſe auſſitôt. Il les vexe autant qu'il peut, & leur rend peu de juſtice quand ils ſe plaignent de ſes Grands ou de ſes peuples ; & le Gouverneur avoit raiſon de dire qu'ils ſeroient obligez d'abandonner le payïs dès que les François y ſeroient établis ; il connoiſſoit les diſpoſitions du Roi à ſon égard, & il ne s'eſt point trompé.

Maniere dont le Roi des Biſſaux traite les Portugais.

Outre la coutume que la Compagnie Portugaiſe paie à ce Prince, & un tribut ou capitation conſiderable qu'il exige tous les ans de chaque Portugais qui demeure ſur ſes terres ; il oblige tous les navires qui viennent traiter, de lui paier une ſomme aſſez forte en telles marchandiſes qu'il juge à propos ; une

autre pour la sortie des esclaves qu'ils ont traité, soit qu'ils les aient acheté de lui ou de ses sujets; une troisiéme pour pouvoir prendre de l'eau & du bois; & enfin il agit avec eux comme le Roi de Barre fait avec ses sujets, c'est-à-dire dans une si parfaite communauté de biens qu'il envoie demander ou prendre sans façon chez eux ce dont il a besoin ou envie, & il faut le lacher sur le champ & sans bruit.

Il avoit donné un jour un de ses captifs à garder à un Portugais, ce malheureux se pendit : il sembloit que la perte devoit être pour le Roi seul : point du tout; il ordonna que le corps du pendu demeureroit sans sepulture dans la maison du Portugais, jusqu'à ce qu'il lui eut rendu un autre esclave.

Une autre fois il avoit vendu deux captifs, ils s'enfuirent & furent ratrapez par ses soldats; il sembloit qu'en paiant la capture, le Portugais devoit les reprendre; car la loi dit que, *Res clamat pro domino suo*. Le Roi l'entendit d'une autre maniere, & prétendit que leur maître les aiant laissez échaper, perdoit tout le droit qu'il avoit sur eux, & que ses soldats les aiant repris, il en devenoit le maître une seconde fois, & il

le prouva demonſtrativement au pauvre Portugais, en les vendant à ſa barbe à un interloppe Anglois.

Voici un troiſiéme cas, où ce Prince fit voir qu'il y a choux & choux, & qu'il n'y a point de regle ſi generale à laquelle le Souverain ne ſoit en droit de donner des interprétations & des exceptions du moins en ſa faveur. Le Sieur de la Fond qui negocioit dans ce païs comme Agent de la Compagnie, avoit acheté un Negre qui jouoit en perfection du balafo, inſtrument dont j'ai fait la deſcription dans un autre endroit. Le Roi l'aiant ſçu, l'envoia prier de le lui vendre. Le Sieur de la Fond n'eut garde de le lui refuſer, le marché fut composé & le joueur de balafo livré. Quelque tems après le Negre ſe ſauva & revint à bord du bâtiment du Sieur de la Fond, qui lui demanda pourquoi il quittoit le Roi qui étoit ſon Maître. Il répondit qu'il avoit appris que le Roi ne l'avoit acheté que pour le faire égorger quand il ſeroit mort, & l'aller divertir avec ſon inſtrument dans l'autre monde, & que ſçachant que les blancs n'en uſoient pas de même, il aimoit mieux être leur eſclave que celui des Papels. Le Roi en fut averti : & quoiqu'on eut pu lui

alleguer l'exemple précedent, & lui prouver qu'il avoit perdu tout le droit qu'il avoit ſur l'eſclave par ſa fuite ; il fallut que le Sieur de la Fond s'accommoda avec le Roi & lui paia ſon eſclave.

Les Negres habitans des Biſſaux ſont Papels, ils ont une Langue & des Coutumes particulieres. Le Commerce les a beaucoup civiliſez. Ils ſont idolâtres ; mais il eſt aſſez difficile de dire quel eſt leur culte, eux mêmes y ſeroient fort embarraſſez, tant ce culte eſt extravagant & peu arrêté. Leur idole principale eſt une petite figure qu'ils appellent Chine : C'eſt la difficulté de ſçavoir où elle eſt, d'où elle vient, ce qu'elle fait. Elle n'eſt pas ſeule, car chaque particulier prend pour ſon dieu tout ce que ſon imagination lui preſente. Les arbres conſacrez ſont ou des dieux ou les demeures des dieux. Ils leur font des ſacrifices de chiens, de coqs & de bœufs, qu'il ont un ſoin tout particulier d'engraiſſer, & de bien laver & nétoier avant de les égorger. Après qu'ils ſont tuez, & que leur ſang a été répandu partie au pied & autour de l'arbre, & le reſte aſpergé ſur les branches ; on coupe la victime en piéces, le Roi, les fidalgues, & le peuple en emportent chez eux leur part,

Religion des Negres Papels, habitans des Biſſaux.

& la mangent : les dieux n'en ont que les cornes que l'on attache aux branches de ces arbres, où l'on les laisse jusqu'à ce qu'elles tombent, ou qu'elles soient pouries. Ils ne font aucune affaire de consequence sans consulter les dieux ; mais il s'en faut bien que ce soit avec autant de solennité que je l'ai marqué ci-devant.

Lorsque le Roi vient à mourir, les femmes qu'il a le plus aimées, & les esclaves qui lui sont nécessaires & qui le peuvent mieux servir ou le divertir en l'autre monde, sont égorgez & enterrez auprès du lieu où l'on doit mettre le corps du Prince ; après cela on met le corps mort dans une biere faite de roseaux très proprement tressez, & quatre des plus forts Seigneurs le portent en ceremonie au lieu de la sepulture ; quand ils y sont arrivez, ils font sauter la biere en l'air, & la retiennent sans la laisser tomber à terre, jusqu'à ce qu'après lui avoir fait faire plusieurs sauts, ils la laissent enfin tomber sur les grands qui sont prosternez aux environs du lieu de la sepulture, & celui qui se trouve accablé sous ce poids roial est sur le champ reconnu pour le Roi. On voit par cette ceremonie que ces Rois

ſont électifs ; mais l'élection ne peut tomber que ſur un de la famille Roiale, ſoit fils, freres, ou neveux. Les prétendans ne manquent pas de gagner à force de préſens, ces porteurs de biere qu'on peut à bon droit appeller des Electeurs, afin qu'ils faſſent tomber la biere ſur eux. Heureux celui qui a été aſſez riche pour gagner leurs bonnes graces. Il eſt Roi & auſſitôt on lui ceint le diadême Roial, c'eſt-à-dire qu'on met à ſon bonnet deux tours de corde, qui marque le pouvoir ſouverain qu'il a ſur la liberté de ſes ſujets.

Ceremonie de l'Election des Rois des Biſſaux.

L'Iſle des Biſſaux eſt partagée en neuf Provinces, dont huit ſont gouvernées par des Officiers nommez par le Roi, qui prennent la qualité de Roi, afin de pouvoir donner celle d'Empereur à leur Souverain.

Huit Rois dans l'Iſle des Biſſaux.

Ce Prince a un inſtrument de bois leger, fait à peu près comme une trompette marine, mais deux fois plus long & plus gros, il n'a point de corde, on l'appelle Bombalon : on frappe deſſus avec une eſpece de maillet d'un bois dur. On prétend que le ſon de cet inſtrument s'entend de quatre lieues : quand il ne s'entendroit que de deux, cela ſeroit encore aſſez raiſonnable. Le Roi

Bombalon inſtrument de bois & ſon uſage.

en a fait mettre dans toute l'Isle, tant dans les terres que sur le bord de la Mer, avec des gens qui font la garde à chaque bonbalon; & dès que le bonbalon du Roi se fait entendre, ils repetent le même nombre de coups, ou le même ton, & transmettent ainsi les uns aux autres ce que le bonbalon du Roi a fait entendre; car on sçait ce que le nombre des coups, ou les differens tons signifient, de maniere que la volonté du Roi est signifiée en moins de rien dans toute l'Isle, & il est obéi sur le champ sans peine de prouver le pouvoir du diadême de corde, & d'être fait esclave. Il est rare qu'il punisse d'une autre maniere les crimes & les désobéissances de ses sujets. Ce châtiment politique les retient dans le devoir, & le Roi qui les vend y trouve son avantage.

Grands Goziers respectez aux Bissaux.

Soit que ce Prince ait voulu mettre à l'épreuve l'obéissance de ses sujets, soit qu'il ait prétendu leur tendre un piege, soit enfin qu'il ait une vénération particuliere pour les Pelicans appellez autrement grands goziers; il a défendu sous de rigoureuses peines d'en tuer aucun; on s'exposeroit à l'esclavage, ou à des amendes très grosses, si on en tuoit. Les Portugais mêmes sont obligez com-

me les autres à respecter ces vilains oiseaux qui se sont tellement multipliez que les arbres en sont tous couverts. Les François en usent bien avec eux, de crainte d'avoir quelque different avec le Roi pour un si mauvais sujet ; car ces animaux ne valent pas grand chose : ils sont durs, coriaces & sentent l'huile de poisson, il faut avoir bien faim pour en manger. Les singes sur lesquels le pouvoir du diadême ne s'étend pas, sont les seuls qui leur fassent la guerre ; ils cassent leurs œufs, étranglent leurs petits ; & quand les peres & meres veulent entrer dans la querelle, ils se jettent sur eux & les plument de la belle maniere.

Ce même Prince a trouvé un expedient pour se faire faire des présens sans qu'il en coute rien à celui qui les lui fait. C'est d'accepter le don qu'un particulier lui fait de la maison de son voisin, quoiqu'elle ne lui appartienne en aucune façon : le Roi qui sçait fort bien que ce particulier n'a aucun droit à cette maison, ne laisse pas d'accepter le présent & de s'en mettre en possession, & il faut que le proprietaire la rachete du Roi, ou en fasse bâtir une autre. Il est vrai qu'il a la vengeance toute prête, &

Plaisante invention du Roi des Bissaux, pour se faire faire des présens.

le Roi n'y perd rien, c'eſt de faire préſent au Roi de la maiſon de celui qui s'eſt émancipé juſqu'au point de donner la ſienne. Le Roi l'accepte auſſitôt, en prend poſſeſſion, & a deux maiſons à vendre au lieu d'une ; car il ne ſçait ce que c'eſt que de les rendre aux proprietaires qu'après qu'ils les lui ont payées. Si on introduiſoit cette coutume dans les autres parties du monde, les Souverains auroient bientôt tous les biens de leurs ſujets.

Les Annales de cet Empire ne font point mention qu'il y ait jamais eu aucune guerre civile dans cet Etat ; c'eſt une marque certaine que les peuples y ſont bien ſoumis à leur Prince ; mais n'en déplaiſe à M. Brüe, les louanges de juſtice & d'équité dont il le flatta dans ſa Harangue, ne devoient gueres le toucher, s'il ſe fut un peu connu luimême, & devoient être fort déſagreables aux aſſiſtans qui éprouvoient tous les jours combien la conduite de ce Prince étoit dure & inegale : mais au lieu de guerres inteſtines, ils en ont de continuelles avec leurs voiſins, chez leſquels ils la vont porter quand ils croient y trouver quelque avantage. Les

Biafares, les Bisagots, les Balantes & les Nalons, les environnent de tous côtez, soit dans la terre ferme, soit dans les Isles qui font un archipel entre les Rivieres de Saint-Domingue ou de Cachaux, & celle qu'on appelle la Riviere grande & celle de Nogne. Tous ces peuples sont braves à leur maniere, c'est-à-dire qu'ils sont feroces, qu'ils se battent en désesperez quand ils ne peuvent pas faire autrement : ils ne sçavent ce que c'est que de faire une paix stable les uns avec les autres, & même ils n'ont presque tous aucun commerce les uns avec les autres. Les Européens qui negocient dans ces païs, n'ont garde de leur prêcher la paix & l'union, elle seroit trop contraire à leurs interêts; car leurs guerres n'ont pour but que des enlevemens d'esclaves, & comme c'est ce qui fait le principal de leur Commerce, ils craignent trop d'en faire tarir la source, en obligeant ces peuples à bien vivre ensemble.

Leurs guerres, ou pour parler plus juste, leurs irruptions ne sont pas longues, cinq ou six jours au plus suffisent pour cela. Je ne parlerai à present que de celles des Papels habitans de l'Isle des Bissaux. Lorsque le Roi juge à propos

Expeditions de guerre des Papels habitans des Bissaux.

de faire une course sur ses ennemis, il fait battre son bonbalon, & aussitôt tous les Chefs de ses troupes & leurs soldats se rendent avec leurs sabres, leurs arcs & leurs flêches, au lieu où le son du bombalon a indiqué l'assemblée. Là se trouvent les canots de guerre du Roi, il en a vingt-cinq ou trente. On met vingt hommes dans chacun, le Commandant de chaque canot en est responsable au Roi, il faut qu'il le ramene, ou bien sa vie, ou tout au moins sa liberté est fort en danger. Il est rare que le Roi aille en personne à ces sortes d'expeditions. Il consulte ses dieux avant de rien entreprendre, & leur fait un grand sacrifice, dont il n'y a que lui, ses Prêtres & les gens de guerre qui mangent les chairs; & comme les dieux sont toujours d'accord avec le Roi, leur réponse ou inspiration est toujours favorable. On s'embarque donc avec de grandes esperances, & on mesure tellement la marche, qu'on arrive de nuit aux terres de l'ennemi. On descend sans bruit, & s'il y a quelque Case écartée & sans défense, on l'environne, on la force, & on enleve tout ce qu'on y rencontre, & on se rembarque aussitôt. Pour peu que les Cases soient fortes,

on ne risque jamais de les attaquer, ces braves aiment trop leur vie pour la prodiguer ainsi, leur coutume est de se mettre en embuscade sur les chemins qui sont les plus battus, ou qui conduisent à quelque Riviere ou fontaine, & de tâcher d'enlever ceux qui passent ou qui vont à l'eau. Quand ils ont fait capture, ils s'en reviennent chantans & avec autant de marques de joie que s'ils eussent remporté une victoire qui leur eut beaucoup couté. Le Roi a pour son droit & pour ses canots la moitié des esclaves que l'on a fait, le reste est partagé entre les braves qui ont exposé leur vie à de si grands dangers, pour venger les querelles de la Nation. Les uns & les autres, c'est-à-dire le Roi & ses sujets ne manquent pas de vendre aux Européens les esclaves qui leur sont tombez en partage, à moins que ces esclaves ne soient des gens de distinction chez eux: pour lors leurs amis les rachetent, en donnant deux esclaves pour un, ou bien cinq ou six bœufs. Les avanturiers ne manquent pas d'aller se faire voir dans toute l'Isle, & s'ils ont reçû quelque égratignure, ils n'ont garde de la cacher; ils menent aussi avec eux les esclaves

qu'ils ont faits pour honorer leur triomphe. On ne maltraite pas les prisonniers comme font les Iroquois brutaux & autres peuples du Nord de l'Amerique, on se contente de leur dire des injures, pendant qu'on comble de louanges les vainqueurs : On leur fait des présens de pagnes & d'autres choses qu'ils vendent aussitôt pour avoir du vin de Palme & faire la débauche. Ils appellent cette tournée, faire leur cavelerze : je croi que ce terme vient de quelque mot Portugais.

Mais lorsque quelqu'un de ces avanturiers a été tué ou pris, & que l'expedition n'a pas été heureuse ; les prisonniers, si on en a fait, courent risque d'être égorgez, pour peu que les parens des morts ou des prisonniers soient riches, ou que les morts soient gens de distinction.

A l'égard des morts on les pleure, & on celebre leurs obseques par des chants & des danses lugubres, au son du tambour, avec des mouvemens & des postures, où la rage, le dépit, le desespoir, la tristesse sont exprimez d'une maniere capable d'inspirer ces passions à ceux qui ne prennent aucune part particuliere à la cérémonie. Ce sont les

emmes qui sont les principales actrices e ces scenes ; elles y paroissent la tête & le visage chargez de boue & du sang que leurs égratignures ont tiré de leur visage, de leur col & de leur sein ; elles hurlent comme des desesperées, & quand elles sont lasses de pleurer, de crier & de se déchirer, on leur donne du vin de Palme à boire en abondance. La boisson leur fournit de nouvelles forces, & fait couler de nouvelles larmes, & cela dure ou doit durer jusqu'à ce qu'on porte le corps à la sepulture.

C'étoit il y a quelques années une espece de loi d'égorger ou d'enterrer tout vifs des esclaves pour accompagner les grands Seigneurs qui mouroient, en l'autre monde. Ils ont commencé à revenir de cette cruelle coutume, de maniere qu'à la sepulture du dernier Roi, il ne fut enterré avec lui qu'un seul captif vivant ; & l'on ne tua personne pour l'aller servir en l'autre monde. Le Roi qui regne à present, paroit vouloir absolument abolir cette coutume. Un de ses plus grands Seigneurs qu'ils appellent Fidalgues à l'exemple des Portugais, se voiant malade & fort âgé, avoit choisi trois jeunes filles pour être enterrées avec lui. Le Roi les fit enlever

Coutume d'enterrer des vivans avec les morts, presque abolie.

dès que le Fidalgue fut mort, les fit vendre, & en fit rendre le prix aux heritiers du défunt.

On juge par cet endroit & par quelques autres marques qu'il ne ſeroit pas éloigné d'embraſſer tout-à-fait le Chriſtianiſme, s'il ſe trouvoit des Miſſionnaires aſſez zelés pour aller prêcher la foi dans ſon payïs. Cela paroît d'autant plus aiſé, que ces peuples ſont idolâtres, & qu'ils n'ont aucun culte fixe & reglé; car s'ils étoient Mahometans, la choſe ſeroit preſque impoſſible, je l'ai remarqué dans un autre endroit, & bien des gens l'ont remarqué avant moi. Mais il faut des Miſſionnaires, & non pas de ſimples Eccleſiaſtiques avec la qualité d'Aumôniers; car ce travail eſt pénible, dur, & demande des gens conſommez dans ce miniſtere, & c'eſt ce qui ne ſe rencontre que dans des Miſſionnaires qui ſont en corps de Miſſion.

Les Papels ne depenſent pas beaucoup en habits, les plus grands Seigneurs comme les gens mediocres, n'ont qu'une peau de chevre paſſée entre les jambes, & retrouſſée de maniere qu'elle leur cache le derriere & le devant. Ils portent à la main un ſabre ſans fourreau, & deux groſſes bagues de fer,

Habits ordinaires des Papels.

qui au lieu de pierres ont une large plaque de même metal, qui leur sert de castagnettes. Ils en mettent une au poulce & l'autre au doigt du milieu, & s'en servent en frappant de differentes façons, pour faire entendre les uns aux autres ce qu'ils veulent, sans que ceux qui ne sont pas initiez dans leurs misteres, y entendent quelque chose.

Cruautés des Bissagos.

L'Isle des Bissaux est fort peuplée, & le seroit bien davantage sans les enlevemens continuels que les ennemis font dans leurs descentes; car les Balantes, les Biafares & les Bissagots ne les laissent gueres en repos, & si les Papels vont porter la guerre chez eux, ces peuples leur rendent bien la pareille, avec cette difference, que quand les Biafares ont pris des Papels & qu'ils les ont amenez chez eux, ils en destinent une partie pour être vendue aux blancs, & l'autre pour être égorgée & sacrifiée à leur Dieu Chine, en action de grace de leur victoire.

Nous avons remarqué ci-devant qu'il y avoit une petite Eglise Paroissiale entre le Fort & le Couvent des Religieux de Saint François. On y comptoit pour paroissiens cent cinquante hommes, & environ quatre cent femmes Negres,

de ceux qui ſe diſent Portugais, quoi qu'ils ſoient noirs comme geais.

Femme blanche provenue de pere & mere noirs.

M Brüe vit une choſe aux Biſſaux trop ſinguliere pour ne pas trouver place dans cette Relation : C'étoit une femme née dans la même Iſle de pere & mere noirs, qui étoit auſſi blanche qu'une Angloiſe ou une Hollandoiſe. Elle étoit mariée à un noir, & en avoit des enfans plus noirs que des taupes. M. Brüe fit toutes les perquiſitions neceſſaires pour être aſſuré de la verité de ce que je viens de dire, & fut dans la derniere ſurpriſe de voir des enfans tout noirs, au lieu que ſelon toutes les regles, ces enfans devoient être bazanez ou mulatres, puiſqu'ils provenoient d'une blanche & d'un noir. Que diront à cela nos faiſeurs de reticules pour placer la noirceur entre la peau & l'épiderme ? La nature avoit-elle oublié d'en mettre dans cette femme, & s'eſt-elle corrigée de cet oubli en en mettant dans ſes enfans ? Voila de quoi les exercer, & leur faire dire bien des paroles ſans venir à une juſte explication de ce fait, qui eſt très-veritable & qui a un garand trop ſincere & trop éclairé pour douter de ce qu'il rapporte.

CHAPITRE V.

Description de l'Isle de Boulam. Route pour y aller en partant des Bissaux.

NOUS avons dit ci-devant que le projet de M. Brüe d'établir une Colonie dans l'Isle de Boulam, n'avoit pû s'executer, parce que cette Isle s'étoit trouvée bien plus grande qu'on ne l'avoit dit. Il voulut l'examiner en personne, & pour cet effet il fit armer deux Chalouppes, & prit quelques pilottes qu'il vouloit laisser dans le payïs pour se rendre pratiques de toutes ces Rivieres, afin d'y faire fleurir le Commerce de la Compagnie. Les deux Chaloupes étoient nagées par des laptots de Gorée & par quelques Papels qui avoient fait plusieurs fois ce voiage en allant en course. Ils debouquerent entre l'Isle Sorciere & l'Isle de Bourbon, & porterent au Sud pour reconnoître la pointe de l'Est, d'une Isle de mediocre grandeur à qui les Portugais ont donné le nom de Formose, c'est-à-dire de belle Isle. Elle le paroît en effet, elle est couverte de grands arbres, & excepté les

Route de Bissaux à Boulam.

Isle Formose.

bords qui ſont un peu noiez & couverts de mangles. Ce terrein paroît uni & fort bon ; mais elle manque d'eau, & c'eſt pour cela qu'elle eſt inhabitée. M. Brüe avoit envie d'y mettre à terre & de la parcourir toute entiere : elle a environ deux lieues de longueur, ſur une lieue de large ; il fut obligé de remettre ce projet à une autre fois, mais ſes affaires ne lui ont pas permis. On compte de la pointe du Sud-Eſt de l'Iſle des Biſſaux, à celle du Nord-Eſt de Formoſe, près de cinq lieues. En doublant la pointe de Formoſe, on entre dans un bras de la grande Riviere qui ſépare la Preſqu'iſle des Biafares, de l'Iſle de Boulam. L'entrée de ce canal qui eſt entre les deux terres peut avoir une bonne lieue de large, il eſt bordé de hauts fonds, ſur leſquels la Mer briſe d'autant plus fort que le flot eſt plus grand & plus violent. Comme le voiage de M. Brüe étoit pour reconnoître tous les paſſages, il fit ſonder partout, & trouva que l'entrée, c'eſt à-dire entre la pointe Orientale de Formoſe & la pointe de l'Ou-eſt, de la Preſqu'iſle des Biafares, n'avoit que deux, trois & juſqu'à ſept braſſes de profondeur, & qu'il faut ſe tenir exactement dans le milieu du

Canal de Boulam, & de la Preſ. qu'iſle des Biafares.

anal, si on ne veut pas échouer sur les
ancs qui le retrecissent considérable-
ient, jusqu'à ce qu'on ait gagné la poin-
e du Nord-est de l'Isle de Boulam. En
aisant sonder de tous côtez, ses deux
Chalouppes échouerent presque vis-à-vis
'une de l'autre, le canal entre deux, &
a Mer perdant en ce tems là, le jussan
ut si prompt qu'elles se trouverent tout
sec au milieu de ces vases. Il falut
prendre le parti d'y demeurer, & at-
endre que le flot y ramenât de l'eau,
& pendant ce tems-là faire bonne gar-
de ; car les Biafares sont alertes & ar-
dens à la proie ; & quand ils voient des
chalouppes ou des canots échouez, ils
es viennent attaquer & tâchent de s'en
rendre maîtres. Ils ont l'adresse d'atta-
cher sous leurs pieds des écorces d'ar-
bres d'environ deux pieds de longueur
sur sept à huit pouces de largeur qui les
empêchent d'enfoncer dans les vases, à
peu près comme font les Sauvages du
Canada, pour ne pas enfoncer dans les
neiges. Les deux Calouppes n'avoient
rien à craindre de ces sortes d'ennemis
qui n'ont que des sabres & des fleches,
elles demeurerent pourtant sous les ar-
mes jusqu'au retour du flot, c'est-à-
dire jusqu'à ce que la Mer montant leur

donna moien de continuer leur voiage, en continuant de sonder.

On trouve en doublant la pointe du Nord-est de l'Isle de Boulam un enfoncement d'environ un quart de lieue de large sur près d'une lieue de profondeur dans le milieu duquel il y a trois à quatre brasses d'eau, les bords sont couverts de mangles. C'est un endroit propre à retiter de petits bâtimens dans les gros tems.

Depuis cet endroit jusqu'à la pointe du Sud-Est la côte est saine, & le mouillage bon par tout, même pour de gros vaisseaux ; mais il faut bien connoître les marées & les avantages ou désavantages qu'elles peuvent produire. M. Brüe s'en apperçût, à peine étoit-il par le travers de la pointe de l'Est que le flot qui l'avoit porté jusque là, lui devint tout d'un coup contraire, & sembloit être en veritable jussan, c'est-à-dire qu'il sembloit que la Mer perdoit au lieu de monter, il fit aussitôt gagner la terre, & profitant de l'exemple d'un canot de Bissagos qui étoit amarré aux arbres, il y fit aussi amarrer ses Chaloupes. Ils passerent la nuit en cet endroit ; malgré les tentes dont ils se couvrirent, ils furent bien mouillez, & eurent beaucoup

Tempête à la côte de Boulam.

coup à souffrir d'une tempête très violente qui s'éleva mêlée de pluie, d'éclairs & de tonnerres, avec des courans irreguliers qui alloient tantôt d'un côté & tantôt d'un autre avec une telle rapidité, qu'il étoit à craindre que les Chalouppes ne cassassent leurs amarres & ne s'allassent échouer & se briser; car il n'étoit pas sûr de se mettre au large, & la nuit étoit si obscure qu'on ne distinguoit les objets les plus proches qu'à la faveur des éclairs.

Le retour de la lumiere fit cesser l'orage. Les Bissagots qui avoient passé la nuit à terre dans de grandes inquiétudes pour leur canot, aiant bien examiné les deux bâtimens amarrez auprès du leur, s'approcherent: on leur fit des signes d'amitié, les Interprêtes du Sieur Brüe leur parlerent, & en engagerent trois de venir à bord; on les reçût bien, on les fit boire, on leur donna quelques presens, il n'en fallut pas davantage pour les rendre nos amis, & pour faire venir tout le reste de la trouppe, ils étoient quinze dans ce canot. M. Brüe leur fit dire le dessein qu'il avoit de se promener dans l'Isle & d'y chasser; ils s'offrirent de bonne grace de lui servir de guides. Il se contenta de six ou

ſept, & fit demeurer le reſte avec ſes gens, ſous pretexte d'aider à garder les bâtimens & les défendre s'ils étoient attaquez par leurs ennemis : il mit ainſi entre les mains de ſes gens des oſtages de la fidelité de ceux à qui il vouloit bien confier ſa perſonne.

On partit du lieu où l'on avoit paſſé la nuit, on doubla la pointe de l'Eſt & on ſe trouva dans une belle Riviere large de plus d'une lieue, ſaine par tout, capable de porter les plus gros vaiſſeaux. On s'apperçût auſſitôt de la cauſe de ces marées ſi differentes & ſi oppoſées dans le même tems. Le Bras d'eau ou Riviere qui eſt entre l'Iſle de Boulam & la Preſqu'iſle des Biafares fait partie de la Riviere Grande qui ſe partage en deux à la pointe du Sud-Eſt. Il arrive de là que le flot entrant par deux ouvertures, l'eau qui entre par le canal du Sud qui eſt plus large, plus profond & moins embaraſſé de hauts fonds que celui du Nord qui eſt plus étroit & tout plein de bancs & de hauts fonds entre Boulam & Formoſe, porte plus vivement vers l'Eſt, & contraint le flot qui vient par la branche du Nord de retrograder & de ſe renverſer ſur lui-même, ce qui cauſe des courans très-

forts, & d'autant plus incertains & plus irreguliers, que ces deux marées se poussent avec plus de violence en se rencontrant, de maniere qu'on est obligé de mouiller ou de s'amarrer aux branches des arbres, pour ne pas perdre par ce refoulement de marée ce qu'on a gagné par l'avantage du flot.

Le mouillage est excellent depuis la pointe du Nord-Est jusqu'à celle du Sud-Est. On y trouve un fond de vaze franche sans rochers, avec de l'eau depuis douze jusqu'à vingt brasses de profondeur. La côte de l'Isle de Boulam est unie, couverte de grands arbres, & le dedans qui est & a été defriché en quantité d'endroits, présente un païsage des plus agréables. Il y a quatre gros ruisseaux qui coulent sans discontinuer, qui se jettent dans cette rade, dans l'étendue d'environ deux lieues; c'est un Port excellent pour toutes sortes de bâtimens.

Mouillage & rade de l'Ouest de Boulam.

On a marqué sur la Carte avec un ancre, l'endroit où M. Brüe vint mouiller, il y a vis-à-vis dans la Presqu'isle des Biafares, trois grosses Fontaines d'une eau excellente: on appelle cet endroit les trois Fontaines. La Riviere a près d'une lieue de large en ce lieu.

Les Chalouppes étant mouillées proche de terre avec le canot des Biſſagots, M. Brüe y deſcendit avec dix-huit Blancs, douze Lapſols armez, & les ſept Biſſagots qui devoient l'accompagner, laiſſant un de ſes Officiers avec le reſte de ſes gens, pour garder les Chalouppes & avoir l'œil ſur le canot & les huit Biſſagots qui reſtoient.

Description de l'Iſle de Boulam.

Dès qu'ils eurent penetré une centaine de pas dans la terre, & qu'ils furent ſortis des grands bois qui bordent toute l'Iſle; ils ſe trouverent dans de très beaux païs qui paroiſſoient avoir été habitez, & qui ſont encore cultivez tous les ans par trois ou quatre cens Biſſagots qui y viennent faire leur lougans de mil, de ris & d'autres légumes, & qui s'en retournent dans leurs Iſles quand leurs recoltes ſont finies.

Le terrein eſt très beau, il s'éleve avec une pente preſque inſenſible pendant deux lieues, en commençant au bord de la Mer juſqu'au pied de quelques collines qui ſervent comme de baſes à des montagnes plus conſiderables qui font le centre de l'Iſle. Ces montagnes pourtant ne ſont ni fort rudes ni eſcarpées, ni pelées, elles ſont toutes couvertes de beaux & grands arbres; leurs revers ſont aiſez à cultiver, & les fre-

quens valons que font ces montagnes & ces collines, produisent une quantité considerable de ruisseaux de très bonne eau, que les Bissagots assurent couler toute l'année independament des pluies de la haute saison. La terre est grasse, profonde & franche, les grands arbres qu'elle produit en sont une marque certaine. Les palmiers de toute espece y sont en quantité. On y voit aussi une espece de chênes verts, droits & courbes qui sont excellens pour bâtir des vaisseaux & des maisons. Il y a quantité de poiriers de l'espece de ceux qu'on voit aux Isles de l'Amerique. On peut emploier ces arbres à toutes sortes d'ouvrages, pourvû qu'on les préserve des fourmis blanches que l'on connoît aux Isles de l'Amerique sous le nom de poux de bois. Cet arbre doux les attire, & pour peu qu'on le laisse à terre pour sécher, ces insectes s'y logent, & l'ont bientôt devoré jusqu'au cœur. Les falaises qui se rencontrent sur les bords de la Mer, fournissent des pierres-de-taille grises & d'un bon grain, & des moillons tant qu'on en veut. On trouve du sable dans tous les ruisseaux, & la Mer jette à la côte tant d'écailles d'huitres & tant d'autres coquillages, que

c'eſt une ſource de chaux intariſſable. La pointe du Sud eſt une prairie naturelle, où le paturage eſt excellent ; c'eſt là qu'on trouve des troupeaux de bœufs & de chevaux ſauvages ; les chevaux ſont petits, & les bœufs fort grands : on trouve par toute l'Iſle une prodigieuſe quantité de cerfs, de biches, de chevreuils, des bufles & quelques éléphans ; de ſçavoir d'où ces animaux ſont venus & comment ils y ont paſſé de la terre ferme, c'eſt ce que je ne m'attacherai pas de rechercher, la peine que je prendrois pour cela ſeroit grande, & peutêtre fort inutile. Il ſuffit qu'il y en a, & que la terre ferme qui n'en eſt ſeparée que par le canal qui forme le Port de l'Eſt, eſt pleine de ces animaux.

Les Biafares habitans de de Boulam, chaſſez par les Biſſagots.

Cette Iſle appartenoit autrefois aux Biafares, les Biſſagots leurs ennemis qui trouvoient que ce terrein charmant étoit tout-à-fait à leur bienſéance, leur ont fait une guerre ſi rude & ſi continuelle, qu'après en avoir enlevé & vendu une partie, il ont contraint le reſte de ſe refugier à la terre ferme. Les Conquerans cependant n'ont pas jugé à propos de s'emparer & de s'établir ſur leur conquête ; mais ils y viennent tous les ans au nombre de trois à quatre cent. Pen-

lant les mois de Fevrier, Mars, Avril
& Mai, ils y font leurs lougans de ris,
le mil, & d'autres légumes, & après
eur recolte ils s'en retournent chez
eux. Si on en trouve quelques-uns hors
le ces tems-là, comme M. Brüe en trou-
va, ce sont des avanturiers ou des chas-
seurs qui vont chercher fortune sur la
côte des Biafares, ou qui vont tuer quel-
que éléphant. La capture d'un pareil
gibier n'est pas indifferente; outre les
dents qui sont d'un assez bon prix, on
a une quantité considerable de chair, il
ne faut que de bonnes dents pour en
venir à bout & de l'apetit, les Negres
sont toujours bien pourvûs de ces deux
choses. C'est assurement la chasse que
l'on fait aux éléphans qui les empêche
de multiplier beaucoup dans cette Isle;
car ils y trouvent abondamment à vivre
partout: il est certain qu'ils y devroient
être en plus grand nombre, surtout n'y
aiant point de bêtes feroces, comme des
tigres, des lions & autres qui leur font
ordinairement la guerre dans les lieux
où ils se rencontrent ensemble.

Je suis persuadé que si les François
étoient une fois établis sur cette Isle,
ils verroient bientôt la fin de toutes
ces bêtes; car leur coutume est de détrui-

re & de ne ſonger jamais à rien conſerver pour le lendemain : On en voit la verité dans les Iſles de l'Amerique, où ils ont trouvé le moien de détruire en peu de tems ce qui devoit ſervir à la nourriture d'un grand peuple pendant des ſiécles entiers.

On trouve encore ſur cette Iſle des oiſeaux de toute eſpece, ſoit de ceux qui y ſont toujours, ſoit de ceux qui n'y paſſent qu'un certain tems. Les côtes y ſont très poiſſonneuſes. On trouve des tortues & des coquillages de toutes les façons, de maniere qu'il faudroit être bien pareſſeux pour n'y pas trouver abondamment de quoi vivre. M. Brüe & ſa troupe qui n'avoit porté que du biſcuit, du vin & de l'eau-devie, firent fort bonne chere pendant les quatre jours qu'il emploia à faire le tour de cette terre qu'il trouva très bonne de tous les côtez, & fort propre pour l'établiſſement d'une colonie qui ne manqueroit pas d'être bientôt floriſſante & riche par le Commerce qui s'y feroit avec les Portugais & les Negres de tous les environs, qui deviendroit par ce moien l'entrepos de toutes les marchandiſes d'Europe & d'Afrique ; mais encore par celles qu'on y pourroit fabriquer, comme

le ſucre, l'eau-devie de cannes, le cacao, l'indigo, le coton, le rouçou & generalement tout ce qui fait le Commerce de l'Amerique qui a enrichi ſi prodigieuſement les habitans de ce païs-là.

Rien n'eſt plus aiſé que d'établir des ſucreries en ce païs-là. Les cannes viennent en perfection au Senegal, on en peut tirer du plan tant qu'on en aura beſoin, le dedans de l'Iſle juſqu'au pied des collines eſt preſque partout défriché ou l'a été autrefois, ce qui donne une très grande facilité à ceux qui voudront le mettre en valeur; les eſclaves ſi chers en Amerique y ſont à très bon marché, & on en peut avoir tel nombre qu'on voudra ſans être obligé aux dépenſes exceſſives qu'il faut faire en Amérique pour fournir une habitation du nombre de Negres qu y eſt neceſſaire pour la faire valoir. Il ſera facile de s'aſſurer la poſſeſſion paiſible de cette Iſle, ou en s'accomodant avec les Biſſagots qui en ſont à préſent les maîtres, ou en s'y établiſſant malgré eux & les étrillant bien s'il leur prenoit fantaiſie d'y trouver à redire, d'autant qu'on peut en uſer avec eux comme ils en ont uſé avec les Biafares, & faire revivre bien d'anciennes querelles qu'on a avec eux

Facilité d'établir une Colonie à Boulam.

pour des pillages faits ou entrepris contre des bâtimens qui étoient sur les côtes de leurs Isles.

M. Brüe emploia quatre jours entiers à faire le tour de cette Isle & à la visiter. Il en revint assez las & fort content de son voiage, & toujours plus confirmé dans le projet qu'il avoit proposé à la Compagnie d'y former une Colonie à l'instar de celle qu'on avoit établie à l'Isle à Vaches sur la côte de Saint-Domingue.

Autant qu'il en put juger, cette Isle a huit à dix lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, & cinq lieues ou environ de large du Nord au Sud & vingt-cinq à trente lieues de circonference.

Il crut qu'il étoit à propos pour la connoître parfaitement d'en faire le tour par mer, afin de reconnoître ses ancres, ses cayes, ses ports & ses fondes. Il partit avec ses deux bâtimens bien garnis de viandes fraiches cuittes & boucanées, & prit la même route qu'il avoit tenue en venant, il fit vérifier les sondes du canal, & ne put trouver aucun passage entre Boulam & Formose: c'est un haut fond continuel où la Mer brise bien fort pour peu qu'elle soit agité; on y fit passer le canot des Bissa-

gots avec deux Pilottes, & on retint à leur place quatre Bissagots. Quoique la Mer fût haute, le canot échoua en bien des endroits, & il fallut que les Negres se missent souvent à l'eau pour le traîner tantôt sur des rochers & tantôt sur une espece de platon assez dur, il vint rejoindre les chalouppes à la pointe de l'Ouest de Formose où elles l'attendoient; car elles avoient fait le chemin bien plus vîte que lui. Les cayes contiennent depuis cette pointe en faisant un Arc de cercle jusqu'à la pointe Nord-Ouest de Boulam. On trouva à deux cablures des bancs depuis huit jusq'uà dix brasses, comme on le voit marqué sur la Carte. Continuant la route entre l'Isle de Boulam & une des Bissagots, à qui les Portugais ont donné le nom d'Isle aux Gallines ou aux Poules, à cause de la quantité d'oiseaux de cette espece qu'on y trouve: on rencontre un Canal d'une lieue de large, qui fait comme une rue droite de cinq lieues de longueur, Sud-Est, Nord-Ouest, où il y a par tout depuis douze jusqu'à vingt-six brasses d'eau. Entre les cayes & hauts fonds, qui commencent à la pointe de l'Isle aux Gallines jusqu'à un Islet desert qui est à l'Est-Sud-Est de

Retour par le Nord de Formose.

Casnabac une des principales Isles des Bissagots, on y trouve à deux cablures de terre ou de la côte quatre & cinq brasses d'eau. Les cayes du côté de Boulam commencent à deux lieues de la pointe Nord-Ouest de cette Isle. Cet espace forme le Port de l'Ouest aussi commode, aussi sûr & d'aussi bonne tenue que celui de l'Est. Les cayes recommencent encore à paroître, & forment un angle droit éloigné de deux lieues de la pointe de l'Isle, avec une ligne en retour qui se termine à la pointe du l'Est-Sud-Est.

C'est entre cette pointe de Brisans & celle de Tombali dans la terre ferme, habitée par les Negres Naloux, que passe le Bras le plus considerable de la Riviere grande. On y peut mouiller par tout sur vingt à trente brasses.

M. Brüe continuant son voiage avec un vent favorable, entra dans la Riviere grande entre la pointe des trois fontaines & celle des Naloux. La Riviere a deux lieues de large en cet endroit, & après avoir coulé quelques lieues Est & Ouest, & fait un grand enfoncement du côté du Sud, elle fait un coude & va au Nord-Est jusqu'à ce qu'elle se trouve encore partagée en deux bras par l'Isle de Bisague.



Tom. 5. p. 157.



FIGUIER SAUVAGE.

Tous ces païs à droite & à gauche de la Riviere grande sont bien peuplez. On entendoit battre le tambour pendant la nuit des deux côtez de la Riviere, soit que ces peuples fussent en divertissement, comme cela leur est assez ordinaire, soit que les deux Chalouppes Françoises leur donnassent de l'ombrage, & qu'ils voulussent témoigner par ce bruit qu'ils étoient sur leurs gardes.

Les deux côtez de cette Riviere sont couverts de grands arbres de plusieurs especes. C'est ce qui engage les Portugais d'y venir construire leurs barques. Il y en a entre les autres un qu'ils appellent Michery, dont ils font du bordage, & qui outre la facilité qu'il y a à le travailler, n'est jamais percé par les vers, qui sont si dangereux sur toutes les côtes. On a porté des doublages de ce bois en bien des endroits d'Europe, d'Afrique & d'Amerique; & on l'a trouvé également bon par tout. Il est rempli d'une liqueur onctueuse d'une amertume extrême, qui est ce qui selon les apparences en éloigne les vers. Ces arbres ne viennent pas fort hauts, on n'en voit gueres qui passent vingt-à-vingt-deux pieds, en échange ils sont fort

Arbres sur les bords de la Riviere grande.

gros ; l'écorce eſt brune, mediocrement épaiſſe, fort adherente & toujours imbibée de cette liqueur amere : le bois eſt gris, plein, franc, ſans nœuds, aſſez doux à la ſcie ; ſes feuilles qui ſont en quantité approchent pour la figure & la grandeur de celles du ceriſier d'Europe ; mais leurs bords ſont riſſolez, & le moindre vent les brûle. Les bords des ruiſſeaux & les lieux marécageux produiſent certains arbres de mediocre groſſeur, d'un bois ſpongieux à feuilles larges & minces que je croi être une eſpece de mahot de l'Amerique, dont les écorces liantes groſſes & ſouples ſervent à faire de l'étouppe pour calfater les barques ; on les pile pour en ôter le brou, on les tille & on en fait une eſpece d'étouppe & de filaſſe qui ne pourit preſque jamais; & au lieu de brai dont ils manquent très ſouvent, ils ſe ſervent d'huile de palme mêlée de chaux vive & cuitte juſqu'à ce qu'elle ait acquis la conſiſtence neceſſaire pour donner le couroi.

Bois d'étoupes.

A l'égard des cordages, le paiïs en fournit encore & en quantité ; ce ſont certains roſeaux ou bamboches dont tous les lieux aquatiques ſont remplis. On les coupe, on les met macerer

Cordages de roſeaux

dans l'eau, & après qu'on les a battus pour en ôter le brou, on les file & on en fait d'assez bons cordages.

Il n'y a qu'une chose qui manque au païs pour fournir tout ce qui est necessaire à la construction des bâtimens, ce sont des arbres pour les master. Le micheri est trop court, le paletunier & le palmier sont trop pesans, & tous les autres arbres sont trop cassans : de sorte qu'il en faut revenir au palmier ; & pour n'être pas incommodé de sa trop grande pésanteur, on est obligé de faire les mats courts & de n'y point ajouter de huniers.

Il est étonnant que le payïs produisant si aisément des cocotiers, on ne se sert pas du brou qui environne la noix qui est le fruit de ces arbres, pour faire des cordages & de l'étouppe, comme on le pratique dans les Indes Orientales, où ces cordages & cette étouppe sont si bien bonnes, qu'elles durent deux fois autant que les cordages de chanvre, & coutent beaucoup moins. La coûtume est un étrange tiran : Le premier qui s'est servi d'une chose & qui l'a emploiée d'une certaine maniere, impose une loi à ceux qui le suivent, & les contraint de suivre son exemple, quoique

très souvent ils soient convaincus qu'ils feroient beaucoup mieux s'ils faisoient autrement.

Après que M. Brüe eut depassé l'Isle de Bisague qui est peutêtre le païs des Bisagots & qui leur a donné le nom qu'ils portent, & qu'il eut avancé environ une lieue, on trouva un marigot ou petite riviere à bas bord, c'est-à-dire à gauche, où étant entré & fait une bonne lieue, ils arriverent à Guinala. C'est un gros Village tout composé de Portugais qui y sont établis de pere en fils depuis longtems. Il y avoit devant ce Village un petit bâtiment Anglois qui venoit de Serrelionne. Le proprietaire qui en étoit en même tems le Capitaine, aiant sçû que M. Brüe étoit dans ces Chalouppes, le vint saluer & lui offrir ses services. Il s'appelloit Mestre Glick, il étoit Catholique & s'étoit marié à une Dame noire de Serrelionne qui entre autres biens lui avoit apporté en mariage une Isle considerable de cette Riviere qu'il faisoit cultiver, & il ne laissoit pas d'aller trafiquer dans toutes les Rivieres des environs avec un profit considerable. Son bâtiment étoit un brigantin de cinquante à soixante tonneaux, bâti à Serrelionne du bois du payïs.

Guinala village Portugais sur le marigot de ce nom.

Le Signor Patricio Peresse un des plus considerables du Village, vint offrir sa maison à M. Brüe, & il l'accepta. Il est Portugais du côté de sa mere & Hollandois de celui de son pere; mais il avoit eu des raisons pour préferer le côté maternel au paternel. Son pere qui étoit Hollandois de naissance avoit épousé une mulatresse Portugaise, & par une suite nécessaire l'enfant sorti de ce mariage étoit blanc & ne retenoit de la couleur de sa mere qu'un peu de tanné dans le blanc des yeux. Il étoit bien logé & fort riche : il avoit retenu de son pere la propreté Hollandoise & de sa mere la gravité naturelle des Portugais. A peine M. Brüe fut-il dans l'appartement, que le Signor Patricio lui avoit fait préparer, qu'il reçût les visites du Chef des Portugais & de tous les Fidalgues ou Gentilshommes du païs. Il n'auroit pas manqué de marquer dans ses Memoires les noms de tous ces Messieurs; car il est difficile d'être plus exact que lui; mais leurs noms de Baptême, ceux de famille & leurs qualités étoient en si grand nombre, qu'ils auroient rempli plusieurs pages de son journal & assez inutilement, de maniere que pour ne point faire de jaloux

Patricio Peresse Portugais.

il s'eſt contenté de marquer celui de ſon hôte.

On dit qu'un de ces Meſſieurs étant une fois arrivé chez un de ſes amis le ſoir, celui-ci demanda qui frapoit à ſa porte, & l'autre aiant répondu par une enfilade de noms de Baptême, de famille & de qualités qui auroient composé un Régiment, le Maître de la maiſon répondit ſans ouvrir ſa porte, qu'il n'avoit pas aſſez d'appartemens pour loger tant de monde, & il fallut que l'autre allât chercher ailleurs.

Le Village de Guinala eſt ſitué ſur la droite d'une riviere ou marigot du même nom, qui donne auſſi ſon nom à un Roiaume que l'on appelle auſſi quelquefois le Roiaume des Biafares. Ce Village eſt conſiderable par le nombre de ſes maiſons & de ſes habitans Portugais, blancs, noirs, bazanez & mulatres: ils paroiſſent tous à leur aiſe, ils ſont aſſez bien logez; & la chambre où l'on entre d'abord, c'eſt-à-dire celle où l'on reçoit les viſites, eſt meublée paſſablement. J'ai dit la chambre ou le veſtibule; car on ne pénétre jamais plus avant: la politeſſe & la jalouſie ne le permettent pas dans un paiïs où l'on eſt auſſi jaloux des maîtreſſes que des fem-

mes ; & il eſt preſque inoui qu'on ne trouve ces deux eſpeces d'oiſeaux dans toutes les maiſons ; à cela près ces Meſſieurs ſont fort polis, & ſçavent allier enſemble la civilité & la gravité.

M. Brüe emploia deux jours à rendre les viſites qu'il avoit reçues, & à s'informer du Commerce qu'on peut faire dans le payïs.

Visite que M. Brüe rend au Roi de Guinala.

Il partit le troiſiéme jour de grand matin, accompagné de vingt de ſes gens armez & de pluſieurs Fidalgues qui voulurent lui faire cortege, & alla à une lieue de là rendre viſite au Roi de Guinala ou des Biafares ; car ce Prince eſt connu ſous ces deux qualités. Ce Prince averti qu'il approchoit, l'attendit ſous un arbre devant ſa tapade, il avoit autour des reins une pagne noire qui lui deſcendoit juſqu'à moitié jambes, avec un jupon noir à la Portugaiſe, un manteau de même couleur, des eſcarpins noirs ſans bas, un grand chapeau noir ſur la tête ; en un mot il étoit tout noir deſſus & deſſous, & n'avoit de blanc que les dents & le dedans des yeux. Il reçût avec politeſſe le compliment & les préſens de M. Brüe, lui toucha pluſieurs fois dans la main, l'aſſura que les François ſeroient bien venus

dans ses Etats, qu'il les protégeroit & qu'il traiteroit avec eux préferablement à tous les autres Européens; qu'ils pouvoient s'établir sur ses terres en tels lieux qu'ils voudroient, & faire des Cases & des Tapades comme ils jugeroient à propos. Et comme M. Brüe lui dit qu'il souhaitoit avoir son agrément pour faire un établissement dans l'Isle de Boulam qu'il sçavoit lui appartenir; le Prince lui répondit qu'il ne pouvoit rien faire qui lui fit plus de plaisir, que de chasser entiérement les Bissagots ses ennemis de cette Isle, qu'il la donnoit de tout son cœur aux François, & que s'ils n'avoient pas assez de terrein, il leur en donneroit aux trois Fontaines tant qu'ils en auroient besoin. Aiant après cela consideré les présens que M. Brüe lui fit, il lui en témoigna beaucoup de reconnoissance. Il fit apporter du vin de Palme, but à la santé du General des François, & l'obligea de lui faire raison. Ce Prince prit tant de goût à la conversation de M. Brüe, qu'il témoigna du déplaisir de ce qu'il ne pouvoit pas demeurer quelques jours à sa Cour; il le traita fort bien à dîner à la maniere de son payïs. L'abondance des viandes suppléoit à la délicatesse; mais le

fis étoit bien accoutumé & les poules qui y avoient été cuites étoient coupées par petits morceaux fort proprement. On se promena après le dîner dans le Village, il est grand; le payïs est charmant à cause des arbres & des bananiers qui environnent toutes les maisons avec des tapades d'épines & de grosses cannes vives. Il est situé sur le bord d'une moienne Riviere qui vient de l'Est, & qui se rend dans celle de Courbali: tout le terrein est bien cultivé, il est abondant & gras, & s'il étoit en d'autres mains il seroit d'un très grand rapport.

Description du Village du Roi de Guinala.

On y peut faire un Commerce très considerable de cire, d'esclaves & d'ivoire. On y voit quantité d'éléphans, & malgré la guerre continuelle que les Negres leur font pour les empêcher de gâter leurs champs & pour avoir leurs dents & leur chair, ils ne laissent pas de multiplier beaucoup.

M. Brüe revint à Guinala le soir & y demeura tout le lendemain; il en partit le jour suivant pour aller à six lieues plus haut voir un endroit où la commodité des bois a engagé plusieurs particuliers d'Europe qui trafiquent en ce païs-là, d'y faire construire les bâtimens dont ils ont besoin. Il y avoit alors sur

le chantier un bâtiment à trait quarré qui pouvoit être de cent tonneaux. Il ne manque en ces lieux que la masure. La plûpart des Villages que l'on voit sur cette Riviere sont habitez par des Portugais quelquefois mêlez avec les Negres. Leurs Villages & leurs Cases sont aisées à distinguer de celles des Negres par leur grandeur & leurs figures. Le Commerce de ce paiïs outre la cire, les captifs & l'ivoire, produit encore des cuirs secs très grands, du cotton, quelques plumes d'autruches, des gommes de differentes especes, & de l'or qui vient du côté du Sud ou des paiïs plus avancez vers l'Est ; c'est dont on n'a pas une connoissance assez étendue pour en parler pertinemment.

La Riviere grande est navigable à plus de cent cinquante lieues de son embouchure, du moins pour des barques & autres petits bâtimens. Il est certain que quand on sera établi à Boulam, on portera bien avant dans cette Riviere le Commerce, qui deviendra d'autant plus abondant & avantageux, qu'on aura des marchandises pour fournir à ces differens peuples. Et on doit s'atendre que les Portugais qui sont établis aux Bissaux, aux Rivieres de Geves,

de Nougne, Courbali, Rio grande & autres endroits de la côte, & du dedans du payïs, ne manqueront pas d'apporter toutes leurs marchandiſes de Traite au Comptoir François, dès qu'ils ſeront ſûrs d'y trouver les denrées d'Europe dont ils ont beſoin & le debouchement des leurs.

M. Brüe revint aux Biſſaux après avoir pris toutes les inſtructions & vû tout ce qu'il y avoit à faire pour faire un établiſſement ſolide & avantageux à la Compagnie. Il trouva ſes bâtimens fort avancez, & pendant qu'on les achevoit, il fut avec une Corvette viſiter les Iſles des Biſagots.

CHAPITRE VI.

Des Iſles des Biſſagots, Commerce qu'on y peut faire.

LES Iſles des Biſſagots ſont au nombre de treize ou quatorze. Les plus conſiderables, & qui ſont les plus connues ſont Caſnabac, la Galline, Cazegut, Carache, Aranguena, Papaguaye ou l'Iſle aux perroquets, Formoſe, Babachoca, Biſague, Ouarangue & quel-

Nombre & noms des Iſles des Biſſagots.

ques autres moins connues, parce qu'on les frequente moins.

Toutes ces Isles sont gouvernées chacune par un Chef qu'on appelle Roi ou du moins qui en a le pouvoir. Ils sont tous indépendans les uns des autres, se font assez frequemment la guerre, & ne se réunissent que pour l'aller faire aux Biafares de la terre ferme qu'ils ont chassez de Boulam comme nous l'avons dit ci-devant. Ils ont des canots capables de porter vingt-cinq à trente hommes avec quelques vivres & leurs armes qui sont des sabres & des flêches. Tous ces Negres sont grands, forts & robustes, quoiqu'ils ne se nourrissent que de coquillages, de poisson, d'huile de Palme & de noyaux de palmier qu'on appelle Chavaux, aimant mieux vendre aux Européens le mil, le ris, & les autres légumes qu'ils recueillent, que de les employer à leur nourriture. Ils sont tous idolâtres & fort cruels à leurs ennemis & à eux-mêmes. Ils coupent les têtes de ceux qu'ils ont tuez, & après les avoir promenez par toute leur Isle, ils les écorchent, font secher la peau avec la chevelure & en parent le devant de leurs maisons, comme un trophée & une marque de leur bravoure & de leurs victoires.

Maniere de vivre des Bissagots, leurs gouvernemens & leurs coûtumes.

Le

Le moindre chagrin les porte à tourner leurs armes & leur fureur contre eux-mêmes : ils se pendent sans façon, se précipitent, se noyent ; les plus braves se poignardent. Ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie : dès que quelque barque se présente pour en vendre, c'est à qui en aura, le plus foible devient alors la proie du plus fort ; on ne respecte plus les loix de la nature, le pere vend ses enfans ; & si l'enfant peut amarrer son pere ou sa mere, il les conduit aux Européens, les vend ou les troque pour de l'eau-de-vie, & fait débauche tant que dure le prix de son pere & de sa mere.

L'Isle Formose est la plus Orientale de toutes ces Isles ; mais elle est déserte & inhabitée. L'Isle aux Gallines & celle de Canabac qui sont à la tête de ces bancs & de ces hauts fonds qui environnent toutes ces Isles, sont peuplées & fertiles ; elles ont de l'eau en abondance, leurs rivages sont remplis de poissons & de coquillages ; il ne manque à leurs habitans qu'un peu d'industrie & de travail pour les faire valoir & en retirer du profit considerablement : on peut dire en general que toutes ces Isles sont bonnes & capables de sou- Isle Formose.

tenir de grosses Colonies.

Isle de Casegut.

L'Isle de Casegut est une des plus considerables, elle est environnée de bancs & de batures, excepté à ses deux pointes Nord-Est & Sud-Ouest, où l'on peut mouiller en toute seureté. On compte dix à douze lieues de la pointe de Bernafel dans l'Isle de Bissaux, à la pointe du Nord-Est de celle de Casegut ; mais il n'y en a qu'environ cinq de la même pointe à celle de Saint-Martin.

Quand on part de la pointe de Bernafel, on vient reconnoître & presque raser l'Isle des Papegayes ou des Perroquets, autrement les ras de marées & les courans vous effloteroient, & il faudroit regagner à force de bordées, ce qu'on auroit perdu faute de prendre ce parti. Les peuples de Casegut sont sans contredit les plus civils & les plus honnêtes de tous ces barbares. C'est le commerce qui a poli leurs mœurs & qui les a rendus traitables. Il y a pourtant de certaines choses à observer pour n'y être pas trompé : M. Brüe les sçavoit & les observa. Dès que sa Corvette fut mouillée, il fit mettre pavillon & tirer un coup de canon. On vit quelque tems après trois hommes sur le bord de la Mer

qui firent ſigne qu'on les vint chercher. On arma auſſitôt la Chalouppe & on les alla recevoir. C'étoit le plus grand Seigneur de l'Iſle après le Roi, dont il étoit proche parent. Il étoit accompagné de deux de ſes parens. Ils n'avoient qu'une pagne autour des reins, & un chapeau ſur la tête avec les cheveux graiſſez d'huile de Palme qui les rendoit tout roux.

Il ſalua M. Brüe fort civilement en ôtant ſon chapeau & lui touchant dans la main : il lui fit dire par l'Interprete qu'il étoit le bien-venu, & que l'Iſle étoit à ſa diſpoſition ; il s'informa de la ſanté du Sieur de la Fond qui étoit ſon ami particulier. Le Sieur de la Fond étoit fort connu dans ce païs & y avoit negocié pour le compte de la Compagnie à certaines conditions, & auroit bien fait ſes affaires & celles de ſes Maîtres, ſi la jalouſie de quelques Officiers n'avoit pas empêché de le continuer dans ſon emploi. Pendant qu'on étoit en converſation avec ce Seigneur, & qu'on lui faiſoit boire de l'eau-de-vie, il arriva un canot de l'Iſle dans lequel il y avoit cinq hommes, un deſquels monta à bord tenant un coq de la main gauche & un couteau de la droite. Après

Cérénonie que font les habitans de Caſegut.

s'être mis un moment à genoux devant M. Brüe, sans rien dire, il se leva ; s'étant tourné du côté de l'Est, il égorgea son coq, & s'étant remis à genoux devant M. Brüe, il fit tomber quelques goutes du sang du coq sur ses pieds. Il fit la même cérémonie au mast & à la pompe, & étant revenu devant M. Brüe, il lui présenta le coq. M. Brüe qu'on avoit déja instruit de cette cérémonie voulut encore être plus assuré de la verité du fait par celui même qui la venoit de pratiquer devant lui : Il lui fit donc donner une bonne tasse d'eau-de-vie, & lui demanda pourquoi il avoit fait ces cérémonies. Il répondit aussitôt que les gens sages de son payïs regardoïent les blancs comme les Dieux de la Mer, que le Mast étoit une Divinité qui faisoit marcher le bâtiment, & que la Pompe étoit un miracle ; puisqu'elle faisoit monter l'eau en haut, au lieu qu'elle tombe toujours naturellement en bas.

Il seroit à souhaiter que tous les Negres de cette Isle & de celles des environs eussent pour les blancs des sentimens aussi avantageux, & qu'excepté de leur offrir des sacrifices, ils en usassent un peu mieux avec eux ; mais il

faut être toujours sur ses gardes, surtout avec ceux des autres Isles qui sont méchans, traîtres & voleurs de profession.

M. Brüe après avoir regalé ce Seigneur & lui avoir fait quelques presens, le fit remener à terre & lui promit de l'aller visiter chez lui le lendemain matin.

Il y fut en effet, ce Seigneur le vint recevoir, lui donna la main & le conduisit dans sa maison qui étoit environ à trois cent pas de la Mer, bâtie à la Portugaise, grande, bien blanchie dehors & dedans, avec un vestibule à l'entrée qui étoit ouvert de trois côtez : elle étoit environnée de grands palmiers, & avoit des chaises & des selles de bois noir fort propres. Après qu'on se fut entretenu quelque tems, il fit presenter du vin de Palme, & ensuite il conduisit M. Brüe à un bâtiment qui étoit environ à cinquante pas de sa maison. On fut étonné de voir que c'étoit une Chapelle avec un autel & des bancs : il y avoit une cloche de vingt-cinq à trente livres, attachée à un arbre devant la porte. Ce Seigneur la fit sonner, & dit à M. Brüe qui paroissoit étonné de ce qu'il voioit,

Eglise pour les Chrétiens, bâtie par un Idolâtre.

que c'étoit lui-même qui avoit fait bâtir cette Eglise pour les Chrétiens qui voudroient venir s'établir auprès de lui ; qu'il n'étoit pas Chrétien, mais qu'il les aimoit, & que si quelque Prêtre vouloit demeurer avec lui, il l'entretiendroit & ne le laisseroit manquer de rien. M. Brüe fut sensiblement touché de n'avoir point alors d'Eclesiastique qu'il put engager à demeurer avec ce Seigneur ; il est certain qu'on n'auroit pas eu de peine à le convertir, & que son exemple & le credit qu'il avoit dans le payïs y auroit pû faire entrer la foi, & convertir ce peuple. M. Brüe le pria de conserver la bonne volonté qu'il avoit pour les Chrétiens, & d'en esperer la recompense, & l'assura qu'il lui envoieroit un Prêtre & quelques Chrétiens qui lui seroient utiles pour s'établir auprès de lui sous sa protection.

On alla ensuite saluer le Roi, il demeuroit à un demi quart de lieue de là. Ce Seigneur accompagna M. Brüe & le présenta au Roi qui le reçût d'une maniere fort gracieuse : C'étoit un vénerable vieillard qui paroissoit avoir soixante & dix ans ; sa barbe frisée étoit presque blanche, il avoit les yeux

vifs, la bouche belle, l'air grand & majestueux. Il n'avoit sur lui qu'une pagne & un chapeau qu'il ôta pour saluer M. Brüe à qui il toucha la main plusieurs fois, lui disant à chaque fois : *Soyez le bien-venu.* Il répondit fort civilement au compliment que lui fit M. Brüe, & lui fit dire que les François qui viendroient trafiquer en son Isle y seroient en toute sûreté, qu'il avoit oublié ce qui s'étoit passé autrefois entre un de ses predecesseurs, & un Forban de leur Nation, parce que les fautes sont personnelles, & que la vengeance ne doit point s'étendre sur ceux qui sont innocens de la faute. Il lui offrit du terrein tant qu'il voudroit pour faire un établissement, & qu'il le protegeroit contre tous ceux qui voudroient lui faire de la peine. M. Brüe le remercia & lui promit d'accepter ses offres dès qu'il seroit en état de lui laisser des gens dont il auroit sujet de se louer; après quoi il lui fit presenter quelques curiosités de France que ce Prince admira beaucoup, & deux ancres d'eau-de-vie. On appelle ancre un petit baril qui contient ordinairement dix à douze pots. Le Roi en but & la trouva excellente, aussi étoit-elle d'une au-

Audience que le Roi de Casegut donne à M. Brüe.

tre eſpece que celle que les Portugais leur apportent, qui n'eſt que de l'eau-de-vie de Cannes ſouvent mal faite & toujours alterée par l'eau qu'on y met.

La maiſon de ce Prince n'approchoit pas de celle de ſon parent, il s'en falloit beaucoup; il y avoit pourtant des chaiſes & des tables : il convia M. Brüe & ſa compagnie à dîner, & leur donna des poules au ris, du chevreuil, du bœuf & du mouton aſſez bien accommodez. On bût du vin de Palme très bon, on fuma en buvant de l'eau-de-vie, & le Roi fit fumer M. Brüe dans ſa propre pipe. C'étoit veritablement une pipe roiale par ſa longueur & par ſa capacité, le tuiau avoit près de cinq pieds de longueur, & le fourneau aſſez ample pour contenir plus d'un bon quarteron de tabac. Elle étoit ornée d'un bout à l'autre de quelques filets & feuilles d'eſtain aſſez bien diſpoſez & appliquez fort proprement : je ne ſçai ſi cet ouvrage ſortoit de la main des Negres, ou ſi c'étoit un preſent qui lui eut été fait par quelque Européen.

Le Roi fit préſent de deux coqs à M. Brüe : on s'étonnera peutêtre d'un ſi peu maigre préſent ; mais il faut ſçavoir que les coqs chez ces peuples ſont

des oiseaux consacrez à leurs divinités ; & que donner un coq à une personne, c'est lui faire un sacrifice ou à peu de chose près. On se sépara de part & d'autre fort amis. M. Brüe passa chez ce Seigneur, & le remercia de ses honnêtetés & se retira, & fit mettre à la voile pour aller de l'autre côté du Canal visiter l'Isle de Bussi ou Boisisse.

L'Isle de Casegut est presque trois fois plus longue que large. On lui donne environ six lieues de longueur, sur deux lieues de large. La terre est bonne & grasse, ce qu'en vit M. Brüe étoit bien cultivé. Les polons, les lataniers, les palmiers & les orangers y viennent très bien, de même que le mil, le ris, les ponpons, les pois & toutes les autres especes de légumes. Il y avoit autour des Cases du Roi quarante ou cinquante Negres armez de sabres & de flêches que l'on crut être les Gardes de ce Prince.

Cette Isle, Carache, Casnabac & Galline, sont les seules de toutes celles des Bissagots où l'on peut traiter avec seureté. On ne laisse pourtant pas de le faire avec les autres, mais il faut bien être sur ses gardes, & avec tout ce qu'on peut faire, il est rare qu'on ne soit pas

Danger de commercer avec les Bissagots.

devalizé si on se livre entre leurs mains en faisant son commerce à terre, & qu'on ne soit pas assassiné, comme il est arrivé à plusieurs Portugais, & comme il ne manquera pas d'arriver aux François que les malheurs d'autrui ne sont gueres capables de rendre plus sages & plus avisés, tant est grande la confiance qu'ils ont en eux mêmes & celle qu'ils prennent trop inconsiderement dans les autres.

Ceux mêmes qui traitent avec les Bissagots sans sortir de leurs barques doivent toujours être avec ces peuples dans une extrême défiance & sur tout pendant la nuit. Dans quelque situation que l'on soit, on ne peut faire trop bonne garde. Il faut encore observer de se placer & de mouiller, de maniere que le Jussan ne laisse point le bâtiment à sec sur la vaze. Ces peuples profitent alors de l'occasion, & sans beaucouop se soucier d'y perdre du monde, ils l'attaquent avec une furie extraordinaire, & s'y acharnent de maniere qu'il est difficile de les empêcher de s'en rendre maîtres ou d'y mettte le feu. Le bâtiment étant mouillé à ne pas craindre d'échouer, on tire un coup de canon ou de pierrier, on met pavillon,

Maniere de traiter avec ces peuples.

& l'on envoie à terre un Maître Langue ou Interprete avec des échantillons des marchandises que l'on veut traiter, & un flacon d'eau-de-vie pour le Maître ou Roi de l'Isle. Le Canot ou Chalouppe doit être bien armé, & ne doit approcher du rivage qu'autant qu'il est besoin pour que l'Interprete aille à terre sans être obligé de nager. Après qu'il s'est mis à l'eau, le Canot revient à bord du bâtiment.

Cependant les Insulaires reçoivent le Maître Langue & le conduisent au Roi qui est assez souvent au bord de la Mer avec les autres. Les complimens qu'on appelle Palabres, selon la maniere de parler des Portugais, sont longs & on y repete autant de fois, *Bon jour & bien venu*, que les Arabes donnent la même bénédiction à ceux à qui ils rendent visite. Le présent suit les complimens, & après le présent on étalle les échantillons des marchandises, & on convient du prix des esclaves, du morphil ou autres choses.

Le Maître Langue s'en retourne après cela au bord de la Mer, la Chalouppe le vient chercher au signal qu'il fait; & comme il n'a plus rien qui l'embarasse, il fait une bonne partie du che-

min à la nage, & vient rendre compte de sa négociation.

Si le Roi de l'Isle ou les particuliers ont des captifs à vendre ou d'autres marchandises, ils les amenent en canot : dès qu'on les voit venir, il faut faire prendre les armes à tout l'équipage, avoir ses pierriers chargez & amorcez & tenir le boute-feu à la main, & les avertir de n'approcher que les uns après les autres, sans jamais souffrir qu'il entre plusieurs Negres à la fois dans le bâtiment ; & si malgré l'avertissement ils s'approchent & se mettent en devoir d'entrer, il faut s'en marchander, tirer dessus & ne les point épargner. Surtout il faut bien que le Capitaine, le Commis ou autre Officier du bâtiment se donne garde d'aller à terre, sa curiosité lui couteroit cher ; il seroit arrêté infailliblement, & il en couteroit au moins la carguaison entiere du bâtiment pour leur rançon.

Malgré toutes ces difficultés & ces risques on ne laisse pas de traiter avec eux. On en tire les années ordinaires trois à quatre cent esclaves à raison de quinze à vingt barres la piece, & cette traite augmenteroit au double, si au lieu de trois ou quatre mauvaises bar-

ques qui y vont de Cachaux, des Bil- saux & de Geves dans les mois d'Aoust, Septembre & Octobre, avec des car- guaisons foibles & peu assorties, on y envoioit un plus grand nombre de bâ- timens avec de bonnes carguaisons bien assorties, & de sages & habiles Officiers, & surtout bien défiants.

Marchandises de traite qu'on vend & qu'on tire de ces Isles.

Les marchandises qu'on doit porter en ces Isles sont de l'ambre jaune, de la bayette, des serges façon de drap ou à deux envers rouges & jaunes, beau- coup d'eau-de-vie, des grelots de fonte & de cuivre, des fusils communs & boucaniers, dont cependant il faudroit interdire la traite sous des peines ri- goureuses, à cause des consequences ter- ribles qu'il y a d'apprendre à ces mau- vais peuples l'usage des armes à feu. On se ressent & on se ressentira encore longtems de la faute que les François & les Anglois ont faite d'en donner aux Iroquois dans le Canada. On y trai- te aussi beaucoup de laine filée, rouge & jaune, des pagnes gousolanes & de sénégal; des plats d'étain, des pots de fayence & des satalas ou bassins de cui- vre, des toilleries de differentes sortes & un peu de verrot rouge & noir. Il ar- rivera peutêtre dans la suite qu'on y

introduira d'autres marchandiſes ; ſur leſquelles il y aura eucore plus à gagner que ſur celles dont je viens de parler , quoique le profit qu'on fait deſſus ſoit déja conſiderable, comme on le fera voir à la fin de cette Relation.

Il eſt bon de rapporter ici le ſujet de plainte que le Roi de Cazegut voulut bien oublier en faveur de M. Brüe. En 1687, le Sieur de la Fond qui negocioit comme je l'ai dit ci-devant pour la Compagnie à de certaines conditions, eut ſujet de n'être pas content des habitans de Cazegut : ils lui avoient pillé quelques marchandiſes. Il cherchoit à s'en venger quand le vaiſſeau du Roi le Lion commandé par le Sieur de Montorſier arriva. Il lui propoſa de piller l'Iſle de Cazegut, & lui en fit la conquête ſi facile que l'attaque fut reſolue. On fit une deſcente de deux cent hommes qui ne trouverent aucune reſiſtence. Le Roi de l'Iſle ſe nommoit alors Duquermenay, il fut inveſti dans ſes Caſes ; mais il aima mieux s'y laiſſer brûler que de ſe rendre, & nos gens ne furent pas aſſez fols pour les y aller forcer. Ses ſujets qui craignent les armes à feu & qui croioient les François en bien plus grand nombre qu'ils n'é-

Entrepriſe du Sieur de Montorſier, contre le Roi de Cazegut.

toient, se sauverent dans les bois & dans les montagnes, de sorte que de plus de deux ou trois mille Negres dont cette Isle étoit peuplée, on n'en put prendre que dix ou douze.

Cette malheureuse entreprise fit craindre au Sr de la Fond de ne pouvoir plus faire de commerce avec ces peuples; mais il se dõna tant de mouvemens, & fit jouer tant de ressorts, qu'il persuada enfin aux principaux de cette Isle, qu'il n'avoit eu aucune part dans cette affaire, & que c'étoient des Forbans qui avoient fait la descente & causé la mort du Roi & la désolation qui s'en étoit suivie. Il en étoit venu à bout comme on l'a vû, & il y avoit toutes les apparences du monde qu'on y établiroit un très bon commerce.

L'huile de Palme dont j'ai dit que les Negres du moins les plus qualifiez de Cazegut se frotent les cheveux, qui les rend tout roux, se fait à peu près comme au Senegal & à Galam avec des especes de petites dattes, dont le noyau est environné l'épaisseur d'une ligne ou environ d'une chair rougeâtre qui se convertit aisément en une huile couleur de brique, quand elle est recente, qui se fixe & devient en consistence de bœure quand elle est reposée. J'ai mar-

Huile de Palme.

qué les proprietés de cette huile dans un autre endroit auquel le lecteur poura avoir recours. Je ne ſçai ſi j'ai averti dans le même lieu qu'à meſure que cette huile vieillit, elle perd ſa couleur rougeâtre, & devient d'un blanc ſale, tirant ſur le verdatre.

Habillement des femmes.

Les femmes & les filles de Çazegut n'ont pour habit qu'une grande ceinture d'une eſpece de Frange faite de jonc extrémement épaiſſe qui leur environne les reins & leur deſcend juſqu'aux genoux. Le reſte du corps eſt pour l'ordinaire tout nud, excepté quand le vent de Nord-Eſt ſouffle ; car alors le froid auquel elles ſont fort ſenſibles, les oblige de mettre un ſemblable vêtement autour de leur col, qui couvre leurs bras & leur vient juſqu'à la ceinture, comme un peignoir, ou comme ces petits manteaux de chambre dont les femmes ſe ſervent quelquefois. Quelques-unes en mettent un troiſiéme qui leur couvre la tête & leur deſcend juſque ſur les épaules. Rien n'eſt plus plaiſant que cet ajuſtement. Elles ont avec cela des menilles ou bracelets de cuivre & d'étain aux bras & aux jambes, & ont un très grand ſoin de froter leurs cheveux avec de l'huile de Palme, afin


RPJCB



FEMME DE CAZEGUT.

13

Tom. 5. p. 184.

FEMME DE CAZEGUT.




RPJCB

Tom. 5. p. 184.



FEMME DE CAZEGUT.

de les rendre gras & roux, ce qui est chez eux la plus belle couleur.

En general les hommes & les femmes de ce payïs sont de belle taille, les traits du visage agréables, la peau d'un noir qui semble lustré; ils n'ont point le nez écaché ni les levres grosses. Ils ont de l'esprit, & se rendroient adroits dans les arts s'ils étoient cultivez, & qu'ils fussent moins paresseux; ils n'aiment point le travail; c'est ce qui fait qu'ils ne peuvent souffrir l'esclavage, surtout hors de leurs payïs, & il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour s'en delivrer. On ne peut trop prendre de précautions pour éviter qu'ils ne se revoltent quand on les a embarquez; les femmes s'en mêlent comme les hommes, & il est arrivé à plusieurs Capitaines Portugais & Hollandois, d'avoir été les duppes de la compassion qu'ils avoient de ces malheureux; car les aiant déferrez & s'imaginans qu'ils étoient en seureté dans leur fond de calle, ils n'ont pas laissé de se revolter & de tuer des gens de l'équipage pour se rendre maîtres du bâtiment, & ce n'a été qu'à force de coups de pistolets & de sabres qu'on est venu à bout de les remettre à la chaîne. Leurs revoltes leur ont quel-

Caractere des habitans de Cazegut.

quefois réussi, ils ont trouvé moien d'enlever le bâtiment après avoir égorgé les blancs; & comme ils n'étoient pas éloignés des côtes, ils y ont donné à toutes voiles, se sont échouez, & puis se sont sauvez comme ils ont pû.

Le Sieur de la Fond pensa une fois se perdre & couler bas avec une barque où il avoit chargé quelques Negres de Cazegut. Il avoit pris toutes les précautions qu'il jugea necessaires pour les empêcher de se soulever. Ils étoient enchaînez deux-à-deux par un pied, ceux qu'il jugeoit les plus capables de se revolter étoient encore attachez deux-à-deux avec une menotte; ne pouvant pis faire, ils s'amuserent de tirer l'étoupe de la barque, ensorte que l'eau y entroit en abondance & auroit bientôt fait périr le Maître & les captifs, si le Sieur de la Fond n'avoit eu par un bonheur tout particulier une bonnette lardée toute prête qu'il coula sous son bâtiment, & qui lui donna moien de revenir aux Bissaux, où il eut le tems de se radouber & de prendre de nouvelles mesures, & plus sûres pour ne pas tomber dans un pareil danger.

Accident étrange qui pensa arriver à un Capitaine François.

Le naturel feroce, mutin & paresseux des esclaves de cette côte est trop con-

[t]u aux Isles de l'Amerique pour que les [h]abitans s'en veuillent charger. Ils ne [t]ravaillent qu'à force de coups, sont [p]resque toujours marons, c'est-à-dire [f]ugitifs, & leur derniere scene est de se pendre.

L'Isle de Bussi, Boissi ou Boisisse, est à l'Ouest de celle des Bissaux, dont elle est separée par un Canal assez large & assez profond, dont l'entrée du côté du Sud est dangereuse à cause de deux bancs qui y sont & qui en occupent une bonne partie de la largeur. Elle n'est gueres moins grande que celle des Bissaux, elle paroît toute couverte d'arbres; & quand on navige le long de ses côtes, on voit un assez bon nombre de ruisseaux qui se jettent à la Mer. Voila à peu-près tout ce qu'on en peut dire, parce qu'on n'a pas assez bonne opinion de ses habitans pour se livrer entre leurs mains. Ils sont Papels comme ceux de Bissaux; mais comme le Commerce ne les a point civilisez, ils sont méchans, traitres, voleurs & sans foi. On ne laisse pas de traiter avec eux des bœufs & des noyaux de palmiers: après qu'on en a tiré l'huile, on s'en sert pour nourrir les captifs, les cinq bariques coutent deux barres que

L'Isle de Bussi.

l'on paye en verrot. Les bœufs coutent quatre à cinq barres la piece. Cette Isle a deux Ports ou deux rades où l'on peut mouiller avec quelque sûreté du côté de la Mer & du vent ; celui qui est au Nord se nomme le vieux Port, & celui qui est au Sud le neuf. En quelque endroit que l'on traite avec ces barbares, on ne sçauroit trop prendre de precaution, ou pour ne pas être trompé ou pour ne pas être enlevé, il faut se bien souvenir de ne laisser jamais approcher du bâtiment plus d'un canot à la fois ; & s'il s'en presente davantage, après les avoir avertis de se retirer, il faut tirer vivement dessus.

Terre ferme où demeurent les Negres Balantes.

On trouve au Nord de l'Isle de Boissi de l'autre côté du Canal ou Riviere de Geves, un payïs de dix ou douze lieues de longueur, habité par ces Negres qu'on appelle Balantes. Ils n'ont aucune societé avec les autres Negres leurs voisins en terre ferme ou aux Isles, ils ne permettent à qui que ce soit l'entrée de leur payïs, ils ne donnent point leurs filles en mariage à leurs voisins, & il est rare qu'ils en prennent des leurs pour leurs enfans ; & quoique leurs voisins leur permettent de venir chez-eux, ils les dispensent, ou pour parler plus juste,

s ne soufrent point qu'ils viennent leur
endre la pareille. Ils sont idolâtres, se
ouvernent en maniere de Republique
ar un Conseil composé des plus anciens
le chaque Canton. Ils ne se font point
sclaves les uns les autres. C'est à peu
rès tout ce qu'ils ont de bon ; car du
este ils sont méchans, voleurs au der-
nier point ; & comme ils sont âpres à la
proie & braves, ils attaquent très sou-
vent les barques Portugaises qui passent
par le Canal, & il leur est arrivé plus
d'une fois de s'en rendre maîtres. Dans
ce cas fâcheux il n'y a point de quartier
à esperer, ils tuent sans misericorde les
blancs ; & quand ils trouvent des Ne-
gres captifs, ils les vont vendre chez leurs
voisins, ou les troquer contre des bœufs.
Leurs armes sont des saguayes, des flê-
ches & des sabres.

Ils furent assez hardis pour attaquer un brigantin François qui venoit de l'Isle de Bussi le 23 Avril 1700. Ils l'investirent au nombre de trente-cinq canots, dans chacun desquels il y avoit au moins quarante hommes, Par bonheur ce petit bâtiment avoit quatre canons & six pierriers ; & comme il vit venir cette petite armée d'assez loin, il eut le tems de se pavoiser avec des cuirs de bœuf

Hardiesse des Balantes.

doubles qui les garantirent des flêches que ces barbares leur tiroient à milliers. Ils voulurent tenter plusieurs fois d'en venir à l'abordage, mais le Capitaine donnoit ses ordres si à propos que le bâtiment passa sur plusieurs de ces canots, pendant que ses canons & ses pierriers chargez à mitraille & tirez avec justesse & sans précipitation foudroioient d'une terrible maniere tous ces sauvages que l'on voioit decouverts depuis la tête jusqu'aux pieds. La Mousqueterie faisoit un feu continuel & éclaircit bien le nombre de ces assaillans qui montrerent en cette occasion un courage feroce & furieux ; car il sembloit qu'ils se précipitoient à l'envi les uns sur les autres pour environner & escalader ce bâtiment : à la fin pourtant & après un combat qui dura six grandes heures, ils furent obligez de s'enfuir laissant la Riviere couverte des debris de leurs canots & de leurs flêches, & rouge de leur sang en bien des endroits. Ils jettoient des hurlemens épouvantables en se retirant,ce qui marquoit assez la perte considerable qu'ils avoient faite, & le desespoir où ils en étoient. On les poursuivit autant que la prudence & le Jussan le purent permettre, c'est-à

dire ſans s'engager dans des endroits où l'on auroit pû demeurer à ſec & en riſque d'être attaqué une ſeconde fois. On ne prit que trois on quatre canots qui alloient à la derive avec des bleſſez & des morts.

C'eſt une opinion reçûe dans tout le payis que ces Balantes ont des mines d'or chez eux, & que c'eſt ce qui les oblige à défendre l'entrée de leur payïs à tout le monde. Ils ſçavent combien ce métal precieux excite l'envie des hommes, & qu'ils ſeroient expoſez à être bientôt chaſſez de leur payïs ou reduits à une dure ſervitude, ſi on ſçavoit ce qu'il vaut & les richeſſes qu'il renferme. Entre pluſieurs raiſons qui nous portent à croire que cette opinion n'eſt pas ſans fondement, en voici deux ſur leſquelles le lecteur portera tel jugement qu'il trouvera à propos. La premiere eſt que les Portugais établis aux Biſſaux aiant acheté des poules qui venoient des Balantes, ils trouverent des grains d'or dans preſque tous les gigiers de ces oiſeaux. Il eſt vrai que les François aiant depuis ce tems-là ouvert un grand nombre de poules qui venoient des Balantes n'y en ont point trouvé ; mais cela n'infirme point du tout la verité du fait

On croit qu'il y a de l'or dans le payïs des Balantes.

constant & averé, que je viens de rapporter. Le payïs des Balantes est grand, & il peut bien être que les mines d'or n'y soient pas aussi frequentes ni aussi voisines de la superficie de la terre, qu'elles le sont dans le païs de l'or de Tambouctou & de Tambaoura. Il est donc assez probable que ces premieres volailles soient venues d'un endroit riche & fecond en mines d'or, & que les secondes soient venues d'un autre endroit, ou qu'elles ont été assez de tems en chemin pour digerer ou pour expulser ce qu'elles avoient dans leurs gigiers.

Volailles où l'on a trouvé de l'or dans les gigiers.

Comme le fait est veritable & que les Portugais trouvoient là de quoi faire leur fortune plus promptement & plus aisément qu'en continuant leur foible Commerce de cire & de captifs, ils s'assemblerent & se joignirent à trois cent Negres des Bissaux, & partirent pour conquerir cette riche toison au mois de Juillet 1695. Ils firent leur descente heureusement & sans obstacle; mais comme on étoit alors dans la haute saison, c'est-à-dire dans le tems des pluies, ils eurent un grain de pluie si violent, que leurs armes & leurs munitions furent toutes mouillées & hors d'état de servir;

Attaque malheureuse des Portugais.

ſervir ; & les Balantes les aiant attaquez dans ce tems-là avec leurs ſagayes & leurs ſâbres, & avec la fureur de gens qui combattoient pour leurs foyers & leurs Dieux domeſtiques ; ils furent repouſſez, battus à plate couture, & trop heureux encore de ſe pouvoir rembarquer à la hâte, laiſſant de leurs aſſociez Negres & une bonne partie de leurs armes, munitions & bagages, entre les mains de ces Balantes.

Ces peuples ſont aſſez laborieux, c'eſt ce qu'on peut juger par l'eſpace de leur païs que l'on découvre en rangeant leur côte à la portée de la vûe : Car de la décrire comme l'ayant viſitée & parcourue, c'eſt dont perſonne ne peut ſe vanter juſqu'à preſent. Ils trafiquent comme je l'ai dit ci-devant, & portent chez leurs voiſins, & même quelquefois juſqu'aux barques qui viennent ſur leurs côtes, du ris, du mil, des légumes, des bœufs, des cabris & des poules en grand nombre ; & c'eſt par la quantité de toutes les choſes qui ſortent de chez eux, qu'on juge de la fertilité de ce païs.

Il me ſemble qu'il vaut bien la peine que la Compagnie travaille à faire découvrir s'il eſt vrai que ce païs ait des mines d'or ; car alors elle eſt aſſez

puiſſante pour faire un armement conſiderable, & s'établir par force dans cet endroit, & profiter de ce que ces gens laiſſent perdre. Elle ne manque pas de gens habiles qui lui prouveront que le droit de bienſéance la met en état d'entreprendre cette conquête, & qui lui donneront les moiens de réuſſir dans cette entrepriſe.

Il y a encore une autre raiſon qui confirme l'opinion où l'on eſt, que ce païs renferme des mines d'or, c'eſt que ces peuples payent en or le tribut annuel qu'ils doivent au Roi de Caſemança qui eſt entre la Riviere de Geves & celle de Caſemanſe ; or comme ils ne peuvent avoir cet or de Tambaoura, parce que les Mandigues qui trafiquent en ce païs ne vont point chez eux & n'ont aucun Commerce avec eux, il faut de neceſſité qu'ils le tirent de leur propre terre.

Ils en donnent même quelquefois pour des marchandiſes qui leur plaiſent, & dont ils ont un extrême beſoin, & pour leſquelles on ne veut ni ris & autres légumes, ni poules ni beſtiaux.

Une autre raiſon qui fortifie encore celles que je viens de dire, c'eſt que cet or eſt tout autre que celui qui vient de Galam ou de Tambaoura, & d'un

titre bien plus haut que tout celui qui vient de ces côtes & des païs qui sont le plus à l'Est.

CHAPITRE VII.

Difficultés que M. Brüe eut avec le Capitan Mor ou Gouverneur du Fort Portugais des Bissaux.

MONSIEUR Brüe trouva au retour du voiage dont j'ai donné le detail en abregé, les bâtimens qu'il avoit ordonnez presque finis: le fossé n'étoit pas fait entierement, mais sa double haie qui le devoit couvrir étoit plantée, & cet ouvrage pouvoit s'achever en une ou deux nuits, quand on le jugeroit à propos.

Il alla saluer le Roi qui le reçût avec de grands témoignages d'amitié, & l'assura de nouveau qu'il prenoit les Commis qu'il laisseroit sur ses terres & le Comptoir sous sa protection, & qu'il les défendroit contre tous. Ses femmes & ses Fidalgues lui firent mille offres de service, & pendant qu'il a été en Afrique, soit dans ce voiage ou dans le second qu'il y revint avec la même qualité de Directeur & de Commandant

General, il a toujours eu lieu de se louer de la bonne foi du Roi & de ses Officiers.

Il alla ensuite voir le Gouverneur Portugais avec qui il avoit lié une amitié aussi étroite qu'elle peut être entre deux Chefs de Compagnie dont les interêts sont très opposez.

Le Gouverneur aiant sçû que M. Brüe devoit demeurer à terre & loger dans ses nouvelles Cases, lui dit fort obligeamment qu'il ne souffriroit jamais qu'il alla loger dans de mauvaises maisons, pendant qu'il avoit à sa disposition un appartement dans le Fort dont il le laissoit entierement le maître. M. Brüe s'étant excusé d'accepter ces offres à cause du besoin qu'il avoit d'être auprès de ses Commis & de ses ouvriers ; le Gouverneur lui offrit le Couvent des Religieux de S. François : & comme il s'excusa encore de l'accepter, à cause de l'éloignement de ses bâtimens, le Gouverneur le pressa à la fin d'accepter un magazin couvert de tuilles, qui appartenoit à la Compagnie de Portugal ; & il le fit avec tant d'instance qu'il l'obligea de l'accepter, & il y envoya à l'instant tous les meubles dont il crut que le General François pouvoit avoir besoin.

Le Dimanche s'étant rencontré, le Gouverneur alla prier le General d'assister à la Messe de Paroisse. Ils y allerent ensemble, M. Brüe aiant toujours la droite. Le Curé qui étoit un Cordelier ou un Recollet de Saint-Jâgue une des Isles du Cap-verd, les attendoit à la porte avec deux de ses confreres, il présenta l'eau benite; & le Gouverneur qui faisoit les honneurs chez lui, obligea M. Brüe d'en prendre le premier. Ils trouverent devant l'Autel du côté gauche deux fauteuils sur un drap de pied rouge; M. Brüe fut obligé d'occuper celui de la droite & d'entendre ainsi la Messe. Il s'apperçût pendant qu'on la disoit, que le Tableau qui étoit sur l'Autel portoit les armes de la Compagnie de France, qui sont d'argent semé de fleurs-de-lis d'or sans nombre, avec des Negres pour support, & une couronne treflée. Il ne manqua pas de le faire remarquer au Gouverneur, & de lui dire que ce Tableau qui paroissoit aussi ancien que l'Autel & l'Eglise, étoit une marque que les François avoient eu un établissement aux Bissaux, ou avant les Portugais ou conjointement avec eux. Le Gouverneur lui dit qu'il n'étoit pas assez instruit de ce qui s'étoit passé entre les deux

nations dans les tems plus reculez pour lui donner aucun éclairciſſement là deſſus : mais il l'aſſura qu'un Roi de Biſſaux avoit autrefois envoyé ſon fils au Roi de Portugal pour le reconnoître au nom de ſon pere pour ſon Seigneur. Ce Prince fit un Traité par lequel il s'engagea à ne point permettre le Commerce à aucun autre Européen qu'aux ſeuls Portugais ; & afin de le leur aſſurer excluſivement à tous autres, il leur permit de bâtir un Fort, d'y mettre du canon & d'y tenir telle garniſon qu'ils jugeroient à propos, afin que perſonne ne pût troubler leur Commerce. Tout ce narré parut une fable au Sieur Brüe, parce que le Gouverneur ne put lui marquer ni le tems du voiage du Prince Negre en Portugal, ni le nom du Roi de Portugal & des Biſſaux, ſous leſquels ces faits s'étoient paſſez, ni le tems de l'établiſſement du Fort des Biſſaux. Le défaut de ces circonſtances qu'un Gouverneur devroit ſçavoir ſur le bout du doigt, doit faire préſumer qu'on n'eſt pas fort obligé à y ajouter foi, auſſi M. Brüe ne laiſſoit pas d'aller ſon chemin, & d'établir ſon Commerce d'une maniere à faire tomber bientôt entierement celui des Portugais, comme il eſt effective-

ment arrivé très peu de tems après.

Ces deux Messieurs vivoient cependant dans une grande union, se voioient tous les jours, mangeoient presque tous les jours ensemble, se faisoient des presens, & personne n'eût cru qu'il dût jamais y avoir des protestations par écrit entre eux. Il y en eut pourtant. Le Gouverneur Portugais commença, & aiant sçû que M. Brüe étoit sur le point de s'embarquer, il lui envoia un beau matin son Secretaire lui signifier la Protestation suivante.

Dom Rodrigo d'Olivera d'Alfonçá Chevalier de l'Ordre de Christ, Gouverneur du Fort des Bissaux pour sa Majesté Portugaise, signifie & declare à M. Brüe Directeur & Commandant General pour la Compagnie; qu'étant chargé par les Ordres exprès du Roi de Portugal mon Seigneur & Maître, que Dieu garde, d'empêcher qu'aucun de ses Sujets ne fasse aucun Commerce avec les Etrangers tels qu'ils puissent, ni sous l'Artillerie du Fort, ni dans l'étendue des terres mentionnées dans la Concession qu'il en a bien voulu faire à la Compagnie de ses Sujets qu'il a bien voulu y établir, ni de permettre qu'aucun Etranger y vienne trafiquer; soit avec

les Sujets de Sa M. P. ſoit avec les Negres du pais. D'autant que la Compagnie de Portugal eſt établie depuis très longtems dans cette Iſle ſous la Roiale protection de Sa Majeſté Portugaiſe, & ſous celle du Roi Negre du pais qui s'eſt reconnu & avoué ſujet de Sadite M. P. & dans cette qualité a permis aux Portugais de bâtir un Fort & une Egliſe, & d'y établir des Religieux pour prêcher & enſeigner la Religion Chrétienne aux Negres, & les réduire à la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine: ce qui a été une des principales raiſons pourquoi le Roi de Portugal & la Compagnie de ſes Sujets ont fait des dépenſes conſiderables pour l'établiſſement du Fort & du Couvent & Egliſe des Religieux Recolets qui la deſervent. Et ſçachant que le Roi de Biſſaux vous a donné permiſſion d'établir une Caſe aux Biſſaux, & d'y mettre des Commis & des marchandiſes, ſans que vous aiez fait connoître par aucun Acte que vous avez ordre & pouvoir de faire un pareil établiſſement comme il paroît que vous êtes obligé de le faire; car de dire comme vous faites, que la Compagnie Françoiſe a eu autrefois Caſe & Comptoir aux Biſſaux, cela ne fait rien dans l'occaſion

Proteſtation du Gouverneur Portugais du Biſſaux, contre l'établiſſement des François.

presente qui est d'un très grand préjudice à la Compagnie de Portugal, c'est ce qui m'oblige de vous notifier de la part du Roi de Portugal mon Maître, de celle de la Compagnie de Portugal, & de la mienne, qu'il m'est bien sensible de voir faire ledit établissement, sans pouvoir l'empêcher selon les ordres que j'en ai, protestant que j'en donnerai avis au Roi mon Maître & à sa roiale Compagnie; puisque cela est contraire à l'union & à l'amitié qui est entre le Roi de Portugal mon Maître & le Roi de France; ce qui m'oblige de rechef de vous sommer de parole & par cet écrit, n'aiant pas la force de vous y contraindre autrement, de vous retirer de cette terre, protestant de tous les préjudices & dommages qui en peuvent resulter au Roi mon Maître & à sa roiale Compagnie, à cause des depenses qu'ils ont faites pour l'établissement du Fort & de l'Eglise, & de celles qu'ils font tous les jours pour leur entretien. Pour ces raisons je vous envoie faire les presentes protestations roiales; vous requerant de donnner vos raisons contre icelles, si vous en avez. Fait aux Bissaux sous mon seing & mon sceau particulier, le 13. Avril 1700. *Signé*, RODRIGO D'OLI-

VERA D'ALFONÇA. Et plus bas ; FRANCISCO LORENGO Secretaire pour le Roi au Fort de Biſſaux, ai écrit & ſignifié ce que deſſus.

M. Brüe étoit trop poli & trop habile pour ne pas répondre à la Sommation du Gouverneur Portugais, il le fit & lui envoia ſignifier ſa réponſe par ſon Secretaire. La voici.

Réponſe de M. Brüe à la proteſtation du Gouverneur Portugais du Biſſaux.

André Brüe Chevalier de l'Ordre du Saint-Sepulcre de Jeruſalem, Commandant pour le Roi, & Directeur General pour la Compagnie roiale de France aux côtes du Senegal & autres lieux d'Afrique, nous trouvant obligé de répondre aux Proteſtations du treize de ce mois, que M. Rodrigo d'Olivera d'Alfonça Chevalier de l'Ordre de Chriſt, Capitan Mor & Gouverneur du Fort de Biſſaux nous a fait ſignifier, nous lui faiſons ſçavoir :

Que la Compagnie roiale de France n'empêche pas que ledit Sieur Gouverneur ne faſſe aux Sujets de Sa Majeſté Portugaiſe telles défenſes qu'il lui plaira, pour éviter qu'ils ne traitent & ne faſſent commerce avec les Etrangers. Mais au contraire pour concourir à ſes intentions, Nous nous ſaiſirons des navires de cette eſpece que nous nommons

Interloppes, ſuivant les ordres que nous avons de ladite Compagnie & la permiſſion que le Roi lui en donne par les Lettres Patentes que S. M. lui a accordées au mois de Mars 1696, ainſi que nous venons de faire de trois navires Hollandois & Danois, que nous avons pris le deuxiéme de Mars dernier, qui avoient traité des captifs, de la cire & du morphil à Cachaux & aux Biſſaux, ſans que ledit Sieur Gouverneur ſe ſoit mis en peine de leur faire comme à nous, aucune proteſtation, n'en aiant point trouvé dans leurs papiers comme gens qui viennent ſans titres & ſans aucun aveu fourager le Commerce de Cachaux & des Biſſaux, qui doit être excluſif à tous autres dans ces départemens, qu'aux deux Compagnies roiales de France & de Portugal. Que la Compagnie de France ne pretend aucunement préjudicier au Commerce de Portugal; troubler ni empêcher les établiſſemens que le Roi & la Compagnie de Portugal ont à Cachaux & aux Biſſaux; mais qu'elle ne doit pas non plus être inquietée dans celui qu'elle a droit de faire dans l'étendue de ſa conceſſion, conformement au Privilege qu'elle en a par les Lettres Patentes du Roi,

comme il le verra par l'Article qui suit.

Premier Article des Privileges.

Le Contrat de vente & cession qui a été fait par les Directeurs & Interessez de l'ancienne Compagnie roiale du Senegal au profit de M. Dapougny notre Conseiller & Secretaire, & de nos Finances, le dix-huit Septembre & treize Octobre 1694, l'Arrêt d'homologation du trente dudit mois de Novembre, ensemble l'Acte de societé passé entre ledit Sieur Dapougny & les autres Interessez le 23 Janvier dernier, seront executez selon leur forme & teneur; & à cet effet nous avons lesdits Contrats & societé approuvé & confirmé, les approuvons & confirmons par ces Presentes : Voulons & nous plait que la nouvelle Compagnie roiale du Senegal jouisse en toute proprieté, avec tous droits de Seigneurie directe & justice, des Forts, habitations, terres & payis appartenans ci-devant à l'ancienne Compagnie, soit en vertu des Traitez faits avec les Rois Negres, ou à titre de conquêtes, tant dans l'Isle & Château d'Arguia, Riviere & Fort du Senegal & leurs dependances, Riviere de Gambie, Bis-

ſaux & autres Rivieres & payis qui ſont le long de la côte depuis le Cap blanc juſqu'à la Riviere de Serrelionne, dans tous les payis de ſa Conceſſion, même du Fort de Gambie, ci-devant occupé par les Anglois, & ſur eux nouvellement pris par nos vaiſſeaux, enſemble des conquêtes qu'elle fera ci-après ſur les naturels & autres Nations étrangeres, ſoit par l'aſſiſtance de nos vaiſſaux ou par les ſiens propres.

Article neuviéme.

Permettons auſſi à ladite nouvelle Compagnie de ſe ſaiſir par force des vaiſſeaux & marchandiſes appartenans aux Sujets des Princes & Etats étrangers, qui ſeront trouvés negocians dans l'étendue de ladite Conceſſion, directement ou indirectement, ſous quelque pretexte que ce puiſſe être ; à la charge d'en faire juger les priſes en notre Conſeil, au profit de ladite Compagnie, même de s'emparer des Forts & habitations qu'ils pouroient y avoir établis, enſemble des effets qui s'y trouveront, que dès apreſent nous adjugeons au profit de ladite Compagnie, à l'exception des Portugais qui ont un établiſſement

à Cachaux & aux Biſſaux ; au Commerce deſquels nous n'entendons préjudicier, & des autres Princes & Etats qu'il nous plaira excepter par le prochain Traité de paix.

Le Sieur Brüe ne croit pas devoir communiquer à M. le Gouverneur aucun autre ordre que les deux Articles des Privileges du Roi ci-deſſus, puiſqu'il ne doit pas l'ignorer, non plus que la poſſeſſion où nous avons toujours été, & de tous les tems les plus reculez, d'avoir Caſe & Comptoir aux Biſſaux, avant même que les Portugais y euſſent un Fort.

Que M. le Gouverneur y a vû luimême le Sieur Jean de la Fond, le Sieur Bourguignon, le Sieur de la Combe, le Sieur Caſtaing & autres Agens & Commis principaux faiſans pour l'ancienne Compagnie ; qu'il a encore vû celui-ci l'année derniere, que nous envoiames pour y commercer pour la nouvelle Compagnie, & que nous n'y venons préſentement que pour la même fin, ſans prétendre interrompre le Commerce de la Compagnie de Portugal, au contraire lui donner tous les ſecours & aſſiſtances dont elle pourroit avoir beſoin de nous.

Que le Privilege que la Compagnie

roiale de France a obtenu du Roi pour commercer depuis le Cap blanc jusqu'à la Riviere de Serrelionne, est un titre aussi juste qu'ancien, que la Compagnie de Portugal n'ignore & ne peut ignorer. M. le Gouverneur de Bissaux pouvoit se passer de faire au nom du Roi de Portugal, de sa Compagnie, & au sien, des protestations, à faute par nous de nous retirer de cette Isle, de nous rendre responsables des dommages qui peuvent s'en ensuivre, si nous ne le faisons pas. Nous ne croyons pas que quand M. le Gouverneur auroit en main toute la force dont il se dit présentement dépourvû, il voulût entreprendre de traverser notre établissement comme il a fait autant qu'il lui a été possible, quoique inutilement auprès du Roi de Bissaux; lequel ne nous permet aujourd'hui que ce que lui & ses predecesseurs nous ont toujours permis, c'est-à-dire d'avoir des Cases & des établissemens dans tout son Roiaume.

Nous lui declarons encore une fois que la Compagnie roiale de France n'a point intention d'inquiéter M. le Gouverneur dans la paisible possession du Fort de Bissaux, & qu'elle n'a d'autre vûe que celle de faire son Commerce

dans ce département, concurremment avec la Compagnie de Portugal, comme elle a toujours fait ; lui protestant de tout ce qu'il doit, & peut lui protester des évenemens en cas de troubles & de violences.

Et afin que M. le Gouverneur de Bissaux ne puisse pas ignorer les bonnes intentions de la Compagnie roiale de France, & de ses Officiers : Nous avons signé la présente réponse, l'avons fait sceller du sceau des armes de la Compagnie, contresigner par notre Secretaire, & delivrer une copie authentique à mondit Sieur le Gouverneur de Bissaux. Fait à bord du navire l'Anne mouillé à la rade de Bissaux le seize Avril 1700. *Signé*, Brüe. Et plus bas, Par mondit Sieur, Segonzac.

Ces Actes & Protestations reciproques n'empêchoient pas que le Gouverneur Portugais & le General François ne vêcussent bien ensemble. Ils se virent avec les civilités ordinaires, dès le même jour que M. Brüe lui eut fait signifier sa réponse, & convinrent de vivre & faire vivre leurs Officiers & Subalternes en paix & en union, & d'envoier leurs Protestations à leurs Superieurs en Europe, & d'en attendre un Reglement.

Le Roi du Biſſaux aiant été averti que M. Brüe ſe diſpoſoit à partir, & qu'il devoit lui demander au premier jour ſon Audience de congé, vint le voir à ſon nouvel établiſſement avec toute ſa Cour le vingtiéme Avril. M. Brüe alla quelques pas audevant de lui, le fit ſaluer du canon de ſes vaiſſeaux qu'il avoit fait approcher autant qu'il étoit poſſible, & lui fit tous les honneurs imaginables qui ne pouvoient point tirer à conſequence. Le Roi lui demanda s'il étoit content de l'emplacement qu'il lui avoit choiſi, lui offrit de le changer & de l'augmenter s'il le vouloit; en un mot, qu'il n'avoit qu'à ſouhaiter pour être ſatisfait ſur le champ. M. Brüe lui marqua une très-grande reconnoiſſance de ſon attention, & l'aſſura que lui & ſa compagnie ſeroient toujours très contens quand ils ſeroient aſſurez de ſa protection & de ſes bonnes graces. Il lui fit quelques preſens, & entre autres d'un Bonnet de velours rouge brodé d'or, que le Prince mit auſſitôt ſur ſa tête pour marquer au General l'eſtime qu'il faiſoit de ſon preſent. Il étoit ce jour-là vêtu d'une maniere aſſez ſinguliere. Sa culotte étoit une pagne aſſez longue, il avoit avec

Viſite du Roi des Biſſaux à M. Brüe.

cela un manteau de grosse bure à crud sur les épaules, c'est-à-dire qu'il n'avoit ni chemise ni pourpoint ; ce manteau étoit fort long, & avoit un collet qui lui pendoit jusqu'au milieu des épaules. Il avoit sur la tête un très large & très haut chapeau noir entouré d'un ruban rouge simple, qui n'étoit point accompagné du diadême de chanvre à l'ordinaire. Il étoit nuds pieds & étoit venu de cette maniere de son Palais qui est éloigné d'un quart de lieue du Comptoir des François. Il pouvoit y venir à cheval, car quoiqu'ils soient rares dans son Isle, il y en a pourtant & d'assez bons à la taille près, mais il en auroit trop fallu pour toute sa Cour.

M. Brüe prend son Audience de congé du Roi de Bissaux.

Le vingt-six Avril 1700. M. Brüe vint prendre congé du Roi. Il étoit alors dans ses Cases à un quart de lieue de l'habitation ou Comptoir de la Compagnie Françoise. Le Prince lui fit donner des chaises & à sa compagnie sous un arbre devant la porte de sa tapade. Il vint quelques momens après, il avoit sur sa pagne un manteau rouge doublé de toille indienne, avec un chapeau gris sur la tête. M. Brüe le remercia de toutes les bontés qu'il avoit eues pour lui & pour sa compagnie, & lui pre-

ſenta les ſix Commis qu'il laiſſoit aux Biſſaux, à la tête deſquels étoit le Sieur Caſtaing en qualité de Commis principal, le priant de le prendre ſous ſa protection, & d'empêcher qu'il ne leur fût fait aucun tort ni par ſes Sujets, ni par les Etrangers.

Le Roi lui répondit qu'il pouvoit s'en aller content, qu'il avoit déja pris ſous ſa protection les Commis qu'il laiſſoit, le Comptoir & les effets de la Compagnie, & qu'il ne leur arriveroit jamais que du bien. Il lui ſouhaita un heureux voiage, & le pria de ſe ſouvenir de lui & de lui donner de ſes nouvelles.

Le même jour le Roi envoia la plûpart de ſes Fidalgues & de ſes propres femmes ſaluer le General, & lui apporter des rafraichiſſemens pour ſon voiage. Elles firent une danſe devant lui avec les tambours du Roi; & on peut dire que ce Prince aſſez fier avec les autres Nations, n'a rien oublié de ce qui pouvoit marquer à M. Brüe une diſtinction toute particuliere, & une eſtime qu'il n'avoit encore jamais temoignée à perſonne.

M. Brüe laiſſa pour Commis principal à Biſſaux le Sieur Caſtaing avec ſix Commis ſous ſes ordres: Il lui laiſſa

une barque, un brigantin & une double Chalouppe avec les Matelots, Pilotes & autres gens néceſſaires, des munitions, des armes, des marchandiſes de traite, des vivres d'Europe, & d'amples inſtructions de tout ce qu'il avoit à faire, & lui recommanda ſur toutes choſes de faire bien reconnoître toutes les rivieres, les paſſes, les bancs ; en un mot tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſçavoir pour porter le Commerce dans tous ces endroits.

Il lui ordonna auſſi qu'en cas que les Portugais abandonnaſſent leur Fort comme le bruit en couroit depuis longtems, qu'il ne manquât pas de s'en emparer, d'en prendre poſſeſſion au nom du Roi & de la Compagnie, avant que les Negres ſe miſſent en devoir de le démolir.

Il alla le 31 Avril 1700. prendre encore une fois congé du Gouverneur Portugais, qui à ſon ordinaire le vint recevoir à la porte de ſa Forteresse, ſa petite garniſon ſous les armes, le tambour battant aux champs. Après les complimens ordinaires, il lui préſenta les ſept Officiers François qu'il laiſſoit dans le payis, le pria de vivre avec eux en paix & en union, & d'attendre un Reglement d'Europe ſur les interêts des

M. Brüepart de Biſſaux.

deux Compagnies. Le Gouverneur le lui promit, lui jura une amitié sincere & éternelle, & lui demanda une correspondance reglée; & le voulut accompagner jusqu'au bord de la Mer. Il le fit saluer de neuf coups de canon lorsqu'il sortit du Fort.

M. Brüe s'embarqua aussitôt, & fit mettre à la voile pour retourner à Gambie, & de là à Gorée fort content du succès que son voiage avoit eu.

Malgré toutes les honnêtetés du Gouverneur de Bissaux, & les promesses qu'il avoit faites de ne rien innover jusqu'à ce qu'on eût un Reglement entre les deux Couronnes; il ne laissa pas de faire jouer tous les ressorts imaginables, pour engager M. Brüe à lui faire payer le droit qu'il prétendoit de dix pour cent sur toutes les marchandises à traiter. Il lui en fit écrire par le Gouverneur Portugais de Cachaux, qui lui promettoit de très grandes modérations sur ce droit, & qui lui faisoit voir que c'étoit un moien sûr pour faire en quinze jours une traite plus considerable qu'il n'en feroit dans un an. Il lui remontroit que le Sieur de la Fond avoit fait de très belles affaires avec les Portugais; parce qu'il ne faisoit aucune difficulté

Mouvement que le Gouverneur de Bissaux se donna, pour faire payer un droit de dix pour cent aux François.

de payer ces droits. Il lui marquoit que Sa Majesté Portugaise lui aiant permis de negocier avec les Etrangers, il ne pouvoit se présenter une occasion plus favorable pour les François, avant qu'il prît son parti avec les Anglois ou les Hollandois.

M. Brüe lui répondit que la Compagnie roiale de France seroit incessamment avertie de sa proposition, quoiqu'elle parût bien préjudiciable à ses interêts & dérogeante à ses Privileges: Et que si le Sieur de la Fond avoit payé quelques droits autrefois, il l'avoit fait comme un particulier qui ne cherchoit qu'une prompte expedition, aiant fait un Traité particulier avec l'ancienne Compagnie; & pourvû qu'il y trouvât son avantage, il se soucioit fort peu de faire valoir & de soutenir ses Privileges.

Cependant la dépense qu'il convenoit faire pour l'entretien du Gouverneur de Bissaux & de la garnison, ne pouvant être soutenue par le foible Commerce que la Compagnie de Portugal y faisoit, elle a fait retirer son Mercador ou Garde-magazin; & le Gouverneur de Cachaux a conseillé à Sa Majesté Portugaise d'abandonner le Fort & de le faire raser.

M. Brüe ne manqua pas de donner avis à sa Compagnie de ce qui se passoit aux Bissaux, elle en fit écrire à M. le Président Rouillé alors Ambassadeur de France à la Cour de Portugal; & le Sieur Brüe s'y étant rencontré en 1703, ils travaillerent à engager le Roi de Portugal à vendre ce Fort à la Compagnie Françoise; mais les Ministres de ce Prince furent d'avis de le raser plûtôt que de le ceder: ce qui fut executé au mois d'Octobre de la même année. Nous verrons ci-après la negociation qu'il y eut là dessus.

Au reste ce Fort étoit très peu de chose: Ce n'étoit qu'un grand quarré de murailles, avec trois petits bastions, le quatriéme n'aiant jamais été commencé, sans fossez, chemin couvert, ni palissades. Les courtines étoient si basses & si en mauvais état, qu'on entroit dans le Fort en passant par dessus très facilement. Il y avoit vingt pieces de canon montées sur des affuts de campagne; vingt fusils bouçaniers outre ceux de la garnison qui étoit ou devoit être de quinze Negres gourmets, c'est-à-dire à gages. Il n'y avoit que le Gouverneur, son Lieutenant & son Alfere qui fussent blancs; le Sergent étoit un vieux créol-

Etat du Fort de Bissaux.

le noir de l'Isle de Saint-Jâgue l'une du Cap-verd.

J'ai dit ci-devant qu'il y avoit à quelque distance du Fort de Bissaux, une Eglise Paroissiale, & un petit Couvent de Religieux de Saint-François; tantôt Cordeliers, tantôt Capucins & tantôt Recolets. La Paroisse étoit gouvernée pour l'ordinaire par des Prêtres seculiers envoiez de l'Isle de Saint Jâgue: quand il en manquoit, ce qui arrivoit souvent, les Religieux suppléoient & faisoient les fonctions Curiales. Ils étoient dans cet exercice quand M. Brüe étoit aux Bissaux; mais ils pensoient à se retirer & à abandonner une terre aussi ingrate que celle-là. Ils n'étoient que trois, tous Européens & fort zelez, & même trop pour le train ordinaire du païs. Ils prêchoient la foi jusque dans les navires Anglois, qui avoient traité des captifs, & par le moien de jeunes Negres à qui ils avoient enseigné la Langue Portugaise, & qui leur servoient d'Interpretes & de Catechistes; ils faisoient entendre les verités de notre Religion à ces pauvres esclaves, & les baptisoient. Ils alloient prêcher de tapade en tapade, & rassembloient deux ou trois fois le jour à l'Eglise ceux qu'on pouvoit

Recolets faisant les fonctions Curiales aux Bissaux.

regarder

regarder comme des Catecumenes, & leur aprenoient leur Catechiſme & leurs prieres. Ils avoient même fort ébranlé le Roi, & on diſoit qu'il ſe ſeroit fait baptiſer ſans les remontrances de ſes Fidalgues qui lui perſuaderent qu'il lui ſeroit honteux de quitter la Religion & les dieux de ſes peres dont il n'avoit jamais reçû que du bien. Je croi pourtant qu'il auroit paſſé ſur toutes ces conſiderations, ſi les Peres Recolets avoient trouvé quelque temperament ſur la pluralité des femmes dont ces peuples chauds ne ſont gueres d'humeur de ſe paſſer. Ils ne laiſſerent pas de faire quelques converſions, & on dit qu'ils en auroient fait beaucoup davantage, ſi les mauvais exemples des blancs, leurs débauches & leurs ſcandales continuels n'avoient été des obſtales invincibles à la converſion de ces Negres.

Ils eurent pourtant le bonheur de baptiſer un Negre des plus Grands du païs ; mais il apoſtaſia peu de tems après, & mourut dans ſon apoſtaſie ſans donner aucun ſigne de repentir. Ses parens apporterent le corps à l'Egliſe pour l'y faire enterrer, parce qu'il avoit été baptiſé. Les Recolets qui en étoient les Curez, ne voulurent pas le

Sédition aux Biſſaux, contre les Curez.

recevoir, à cause de son apostasie & de son impénitence finale. Cela causa beaucoup de bruit & pensa exciter une sedition; on l'appaisa le mieux que l'on put, mais les parens enterrerent le corps dans l'Eglise malgré les Curez, qui ne pouvant l'empêcher discontinuerent de faire le service dans l'Eglise, la regardant comme prophanée. Cette conduite que l'on regardoit aussi comme trop severe, attendu les circonstances du tems, du lieu & des personnes, pour la foiblesse desquelles il sembloit qu'on dût avoir quelque indulgence, leur attira la haine de tout le peuple noir. Les Grands du païs leur firent mille avanies, & les auroient chassez s'ils n'avoient pas été sous la protection du Roi de Portugal.

A la fin le Visiteur de Cachaux aiant été informé de cette affaire & des suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir, envoya un Prêtre seculier revêtu de ses pouvoirs, qui crut avoir trouvé des accommodemens. Il fit déterrer pendant la nuit & fort secretement le cadavre & le fit mettre ailleurs : il benit l'Eglise avec le même secret, & y célébra les divins mysteres, croiant qu'après cela les Recolets ne feroient plus de difficulté d'y faire leurs fonctions; mais cela

ne les contenta pas. Ils firent un Manifeste pour justifier leur conduite, s'aviserent hors de propos de condamner tous les Chrétiens qui retenoient d'autres Chrétiens, quoique noirs, dans l'esclavage; ils condamnerent encore ceux qui les vendoient aux Anglois ou Hollandois, chez lesquels il étoit sûr qu'on ne leur parleroit jamais de la foi, & encore moins de la liberté, quoiqu'ils eussent été baptisez; ils firent des discours dans lesquels ils taxoient leurs compatriotes d'une maniere un peu trop marquée, d'empêcher par leurs dereglemens les progrès de la foi, & ils envoierent ce Manifeste en Espagne & en Portugal, & le porterent avec eux à la Martinique, où ils furent obligez de passer dans un vaisseau de la Compagnie de France, pour de là trouver une occasion de repasser en Portugal; parce que ce Manifeste avoit soulevé contre eux tous leurs compatriotes des Bissaux & des environs à qui une pareille morale ne convenoit point du tout. Elle ne fut pas plus goutée à la Martinique, les Puissances les prierent de garder leur Manifeste, & de ne rien remuer sur cet article.

Les Recolets font un Manifeste & quittent le païs.

Les Cordeliers leur ont succedé, &

ont été mis en possession du Couvent & la Paroisse : Le Couvent & sa Chapelle se ressentoient de la pauvreté dont l'Ordre de Saint-François fait une profession particuliere ; mais tout y étoit assez propre. Pour l'Eglise Paroissiale elle étoit bâtie sur le bord de la Mer, comme sont les autres maisons des Portugais, c'est-à-dire de terre, blanchie avec de la chaux & couverte de paille. Elle avoit deux ou trois petites cloches pendues à un arbre, & des revenus trop mediocres pour entretenir des Prêtres seculiers.

On donne le Couvent & l'Eglise de Bissaux aux Cordeliers.

CHAPITRE VIII.

Negociations qu'il y a eu à la Cour de Portugal, touchant le Commerce du Bissaux.

MONSIEUR le President Rouillé Ambassadeur du Roi à la Cour de Portugal, ne manqua pas d'interposer ses bons offices pour avoir un Reglement qui mit fin aux differends & aux prétentions que les Officiers de Bissaux pretendoient avoir sur le Commerce que les François font dans ces païs-là. Il

présenta à ce sujet un Memoire dont voici l'abregé.

Le treiziéme Avril 1700, M. Rodrigo d'Olivera dAlfonça Capitan Mor & Gouverneur du Fort de Bissaux, a fait une protestation à la Compagnie roiale de France, au Senegal & côtes d'Afrique, sur la continúation de l'établissement de ses Cases & de son Commerce aux Bissaux, prétendant l'empêcher.

Le seiziéme du même mois elle a fait par son Directeur general une réponse à cette protestation, pour prouver le titre qu'elle a de traiter depuis le Cap blanc jusqu'à la Riviere de Serrelionne, conformement aux Privileges qui lui ont été accordez par les Lettres Patentes du mois de Mars 1696, Article premier & neufviéme, & que l'intention de ladite Compagnie n'étoit point de préjudicicer ni troubler le Commerce de Portugal; mais au contraire de le favoriser & de le faire concurremment avec les sujets de cette Couronne à Cachaux où ils ont des établissemens.

Memoire de M. Rouillé Ambassadeur de France à la Cour de Portugal.

Cependant tous les égards que ladite Compagnie roiale Françoise a eus en ordonnant à ses Officiers & Commis, de vivre dans une bonne intelligence dans ledit département, avec les

Officiers & Commis Portugais ; ces premiers n'ont reçû de la part des derniers que de l'oppoſition, & même des inſultes, & notamment en la perſonne du Sieur Caſtaing principal Commis, que ledit Capitan Mor de Biſſaux fit mettre violemment aux fers contre le droit des gens, pour lui faire rendre une captive qu'un Portugais lui avoit donnée en paiement de ce qu'il devoit. Ce qui eſt prouvé par un Procès verbal du 19 Decembre 1701.

Ledit Capitan Mor n'en a uſé ainſi que pour traverſer la Compagnie roiale de France dans ſon Commerce, & empêcher le paiement de ſes dettes qui ſe montent à plus de quinze mille barres ou trente mille cruſades, pour les avances qu'elle a faites depuis le quinze Avril 1700, juſqu'au vingt-cinquiéme May 1702. à divers Portugais.

Et nonobſtant les Privileges que la Compagnie roiale de France a de commercer dans l'étendue de ſa Conceſſion, ledit Capitan Mor de Biſſaux a voulu s'y oppoſer, & perſiſte encore à preſent dans la prétention qu'il a de faire paier à laCompagnie roiale de France un droit de dix pour cent d'entrée & autant de ſortie du Commerce qu'elle peut faire

dans ledit departement, la regardant comme si elle étoit interloppe, ou qu'elle fût sans titre & sans aveu.

Il est nécessaire aujourd'hui pour la bonne intelligence & correspondence qu'il doit y avoir à la côte d'Afrique entre les Compagnies roiales de France & de Portugal, de faire cesser une pareille prétention, d'autant mieux que celle de France n'a jamais été soumise à paier aucun droit, & n'avoit eu jusqu'à present aucun empêchement dans le Commerce qu'elle y a toujours fait; & au surplus faire faire les reparations convenables pour les actes d'hostilité commis contre la Compagnie roiale de France, en la personne du Sieur Castaing, par ledit Capitan Mor de Bissaux, pour prevenir les fâcheuses conséquences qui pouroient s'ensuivre.

M. Brüe s'étant trouvé à Lisbonne pour les raisons que nous dirons dans un autre endroit, le sixiéme Juillet 1703, fut chargé par M. l'Ambassadeur de voir M. le Comte Dalvor President au Conseil d'Outremer, à qui le Memoire ci-dessus avoit été renvoyé pour en avoir réponse.

M. Brüe est chargé de la suite de cette affaire à la Cour de Portugal.

Il répondit à M. Brüe qu'il en avoit instruit le Roi son Maître qui devoit

inceſſamment prendre ſa derniere reſo. lution. M. Brüe le ſupplia de vouloir lui procurer par lui-même une prompte expedition, puiſque la Compagnie n'avoit pas voulu ſe ſervir d'aucune autre voie que de celle qu'elle prenoit pour avoir juſtice ſur ſes griefs. Ce Seigneur l'aſſura ſur cela de ſes bons offices ; il lui permit même d'entrer en matiere avec lui.

M. Brüe qui avoit interêt de découvrir ce que le Comte Dalvor avoit dit au Roi ſon Maître, lui fit le détail des plaintes que la Compagnie Françoiſe avoit lieu de faire contre les Officiers Portugais de Biſſaux, afin de juger par ſes réponſes quels étoient ſes ſentimens. Il lui dit donc que rien n'étoit plus mal fondé que la prétention du Capitan Mor, de nous vouloir obliger à payer un droit de dix pour cent d'entrée & autant de ſortie ſur le Commerce que nous faiſons dans le departement de Biſſaux, comme ſi la Compagnie Françoiſe eût été ſujette de la Couronne de Portugal.

Le Miniſtre lui dit que le Roi de Biſſaux aiant fait Ceſſion de ſon Iſle à Sa Majeſté Portugaiſe ; elle nous pouvoit impoſer tels droits qu'il lui plairoit, & ne permetre aucun Commerce

ni établiſſement qu'à ces conditions.

M. Brüe répondit que le Roi de Biſſaux diſoit formellement n'avoir jamais vendu ni donné ſon Iſle au Roi de Portugal ; mais qu'il lui avoit ſeulement permis, comme il permettoit à la Compagnie Françoiſe d'y commercer. Que cette derniere y avoit eu des établiſſemens & un Commerce reglé de tems immemorial, qu'une courte interruption n'y pouvoit préjudicier, & qu'ainſi elle ne devoit point être ſujette aux impoſitions dont on vouloit la charger.

Il pria enſuite ce Miniſtre d'avoir égard à la recommandation de M. l'Ambaſſadeur, & de lui permettre de le voir de tems en tems pour le faire ſouvenir de ſon expedition. Il lui dit fort gracieuſement qu'il ſeroit toujours diſpoſé à l'entendre.

M. Brüe continua de le ſolliciter juſqu'au troiſiéme Aouſt 1703 ; que le Secretaire d'Etat lui donna une réponſe verbale.

Elle contenoit en ſubſtance que le Roi ſon Maître avoit fait examiner la plainte, les raiſons & le Memoire qui lui avoit été preſenté de la part de la Compagnie Françoiſe; mais qu'il n'avoit

pas paru qu'il y eut de la juſtice dans ſa pretention, parce que S. M. P. étoit dans une poſſeſſion très ancienne du Fort de Biſſaux, qu'il poſſede nonſeulement avec liberté de commercer pour lui & ſes ſujets, mais même avec tous droits de ſouveraineté, en ſorte qu'il peut empêcher quelque Nation que ce ſoit, d'aller commercer aux Biſſaux, ou leur permettre de le faire en paiant les droits que bon lui ſemblera, comme chaque Prince peut faire dans l'étendue de ſon Domaine. Que la Ceſſion qui lui a été faite, eſt telle que toute autre poſterieure ne peut ni l'anéantir ni y deroger.

M. le Preſident Rouillé nôtre Ambaſſadeur aiant apris cette réponſe, fit prier le Secretaire d'Etat le cinquiéme du même mois, de prendre la peine de venir chez lui pour conferer enſemble ſur cette réponſe. M. Brüe eut l'honneur d'aſſiſter à cette Conference.

M. l'Ambaſſadeur lui fit comprendre que de tout tems la Compagnie Françoiſe avoit commercé dans le departement de Biſſaux, ſans en avoir eu aucun empêchement, & ſans y avoir jamais payé aucun droit. Que les titres que la nouvelle Compagnie rapportoit des

Lettres Patentes du Roi du mois de Mars 1696, fondées sur d'autres plus anciennes qui lui avoient été communiquées, prouvoient suffisamment qu'elle avoit le Privilege de commercer concurremment avec les Portugais à Cachaux & aux Bissaux, & qu'ainsi il lui paroissoit nécessaire que de Prince à Prince ils se fournissent de part & d'autre leurs titres, pour reconnoître leurs droits. Qu'aiant eu ordre du Roi d'appuier les interêts de la Compagnie, & le Sieur Brüe étant venu exprès pour solliciter & donner les informations nécessaires pour cette affaire, il étoit bien aise d'interposer ses bons offices pour concilier les choses, de maniere que tout se passa dans un bon accord avant que le Sieur Brüe en allât faire le rapport en France. Il lui fit remarquer que la Compagnie Françoise étoit puissamment soutenue outre ses forces particulieres; que le Fort de Bissaux étoit presque ruiné, qu'il n'apportoit que de la depense au Roi de Portugal, & qu'il le prioit de faire encore de nouveau examiner les choses, de maniere qu'il contribuât de sa part à la bonne intelligence qui devoit être entre les deux Nations.

Quoique le Secretaire d'Etat dit qu'il

ne pouvoit faire avoir aucune autre réponſe que celle qu'il avoit déja donnée ; & qu'il témoignât qu'il ſembloit qu'on voulût donner atteinte à la ſouveraineté du Roi ſon Maître que de lui demander des titres, il aſſura néanmoins M. l'Ambaſſadeur, après être convenu de l'état du Fort,& qu'il ne rapportoit rien à S. M. P. qu'il lui en parleroit encore & qu'il tâcheroit de donner une autre réponſe.

Mais quelque ſollicitation que le Sieur Brüe ait pû faire pour l'avoir juſqu'au quatriéme d'Octobre de la même année 1703, qu'il partit avec M. le Preſident Rouillé pour revenir en France, il n'en a pû tirer aucune autre. Le Secretaire d'Etat diſant toujours à M. l'Ambaſſadeur & à lui qu'il n'en avoit point encore eu d'autre du Roi ſon Maître.

Cela fait aiſément juger que le Roi de Portugal ne peut produire aucun titre qui prouve ſa ſouveraineté ſur l'emplacement où eſt le Fort de Biſſaux, & encore moins de droit d'impoſer les dix pour cent d'entrée & autant de ſortie, que ſes Officiers ont prétendus,peutêtre parce qu'ils n'ont point d'autre fonds pour leurs appointemens.

Ces raiſons empêcherent M. l'Ambaſſadeur de propoſer au Secretaire d'Etat l'achat du Fort de Biſſaux comme il l'avoit projetté; il vit bien que S. M. P. tiendroit à deshonneur cette alienation, quand même on lui en offriroit beaucoup au delà de ſa valeur.

On a vû par la ſuite que les Miniſtres Portugais ſe défians de leur droit, & n'étant pas en état d'empêcher les François de demeurer & de commercer aux Biſſaux, & d'achever par ce moien de ruiner entiérement leur négoce, avoient pris le parti dès que le Secretaire d'Etat rendit réponſe à M. Brüe le troiſiéme Aouſt, de faire ruiner ce Fort & d'abandonner toutes leurs prétentions. En effet il fut raſé au mois d'Octobre 1703, ils y ont laiſſé quelques pieces de canon qu'ils n'ont pû emporter, & ont abandonné aux François par leur retraite le Commerce avantageux que l'on peut faire en ce païs & dans toutes les Rivieres des environs.



CHAPITRE IX.

De la Riviere de Casamanza, & autres Rivieres du departement de Bissaux; jusqu'à celle de Serrelionne, qui est la borne de la Concession de la Compagnie du côté du Sud.

LA Riviere de Casamanza ou Casemance est un bras de celle de Gambie. Son cours qui est très considerable est assez rapide, elle est entre celle de Saint-Jean & celle de Saint-Domingue, qu'on appelle assez souvent la Riviere de Cachaux, à cause de la Ville de ce nom qui y est située.

Les Portugais ont deux petits Fortins à droite en montant cette Riviere. Celui qu'on trouve le premier en montant environ à dix-huit ou vingt lieues de son embouchure, s'appelle Zinquinchor : l'autre qui en est à peu-près à pareille distance se nomme Guinguin. Nous en avons parlé ci-devant. Ce ne sont proprement que de mauvaises Cases entourées d'une tapade remplie de terre & de facines, dont toute la force consiste dans la difficulté qu'il y a de les trouver

Zinquinchor, & Guinguin, escales des Portugais sur la Riviere de Casamance.

au milieu des marécages & des paletuviers où elles sont cachées, & qui sont plus défendues par des millions de légions de Moustiques & des Maringoins, qu'il n'en faudroit pour déseſperer tout le genre humain, s'il vouloit s'en approcher. C'eſt dans ces lieux charmans que sont renfermez dix ou douze miſerables exilez, avec deux ou trois pieces de canon pour empêcher, quand on le veut bien, le Commerce aux Européens qui ne ſont point de leur Nation.

Les Portugais tirent ordinairement de ces deux eſcales cent ou ſix-vingt quintaux de cire jaune tous les ans dans les mois d'Avril, May & Juin. Quand ils ne trouvent pas à la vendre ſur les lieux à des Négocians étrangers; ils la portent à Sommers qui eſt un Village ſur la gauche de la même Riviere d'où ils ſe rendent à Gereges & de là à Gambie, où ils ſont aſſurez de trouver à la vendre aux François ou aux Anglois: Ils la portent quelquefois à Cachaux; mais c'eſt toujours malgré eux, parce que le Capitan Mor exige des droits, & ceux qui l'achetent pour la vendre y veulent trouver leur compte, ce qui va toujours à la diminution du profit du premier vendeur.

On traite avec eux cette cire ſur le pied de ſeize barres le quintal, à paier les trois quarts ou le tout en fer effectif, quelquefois un quart en gros verrot blanc, ou en ambre jaune moien : c'eſt de ces deux endroits que les bâtimens de la Compagnie Françoiſe tirent une bonne partie de la cire que l'on apporte aux Comptoirs de Gorée & du Senegal. Si on l'achetoit de la premiere main, comme on le peut faire depuis l'établiſſement d'un Comptoir fixe aux Biſſaux, il eſt certain qu'il ne reviendroit qu'à huit ou dix barres le quintal.

Prix de la cire en ces deux escalles.

Outre la cire on traite encore quelques marcs d'or le long de la côte de Caſemance. On prétend, & il eſt très probable qu'il vient des Negres Balantes qui ſont ſur le bord Septentrional de la Riviere de Geſves. C'eſt en cette marchandiſe qu'ils paient le tribut annuel qu'ils doivent au Roi de cette contrée. Il eſt d'un titre plus haut & d'une plus belle apparence, que celui-même de Galam & des païs plus Orientaux ; & comme les Mandingues qui ſont les Commerçans ordinaires de ces quartiers-là & de ce métal ne vont jamais traiter avec ces peuples ſauvages, il eſt preſque indubitable que cet or vient de leur

Or du païs des Balantes.

terre, & que c'est pour le cacher à tout le monde qu'ils gardent si exactement les entrées de leur païs.

A cent cinquante lieues ou environ en montant la Riviere de Casemance, on trouve un endroit qui fait un coude & qui donne le nom à un Roiaume considerable. Les Portugais l'ont appellé le Roiaume de Cabo ou du Cap. Il y avoit au commencement de ce siecle un Roi Negre nommé Biram Mansaté, qui vivoit plus splendidement & plus magnifiquement qu'aucun des Rois Negres de toute la Concession. Il avoit une Cour nombreuse, étoit servi en vaisselle d'argent dont il avoit plus de quatre mille marcs, & entretenoit toujours six à sept mille soldats bien armez & bien aguerris, par le moien desquels il tenoit tous les voisins en bride, se faisoit paier regulierement les tribus, & faisoit châtier par des executions militaires ceux qui refusoient de payer, ou se les faisoit demander deux fois. Il avoit établi une telle police dans ses Etats, & tout y étoit si bien reglé, que les Marchands pouvoient hardiment laisser leurs marchandises dans les grands chemins sans craindre que personne y touchât; car comme il sçavoit l'inclination que les

Biram Mansate Roi du Cap.

Negres ont au larcin, il y avoit pourvû par des loix si severes qu'il faisoit executer sans misericorde, qu'il étoit très rare que ces peuples voulussent tomber dans ces cas défendus. Ses captifs n'étoient pas enchainez ; & dès que le Marchand les avoit marquez à sa marque, il n'avoit pas à craindre qu'on les lui enlevât, ou qu'ils prissent la fuite, tant les gardes sur les Ftontieres étoient exactes, & la fidelité bien gardée parmi tous ces peuples.

Il fournissoit ordinairement aux Portugais dans le cours de chaque année, six cent captifs, à raison de quinze à dix-huit barres la piece en diverses marchandises mentionnées au tarif de Bissaux, ausquelles on ajoutoit de la fenouillette de l'Isle de Ré, de l'eau de canelle, du rossoli, des mousquetons, des pistolets, des fusils d'un beau travail, des sabres courbez avec des gardes bien cizelées, des selles de cheval à la Françoise, des fauteuils de velours & diverses autres meubles & curiosités qu'il aimoit.

Quand un Blanc l'alloit voir pour trafiquer avec lui, dès qu'il étoit averti de son arrivée sur les Frontieres de ses Etats, il le faisoit défraier, & ne soufroit

pas que ses sujets exigeassent la moindre chose de ce qu'ils lui fournissoient sous peine d'être faits esclaves. Le Roi lui donnoit Audience dès qu'il la demandoit. Le Cérémonial vouloit qu'il fit alors un present au Roi de la valeur de trois captifs. Le Roi ne manquoit jamais de rendre la visite au Blanc, & lui donnoit la valeur de ce qu'il avoit reçû, & même quelque chose de plus. Les visites & les presens reciproques continuoient sur le même pied, jusqu'à ce que le Marchand s'aperçût qu'il y eut quelque diminution dans la generosité du Roi. Alors il convenoit avec le Prince de tout ce qui lui restoit d'effets, & en recevoit le payement ; & quand il alloit prendre son Audience de congé, il demandoit au Roi un present pour sa femme ; & le Prince lui donnoit un captif ou un marc d'or. Ce Prince est mort en 1705, mes Memoires ne disent point si son Successeur lui ressemble. Il a été regretté de ses peuples & des Etrangers ; c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de Missionnaires assez zelez pour porter la foi dans ces païs, où on ne laisse pas, quoi qu'en disent les Recolets de Bissaux, de trouver des hommes qui ont des vertus morales &

Maniere de traiter avec le Roi du Cap.

dont on pouroit ſans beaucoup de peine faire des Chrétiens.

L'embouchure de la Riviere de Saint-Domingue que l'on appelle aſſez ſouvent la Riviere de Cachaux, eſt à trois lieues au Sud de celle de Caſemance, ſon entrée eſt difficile. Après qu'on a reconnu le Cap rouge qui eſt par les onze degrez trente-ſix minuttes de latitude Septentriolle, il faut mouiller par les 14 ou 15 braſſes à deux lieues du Cap, Nord & Sud, & envoyer une Chalouppe reconnoître l'entrée de la Riviere, parce qu'elle a des bancs & des batures de roches, dont quelques-unes ſe decouvrent de baſſe Mer du côté du Nord. Il les faut ranger à jetter une pierre deſſus, & ſe défier de celles du Sud, qui ſont d'autant plus dangereuſes qu'on les apperçoit plus difficilement. Ces batures ont plus de trois lieues de longueur.

Il ne faut pas penſer à l'ouvoyer dans cette paſſe, elle n'a pas plus d'une demi-lieue de large, & cela ne ſuffit pas dans un endroit ſi dangereux. Quand on eſt Nord & Sud d'un grand arbre à pluſieurs étages de branches, qui l'ont fait appeller l'arbre couronné, on peut alors donner droit dans la Riviere, gar-

dant le milieu du Canal, & sans craindre un remoux de marée que ceux qui ne sont bien pratiques de cet endroit, pouroient prendre pour des brisans & se perdre sur les batures voisines en voulant éviter un danger qui n'est qu'apparent.

Escalle de Cachaux.

Cachaux, Colonie Portugaise dont j'ai parlé ci-devant, est sur la droite de cette Riviere environ à lieues de son embouchure.

On y peut traiter dans le cours de l'année deux à trois cent captifs à trente barres piece : Cent quintaux de cire à seize barres le quintal, & autant de morphil à dix-huit barres le quintal.

Escalle du Farim, commerce qu'on y peut faire.

Farim est une autre escalle sur la droite de la même Riviere, & à quarante-cinq lieues au dessus de Cachaux, d'ou l'on peut tirer dans le mois d'Octobre & de Novembre à peu près la moitié de la cire & du morphil que l'on tire de Cachaux, & quelques captifs.

Village apellé le Bot.

Je reviens au bas la de Riviere de Saint-Domingue pour ne pas oublier de dire ce que je sçai d'un Village qui est presque à l'embouchure de celle de Gesves qu'on appelle le Bot, où la plûpart des negocians vont traiter du ris qui y est en abondance & parfaitement bon:

on l'achete en gros ambre jaune, en cristaux, en fer, sabres, bassins de cuivre & d'étain, grelots de fonte & de cuivre gros & petits, de couteaux & autres clinqualeries. Ce qu'il y a de singulier & qui ne se trouve en aucun autre lieu du monde qu'en celui-là, c'est que les crocodilles ou cayemens qui sont des animaux carnassiers, & très dangereux, viennent familierement se promener dans le Village sans faire le moindre mal à personne. Il est vrai que les habitans en usent bien avec eux & leur donnent à manger; en échange les enfans se jouent avec eux, montent dessus, se promenent, & prennent assez souvent la liberté de les battre; sans que ces animaux témoignent s'en ressentir en aucune maniere. Il semble que le soin que les Negres ont de nourir ces animaux carnassiers, ait changé ou du moins adouci leur mauvais naturel, ce qui fait voir qu'il n'y a rien dont on ne puisse venir à bout par la patience & les bienfaits, excepté peutêtre avec les hommes dont ils s'en trouvent d'un cœur si dur & si mauvais, que rien n'est capable d'y faire entrer de l'honnêteté & de la reconnoissance. Par tout ailleurs ces animaux sont très dangereux, & ils atta-

Crocodilles familiers.

quent indifferemment les hommes & les bêtes. Il y a pourtant des Negres aſſez hardis pour les attaquer à coups de poignard & en venir à bout. Il y avoit entre autres un laptot au Fort du Senegal qui ſe faiſoit un exercice journalier de les aller combatre quand il en voioit, il les tuoit pour l'ordinaire & les amenoit à bord, mais auſſi il en étoit quelquefois maltraité, mordu & dechiré ; & s'il n'avoit paſété une fois ſecouru par ſes camarades, il ſeroit devenu la proie d'un de ces animaux qui l'avoit mis hors de combat par les bleſſures qu'il lui avoit faites.

Au deſſus du Bot & du même côté ſur la Riviere de Geſves, & au Nord de Biſſaux, il y a un Village appellé Bole, on y traite du mil & des bœufs pour du fer, des ſabres, des ſatalas de cuivre & d'étain, de verrot noir, des couteaux & des criſtaux. La barique de mil écalé peſant 400 l. revient pour l'ordinaire à quatre barres, & les bœufs grands & gros coutent quatre barres la piece. Ces Negres ſont papels & d'aſſez bon commerce.

Eſcalle de Bole & ſon Commerce.

La Riviere de Geſves eſt au Nord, & au Nord-eſt de l'Iſle de Biſſaux. Le Bourg ou Village qui lui a donné le

nom, ou qui a pris le ſien, eſt à ſoixante & dix lieues de ſon embouchure dans la Mer, & à 40. du Biſſaux. Les Negres qui l'habitent ſont moitié Biafares & moitié Mandingues. Ces derniers ſont Mahometans & les autres Idolâtres. Les Portugais y ont un Comptoir, une Egliſe avec deux ou trois Prêtres ſeculiers & un Sergent.

Riviere & Village de Geſves.

Cette Riviere eſt extraordinairement rapide, on en attribue la cauſe, outre la pente de ſon lit, à un maſcaret, c'eſt-à-dire à un déreglement de marée qui eſt très-dangereux : il conſiſte en ce que la Mer étant ſix heures à deſcendre, remonte en trois heures & ſouvent moins, ce qu'elle fait avec une rapidité ſi prodigieuſe, qu'il ſemble que ce ſoient des montagnes d'eau qui ſe précipitent les unes ſur les autres & qui abîment tout ce qu'elles rencontrent, à moins qu'on ne ſe trouve tout paré pour ſuivre le mouvement qu'elles donnent ; de ſorte qu'on eſt obligé de mouiller de maniere qu'on ſoit toujours à flot & tout prêt à faire route dès qu'on entend venir le maſcaret.

Maſcaret mouvement irregulier & dangereux de la marée.

On fait le chemin de Biſſaux à Geſves en dix marées : Les Barques qui navigent ſur cette Riviere, ne doivent pas

tirer

tirer plus de quatre pieds d'eau, encore ne peut-on la remonter que depuis le mois de Decembre jusqu'en Septembre, parce que le flot porte en haut pendant ce tems-là ; & depuis le mois d'Octobre jusqu'en Janvier, le Jusan est si fort qu'il n'est pas possible de la remonter, d'autant plus qu'il n'y a point de halage sur ses bords.

On peut traiter chaque année à Gesves deux cent cinquante captifs à trente barres la piece, 80 ou 100 quintaux de cire à seize barres le quintal, autant de morphil à dix-huit barres, & quatre à cinq cens gouloufans qui est une pagne commune dont la piece coute une paire de cordes, ou une pinte & demie d'eau-de-vie. On a deux gouloufans pour une chemise commune, deux autres pour quatre milliers de rassade jaune, deux pour une paire de souliers &c.

On ne peut se passer de ces gouloufans dans les traites que l'on fait avec les Rois Negres & les Bissagots de ces contrées, & on n'y fait presque aucun profit, les donnant sur le pied de trois livres la piece : si tant-est que ce ne soit pas un prix assez considerable que de vendre l'eau-de-vie de France ou de Cannes sur le pied de quarante sols la

Goulousans & Jongoutades.

pinte. Outre les gouloufans il y a encore des pagnes jongoutardes, elles sont blanches, on les traite à peu près au même prix, soit d'achapt, soit de vente, que les gouloufans.

Le moien le plus sûr pour cultiver & augmenter le Commerce de la Compagnie, est d'avoir nombre de barques pour courir toutes les Rivieres, les marigots & toutes les escalles où l'on peut faire quelque Commerce. C'est le moien d'avoir les marchandises de la premiere main, & de gagner ce que les Portugais gagnent sur nous quand on est obligé de passer par leurs mains.

La Compagnie pouroit & même devroit avoir une Case avec deux Commis & quelques gourmets au Village de Melanpagne, qui est vis-à-vis de Gesves. Ce païs est habité par des Negres Biafares, qui sont gouvernez par un Chef nommé Tamba, qui est des plus raisonnables de tous le païs : il aime les blancs & surtout les François dans lesquels il avoue qu'il a remarqué plus de droiture, de politesse, & des manieres plus civiles & plus accommodantes que dans les autres Européens. Les Negres gourmets sont la même chose que les Laptos du Senegal & de Gambie. Ce sont les Portu-

Tamba Chef des Negres Biafares de Melanpagne

gais qui leur ont donné ce nom , on s'en ſert pour les beſoins des Comptoirs, des Barques & des Canots ; quelques-uns ſont Maîtres Langues. On ſe ſert de ceux qui ont plus d'intelligence, d'habilité & de fidélité pour aller dans l'interieur du païs porter des marchandiſes , & traiter de la cire, du morphil , & même de l'or & des captifs , & on leur donne outre leurs gages ordinaires un certain profit ſur les traites qu'ils font. On ſe voit ainſi aſſuré d'avoir les marchandiſes de la premiere main , & de faire un profit de cent pour cent & ſouvent davantage. Et quand ces Commis auroient fait une traite ſuffiſante pour charger une barque ou deux,on leur en envoieroit pour enlever ce qu'ils auroient dans leur magazin , & leur porter de nouvelles marchandiſes de traite, afin qu'ils ne fuſſent jamais dégarnis.

Commerce à faire à Melanpagne.

Il y a à dix-ſept lieues plus bas que Melanpagne, un lieu appellé Malformoſe qui eſt tout rempli des plus beaux arbres du monde pour faire du bordage & des membres de navires. Ils ſont faciles à exploiter & à charger, & pour un ancre d'eau-de-vie le Seigneur du lieu laiſſeroit prendre la moitié de ſa foreſt,

Malformoſe, lieu où il y a des bois de conſtruction excellens.

Lorſqu'on eſt entré dans la veritable embouchure de la Riviere, c'eſt-à-dire dans le coude qu'elle fait qui va au Nord-Eſt, on trouve ſur la droite un Village nommé Gonfode qui eſt habité de Negres Biafares aſſez civiliſez & bons Commerçans ; ils ont du mil, du ris, des bœufs, du morphil & même des captifs.

Un peu plus haut il y a un Village nommé Courbali où l'on fait un trafic conſiderable de ſel. On y traite auſſi quelques captifs & du morphil.

Plus au Sud & hors de cette Riviere ſur un large marigot à qui on a donné le nom de Riviere Dangal ; quoique ce ne ſoit qu'un bras de Mer, ou cul-de-ſac qui ſepare la Preſqu'iſle des Biafares du reſte de la terre ferme ; on trouve un Village nommé Goli, où l'on peut traiter des captifs à dix ou quinze barres piece, le morphil à huit ou dix barres le quintal, & les gouloufans à une pinte & demie d'eau-de-vie la piece, pourvû que l'on trafique avec les Negres du païs ; car quand on eſt obligé de paſſer par les mains des Portugais noirs ou bazanez qui ſont répandus dans tout ce païs, Riogrande & autres lieux des environs, on traite les captifs à trente

Village de Goli.

barres la piece, & le morphil à dix-huit. Les Negres Biafares de Goli sont assez civilisez, & on peut mettre à terre chez eux & traiter sans aucun danger, il est bon cependant de ne leur confier la marchandise que de la main à la main; car ils sont du naturel des chats qui ne quittent que très difficilement & jamais entiérement leurs mauvaises habitudes, & qui sont toujours prêts à mal faire dès que l'occasion les reveille, & il ne faut pas leur faire beaucoup de violence pour les y faire revenir.

Le Village de Courbali donne le nom ou peutêtre il le reçoit d'une Riviere assez considerable qui passe au pied de la Tapade, elle vient de l'Est & elle tombe dans celle de Gesves. Les terres des deux côtez sont unies & bien cultivées, mais il faut que les habitans veillent presque jour & nuit pour en éloigner les élephans & les chevaux marins qui sont en très grand nombre dans tous ces païs, & qui viennent sans façon faire la recolte dans les lieux qu'ils n'ont pas cultivez. Cette Riviere conduit à une des demeures les plus ordinaires du Roi de Guinala. Il est ordinaire de trouver sur les bords de cette Riviere des troupes de quarante & cinquante élé-

phans. Quand ils font couchez dans les vazes & qu'ils y prennent le frais, ils ne s'embaraffent gueres des hommes qui paffent auprès deux, il eft rare qu'ils commencent les premiers à chercher querelle; quand on tire fur eux & qu'on les bleffe, ils font alors à craindre, & on auroit peine à s'échaper; mais excepté ce cas, ils vivent en paix avec tout le monde. Quand on les épouvante & qu'ils jugent à propos de fe retirer, ils le font gravement fans fe hâter; & quand ils ont regardé affez fierement ceux qui leur font quitter la place, ils pouffent deux ou trois cris & s'en vont.

Combat d'un éléphant.

Une Chalouppe Françoife navigeant dans cette Riviere trouva un éléphant embourbé dans la vaze, de maniere qu'il ne pouvoit s'en tirer, les Matelots crurent qu'ils en auroient bon marché. Ils lui tirerent quelques coups de fufil qui ne firent pas affez de mal à cette groffe bête pour la faire mourir, mais qui la mirent en colere. Les hommes ne pouvoient s'en approcher affez près pour la percer, & ils n'étoient pas affez habiles dans cette chaffe pour tirer dans les endroits où elle peut être plus aifément bleffée, & la bête ne pouvoit ni fe retirer ni aller à ceux qui l'attaquoient

ainsi dans l'embaras où elle se trouvoit. Que fit l'éléphant? il prit de la vaze avec sa trompe, & en moins de rien il en remplit la Chalouppe presque à la faire couler bas. Ils furent obligez de se retirer pour le nétoyer & pour se decharger de cette vilaine marchandise; & le flot étant venu, ils virent l'éléphant se depetrer de la vaze, & venir en nageant à terre.

Les chevaux marins fourmillent dans toutes ces Rivieres, on en voit dans le Niger & dans la Riviere de Gambie; mais leur nombre n'est rien en comparaison de ce qu'on en voit dans les Rivieres qui sont depuis celle de Casemance, jusqu'à celle de Serrelionne. Je dois un Chapitre entier à la grosseur de ces animaux; en attendant, je dirai qu'ils font des ravages infinis dans les champs de mil, de ris, de pois & d'autres légumes que les Negres cultivent le long des Riviéres, des marigots & autres lieux aquatiques dont ces païs sont remplis, & qu'il faut que ces pauvres habitans veillent sans cesse pour les empêcher de profiter seuls de leurs travaux.

Il est vrai que les chevaux marins sont plus aisez à chasser que les éléphans. Dès qu'ils voient des hommes, ou qu'ils en-

tentdent du bruit,ils se retirent bien vîte à la riviere dont ils sont sortis & s'y jettent la tête la premiere. Ils reviennent sur l'eau un moment après, ils secouent les oreilles & poussent deux ou trois hanissemens si forts, qu'on les peut entendre d'une lieue au moins.

Le Commerce des deux côtez de la Riviere de Courbari est considerable ; mais il est difficile à cause de la quantité de bancs & de roches dont son lit est semé. Cela n'empêche pas que les Negres gourmets des Portugais n'y trafiquent continuellement avec leurs Canots,&portent ensuite à leurs maîtres ce qu'ils ont traité.

Le mascaret se fait sentir dans cette Riviere d'une maniere très violente. On l'entend venir de loin,comme si c'étoit des montagnes d'eau qui se choquassent les unes les autres, & on ne l'attend pas longtems ; car il vient avec une rapidité prodigieuse.

Il y a quantité de Portugais établis des deux côtez de cette Riviere. Je ne puis comprendre quel attrait les y retient ; car ils y menent la vie du monde la plus oisive & la plus ennuiante. Ils passent toute la journée assis sur des nattes dans le vestibule de leurs Cases,

Vie des Portugais de la Riviere de Courbali.

en chemiſe & en calçon, à fumer & à cauſer, ils ſe promenent rarement, ne vont jamais à la chaſſe, ne ſçavent ou ne pratiquent aucun exercice ; & quand ils ont mangé des colles, ils boivent avec delice de l'eau fraiche que l'amertume de ces fruits leur fait trouver excellente.

Ce païs nourrit des ſerpens d'une prodigieuſe grandeur. On en trouve de 25 ou 30 pieds de longueur & d'une groſſeur proportionnée. On prétend qu'à la reſerve des cornes ils avalent un bœuf tout entier : C'eſt beaucoup dire, mais ce ſont des Portugais qui le diſent, & je n'ai garde d'être leur garand, d'autant plus que les ſerpens ne manquent jamais de commencer par la tête à avaler les animaux qu'ils ont tuez avec leur venin; & s'ils ne peuvent pas avaler les cornes des bœufs, je ne comprends pas comment les Portugais ont pû ſçavoir qu'ils avaloient des bœufs tout entiers.

Serpens prodigieux.

M. Brüe fit un voiage à Geſves dans le tems que le Capitaine Manuel Aluas Gouverneur de cet endroit pour le Roi de Portugal, venoit de mourir. Il étoit Negre Chrétien & Chevalier de Chriſt, il étoit eſtimé le plus liberal de tout le païs, qualité rare dans les gens de ſa

couleur, mais qu'il avoit portée si loin, qu'outre la bonne reception qu'il faisoit aux Etrangers qui le venoient voir, personne ne sortoit de chez lui sans qu'il leur fist present d'une ou de plusieurs onces d'or selon sa qualité.

Dès que M. Brüe fut arrivé à Geves, il alla à la maison du défunt pour faire ses complimens de condoléance à sa veuve & à ses enfans. On donna le signal aux pleureuses sitôt qu'on le vit approcher avec son cortege, & aussitôt elles commencerent à jetter des cris & à pleurer tout comme si l'accident fut arrivé dans le moment.

Coûtumes pour pleurer les morts des Portugais & des Negres.

Les Negres & les Portugais pratiquent la même cérémonie quand quelque chef de famille est mort. Je ne sçai lequel de ces deux peuples l'a pratiquée le premier & l'a enseignée à l'autre. Ils la pratiquent tous deux regulierement. Dès que quelqu'un est mort, toutes les femmes du voisinage s'assemblent, & quand le nombre n'en est pas assez grand, on en envoie chercher & prendre à louage aux environs. Ces femmes accompagnent la veuve ou les filles du défunt, & dès qu'elles sont averties qu'il arrive quelqu'un, elles poussent des cris lugubres, pleurent en cadence & sem-

blent être dans une desolation qui ne pouroit recevoir aucune sorte de consolation si on ne connoissoit leurs grimaces, & combien leur cœur a peu de part à leurs cris & à leurs larmes. On voit en effet qu'à la fin de chaque scene de pleurs on leur apporte de l'eau-de-vie & du vin de Palme, & qu'elles boivent avec autant de gaieté que si elles avoient ri toute la journée. Elles se divertissent ainsi jusqu'à ce qu'on les avertisse de l'arrivée d'une autre compagnie qui les oblige de recommencer à crier & à pleurer tout de nouveau.

Les enfans du Capitaine Manuel en grand deuil, accompagnez de leurs parens, étoient assis sur des nattes. Après que M. Brüe leur eut fait ses complimens, il s'assit avec eux, & on demeura quelque tems dans un morne silence. Après cela on apporta du vin de Palme; & quand on eut bû quelques coups, on se mit à conter des nouvelles, pendant que les femmes pleureuses qui étoient dans une autre chambre avec la veuve pleuroient de leur mieux, buvoient de tems à autres, & racontoient la vie & les belles actions du défunt. M. Brüe se leva après avoir demeuré plus d'une heure dans cette lugubre assemblée. Les

parens du mort le vinrent conduire; mais les enfans demeurerent sur leurs nattes, le Cérémonial leur défendant de se lever, ni même de quitter la posture dolente où ils sont sur leurs nattes à demi étendus, & la tête appuiée sur une de leurs mains, excepté quand il faut boire. On recommence les cérémonies à chaque compagnie qui arrive ; & quand il en arrive beaucoup, c'est une necessité de beaucoup boire pour pouvoir beaucoup pleurer.

Le Capitaine Manuel avoit toujours eu l'honnêteté de donner un appartement aux Officiers François qui venoient à Gesves ; l'état où étoit sa famille ne permettoit à M. Brüe d'attendre qu'on lui en offrît un. En sa place un Officier Portugais nommé Dom Francisco Colleo l'envoia prier d'en prendre un à côté de sa maison. M. Brüe l'accepta ; mais avant de l'occuper il voulut rendre visite à son hôte. En approchant de la maison, il entendit un homme qui crioit aussi haut que ses forces le lui pouvoient permettre. S'il y avoit eu quelqu'autre voix avec la sienne, on eut cru qu'il y avoit encore quelque mort dans cette maison, & qu'il en faloit chercher une autre. Il se rassura pour-

tant & entra, & trouva un grand vieillard sec étendu dans un hamac qui faisoit une pénitence forcée des pechez de sa jeunesse. Sa femme qui étoit Negresse étoit très polie, fort jolie & d'une conversation des plus agréables. Elle fit meubler le mieux qui lui fut possible l'appartement que son mari avoit offert à M. Brüe, c'est-à-dire qu'elle y fit porter des hamacs, quelques chaises, des nattes, une table, de l'eau & du bois, & elle laissa prudemment aux Officiers François le soin du souper de leur maître.

Heureusement ils avoient eu la précaution de porter des vivres & du linge avec eux; car de prétendre en recouvrer dans le païs, c'est presque tenter l'impossible. Il faut se donner des mouvemens extraordinaires pour trouver une poule ou un cabris. Les Portugais quoique établis depuis bien des années dans un païs très fertile & très aisé à cultiver, manquent presque absolument des choses nécessaires à la vie, ou vivent comme les Negres & souvent plus mal. Cette disette generale de toutes choses les contraint d'être sobres, & de se contenter à leur ordinaire de manger du cheval marin, viande qui à la verité a l'apparence de bœuf, mais

Triste vie des Portugais à Gesves.

dont le goût eſt ſauvage & ſent le marécage. Il eſt très rare qu'ils aient d'autre vin que de palmier, & d'autre eau-de-vie que de celle de cannes de ſucre, qui eſt ſi forte, ſi rude & d'un goût & d'une odeur ſi déſagreable, que dans les Iſles du Vent il n'y a que les Negres & les canailles qui en boivent.

La chaſſe pouroit ſuppléer au défaut des animaux domeſtiques, qu'ils n'ont pas l'induſtrie ou le courage d'élever; car le païs eſt plein de ſinges, de gazelles, de cerfs, de biches & d'autres animaux, & les oiſeaux de toute eſpece y ſont en quantité. Mais cet exercice eſt trop violent pour des gens qui préferent leur repos à toute autre choſe.

Il fallut pour ne pas mourir de faim que les gens de M. Brüe priſſent le parti d'aller à la chaſſe: Ils n'en revenoient jamais les mains vuides, & ne manquerent pendant les cinq jours qu'ils furent dans ce mauvais endroit, ni de cerfs & de biches, ni d'oiſeaux de riviere.

Les Flamands y ſont en quantité & tellement reſpectez par les habitans mandingues d'un Village aſſez conſiderable, à demi-lieue de Geſves, qu'ils y ſont à milliers. Ces oiſeaux ſont à peu-près de la groſſeur d'une poule-d'inde, fort hauts ſur jambes, d'un plumage rouge

Tom. 5. p. 254.



OYSEAU A BEC DE SPATULE.


RPJCB

éclatant, avec quelques plumes noires. C'eſt un manger mediocre, à moins d'y être accoutumé ; car cette chair ſent le marécage & l'huile. Les mandingues de ce Village les ont en ſi grande vénération, qu'ils ne ſouffrent pas qu'on leur faſſe le moindre mal. Auſſi ces oiſeaux ſe retirent ſur les arbres qui ſont au milieu du Village, & y font un bruit qu'on entend d'un quart de lieue. Ce n'étoit que ceux qui ſortoient de cet azile que les François tuoient ; encore falloit-il dès qu'ils étoient tombez, les cacher dans les herbes, de peur d'être découverts de ces ſuperſtitieux Negres, qui n'auroient pas manqué de prendre les armes pour venger le tort qu'on avoit fait à leurs oiſeaux ſacrez.

On trouve dans bien des endroits de la Conceſſion, & ſurtout à Geſves, des oiſeaux aquatiques qui ſont des eſpeces d'oyes ou de canards qu'on appelle des ſpatules. Apparemment que quelque Eſculape a été leur parain, il a eu raiſon; car ces oiſeaux ont le bec de ſept à huit pouces de longueur, & réellement fait comme une ſpatule, d'un pouce & demi de largeur au bout, & de dix lignes ou environ auprès des machoires. L'on dit que leur chair eſt meilleure que celle [illegible] Flamands.

On ne manqua pas de prier M. Brüe à l'enterrement & au ſervice du Capitaine Manuel ; tous les Portugais y aſſiſterent en longs manteaux, dont les queues étoient ſoutenues par les longues épées & les poignards qu'ils portent à leurs côtez.

Il y avoit huit pieces de canon de bronze ſur des affuts de campagne devant la Maiſon du Gouverneur défunt. Elles lui appartenoient, on en fit une décharge quand le corps ſortit de la maiſon ; & pendant la cérémonie on tiroit un coup de tems en tems, une décharge entiere termina la pompe funebre. On vint reconduire le deuil à la maiſon du défunt, on préſenta du vin de Palme & de l'eau-de-vie aux aſſiſtans, & chacun ſe retira chez ſoi.

Ce Village contient, à ce qu'on dit, près de quatre mille ames, entre leſquelles il n'y a pas plus de dix ou douze familles blanches, tout le reſte eſt bazané ou noir, & tous ſe diſent Portugais naturels & il faut les croire.

Le Village eſt ſitué ſur une éminence ſans aucune enceinte, les maiſons y ſont de terre, blanchies de chaux & couvertes de paille. L'Egliſe paroiſſiale eſt aſſez jolie: un Prêtre mulatre de Saint-Jâgue

en étoit Curé. Les environs ont été cultivez autrefois, mais ils ſont à preſent en friche, & les habitans tirent tous leurs vivres des Villages Negres leurs voiſins.

Rio grande, ou la grande Riviere eſt à dix ou douze lieues au Sud, de celle de Geſves ; il y a entre-elles deux petites Rivieres peu frequentées. Selon les guerres que ces peuples ont les uns contre les autres,ou plûtôt ſelon le bonheur qui accompagne leurs courſes & leurs irruptions, on peut traiter en ce païs-là d'une bonne quantité de captifs, d'ivoire, de cire & même de l'or.

Si on remonte la même Riviere juſqu'à quatre-vingt lieues ou environ de ſon embouchure, on y trouve une Nation de Negres fort bons commerçans, on les appelle Analons. On traite avec eux beaucoup de morphil, de ris, de mil & quelques captifs.

La Riviere de Nongne eſt à ſeize lieues au Sud de Rio grande. Elle eſt conſiderable & s'étend fort avant dans les terres. On y peut traiter trois cent quintaux de morphil à huit ou dix barres le quintal, & juſqu'à cent captifs par an, à dix, douze & quinze barres. Le ris y vient à merveille & y eſt à très bon mar-

ché. Il y a partout des cannes de ſucre qui y viennent naturellement, & des plantes d'indigo d'un bon rapport. On va à cette traite depuis le mois de Mars juſqu'au mois d'Aouſt, afin de ſe ſervir des vents de Sud pour revenir.

Sel de la Riviere de Nōgne, qui eſt un excellent contrepoiſon.

Il vient de ce païs un ſel que les Portugais eſtiment infiniment, parce qu'ils le regardent comme un excellent contrepoiſon. On prétend que c'eſt par un éléphant qu'on a découvert la vertu de ce ſel. Les Negres qui vont à la chaſſe de ces animaux, leur tirent des flêches empoiſonnées, & quand la force du poiſon a fait tomber la bête, ils courent promptement couper l'endroit de la bleſſure empoiſonnée & les environs, puis ils ouvrent & jettent les entrailles & le cœur, & mangent ſans crainte tout le reſte de la chair. Un éléphant aiant été bleſſé de cette maniere, les chaſſeurs furent étonnez qu'il continua de marcher & de paître ſans donner aucune marque de douleur & d'envie de mourir, ils en demeurerent fort ſurpris & ne ſçavoient à quoi attribuer ce prodige. Un de la troupe leur dit qu'il avoit remarqué que l'éléphant avoit été ſur le bord du ruiſſeau & y avoit pris du ſable avec ſa trompe & l'avoit porté à ſa gueule.

Ils allerent voir ce que c'étoit, & trouverent que c'étoit un sel blanc qui a un petit goût d'alun. Ils blesserent un autre éléphant, & virent qu'après avoir mangé de ce même sel il s'en alla sans se mettre en peine des flêches empoisonnées dont il étoit percé. Ils rapporterent ce fait aux Portugais qui sont toujours en garde contre ces armes traitresses de leurs ennemis; ils firent plusieurs épreuves de ce sel, & trouverent que c'étoit le plus excellent contrepoison & le plus universel qu'on eut connu jusqu'alors. Soit qu'on se sente empoisonné par quelque breuvage ou par quelque plaie, il suffit pour se préserver de la mort, de prendre un gros de ce sel, dissous dans de l'eau tiede.

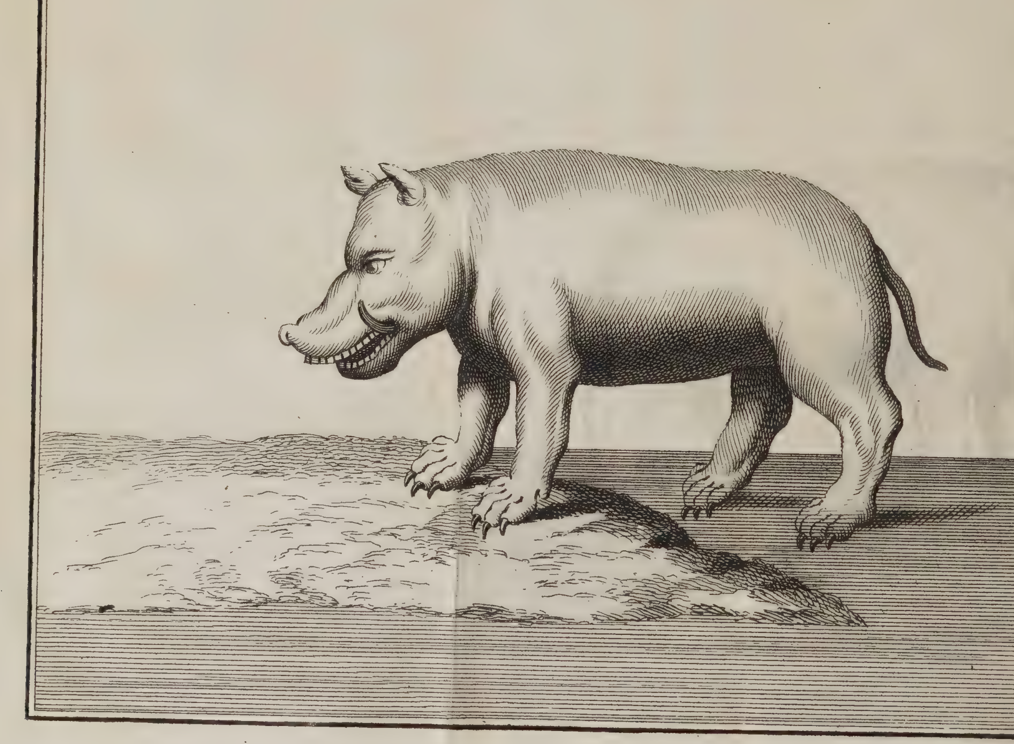
Il y a cinq Rivieres depuis celle de Nongue jusqu'à celle de Serrelionne, sçavoir celle de Pongue, de Tafali, de Samos & de Casseres. Les peuples qui habitent les environs de ces Rivieres sont les Zapes, les Foulis, les Cocolis, & les Nalez. Les Zapes sont diverses branches qui ont des noms particuliers. Il y a des Zapes vagabonds qui n'ont point de demeures fixes, d'autres qu'on nomme des Zapes volumez, d'autres Zapes rapez, d'autres enfin Zapes sozés.

Bâtimens entre la Riviere de Nongne, & celle de Serrelionne.

Tous ces peuples sont Idolâtres, & cependant ils reconnoissent tous un premier être ; mais ils ne lui rendent aucun culte, quoiqu'ils le regardent comme le Maître de tous les autres dieux. Ils disent qu'il ne fait jamais mourir personne, & que ce sont les ennemis qui tuent ceux à qui ils veulent du mal, & très souvent par le poison. Ils en ont de si subtil, qu'il suffit d'être égratigné simplement d'une de leurs flêches empoisonnées pour en mourir une demie-heure après. Ils sçavent aussi des contrepoisons & en vendent, & en cela ils marquent qu'ils sçavent faire le mal & le guérir. Le grand Commerce du païs est le morphil, & un certain fruit dont nous avons déja parlé, nommé colles que les Portugais trouvent excellent malgré son amertume, parce qu'il leur fait trouver l'eau meilleure qu'ils ne la trouveroient sans ce secours.

Les Anglois ont un petit Fort sur la Riviere de Serrelionne, d'où ils commercent avec tous les peuples noirs & bazanez de ces païs, & même avec les Foulis qui sont les peuples que l'on connoit le plus à l'Est. C'est d'eux de qui ils tirent plus de captifs & de morphil & même de l'or en assez bonne quan-


BPJCB



CHEVAL MARIN.

tité. On ne ſçait pas encore ſi cet or vient de leur païs, ou s'ils le tirent de plus loin par le commerce qu'ils font fort avant dans les terres.

La Riviere de Serrelionne eſt la borne de la Conceſſion de la Compagnie du Senegal du côté du Sud, & c'eſt là où je finirai ma Relation ; d'autant plus que cette Riviere a été ſi peu frequentée juſqu'à préſent, qu'on n'en peut dire que ce que je viens d'en rapporter.

CHAPITRE X.

Des Chevaux Marins.

ON trouve de ces animaux dans le Nil, dans le Niger, la Riviere de Gambie & generalement dans toutes celles qui ſont ſur les Côtes Orientales, Meridionales & Occidentales de l'Afrique. Cet animal ſemble être particulierement attaché à cette partie du monde ; on n'en voit point en Europe, il n'y en a point en Amerique, & aucun voiageur n'a rapporté, du moins juſqu'à preſent, d'en avoir vû en Aſie ou dans les nouvelles terres qu'on a découvertes du côté du Sud, au lieu que toutes les

Rivieres des côtes d'Afrique que je viens de raporter, en ſont toutes remplies.

Sentimens des anciens ſur le cheval marin.

Les Anciens ont connu le Nil, & ont dû connoître le cheval marin qu'ils ont appellé hippopotame, & cependant ils nous l'ont décrit d'une maniere à nous faire juger qu'ils n'en ont jamais eu une connoiſſance ni bien claire ni bien diſtincte. Il ſemble à les entendre que ce ſont des animaux differens à qui ils ont donné le même nom. Les uns le font de la groſſeur d'un âne avec des pieds armez de griffes contre un tigre, les autres lui donnent la groſſeur de l'éléphant avec une gueule épouvantable, garnie de dents de quinze à ſeize pouces de longueur, dures, tranchantes & affermies dans les machoires par des racines de dix à douze pouces de longueur. D'autres confondent le cheval marin avec le veau marin, & même avec un animal tout-à-fait terreſtre, que l'on trouve en quelques endroits de l'Amerique ſur les bords des Rivieres, auquel il a plû aux Anglois de donner le nom de Vache montagnarde. Que faire dans cette diverſité d'opinions ? Irai-je intenter un procès à la venerable antiquité ? l'accuſerai-je d'ignorance ou de mau-

vaiſe foi ? je n'aime point à plaider, & j'ai autre choſe de meilleur à faire ; je laiſſerai donc tous ces Auteurs en repos, & je me contenterai de rapporter ici ce que mes Memoires & les Voiageurs modernes, c'eſt-à-dire ceux qui ſont reconnus de tout le monde pour des gens ſages, éclairez & de bonne foi, nous ont appris du cheval marin ou hippopotame.

Cet animal eſt amphibie, c'eſt-à-dire qu'il vit également dans l'eau & ſur la terre. Quand il a acquis toute la grandeur & la groſſeur que la nature lui donne ordinairement, il eſt plus long, plus haut & plus gros d'un tiers ou environ que nos bœufs les plus gros. Il tient du bœuf en beaucoup de choſes, il reſſemble au cheval en quelques-unes, il a la queue comme le cochon, excepté qu'il n'y a point de poil au bout. Il eſt ordinaire d'en trouver qui peſent depuis douze juſqu'à quinze cent livres. Il a le corps gros, ramaſſé, bien fourni ; il eſt couvert d'un poil brun, court & épais, qui griſonne, & qui devient de couleur de ſouris quand l'animal eſt vieux, & qui paroît toujours luiſant & argenté quand il eſt dans l'eau. Sa tête eſt large, groſſe & paroît courte par rapport au

Deſcription du cheval marin.

reste du corps, le dessus est plat. Il a la gueule large, les babines rondes & fort grosses, le nez gros & retroussé, les narines évasées. Outre les dents incisives & les molaires qui sont larges & un peu creuses dans leur centre, il a quatre grosses dents en forme de défenses comme les sangliers deux de chaque côté, & à chaque machoire qui sont longues de sept à huit pouces & qui ont environ cinq pouces de circonference à leur naissance; celles de la machoire inferieure sont un peu plus arcquées que les autres: elles sont d'une matiere plus blanche & infiniment plus dure que l'ivoire, de maniere que quand cet animal est en fureur, & qu'il frappe ses dents l'une contre l'autre, il en fait sortir des étincelles. C'est ce qui a donné lieu aux Anciens de feindre que cet animal vomissoit du feu. Il est certain quequand on frape ces dents avec un morceau d'acier, il en sort du feu comme d'une pierre à fusil.

Les oreilles du cheval marin quoique grandes, paroissent petites, eu égard à sa tête; elles sont pointues: il a l'ouie fine, il les dresse & les secoue comme le cheval terrestre. Il hannit comme lui, mais d'une maniere si forte qu'on l'entend de fort loin. Il a la vûe perçante, les yeux grands;

grands, bien fendus, fort gros; pour peu qu'il ſoit en colere, ils deviennent tout rouges : il jette alors des regards terribles; & quoique ceux qui en voient tous les jours aſſurent qu'il eſt très rare qu'il faſſe du mal à perſonne, ils avouent pourtant, que quand on l'attaque, qu'on le bleſſe, ou qu'on le pourſuit un peu trop vivement, s'il ne peut pas ſe jetter dans une Riviere, il ſe retourne avec fureur & vient à la charge, & pour lors tout ſeroit à craindre d'un animal irrité & auſſi fort, mais dont il eſt aiſé de ſe débarraſſer par la fuite, ſans crainte d'être longtems pourſuivi.

Il n'a point de cornes, ſes pieds & ſes dents ſont les ſeules armes dont l'Auteur de la nature l'a pourvû. Son col qui eſt épais & court n'a point de crins que quand il eſt fort vieux; en échange il eſt prodigieuſement fort auſſi bien que ſes reins. Un voiageur célebre rapporte qu'une vague aiant jetté ſur le dos d'un de ces animaux, une chalouppe Hollandoiſe dans laquelle outre l'équipage il y avoit quatorze muids d'eau, & l'y aiant laiſſé à ſec, l'animal ne s'en émût point & attendit paiſiblement qu'une autre vague vînt pour le delivrer de ce péſant fardeau, après quoi il ſe retira

ſans marquer par aucun mouvement qu'il eut ſouffert la moindre incommodité.

Il a les jambes groſſes, fournies, charnues & le pied médiocrement large : ſa corne eſt fendue comme celles des bœufs ; mais il a le paturon trop foible pour ſupporter la maſſe de ſon corps. La nature y a pourvû en garniſſant le deſſus du paturon de deux petites cornes, ſur leſquelles il s'appuie en marchant, ce qui fait qu'il laiſſe ſur la terre une impreſſion compoſée de quatre pointes, que quelques anciens qui n'y ont pas regardé d'aſſez près, ont pris pour des griffes, & nous l'ont dépeint comme aiant les pieds armez de griffes comme les crocodilles. Il ne laiſſe pas de marcher aſſez vîte, ſurtout quand il eſt preſſé & qu'il trouve un terrein uni & peu dur. Mais on convient qu'il ne peut jamais atteindre un cheval à la courſe, ni même un homme un peu-leger, comme le ſont preſque tous les Negres. C'eſt ce qui les rend aſſez hardis pour l'aller attaquer ; il faut pourtant prendre ſes meſures, & ne le chaſſer que quand il eſt aſſez éloigné des Rivieres pour lui en pouvoir barrer le chemin : car il cherche moins à ſe défendre qu'à s'enfuir ; & quand

il peut gagner une Riviere, il s'y jette auſſitôt & toujours la tête la premiere, plonge juſqu'au fond ; après quoi il revient ſur l'eau, ſecoue les oreilles, regarde de tous côtez comme s'il cherchoit ceux qui lui ont fait quitter ſon repos ou ſa pâture, hannit & puis ſe plonge juſqu'au fond de la Riviere, quelque profondeur d'eau qu'il y ait : il faut qu'il ſe trouve là plus en ſûreté & plus à ſon aiſe, que s'il ſe tenoit entre deux eaux. Auſſi ai-je déja remarqué qu'il étoit infiniment plus fort & plus à craindre quand il eſt appuié ſur terre, que quand il nage.

On a obſervé qu'il marche bien plus vîte dans l'eau que ſur terre, apparemment parce que l'eau le ſoutient & l'aide à traîner la lourde maſſe de ſon corps.

On en a vû dans la Mer, mais on a obſervé qu'il ne s'éloigne gueres des côtes ni des rivieres, il aime l'eau douce, & il a beſoin des prairies & des terres cultivées qui ſont le long des ruiſſeaux, peutêtre qu'il a moins d'ennemis à combatre dans les Rivieres que dans la Mer, ou qu'il trouve mieux ſon compte à les combatre dans les premieres que dans la derniere.

Je croi que ce ſeroit une choſe curieuſe

à voir que le combat d'un cheval marin, contre un crocodille ou contre un requien. Si le crocodille a plus de dents que le cheval marin, il a aussi bien moins de facilité que lui de se tourner, & ne peut point du tout se plier ; de maniere que si le cheval marin lui avoit une fois gagné la croupe, je croi que quelque puissant qu'il pût être, il faudroit périr. La partie seroit encore moins égale avec le requien, parce que la posture génante dans laquelle ce monstre est obligé de se mettre pour pouvoir mordre, donne un avantage très considerable au cheval marin, pour pouvoir le déchirer ; en un mot je croi que ces animaux se connoissent assez pour ne pas mesurer souvent leurs forces.

La peau du cheval marin est extraordinairement dure, particulierement sur le dos, le col, le dehors des cuisses, la croupe & jusqu'au deux tiers des cuisses; les balles ni mousquet ne font que glisser dessus, les flêches rebroussent, mais elle est beaucoup moins épaisse & moins dure sous le ventre & entre les cuisses; c'est aussi dans ces endroits là que ceux qui ont des armes à feu, des flêches ou des saguayes tâchent de les fraper. Cet animal a la vie dure & ne se rend pas aisément. Les

Européens qui vont à cette chasse, tâchent de lui casser les jambes avec des balles ramées; & quand il est une fois à terre, ils en ont bon marché. Les Negres qui attaquent le couteau à la main les crocodilles & les requiens n'osent pas se jouer aux chevaux marins, ils n'y trouveroient pas leur compte, à moins qu'ils ne les trouvassent quand ils se précipitent dans l'eau, ou qu'ils remontent à la superficie.

Si on les attaque dans l'eau, soit en les blessant avec une lance quand on les voit au fond d'une Riviere, soit quand ils viennent au dessus hannir & respirer, il faut s'attendre qu'ils viennent aussitôt se vanger de ceux qui les ont insultez, ils leur lancent des regards menaçans, s'élancent avec furie sur le bâtiment où ils les voient, plantent leurs dents sur le bord & en enlevent des morceaux considerables; & si on n'y prenoit pas bien garde, ils feroient virer une Chalouppe quelque grande qu'elle fût. Il est arrivé une infinité de fois qu'ils en ont renversé, sans qu'il soit arrivé qu'ils aient attaqué, blessé ou tué les gens qui étoient dans l'eau exposez à leur vengeance. Ils se contentoient de ce qu'ils avoient fait, & ne poussoient

pas plus loin leur reſſentiment.

On en a vû un dans la Riviere du Senegal qui ne pouvant attaquer le bord de la barque d'où on l'avoit bleſſé, parce que le bâtiment étoit trop au deſſus de l'eau, lui donna un coup de pied ſi furieux, qu'il enfonça un bordage d'un pouce & demi d'épaiſſeur, & y fit un ſabord qui penſa faire couler bas la barque.

J'ai dit ci-devant que le cheval marin étoit un animal amphibie qui vivoit dans l'eau comme ſur la terre ; il ne faut pourtant pas ſe tromper, & croire qu'il demeure ſous l'eau tant qu'il lui plaît & auſſi longtems qu'à terre. Cela n'eſt pas vrai. J'avoue qu'il demeure longtems ſous l'eau ; mais il faut convenir auſſi, & l'experience le confirme, qu'il ne ſçauroit y être ni toujours, ni même pendant un tems bien conſiderable, il faut qu'il vienne prendre haleine & reſpirer à ſon aiſe quand il a demeuré une demi-heure ou trois quarts-d'heure au plus au fond d'une Riviere ou de la Mer, après quoi il ſe replonge de nouveau & ſe promene au fond ſans ſe mêler de nager entre deux eaux comme les poiſſons.

D'ailleurs il eſt certain qu'il vient dormir à terre dans les roſeaux & les

halliers dont les bords des Rivieres sont couverts. Il ronfle même très fort, & c'est par là qu'il se trahit & qu'il avertit ceux qui le cherchent du lieu où il repose. Dans cette situation il est aisé à surprendre & à tuer, pourvû qu'on en approche bien doucement & sans faire le moindre bruit ; car il a l'ouie extrémement fine, il se reveille aisément tout aussitôt, & sans consulter, il se jette la tête la premiere dans la Riviere.

Il ne faut pas compter de le prendre avec des filets. Malheur aux pêcheurs à qui il arriveroit de faire une telle capture, il romproit plus de mailles d'un coup de dent que le plus habile ouvrier n'en feroit en quinze jours. Aussi dès que les pêcheurs en voient quelqu'un qui s'approche de leurs filets, ils lui jettent quelque poisson, il le prend & passe son chemin.

On voit par-là qu'il mange du poisson, & on peut croire que la chair des animaux terrestres ne lui déplait pas. On prétend avoir observé qu'il n'épargne pas les animaux qu'il peut surprendre & qu'il les devore : mais il faut pour cela qu'il les surprenne ou qu'il les trouve blessez & hors d'état de s'enfuir ; car il lui est défendu par la pesanteur de son

corps de les prendre à la courſe.

On dit, mais je ne prétens pas en être garand, qu'on lui a vû devorer des enfans & même des hommes qu'il avoit trouvez endormis ſur le bord des Rivieres. Les Negres ajoutent qu'il eſt plus ennemi des Blancs que des Noirs. On peut lui pardonner cette antipathie, ſuppoſé qu'elle ſoit vraie, car il eſt ſûr que les Blancs lui font une guerre bien plus rude que les Negres. J'ai pourtant lieu de douter que cela ſoit, puiſqu'il eſt certain qu'il a renverſé pluſieurs fois des Chalouppes & des Canots où il y avoit des Blancs & des Noirs, & qu'il s'eſt contenté de cette vengeance mediocre, ſans la pouſſer plus loin contre les uns ni contre les autres.

Les femelles viennent faire leurs petits à terre, elles leur y donnent à téter & les y élevent; & dès qu'elles entendent du bruit ou qu'elles voient quelque choſe qui les épouventent, elles ſe jettent à l'eau, & les petits ne ſe font pas prier pour ſuivre leur mere. La chair des jeunes doit être excellente. On croit & avec raiſon, que la femelle porte juſqu'à quatre petits : Quand elle ne feroit qu'une portée chaque année, on ne doit pas s'étonner du grand nombre de ces

animaux qu'on voit dans toutes ces rivieres. On a remarqué que celle du Senegal en a moins que les autres, & qu'elle a en échange beaucoup plus de crocodilles & de requiens. C'eſt peutêtre la quantité de ces deux dernieres eſpeces qui empêche la multiplication de la premiere, en dévorant les petits qui ne ſont pas encore en état de ſe défendre ou d'être défendus de leurs meres.

Les Negres d'Angolle, de Congo, de la Mine & des Côtes Orientales d'Afrique regardent le cheval marin comme un diminutif de quelque eſpece de divinité ; ils l'appellent *Fetiſo.* Ils le mangent pourtant quand ils en peuvent attrapper. Quelques Voiageurs s'en étonnent ; mais quel ſujet y-a-t-il de s'étonner? les Egiptiens ne mangeoient-ils pas leurs ciboulles & leurs oignons, quoiqu'ils les euſſent mis au rang de leurs dieux ?

On ſe ſert de la peau du cheval marin pour faire des boucliers & des rondaches, lorſqu'elle eſt ſeche & bien étendue : les flêches & les ſaguayes ne font que blanchir deſſus, & j'ai lieu de croire que les balles de mouſquet ont le même ſort.

Cet animal eſt fort gras, & outre cela

il fait beaucoup de ſang, & il eſt par ces deux endroits plus expoſé qu'un autre aux attaques d'apoplexie. Je ne ſçai s''il a appris de quelque Medecin de la Faculté de cette Ville, ou ſi un certain Medecin a appris de lui que les ſaignées copieuſes & ſouvent réiterées étoient le remede le plus ſpecifique que l'on pouvoit apporter à ce mal & même à tous les autres : Car cet animal & ce Medecin le mettent ſi ſouvent en pratique, qu'il ſemble que la medecine univerſelle ſoit renfermée dans la ſeignée toute ſeule. Le cheval marin faute de Chirurgien ſe ſeigne lui même. Des gens curieux & deſœuvrez, tels que ſont les Portugais de ces païs-là, ont remarqué que quand il juge à propos de ſe phlebotomiſer, il cherche quelque coin d'un rocher aigu & tranchant, ce qui n'eſt pas rare ſur le bord de ces Rivieres, & s'y frotte vivement juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait une ouverture raiſonnable pour laiſſer couler ſon ſang. Alors il le regarde ſortir avec attention & avec quelque ſorte de plaiſir ; il s'agite même quand il ne coule pas aſſez fort à ſon gré, & quand il juge qu'il en a tiré ſuffiſamment, il va ſe coucher dans la vaze & ferme ainſi la plaie qu'il s'eſt faite,

Si toutes ces circonſtances ſont exacte-ment vraies, voila bien de l'eſprit dans une groſſe bête ; & voila bien de quoi affermir nos docteurs ſaigneurs dans leur pratique inhumaine, & ſi ſouvent pernicieuſe & mortelle aux patiens qui ſe livrent entre leurs mains. Il eſt vrai que quand ils ont tiré preſque tout le ſang d'un malade, ils le conduiſent à une mort plus douce, & l'empêchent de ſouffrir une agonie longue & dou-loureuſe ; ſi c'eſt là leur but, c'eſt auſſi par ce ſeul endroit qu'on peut avoir quelque obligation à ces ſaigneurs.

Outre la chair & le poiſſon dont le cheval marin ſe nourrit quand il en trouve l'occaſion, il vient encore paî-tre l'herbe des campagnes. Mais il aime ſurtout le ris, le mil, les pois, les me-lons & les autres legumes que l'on cul-tive en ces païs-là. Il eſt grand & gros, & il eſt grand mangeur ; ce n'eſt pas une petite affaire de le raſſaſier, on perdroit ſon tems à lui prêcher la diette. Les Negres qui ſont contraints de faire leurs lougans aux environs des Rivieres, afin de jouir de la fraicheur & de la graiſſe de la terre qui ſe trouve en ces endroits bien plus commodement que dans les lieux qui en ſont éloignez,

ſont obligez de garder leurs champs jour & nuit, & d'y faire bien du bruit & du feu, afin d'en éloigner ces bêtes & les éléphans: car ces animaux font des ravages infinis dans les pieces de ris, de mil, & d'autres légumes. Outre qu'ils en mangent beaucoup, ils en gâtent encore avec leurs pieds une quantité plus conſiderable; & quand il leur prend envie de ſe coucher où ils ont mangé, un pauvre Negre voit en un moment toute ſa recolte évanouie & tout ſon travail perdu.

Les Negres & les Portugais de toutes les Rivieres depuis le Niger juſqu'au Nil, trouvent la chair du cheval marin excellente. Il n'eſt pas permis de diſputer des goûts. Il eſt vrai qu'elle eſt pour l'ordinaire graſſe, & que les chairs graſſes ſont auſſi pour l'ordinaire tendres & de bon goût; d'ailleurs elle a le grain fin, autre raiſon pour être bonne: mais avec tout cela il faut y être accoutumé pour s'en accommoder, parce qu'elle a un goût ſauvageon, & une certaine odeur qui n'accommode pas tout le monde. On s'y fait pourtant, & même aſſez aiſément, on dit qu'elle eſt meilleure rotie & en ragoût, que bouillie, & qu'une poitrine de cheval marin à la broche peut

aller de pair avec une poitrine de veau. Ce qu'il y a de vrai, c'est que je ne me laisserois pas mourir de faim si j'avois du cheval marin.

Quoiqu'il paroisse constant par tout ce que je viens de rapporter, que le cheval marin tient plus de l'animal terrestre que de l'aquatique, les Portugais n'ont pas laissé de le declarer poisson ; apparemment afin d'en pouvoir manger en tout tems. Cette declaration sage ou non, met en repos les consciences scrupuleuses, & applanit bien des difficultés qui pouroient naître des remarques qu'on a faites sur la chaleur du sang de cet animal, & sur bien d'autres circonstances qui doivent le faire regarder tout autrement que comme une viande maigre.

Ils emploient sa peau aux mêmes usages qu'on emploie celles des bœufs, & elle est infiniment meilleure quand elle est bien apprêtée. Il ne leur manque d'en avoir que par un plus grand nombre de chasseurs, ou par de plus habiles que ceux qui se mêlent de ce métier, car pour les bêtes elles ne leur manquent pas. Ce que j'ai remarqué cidevant, marque assez qu'elles peuplent beaucoup & qu'elles sont en très grand nombre. On en a quelquefois vû des trou-

pes de trois & quatre cent tout à la fois.

Les grosses dents ou défenses de cet animal sont fort recherchées par les operateurs qui se mêlent d'arracher les dents & d'en remettre d'artificielles. Ils ont éprouvé que la matiere de celles-ci ne jaunit point comme l'ivoire, & qu'elle est beucoup plus dure, & par conséquent d'un meilleur usé.

Outre ces deux avantages, une personne fort intelligente & d'une probité reconnue m'a assuré avoir experimenté que de petites plaques faites de ces dents de l'épaisseur & de la grandeur des fiches ou des jettons d'ivoire percés de maniere à y pouvoir mettre un ruban, & attachées aux endroits où l'on est sujet à ressentir les douleurs de la crampe ou de la goute sciatique, en suspendoient les accidens & les douleurs tout aussi longtems qu'on les portoit appliquées sur la peau. Je ne prétends pas dire qu'elles en ôtent la cause, & qu'elles guerissent radicalement ces infirmités, je tromperois mes Lecteurs ; mais il me semble que c'est tout ce qu'on peut attendre d'un remede, que d'empêcher la suite & les douleurs que le mal peut causer.

Remede pour la goute sciatique & la crampe.

CHAPITRE XI.

Premier retour de M. Brüe en France : son passage & son sejour aux Isles Esorres, ou Açorres.

LES embaras où se trouverent les Directeurs de la quatriéme Compagnie, à la tête de laquelle étoit M. de Montarsi, les obligerent de rappeller en Europe M. Brüe, afin de se servir de ses lumieres & de son experience pour remettre leur Commerce & leur credit chancelant. Il en reçût l'ordre ou la priere qui ne pouvoit être conçûe dans des termes plus honorables pour lui, & qui marquassent mieux la reconnoissance que la Compagnie avoit des services importans qu'il lui avoit rendus.

Il fit part du voiage qu'il alloit entreprendre, aux Rois & aux grands Seigneurs du païs, au Directeur General de la Compagnie Angloise de Gambie, & aux Directeurs particuliers & Officiers principaux de ses Comptoirs. Les Rois & les Reines lui envoierent des presens & des complimens; les Seigneurs Negres ne manquerent pas de lui venir

ſouhaiter un bon voiage auſſi bien que les Officiers qui purent quitter leurs poſtes pour venir s'acquitter de ce devoir. Il établit & fit reconnoître ſelon les ordres qu'il en avoit de la Compagnie, pour Commandant & Directeur General par *interim*, le Sieur Louis le Maître ; & comme il lui avoit reconnu de la capacité & de la probité ; il lui fit donner en titre par la Compagnie l'emploi qu'il ne lui laiſſoit que par *interim*.

Départ de M. Brüe pour France.

Il s'embarqua à la rade du Senegal le 20 Juillet 1702, dans une Flute de la Compagnie nommée la Marianne, commandée par le Capitaine Baſtret, armée de ſix canons, avec vingt-huit hommes d'équipage.

Tout le monde ſçait que ces ſortes de bâtimens ne ſont pas pour l'ordinaire bons voiliers, & qu'ils ne pincent pas le vent autant qu'il le faudroit pour pouvoir s'élever comme il eſt neceſſaire quand on part du Senegal pour revenir en France; de ſorte qu'on fut obligé de courir une très longue bordée à l'Oueſt, afin de pouvoir gagner les Eſorres, en renverſant le bord. Deux raiſons y engageoient néceſſairement. La premiere eſt qu'on s'apperçût que le

bâtiment avoit cinq voies d'eau que les pompes avoient peine à puiser, quoiqu'elles jouassent jour & nuit. La seconde, que les vents aiant été presque toujours ou contraires ou trop foibles, les vivres se trouverent si courts qu'on étoit prêt d'en manquer quand on mouilla à Fayal l'une des Esorres le neuviéme Septembre après une navigation fâcheuse de cinquante jours.

Ce fut là qu'il apprit la nouvelle de la guerre entre la France, l'Angleterre & la Hollande; & qu'il sçût que la Mer étoit tellement couverte de corsaires, qu'il lui seroit presque impossible d'éviter d'être pris, s'il hazardoit de passer dans un aussi foible & mauvais bâtiment que le sien. Il lui étoit cependant d'une consequence infinie que les originaux des papiers de sa direction ne fussent ni en Angleterre ni en Hollande; il prit donc le parti de faire accommoder la Flute & de la pourvoir de vivres & de l'envoier en France, & pour lui il demeura à Fayal, en attendant la flotte du Bresil qui a accoûtumé d'y venir mouiller, & se servir de cette commodité pour passer sûrement en Portugal, & de là en France.

Cette flotte cependant contre l'or-

dinaire fut retardée deux mois entiers au Bresil plus qu'elle n'a accoutumé d'y demeurer, de sorte que s'impatientant de demeurer si longtems en ce triste lieu, il passa à la Tercere, ou comme on dit communement à la Terciere qui est la Capitale de toutes ces Isles.

La flotte du Bresil parut au large devant cette Isle, quelque tems après que le Sieur Brüe y fut arrivé; mais le mauvais tems ne lui permit pas de s'en approcher ; elle passa outre, & M. Brüe fut contraint d'attendre une autre occasion pour passer en Portugal. Cette occasion ne se présenta que le vingtiéme Avril 1703, de sorte qu'il demeura plus de sept mois dans ces Isles où il auroit eu tout le tems de s'ennuier, s'il n'avoit pris le parti de visiter toutes ces Isles, afin d'en connoître le fort & le foible. Le Commerce qu'on y fait & celui qu'on y peut faire & generalement tout ce qu'un habile homme peut sçavoir d'un païs dont la connoissance peut être de quelque utilité à lui ou à sa patrie.

Il s'embarqua enfin à la Terciere dans un navire Portugais qui le porta à Lisbonne en vingt-huit jours de navigation. Il y arriva le dix-huit Mai 1703, & y demeura près de cinq mois, tant pour

les affaires prrticulieres de ſa Compagnie que pour traiter avec les Miniſtres du Roi de l'acquiſition du Fort de Biſſaux, comme nous l'avons dit dans un autre endroit. Il partit de Liſbonne avec M. le Preſident Rouillé Ambaſſadeur de France en cette Cour, le quatre Octobre de la même année, & arriva à Paris le cinq Novembre ſuivant.

La Compagnie Roiale du Senegal fut ſi ſatisfaite du compte qu'il lui rendit de ſa geſtion & des ſervices importans qu'il lui avoit rendus, que pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, elle réſolut par ſa Déliberation du 29 Decembre de la même année, de l'établir Directeur General de ſes affaires au Bureau de Paris; la Commiſſion lui en fut expediée le onze Janvier 1704. En voici la teneur.

La Compagnie Roiale du Senegal, Cap-verd, Gambie & Côtes d'Afrique, connoiſſant parfaitement la capacité, la probité, la bonne conduite & l'experience au fait du Commerce du Sieur André Brüe qui l'a ſervie ci-devant ſix années en qualité de ſon Gouverneur & Directeur General au Senegal; & voulant lui donner des marques de l'entiere ſatisfaction qu'elle a de ſes ſecours, l'a nommé & établi ſon Directeur Ge-

Commiſſion de Directeur General au Bureau de Paris pour M. Brüe.

neral en ſon Bureau de Paris, pour en ladite qualité gerer ſous nos ordres tant & ſi longtems qu'il nous plaira, les affaires du dedans & du dehors de notredite Compagnie. Voulant qu'en cette qualité il ſoit reconnu de tous nos Officiers, Commis & employez, & obéi en tout ce qui regardera nôtre ſervice : bien entendu que les ordres que ledit Sieur Brüe pouroit donner en nos noms au dehors, ſeront viſez des Directeurs & Adjoints de la Compagnie. Et afin que foi ſoit plus particulierement adjoutée à ces Préſentes ſignées de nous, nous avons à icelles fait appoſer le Sceau de nos armes, & contreſigner par notre Secretaire ordinaire. Fait à Paris en notre Bureau general, le onze Janvier 1704. *Signé*, MONTARSY, DE LA VOYE, DE CHEVREMONT, DU COUDRAY, TESTARD, NOBLET, DUCHANDE', VATBOY, BOULDOIRE', ROLAND. Et plus bas, Par la Compagnie Roiale du Senegal, *ſigné* THOMAS, & ſcellé.

Le ſejour que M. Brüe a fait aux Eſorres, & les Voiages que ſa curioſité l'a porté de faire dans toutes ces Iſles, lui en aiant donné une connoiſſance fort étendue, le public ſera bien aiſe que je lui en faſſe part.

Ces Isles sont situées entre le 38 & 40e degré de latitude Septentrionale, & entre le 348 & le 354e degré de longitude. Quelques Geographes en ont fait present à l'Amerique ; comme si ce nouveau monde avoit besoin de quelques mottes de terre, lui qui a des Isles d'une grandeur immense, & qui est trop éloigné de celles-ci pour y avoir la moindre prétention. Il est vrai que l'Afrique & l'Europe se sont opposées à cette donation, & ont eu raison, car elles ne sont éloignées que d'environ trois cent lieues des Côtes d'Espagne, & seulement de cent ou six-vingt de celles d'Afrique. Aussi les gens de bon sens les ont conservées à l'Afrique, & nous n'avons garde de prendre un autre parti. Situation des Açores.

On en compte neuf, la Tercere ou Terciere, S. Michel, Fayal, Ste Marie, S. George, la Gracieuse, le Pic, Flores & Corvo.

Les Flamans prétendent les avoir découvertes les premiers, & y avoir même eu quelques établissemens. C'est peut-être pour conserver ce droit veritable ou prétendu, qu'ils ne marquent ces Isles dans leurs cartes, que sous celui d'Isles Flamandes.

Les Portugais y ont un droit plus réel, c'est la possession où ils en sont depuis

1449, qu'elles furent découvertes par Gonzalve Velho pour le Roi de Portugal qui y a fait passer des Colonies qui ont peuplé tout le païs, & qui y font un Commerce assez considerable.

On les a appellées Açores, à cause de la quantité prodigieuse d'éperviers que l'on y trouva quand on s'y établit, & du grand nombre de ces oiseaux que l'on y voit encore aujourd'hui. Les François qui ont peine à s'accoutumer à la prononciation gutturale des Portugais, les appellent Ezores au lieu d'Açores, & quelquefois les Tercieres ou Tercieurs du nom de la Capitale.

On prétend que les oiseaux de proie qu'on y voit aujourd'hui, ne sont ni des éperviers veritables ni des tiercelets, mais d'une autre espece ausquels les Portugais ont donné le nom de Bithafrés qui devorent les poules & les poulets, & generalement toutes les volailles, & qui sont si hardis & si carnassiers, qu'il faut que les gens de la campagne ayent sans cesse le fusil à la main pour conserver leurs volailles. Aussi le Tresorier de la Ville d'Angra dans l'Isle Terciere paie un certain nombre de rais à ceux qui lui apportent des têtes de ces mauvais oiseaux.

Bithafrés oiseaux de proie.

Toutes ces Isles sont gouvernées par des Officiers qui n'ont que le titre de Capitaine Mor ou Major, il n'y a que la Terciere qui a un Gouverneur en titre.

Cette Isle est ronde ou peu s'en faut, on lui donne sept lieues de diamêtre, & par conséquent vingt-une à vingt-deux lieues de circonference. Elle est extrémement fertile & bien peuplée; sa Capitale se nomme Angra, c'est-à-dire Ance ou Port ouvert. Elle est le Siege d'un Evêque Suffragant de Lisbonne; elle a cinq Paroisses, Saint-Sauveur qui est la Sée, c'est ainsi que les Portugais appellent la Cathedrale, mot derivé du latin *Sedes*, qui veut dire le Siege de l'Evêque. Les autres Paroisses sont la Conception de Nôtre-Dame, Saint-Benoist, Sainte-Luce & Saint-Pierre. Il y a quatre Couvens de Religieux, les Augustins, les Cordeliers, les Recolets & les Jesuites; ceux-ci enseignent les Humanités, & les Augustins la Philosophie & la Théologie. Ces quatre Communautés d'hommes sont accompagnées de quatre Couvens de Filles, l'Esperance, Saint-Gonzales, la Conception, & les Capucines. Il y a un Tribunal de l'Inquisition, & la justice de l'Evêque dont la juridiction s'étend sur toutes les Isles.

Gouvernement d'Angra, Capitale de la Terciere.

Paroisses, & Monasteres.

Gouvernement militaire.

Outre le Gouverneur General de toutes ces Isles qui reside ordinairement à la Tercere, les Châteaux ou Forteresses de Saint-Jean Baptiste & de Saint-Sebastien ont leurs Gouverneurs particuliers, avec quatre cent hommes de garnison, & cent trente pieces de canon; ces deux Forteresses défendent parfaitement bien le Port ou la rade où les vaisseaux viennent mouiller. Il y a encore un vieux Château appellé le Fort de Saint-Christophle, dont on a ôté le canon, & qui sert seulement de magazin à poudre.

La Ville a un Commandant ou Capitaine Mor qui commande douze Compagnies de cent hommes chacune; & en cas de guerre ou d'attaque, il est à la tête de toutes les milices de la Ville, sous les ordres du Gouverneur General.

A l'égard du dedans de l'Isle, c'est le Capitaine Mor de Praya, autre endroit considerable de l'Isle, qui commande toutes les milices du païs. On prétend qu'il a autant de monde sous ses ordres que les trois Gouverneurs des Forts & de la Ville. C'est beaucoup, mais comme je l'ai déja remarqué, l'Isle est fort peuplée.

Gouvernement politique.

Le Gouvernement Politique est entre les

les mains d'un Dezembargador qui a un nombre d'aſſeſſeurs ou d'Oyres avec lui; il juge ſouverainement toutes les affaires de la Ville & de l'Iſle, tant au civil qu'au criminel, & les Appels des Sentences que les Lieutenans rendent dans les autres Iſles. Il y a pourtant des cas dans leſquels on peut appeller au Conſeil Roial à Lisbonne.

Il y a un Juge pour les affaires de la Marine, qu'on appelle auſſi Dezembargador, un Proveldor des Douannes, un Adminiſtrateur du Convoi Roial, un Proveldor des Armées Navales & Navires des Indes, un Commiſſaire de la Compagnie roiale de Portugal, & un particulier pour la Ville de Mazagan en Afrique.

On compte plus de quarante familles nobles dans la Ville & environ autant qui ſont répandues dans les autres Iſles. On dit que ce ſont les Rois Dom Antoine, Philippe ſecond Roi d'Eſpagne & de Portugal, & Dom Jean IV. qui ont donné la Nobleſſe à pluſieurs Familles bourgeoiſes, riches & puiſſantes dans ces païs; ſoit pour les attacher davantage à leur ſervice, ſoit pour les recompenſer. Il s'en faut bien que ces familles aient conſervé juſqu'à preſent les biens qui les

Familles nobles.

rendoient autrefois si considerables ; la Noblesse leur a fait negliger le commerce & la culture de leurs terres, elles ont regardé cela fort au dessous de l'état où leurs Princes les avoit élevées, & on en voit beaucoup qui ont bien plus de Noblesse & de fierté que de bien, & qui estiment infiniment plus la qualité de Fidalgue que tous les biens du monde. Pour la conserver entiere & toute pure, ils ne se mesalient jamais, quelque avantage qu'on leur puisse offrir pour rétablir leurs affaires & l'éclat de leurs maisons, en mêlant un peu de sang roturier avec le leur. Ces Fidalgues devroient venir en France ; ils y apprendroient un usage bien different, & seroient bientôt convaincus que les biens répandent un si beau vernis sur la roture, qu'elle ne fait pas la moindre petite tache à l'éclat de la Noblesse la plus illustre quand le malheur la fait tomber dans l'indigence. Quoiqu'il en soit, quand ces Fidalgues n'ont pas le moien de marier leurs enfans selon leur naissance, ils les font Religieux ou Religieuses, & quelque aversion que ces enfans aient pour cet état, le point d'honneur le leur fait embrasser par provision, en attendant que la grace de la vocation vienne

à leur ſecours. Cette raiſon ſuffit pour empêcher le Lecteur de s'étonner qu'il y ait tant de Couvens de Religieux & de Religieuſes dans un païs auſſi reſerré que ces Iſles.

Le Roi de Portugal comme grand Maître de l'Ordre de Chriſt, reçoit les decimes, & en conſequence il eſt obligé de paier le Clergé. Ce Prince a des magazins à Angra, où l'on a ſoin d'avoir des ancres, des cables, des voiles & d'autres agrès pour les vaiſſeaux de guerres ; il entretient auſſi un Pilote pour conduire & faire mouiller en ſeureté les navires qui arrivent, & il a fait conduire deux fontaines d'eau-douce juſqu'au bord de la Mer, afin que les vaiſſeaux puiſſent en faire avec toute la commodité & la diligence poſſible.

Emploi des decimes, & par qui elles ſont touchées.

Il y a très peu de Marchands conſiderables dans la Ville d'Angra, & beaucoup moins encore dans les autres endroits de l'Iſle, parce que le Commerce y eſt peu conſiderable. Il ne laiſſe pas d'y avoir des Conſuls pour les Nations Françoiſe, Angloiſe & Hollandoiſe.

Bourg de Praya.

La Praya eſt un Bourg aſſez conſiderable à quatre lieues d'Angra. Il y a une Egliſe Paroiſſiale où l'on croit conſerver la palme que l'on prétend que ſaint Jean

l'Evangeliſte portoit à l'enterrement de la ſainte Vierge. Il faut bien ſe garder de témoigner le moindre doute de l'hiſtoire qu'on ne manque pas de faire à ceux qui vont voir cette vénerable antiquité ; car on le leur prouveroit d'une maniere qui les mettroit hors d'état de douter jamais de rien. Il y a dans ce même Bourg un Couvent de Cordeliers & un d'Auguſtins, avec deux Couvens de Religieuſes, l'un ſous le titre de Jeſus & l'autre ſous celui de Nôtre Dame de Luz ou de la lumiere.

Ce Village fut entierement ruiné le 24 Mai 1614, par deux tremblemens de terre qui arriverent au mois d'Octobre & de Septembre : On l'a rétabli depuis ce tems-là, & il y a bien des années qu'on n'y a ſenti aucune agitation.

Saint-Sebaſtien eſt un autre Village qui outre l'Egliſe Paroiſſiale a un Couvent de Cordeliers & de Religieuſes.

Villages de la Tercere.

Les autres Villages moins conſiderables ſont Ribeyrinha, Porto-Judo, Fonte-Baſtardo Santa-Catharina, Bordo-Praya, Fontarinhas, Agoalva, Lagens, Quatro-Rios, Villa-Nova, Bicontos, Alteres, Saint-Georges, Sainte-Barbe, Saint-Barthelemi & Saint-Mathieu. On fait compte qu'il y a dans

toute l'Isle environ vingt mille personnes de communion.

Il n'y a que deux endroits où l'on puisse mouiller, sçavoir devant Angra & devant Praya. On ne peut pas donner le nom de Ports à ces deux mouillages, ce ne sont que des rades assez exposées & où les Navires trouvent peu de seureté depuis le mois d'Octobre jusqu'en Fevrier; on y a vû même périr des vaisseaux au mois de Juillet, mais c'est un cas extraordinaire. La Ville est bien bâtie, les rues droites, les maisons n'ont des meubles que dans les lieux où les Etrangers peuvent pénétrer, le reste est assez nud, la chaleur du climat est un pretexte specieux pour couvrir la pauvreté des habitans qui ne leur permet pas de faire des dépenses considerables en meubles. Les Eglises sont bien bâties & très bien ornées; on n'y voit gueres que des femmes du commun, encore sont-elles voilées de maniere qu'elles n'ont de tout le visage qu'un œil découvert. On ne peut pas moins, car il faut cela nécessairement pour qu'elles puissent se conduire; mais cet œil sçait plus d'un métier, & il s'exprime par ses mouvemens d'une maniere aussi intelligible que la langue la mieux affilée.

Rades d'Angra & de Praya.

Maisons & Eglises.

Ceux qui ſont accoutumez à ce langage y répondent de la même maniere, & on diſpute le terrein, ou on convient de ſes faits ſans avoir beſoin de bouche ni d'oreilles. Les femmes de condition ont des Chapelles domeſtiques où elles font leurs dévotions; & ſi dans de certains jours ſolemnels, elles vont à l'Egliſe, c'eſt de très grand matin. A l'égard des viſites, elles n'en font que le ſoir; c'eſt ſouvent un prétexte pour aller en avanture: comme elles ſont toutes habillées de la même maniere & également coëffées, il eſt preſque impoſſible de les reconnoître. Elles n'ont qu'à contrefaire leur voix pour en impoſer même à leurs maris. C'eſt par cet endroit que celles qui ſont jalouſes, découvrent les intrigues les plus cachées de leurs époux. Et quand elles ne le peuvent pas faire, leurs amies ſe chargent de ce ſoin; elles ſe rendent volontiers ce ſervice les unes aux autres, & il faut qu'un homme ſoit bien adroit quand il peut cacher ſes amourettes à une femme.

Femmes d'Angla.

Elles ſont pour la plûpart d'une petite taille, leurs ſouliers qui n'ont pas de talon ne contribuent pas à les faire paroître grandes. Elles ſont délicates, fort menues, un peu baſanées, elles ont la

bouche petite, le nez bien fait, les yeux grands & pleins de feu, l'esprit vif, enjoué & fort porté à la galanterie.

Les hommes sont assez bien faits, ils ont de l'esprit, ils se piquent de religion & de galanterie tout à la fois. Le point d'honneur est chez eux un endroit bien délicat ; ils sont jaloux & vindicatifs à l'excès ; ils sont sobres par habitude & souvent par necessité, ils aiment à paroître, sont braves à leur maniere, grands coureurs de nuit & chercheurs de bonne fortune. Ils ne sortent le jour que rarement, & jamais sans quelque affaire pressante. Ils reçoivent leurs visites dans une sale basse, qu'ils tâchent de tenir toujours dans la fraicheur, là ils causent, fument & boivent de l'eau : il est rare qu'ils aillent manger hors de chez eux, & encore plus rare qu'ils en donnent à personne ; & quand cela arrive dans des cas extraordinaires, les femmes ne sont point du repas, on sert les plats l'un après l'autre, & souvent chaque convié a sa portion separée comme chez les Moines. Ceux qui les ont frequentez disent qu'ils paroissent aimer les Etrangers plus que ceux de leur Nation. Est-ce inclination ou interêt? C'est ce que mes Memoires ne m'ont pas assez

Maniere de vivre des Portugais de la Terciere.

développé. Ils ſont entre eux dans des défiances perpetuelles, ils craignent toujours le poiſon ou le poignard, parce que les haines & la vengeance ſe perpetuant de race en race, & devenant ainſi hereditaires aux familles, il eſt rare qu'ils n'ayent rien à ſe paier les uns aux autres; & quoique les circonſtances des tems & des lieux les empêchent ſouvent pendant des tems très conſiderables de faire éclater leurs reſſentimens, on peut être aſſuré, & l'experience journaliere ne le prouve que trop, qu'ils ne manquent jamais de le faire dès qu'ils en trouvent l'occaſion.

Il y a deux Iſlets devant la rade d'Angra qui la couvriroient aſſez bien & en feroient un Port s'ils étoient plus grands. On les appelle les Iſlets de Saint-Antoine, & on a donné le nom des trois freres aux écueils qui couvrent ces Iſlets du côté du large.

Produit de la Tercere en bled, mil, vin &c.

L'Iſle Tercere produit ordinairement douze à treize mille muids de bled chaque année, trois mille muids de mil ou bled de Turquie, & environ cinq cent muids d'orge. Elle ne produit que très peu de vin, encore n'eſt-il pas bon pour la plus grande partie qu'à faire de l'eau-de-vie; mais elle eſt abondante en bœufs, vaches, moutons, cochons, cabrits, vo-

lailles de toute espece, gibier, poissons de Mer, toutes sortes de fruits, & peu d'herbages, parce qu'on ne se donne pas la peine de les cultiver.

Depuis le mois de Mai jusqu'en Octobre, il y a toujours des navires qui viennent charger du bled; & il part quelques vaisseaux de l'Isle qui font le voiage du Bresil avec des vins, de l'eau-de-vie, des toilles, des farines, & quelques autres marchandises, & qui en rapportent du sucre blanc, du sirop de cannes ou melasse, de l'huile de baleine, du ris & du bois de jacaranda.

Ce bois croît en quantité dans le Bresil, il s'en trouve de deux especes, de blanc & de noir; tous les deux sont durs, pesans, marbrés, & se polissent de maniere qu'ils semblent qu'ils soient vernissés. Le blanc ressemble assez au prunier de l'Europe, il n'a point d'odeur, ses feuilles sont petites, pointues, d'un verd lustré par dessus & plus blanches par dessous, elles viennent toujours opposées les unes aux autres le long des rameaux. Les fleurs qu'il produit paroissent d'abord comme des boutons de la grosseur d'un pois de couleur grise, disposez en grappes, qui en s'ouvrant se divisent en cinq feuilles, qui composent un calice

oblong dont l'ouverture eſt tournée vers la terre. Outre cette fleur qui ne produit point de fruit, il en ſort une autre des aiſſelles des feuilles qui n'eſt compoſée que d'une ſeule feuille en maniere de cloche qui s'épanouit & s'ouvre de côté, & horiſontalement, elle eſt toute jaune & d'une odeur très agréable; elle pouſſe de ſon centre quantité d'étamines blanches à ſommets jaunes dorez, avec un piſtille de la même couleur qui ſe change en un fruit aſſez plat, long de cinq à ſix pouces, & d'environ trois pouces de largeur : il eſt mal fait, plein de boſſes & d'inegalités, couvert d'une peau dure blanchâtre avec quelques marques vertes. Il eſt rempli d'une ſubſtance de couleur verte pâle, les Bréſiliens le mangent & s'en ſervent auſſi pour blanchir leurs toilles, comme nous nous ſervons du ſavon.

Fruit de Jacaranda.

Vertu du Jacaranda.

Le Jacaranda noir eſt tout le même que le blanc, excepté qu'il eſt noir & fort odorant. Ce bois eſt ſudorifique & deſſicatif; on l'emploie aux mêmes uſages que le gayac, & par conſéquent il doit être d'un bon débit chez des gens qui ont tous ou preſque tous beſoin du ſecours des ptiſannes que l'on fait de ce bois. On prétend que le fruit eſt pectoral

On peut aſſurer que le bled eſt le principal commerce de la Tercere, & comme ce commerce n'eſt pas fort conſiderable, il s'enſuit que les habitans ne ſont pas fort riches, quoiqu'ils affectent de le paroître en dehors, pendant qu'ils vivent chez eux avec une économie & une ſobrieté, qui marque plus ouvertement qu'ils ne voudroient, leur indigence.

On pouroit cependant debiter tous les ans à la Tercere pour dix mille francs de ſerges de Saint-Maixant, & encore autant en un aſſortiment d'étoffes de ſoie, de damas, de taffetas, de rubans, de papier, de chapeaux, de fer de biſcaye, de bray ſec, & de cercles de tonneaux.

Negoce qu'on peut faire à la Tercere.

L'Iſle de Fayal n'a qu'une Ville qui porte le même nom, les Jeſuites en ſont les Seigneurs temporels. Il n'y a dans l'Iſle que trois Paroiſſes & quatre Couvens; ſçavoir les Cordeliers & les grands Carmes, les Religieuſes de Saint-François & de la Gloire. Les Paroiſſes ſont celles de Fayal, de la Crux & de la Trinité. On compte environ cinq mille perſonnes de Communion dans toute l'Iſle.

Elle eſt gouvernée par un Capitan Mor. Le Fort a un Gouverneur particulier avec une garniſon mediocre & trente pieces de canon. Il y a outre cela

L'Iſle de Fayal.

cinq bateries en differens endroits. Le Capitan Mor n'a point d'appointement du Roi de Portugal son Maître, ni des Seigneurs temporels de l'Isle; mais il a des droits qui ne laissent pas de lui faire un revenu fixe de dix mille livres chaque année. Le Roi de Portugal n'y entretient qu'une Compagnie de cent hommes, la Bourgeoisie supplée pour monter la garde.

L'Isle de Fayal ne produit point de vin. Celui que l'on transporte aux autres parties du monde sous le nom de vin de Fayal n'en vient point, il sort de l'Isle du Pic qui n'est qu'à quatre lieues de Fayal, où tous les habitans de Fayal ont des maisons de campagne, & des vignes. Cette Isle qu'il ne faut pas confondre avec le Pic de Teneriffé l'une des Canaries, n'a aucun endroit considerable : son terrein est sec & pierreux & fort propre pour produire de bons vins. On y en fait de deux especes, le vin passado que nous appellons malvoisie, qui se vend sur les lieux depuis douze jusqu'à quatorze mille rais la pipe. La pipe contient deux bariques mesure de Bordeaux, c'est-à-dire mille à onze cent livres pesant. Rais est une monnoye imaginaire qui est très peu de chose; mais

Isle du Pic.

Vin du Pic sec & passado autrement malvoisie.

qui sert à contenter le faste & l'orgueil des gens du païs. La piastre espagnolle vaut sept cent cinquante rais. L'écu de soixante sols de France en vaut six cent soixante & quinze, & la livre tournois par conséquent deux cent vingt-cinq.

Rai, monnoye imaginaire du Portugal.

Le vin commun du Pic que l'on appelle vin sec, ne vaut que six à sept mille rais la pipe. La vandange se fait au commencement de Septembre, & les vins ne sont en état d'être embarquez qu'à la fin du même mois.

Cette Isle à qui on donne dix à douze lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, sur une largeur bien moindre & fort inégale, produit dans les bonnes années depuis vingt-cinq jusqu'à trente mille pieces de vin, & dans les années mediocres depuis quinze jusqu'à vingt mille pipes. C'est uniquement sur le vin du Pic que le Roi de Portugal leve la dixme des deux Isles; car le peu de bled qui croît dans Fayal suffit à peine pour nourrir les habitans. La dixme du vin est affermée trente-six mille crusades de quatre cent rais la piece, ce qui revient à soixante & douze mille livres de notre monnoye.

Dixme du vin de Fayal.

Les marchandises de France que l'on

peut porter à Fayal, ſont à peu près les mêmes que celles qu'on peut porter à la Terciere ; on les peut vendre avec un profit proportionné à la recolte bonne ou mauvaiſe du vin en piaſtres à raiſon de de 750 rais la piece, ou en troc de malvoiſie ou vin ſec au prix courant. Les droits du Prince ou des Seigneurs ſe payent en marchandiſes, en eſpeces à raiſon de dix pour cent d'entrée, & autant de ſortie. La commiſſion ordinaire eſt de trois pour cent d'entrée & autant pour les retours. Le droit de Conſulat de France ne ſe paye qu'à demi pour cent ſur tout ce qui ſe décharge & qui ſe charge. Celui des Anglois & des Hollandois eſt fixé à dix-huit mille rais ou quatre-vingt-livres monnoie de France, pour tout droit d'entrée & de ſortie pour chaque navire. On voit par ce calcul que le rais ou la rais, car je ne ſçais pas trop bien de quel genre le mettre, eſt à peu près nôtre denier, & qu'il eſt plus agréable à ces peuples d'entendre dire ſept cent-vingt rais qu'un écu.

Marchandiſes de France, & de droits d'entrée & de ſortie.

Differens droits ſur les marchandiſes.

On ne ſe chauffe jamais au Fayal ni aux autres Iſles Eſorres, il y fait toujours aſſez de chaleur pour n'avoir pas beſoin de feu, les nuits y ſont fraiches, & c'eſt ce qui rend la chaleur du jour

plus ſuportable. On ne voit point de cheminées dans les maiſons, & pas même dans les cuiſines, on ſe contente de faire des trous dans les murs, ou des lucarnes dans les toits pour donner paſſage à la fumée.

On reſſentoit autrefois dans cette Iſle de terribles tremblemens de terre, cela a duré juſqu'en l'année 1672, qu'il ſe fit une ouverture conſiderable à l'Oueſt d'une haute montagne qui eſt environ au centre de l'Iſle ; par laquelle il ſortit une matiere embrazée comme du ſouffre fondu, qui brûla plus de deux cent arpens de la terre la mieux cultivée du païs, & depuis ce tems-là on n'a pas reſſenti la moindre ſecouſſe.

Iſle Saint-George.

L'Iſle de S. George eſt entre celle de Fayal & la Gracieuſe, elle raporte beaucoup de vin & des beſtiaux en quantité.

Iſle Saint-Michel.

Celle de Saint-Michel eſt la plus à l'Eſt de toutes les Eſorres ; on lui donne trente deux lieues de circonference, elle n'eſt qu'à vingt-huit lieues de la Terciere à l'Eſt-Nord'Eſt. La Ville ou pour parler plus juſte le Bourg le plus conſiderable de l'Iſle, eſt Punta Delgada ; c'eſt la réſidence du Capitan Mor, du Juge principal &c. Il y a un petit Fort avec du canon, mais ſans garniſon roiale.

Ce ſont les habitans qui montent la garde. Après Punta Delgada, les lieux que l'on connoît davantage ſont Villa-Franca & San-Antonio. Il y a pluſieurs Paroiſſes répandues dans l'Iſle; on y compte ſept à huit mille perſonnes de Communion. Le plus grand Commerce du païs eſt en bled, il y vient en perfection & en très grande quantité. Il y croît auſſi beaucoup de mil ou bled de Turquie, du lin dont on fait des toilles qui ſe conſomment dans le païs, & du vin plus qu'il n'en faut pour les habitans.

La Gracieuſe eſt à 15 à 20 lieues au Nord de la Tercere, elle n'a pas plus de dix à douze lieues de circonference, mais ſon terrein eſt bon & gras, elle eſt bien arroſée, bien peuplée & parfaitement bien cultivée: elle eſt toute riante, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de Gracieuſe. L'air y eſt plus frais & plus ſain que dans toutes les autres Iſles. On en tire du bled, de l'orge, du mil, du vin, du lin & des fruits en quantité.

Iſle Gracieuſe.

Les Iſles de Flores & de Corvo ſont les plus à l'Oueſt de toutes les Eſorres, elles ſont peu habitées, elles produiſent pourtant ce qu'il faut de bled, de vin & de beſtiaux pour la ſubſiſtance de leurs habitans; mais ils n'en ont pas aſſez

pour en envoier de hors. Leur commerce est en bois à brûler & en bois de charpente, & surtout en cedres qui y viennent d'une grosseur & d'une grandeur prodigieuse,

Etat des marchandises que les Isles Essores produisent.

Noms des Isles	Muids de bled	Muids d'orge.
La Terciere.	10000.	500.
La Gracieuse.	2000.	1000
Le Fayal.	2000.	....
Le Pic.	1000.	....
Saint Georges	1510.	....
Saint-Michel.	20000.	500.
Sainte-Marie.	2000.	100.
Corvo.	200.	....
Flore.	1500.	....
Total.	40300.	2600.

Noms des Isles	Pipes de vin.	Quintaux de lin.
La Terciere.	1000.	250.
La Gracieuse.	2000.	100.
Le Fayal.	....	....
Le Pic.	20000.	....
Saint Georges	10000.	....
Saint-Michel.	1000.	1000.
Sainte-Marie.	100.	200.
Corvo.	....	....
Flore.	....	....
Total.	34100.	1550.

Les vents contraires & dangeureux aux Ports ou rades du Fayal ſont leNord'Eſt, l'Eſt, le Sud-Eſt, & Sud-Sud-Oueſt; les plus dangereux ſont l'Eſt & le Sud-Eſt.

A la Terciere le Nor-dEſt, l'Eſt, & le Sud-Eſt qui eſt le plus dangereux.

A Saint-Michel, l'Eſt, le Sud-Eſt, le Sud, le Sud-Oueſt; le plus dangereux eſt le Sud.

Des poids & meſures des Eſores.

Le quintal Portugais eſt de 128 liv. qui font 112 l. poids de marc ou de Paris.

Le quintal Portugais ſe diviſe en quatre arrobes de 32 l. chacune, ou 28 l. poids de Paris.

Les 108 varres & demi de Portugal font cent aunes de Paris. La varre eſt de 3 pieds, 4 pouces, 3 lignes: l'aune de Paris eſt de trois pieds ſept pouces huit lignes.

Le muid de bled par toutes les Iſles Açores contient ſoixante alquiers, chaque alquier peſe vingt livres, ainſi le muid peſe douze cent livres.

La Pipe de vin contient deux cent canades; chaque canade eſt de deux pintes de Paris, ainſi la Pipe contient 400 pintes de Paris.

Voila un abregé des remarques que

M. Brüe fit aux Açores, pendant le sejour qu'il y a fait: nous pourrons donner dans un autre endroit celles qu'il a faites pendant qu'il a demeuré en Portugal, & nous nous flatons par avance que le public les verra avec plaisir, & qu'il nous en sera obligé.

CHAPITRE XII.

Etablissement de la Compagnie à Bintan.

NOus avons vû dans les Chapitres precedens les démarches que fit M. Brüe dans son Voiage à Gambie, pour faire un établissement solide à Bintan. Il ne put pas y réussir alors, le Roi ou Empereur de Foigny à qui Bintan appartient, & ses grands se souvenoient encore de l'affront que M. de Gennes leur avoit fait en venant brûler & piller deux bâtimens Anglois qui étoient sous leur protection, & cela sans avoir observé la moindre bienséance à l'égard d'un Prince & d'une Nation qui a toujours favorisé les François. La plaie étoit encore trop fraiche alors, elle saignoit encore pour ainsi dire; tout ce que M.

Brüe put faire, ce fut de convaincre les Grands avec qui il eut quelques conferences, que la Compagnie Françoise n'avoit eu aucune part dans cette affaire, & qu'elle chercheroit avec soin toutes les occasions de témoigner à l'Empereur & à ses peuples l'estime qu'elle faisoit de leur amitié, & le chagrin qu'elle avoit de ce que quelques particuliers qui ne dépendoient point d'elle, avoient fait contre le respect qui étoit dû à l'azile, que l'Empereur avoit donné aux Anglois. Il eut soin d'appuier ses raisons par des présens, & ne doutoit point malgré les apparences contraires, de faire entendre raison à ce Prince; & d'obtenir de lui un endroit pour bâtir un Comptoir avec la permission de trafiquer librement & sous sa protection dans ses Etats.

Mais aiant été obligé de repasser en France au mois de Juillet 1702, les Directeurs generaux qui lui succederent négligerent cette affaire toute importante qu'elle étoit, aux interêts de la Compagnie, ou ne la purent faire réussir, de sorte qu'au bout de douze ans il ne la trouva pas plus avancée que quand il avoit quitté le Senegal.

Aiant donc été obligé de reprendre la direction & le Commandement ge-

neral de la Conceſſion pour la Compagnie de Rouen qui fut établie en 1709, il arriva au Senegal le dix Avril 1714, où après s'être fait rendre compte de l'état des affaires, il apprit qu'on n'avoit point fait l'établiſſement de Bintan, quelques ſoins qu'il eut pris de le recommander au Sieur le Maître qui lui avoit ſuccedé, & quelques inſtances qu'il en eut faites par lettres en qualité de Directeur general de la Compagnie au Bureau general de Paris.

Il ne manqua pas dès qu'il fut arrivé, de donner avis de ſon retour aux Rois & Princes Negres, chez leſquels la Compagnie a un commerce établi. Il envoia ordre au Sieur Pelletier de ſçavoir en quelle diſpoſition étoit le Roi & les Grands de Foigni ; & quand il jugea que l'affaire pouroit avoir un heureux ſuccès. Il envoia un de ſes Officiers à Bintan avec une lettre & des préſens pour l'Empereur de Foigni. Quoique ces Princes ne ſçachent pas lire, ils ſe font un plaiſir & même un hõneur de recevoir des lettres des Etrangers de diſtinction : ils les gardent avec ſoin, & les montrent à ceux qui les viennent voir, comme une preuve des Alliances qu'ils ont avec les Nations

d'Europe. Le Prince reçût très bien l'envoié de M. Brüe; témoigna qu'il vouloit lui donner la main, c'est-à-dire faire alliance & contracter amitié avec lui, & quand les Seigneurs du païs que le Sieur Brüe avoit engagé dans les interêts de la Compagnie, & à qui il avoit envoié des presens par son Officier, lui parlerent en faveur des François; ils le trouverent tout-à-fait disposé à oublier le chagrin que l'affaire de M. de Gennes lui avoit donné, & à recevoir les François dans ses Etats; de sorte que l'Officier de M. Brüe n'eut pas de peine à conclure un Traité avec le Roi & les Seigneurs, par lequel les François furent declarez amis & confederez de la Nation, & ceux qui voudroient se venir établir dans le païs, enfans de la terre, c'est-à-dire naturalisez & aux droits des naturels du païs. Le Prince & les grands prirent sous leur protection & sauvegarde la Nation Françoise, leurs Comptoirs, biens & marchandises. On leur donna un emplacement grand & commode à Bintan pour y bâtir comme ils jugeroient à propos, avec permission de s'établir dans tous les autres lieux du Roiaume, & d'y faire tel commerce qu'ils vou-

Traité pour l'établissement de la Compagnie Françoise à Bintan.

droient. Cela fut arrêté & inseré avec les solemnités accoutumées par l'Empereur Fara Antoine & par ses grands, & l'établissement fut fait au commencement de Janvier de l'année 1718.

On sera peutêtre surpris que le Roi ou Empereur de Foigny porte le nom de Fara-Antoine, lui qui est Idolâtre aussi bien que tout son peuple.

Le nom de Fara signifie Roi ou Empereur dans beaucoup de païs de cette partie d'Afrique, il est commun même à bien des Nations dont les langues sont bien differentes. A l'égard de celui d'Antoine ou Antonio, il faut que ce soit les Portugais qui l'aient donné à quelqu'un des predecesseurs du Prince qui regne aujourd'hui, & dont les successeurs se sont depuis fait honneur, comme les successeurs d'Auguste se sont parez du nom de ce grand Prince.

Origine du nom de l'Empereur de Forgny.

Cet Empire est électif. Le Prince n'y a pas un pouvoir arbitraire & absolu, l'autorité des Grands sans lesquels il ne peut rien faire de consequence, le tient dans les bornes de la justice & de l'équité; & comme ils n'élisent pour l'ordinaire que des gens dont ils ont connu la sagesse & la probité, & qu'ils veillent sans cesse sur leurs actions, il

L'Empire de Foigny est électif.

est inouï que ces Princes se soient jamais écartés de leur devoir. Le Prince Fara-Antoine étoit d'un très bon caractere, il étoit sage, tenoit sa parole & rendoit exactement la justice sans acception de personne.

Outre l'interêt du Commerce de la Compagnie, M. Brüe en avoit plusieurs qui l'engageoient à établir un Comptoir à Bintan.

Le premier étoit la seureté des personnes emploiées pour la Compagnie & leurs effets. On la trouvoit toute entiere à Bintan, au lieu qu'il n'y en avoit aucune à Alberda sur la Riviere de Gambie dans le Roiaume de Barre.

Nous avons parlé dans les Chapitres précédens de l'avarice insatiable d'Amirante Roi de Barre, & nous avons fait voir qu'on ne peut guere la pousser plus loin que ce Prince le fait sur ses Sujets & sur les Portugais établis sur ses terres. La facilité qu'il trouvoit depuis longtems à piller ces derniers, lui fit croire qu'il pouroit en user de la même maniere avec les autres Nations. Il commença par le Sieur Bogbi Anglois, c'étoit un riche commerçant qui avoit une maison & un magazin rempli d'une quantité de marchandises de traite pour des sommes

Tirannie du Roi de Barre.

ſommes très conſiderables. Amirante envoya forcer ſa maiſon pendant la nuit, & comme l'Anglois ſe mit en défenſe avec ſes gens, le Prince y envoia tant de monde que Bogbi fut obligé de ſe rendre, mais il le fit étrangler ſur le champ, & fit enlever ce qui étoit dans la maiſon & dans le magazin. Il auroit été facile aux Anglois de venger cette perfidie, s'ils avoient eu des vaiſſeaux dans la Riviere comme ils en ont ordinairement, & qu'ils euſſent pû faire un corps de trois ou quatre cent hommes pour aller attaquer ce perfide. M. de Gennes étoit prêt de deſcendre ſur les terres de ce Prince avec la moitié moins de monde, & il eſt certain que s'il n'eût pas fait de bonne grace ce qu'on lui demandoit, les meſures étoient ſi bien priſes qu'ils auroient enlevé le Roi & toute ſa Cour noire, & ſe ſeroient bien dédommagez des frais de leur armement. Il faut croire que les Anglois ne ſe trouverent pas en état de ſe venger, car ils ne ſont pas d'une humeur ſouffrante. Quoi qu'il en ſoit, ce maſſacre & ce pillage qui demeurerent impunis, firent croire à Amirante qu'il pouvoit tout entreprendre. Il fit piller les magazins des Sieurs Godiveau & du Buiſſon Mar-

chands François établis à Albreda, & peutêtre leur auroit-il fait le même traitement qu'à Bogbi, s'ils ne se fussent sauvez dans le Comptoir de la Compagnie.

Ces violences & les menaces qu'on fit au Sieur Pelletier de piller les effets de la Compagnie, s'il ne faisoit au Roi des presens & des prêts considerables dont il auroit été responsable, parce qu'il lui étoit expressement défendu de le faire; obligerent ce Commis principal de se retirer à Gereges avec tous les effets dont il étoit chargé, & d'abandonner le Comptoir d'Albreda le 31 Aoust 1717.

Les François abandonnent le Comptoir d'Albreda.

Il n'auroit pas été réduit à cette extremité, si la Compagnie avoit eu un Fort à Albreda. Il est vrai que cela lui auroit causé quelques frais, & c'est assurement la seule crainte de la dépense que demande une Forteresse qui l'en a empêché, & elle a mieux aimé risquer ses effets & les personnes emploiées à son service, que de s'exposer à une dépense mediocre, & qui la mettroit en état de ne rien craindre de la mauvaise volonté de ce mauvais Roi, & de celle des Anglois toujours ses ennemis secrets ou declarez.

Je sçai que le Roi de Barre n'y auroit

pas consenti volontiers ; mais après tant de pillages qu'il a fait sur les François & sur les autres Nations Européennes qui sont établies sur ses terres, n'auroit-on pas dû l'enlever & le garder jusqu'à ce qu'il eût fait une restitution entiere de tous ces brigandages, & qu'il eût contribué à fortifier notre Comptoir d'une maniere à le retenir dans les bornes de l'équité & de l'observation exacte des Traitez qu'on a fait avec lui ? Un Fort bien situé & bien bâti avec trente canons, & autant de Blancs, Commis, ouvriers, matelots ou soldats, suffit pour tenir en bride tous ces Negres & pour procurer une seureté entiere aux Negocians François & à tous ceux à qui la Compagnie jugeroit à propos d'accorder sa protection.

Mesures que la Compagnie devroit prendre pour assurer son Commerce à Albreda.

Dès que M. Brüe eut avis de la retraite du Sieur Pelletier, il fit partir un vaisseau de la Compagnie appellé le Maréchal d'Etrées, & y fit embarquer le Sieur de Sains qui avoit été Gouverneur de Gorée, afin d'avoir une explication avec ce Roi Negre sur ce qui s'étoit passé. Cet Officier arriva à Albreda le seize Decembre de la même année 1717, il eut audience du Roi qui nia positivement d'avoir fait aucune

menace ni insulte aux emploiez de la Compagnie, qu'il vouloit toujours bien vivre avec eux, & qu'ils pouvoient continuer leur commerce à l'ordinaire.

Malgré ces belles paroles, M. Brüe connoissoit trop bien le mauvais caractere de ce Prince pour s'y fier entierement; il ne voulut pas aussi abandonner absolument le commerce d'Albreda, de crainte que les Anglois n'en profitassent : Il resolut donc de conserver en pied le Comptoir d'Albreda, sans y mettre pourtant de Commis ni de marchandises de prix, mais seulement de communes, & dont la perte ne pût être d'un prejudice considerable avec un Negre fidele & intelligent pour gardien, afin de voir comment le Roi de Barre se comporteroit, & s'il ne lui prendroit point envie de piller ce qu'on laissoit à la garde d'un seul Negre; & cependant d'établir un Comptoir à Bintan, comme nous venons de dire qu'il avoit fait au mois de Janvier de l'année suivante 1718.

Seconde raison de l'établissement de Bintan.

La seconde raison qui porta M. Brüe à faire un établissement à Bintan, fut la commodité que les Guinoas ou Marchands Mandingues du haut de la Riviere de Gambie trouveroient à venir

traiter à Bintan. Ils trouvent en effet un chemin plus facile pour venir à Bintan qu'à Gilfray & à Albreda, ils ont moins de Rivieres à paſſer, moins de coûtumes à payer ; ils trouvent des vivres plus aiſément & à moindres frais pour les eſclaves qu'ils conduiſent: il n'y a aucun Village au Sud de cette Riviere où il n'y ait des gens de leur païs & de leur religion établis, & chez leſquels ils ont des entrepôts ſûrs pour laiſſer leurs malades, & pour avoir les commodités néceſſaires pour leurs Voiages & leur commerce. Ils ont fait alliance avec tous les peuples de ces quartiers-là ; & dès qu'ils ſeront aſſurez de trouver des aſſortimens de bonnes marchandiſes à Bintan, il eſt aſſuré qu'ils prendront cette route préferablement à toute autre, & qu'ils y feront fleurir nôtre commerce en captifs, en ivoire & en or, dont ils apportent ſouvent des parties très conſiderables.

La troiſiéme raiſon eſt que Bintan n'étant qu'à trois lieues par terre de Gereges, où la Compagnie a un établiſſement, on pouroit ſe paſſer de celui de Gereges, ou n'y tenir qu'un Commis avec quelques laptots pour faire le commerce de la cire que l'on tire de

Troiſiéme raiſon.

James & des autres lieux des environs de la Riviere de Saint-Domingue ou de Cachaux. Et on pourroit même abandonner tout-à-fait la Case de Gereges quand les Marchands Negres & les Portugais auront une fois pris la route de Bintan, où ils seront seurs de trouver abondamment toutes les marchandises dont ils ont besoin.

Commerce avec les Floupes & les Bagnons.

On peut ajouter une quatriéme raison aux trois précedentes, c'est qu'on traitera tous les ans à Bintan avec les Floupes & les Bagnons deux cent captifs au moins, sans compter des parties considerables d'ivoire & souvent de l'or que ces peuples échangent pour des armes à feu, de la poudre, des balles, des pierres à fusil, des sabres courbez & des pagnes, au lieu qu'on est privé de ce commerce à Albreda ; parce que ces deux Nations Negres sont en guerre avec le Roi de Barre, à la bonne foi duquel ils n'ont garde de se fier, quelque Traité de paix qu'on pouroit menager entre eux & lui.

Dailleurs Bintan & tout le Roiaume de Foigny est un païs parfaitement bien cultivé, où l'on trouve en abondance & même à vil prix toutes les choses necessaires à la vie, comme le ris, le mil, les

bœufs, les poules, les cabrits & autres choſes, au lieu que tout cela eſt fort rare & fort cher à Albreda.

Le Roi de Barre n'eut pas plûtôt apris que la Compagnie avoit un Comptoir à Bintan, qu'il eut peur que les François n'abandonnaſſent tout à fait le commerce de ſon Etat; ce qui lui auroit cauſé & à ſes Sujets une perte des plus conſiderables. Il reſolut d'empêcher ce coup, ou du moins de retenir toujours un Comptoir François chez lui. Ce fut dans cette vûe qu'il envoia un Exprès au Sieur Jean l'Egliſe qui étoit Commis principal à Bintan, pour l'inviter à revenir faire le Commerce ordinaire à Albreda, & pour l'aſſurer qu'il y avoit une liberté & une ſeureté entiere. Le Sieur l'Egliſe de concert avec M. Brüe ſon General ſe fit longtems prier, & enfin il fut y rouvrir le Comptoir & en mettre en poſſeſſion les Officiers que M. Brüe y envoya à la fin de Mars de la même année. Le Roi de Barre & ſes peuples en témoignerent une joie extraordinaire, & les Anglois mêmes y prirent part malgré leur jalouſie ordinaire, & n'attendoient à ce qu'ils diſoient que l'arrivée de M. Brüe pour conclure avec lui une alliance offenſi-

On ouvre de nouveau le Commerce à Albreda.

ve & défenſive contre les Negres leurs voiſins & ſurtout contre le Roi deBarre. Les changemens qui arriverent dans la Compagnie Angloiſe en empêcherent l'effet juſqu'au ſecond Voiage que M. Brüe fit en Europe en 1720. Je ne croi pas que cette affaire ait été remiſe ſur le tapis depuis ce tems-là. On peut dire que c'eſt au peu d'union des Européens que le Roi de Barre doit la conſervation de ſon autorité ; car ſi les deux Nations s'étoient unies contre lui, le moindre mal qui lui pouvoit arriver, étoit de permettre aux François & aux Anglois d'avoir des Fortereſſes à Albreda & à Gilfray, & de les aider à les batir.

La Compagnie ſe trouva donc un bon Comptoir à Bintan, celui d'Albreda plus aſſuré qu'il n'étoit, & plus en état que jamais de pouſſer vigoureuſement ſon Commerce.

M. Brüe crut qu'un moien de l'augmenter conſidérablement étoit de le faire faire au haut de la Riviere où les Anglois lui diſputerent le droit de le faire, ce qui n'avoit pas encore été reglé par les Cours de France & d'Angleterre. Pour y réuſſir, il engagea le Sieur Pelletier de s'établir à Bintan, d'y prendre Caſe, de ſe mettre ſous la protection

du Roi & de se faire declarer enfant de la terre, afin de jouir du privilege qu'ont les Naturels du païs, de trafiquer par tout où bon leur semble. Après quoi il lui passa un Contrat de vente simulée du Brigantin le Postillon le 31 Juillet 1718, sous une contrelettre du même jour, qui declaroit que ce n'étoit que pour faire plaisir à la Compagnie, étant actuellement à son service & à ses appointemens, renonçant à toutes prétentions, promettant aussi de ne faire aucun commerce en son particulier, & declarant que celui qu'il feroit, seroit en propre & pour le compte de la Compagnie. Mais bien loin que ce Projet qui devoit produire à la Compagnie une levée considerable de captifs réussit comme on le devoit esperer, l'imprudence du Sieur Pelletier le rendit tout à fait inutile. Il oublia les ordres réiterez que M. Brüe lui avoit donné d'avoir toutes sortes de menagemens pour M. Arseus General du Fort Anglois de Gambie, & de vivre avec lui d'une maniere qu'il ne pût avoir de raison de le traverser dans son commerce; il oublia dis-je tout ce que son General lui avoit recommandé, entra dans la Riviere, passa devant le Fort sans le saluer, sans aller voir

Projet de M. Brüe mal executé par le Sieur Pelletier.

le General Anglois, à peine fit-il mettre pavillon à son Brigantin ; ce qui piqua tellement le General Arfeus, qu'il mit tout en œuvre pour lui barrer son commerce, & il y réussit si bien qu'il l'empêcha de monter au haut de la Riviere. Il fallut même que le Sieur Brüe interposât son autorité, pour empêcher que les Anglois ne s'emparassent du Brigantin & ne l'envoiassent en Angleterre d'où il auroit été difficile de le ravoir sans y laisser pied ou aîle. Cet exemple fait voir combien il importe aux compagnies d'avoir des Officiers sages & obéissans, qui n'écoutent point leurs passions & qui n'aient en vûe que le bien & l'avantage de ceux qui les emploient.

Tems pour le Commerce du haut de la Riviere de Gambie.

Le tems le plus propre pour traiter une quantité considerable d'esclaves de morphil & d'or, est dans les mois de Mai & Juin. C'est en ces mois qu'arrivent les Guineas ou Mandingues qui conduisent souvent avec eux jusqu'à mille ou douze cent captifs chargez la plûpart de dents d'élephans, d'or & autres marchandises. Il faut autant qu'on le peut aller audevant d'eux le plus haut que l'on peut au haut de la Riviere. On est assuré de ne pas perdre sa peine. Las & fatiguez d'un Voiage de sept ou huit

cent lieues, ils ſont ravis de trouver à vendre ſans ſe donner la peine d'aller plus loin & s'expoſer à des dépenſes conſiderables, & ſouvent à l'avarice des Princes, ſur les terres deſquels il faut qu'ils paſſent. Il n'y a que ceux qui prennent la route du Sud de la Riviere de Gambie, qui trouvant les commodités dont nous avons parlé, ſont bien aiſes de tirer tout le fruit qu'ils peuvent de leur voiage en conduiſant leurs effets juſqu'à Bintan.

Ceux qui vont attendre les Guineas au haut de la Riviere, en ſont de retour en Juillet.

Tout Commerce ceſſe avec les Negres pendant les mois d'Août, Septembre, Octobre & Novembre; ils ſe retirent alors dans leurs Villages & travaillent à leurs terres.

En Decembre, Janvier & Fevrier, les Rois Negres du bas de la Riviere vendent quelques eſclaves ſelon le beſoin qu'ils ont des marchandiſes d'Europe; mais c'eſt peu de choſe.

On peut compter de tirer quatre, cinq & juſqu'à ſix cent Negres de la Riviere de Gambie, pourvû qu'on ſoit aſſorti de bonnes marchandiſes & qu'on tâche de prevenir les Anglois nos concurrens.

Les marchandises les plus propres pour le haut de la Riviere sont les pataques ou pieces de 28 sols d'Hollande, les bassins de cuivre jaune, l'ambre commun, les toilles fines & grosses, les cristaux, les épiceries, la cornaline longue, les olivettes citron & les rassades de même couleur. Les Guineas se chargent volontiers de ces marchandises.

A l'égard des autres especes de verroteries, elles ne sont bonnes que pour le Commerce ordinaire du bas de la Riviere & des païs voisins, & pour acheter des vivres. Nous ferons voir à la fin de ce Volume l'espece, & la quantité de toutes les marchandises de traite, leur prix en Europe, celui de la Concession; les marchandises qu'on retire d'Afrique, leur prix sur les lieux en Amerique & en Europe; ce que la Compagnie peut dépenser tous les ans, & les profits qu'elle doit faire.



CHAPITRE XIII.

Remarques particulieres qui n'ont pû entrer dans le corps de l'ouvrage.

LES Maures qui ſont dans le département d'Arguin, & qui ſont répandus dans beaucoup d'endroits au Nord du Niger ou du Senegal, ſont tous Mahometans, & pour le païs aſſez bien inſtruits dans leur Religion. Religion des Maures.

Les Negres leurs voiſins ont embraſſé la même Religion, & les Mandingues que le trafic attire de tous côtez répandent cette ſecte, & ceux qui l'ont une fois embraſſée ſont infiniment plus éloignez de recevoir les verités du Chriſtianiſme, que ceux qui ſont idolâtres. Religion des Negres.

Il eſt vrai que le Mahometiſme des Negres eſt mêlé de ſuperſtitions que les Maures rejettent & qu'ils mepriſent. Ils croient la metempſicoſe; & tout ce qu'ils ſouhaitent en mourant, c'eſt que leur ame paſſe dans le corps de quelqu'un qui ſoit deſtiné à être Roi ou grand Seigneur. Ils s'abſtiennent de certaines choſes, ſelon que leur fan-

taiſie le leur dicte. Ils ne ſe font la barbe & ne ſe coupent les ongles qu'en de certains jours & de certains tems ; & duſſent-ils être longs à faire peur : s'ils ont manqué leur jour, il faut attendre que cet heureux moment revienne. Le Roi Brac ne doit jamais voir la Mer, & ſi le hazard le fait tomber dans une riviere ou dans un lac, il eſt de ſa dignité de ſe laiſſer plûtôt noier que de nager pour ſe tirer de ce danger. C'eſt à ſes Sujets à avoir ſoin de ſa conſervation, & non pas à lui à s'en mêler. Je ne ſçai ſi cela eſt arrivé quelquefois, & ſi quelqu'un de ces Bracs n'a pas été la duppe de cette coûtume ; pour moi je la trouve très impertinente & trop ſujette à caution, & je conſeille en ami au Roi Brac de n'être pas ſi fort empriſonné dans ſon caractere, qu'il ne ſe donne les mouvemens néceſſaires pour ſe tirer du danger quand il y ſera tombé, ſans s'en rapporter ſi fort à ſes gens.

Le Roi Brac ne doit point voir la Mer.

Le Roi Damel ne doit point voir un lieu appellé Gudes ni le Village où il eſt né ; & quand il parle à un certain Grand, il faut qu'il y ait un rideau entre eux. Ce Grand eſt un Religieux Mahometan qu'on appelle Dervis qui eſt toujours habillé de peau de moutons, il ne

monte dans ses Voiages qu'un chameau, & ne laisse entrer aucun cheval dans l'enclos où sont ses Cases.

Les Negres se marient avec peu de cérémonie, les peres qui ont des filles sont bien plus heureux qu'en Europe, où l'on ne se défait de cette marchandise qu'en donnant de l'argent à ceux qui veulent bien s'en charger ; au lieu qu'en Afrique les peres, les meres ou les parens en retirent de ceux qui veulent bien la prendre. Lorsqu'un homme veut avoir une fille pour femme, il va trouver le pere de la fille, ou sa mere, & ses parens, si elle n'a point de pere ; il leur declare le choix qu'il a fait, & convient du présent qu'il doit leur faire; il consiste ordinairement en bœufs, moutons, chevaux, marchandises de traite & autres choses selon la qualité, l'âge & la beauté de la fille. Quand il a livré le present dont on est convenu, on lui livre la fille, on ne sçait ce que c'est que credit dans ce commerce ; on la mene à sa Case, & dès qu'elle y a mis le pied, elle est censée sa femme ou sa servante, mais je n'ose presque me servir de ce terme, quoique très convenable, parce que les femmes d'Europe n'aiment pas qu'on dise la verité

Mariage des Negres.

quand on parle de leur sexe.

Lorsqu'un homme a plusieurs femmes, ce qui arrive toujours, à moins qu'il ne soit si pauvre qu'il n'ait pas le moien d'en acheter, il les met chacune dans une Case à part; elles y élevent leurs enfans, vivent en particulier, & font leur petit negoce. Le mari, s'il est homme rangé, a soin de fournir à chacune le mil qui est nécessaire pour sa subsistance & celle de ses enfans pendant l'année; & elles lui apprêtent à manger & à coucher une semaine tour à tour, on peut croire qu'elles en ont un grand soin pendant ce tems-là; elles paieroient cherement les fautes où elles tomberoient, & leurs compagnes ou coépouses ne manqueroient pas d'en profiter en habiles femmes; aussi est-il rare qu'on leur puisse rien reprocher sur cet article. Elles ont soin de faire present d'un habit tous les ans à leur mari, il consiste en deux pagnes. On peut bien s'imaginer, sans que je le dise, qu'il y a entre elles de l'émulation à qui les filera & les teindra mieux, cela est juste, & devroit servir d'exemple aux femmes des autres parties du monde.

Maniere de vivre des femmes mariées.

Un pere de famille étant mort, tous ses enfans, soit qu'ils viennent des fem-

mes qu'on peut regarder comme femmes légitimes parce qu'il les a achetées & paiées, soit qu'ils soient nez de celles qui ne passent que pour concubines, parce qu'elles sont des esclaves étrangeres gagnées à la guerre, ou enlevées, en un mot qui n'ont point eu l'honneur d'être regardées comme femmes; tous ces enfans, dis-je, partagent également le bien du pere. Je laisse à ceux qui ont quelque interêt là-de-dans à rechercher si cette coûtume est bonne ou mauvaise.

Partage des biens entre les enfans.

Quelques Voiageurs ont cru que les Negresses accouchoient sans douleur, & cela sur ce qu'on ne les entend point crier, comme on entend les autres femmes. C'est une bévûe, elles sont de chair & d'os comme les autres, la malediction que Dieu a prononcée sur Eve, s'est répandue sur elles avec le peché originel, elles soufrent comme les autres; on en a vû mourir dans ce cruel moment, marque infaillible qu'elles ne sont pas exemptes des douleurs qui accompagnent l'enfantement; mais elles ont du cœur, de la fermeté, de la patience & elles se font un point d'honneur de ne pas témoigner au dehors qu'elles souffrent la moindre peine. Une femme, quelque jeune qu'elle soit, se croiroit

deshonorée à jamais, ſi elle avoit laiſſé échaper quelques cris; ſa famille ne la voudroit plus voir, on la montreroit au doigt: en un mot il faudroit après cela n'avoir plus de commerce avec le monde ni avec ſon mari. Elles ſe contraignent donc ſi bien qu'on ne ſçait qu'une femme eſt accouchée, que quand on la voit porter ſon enfant à la Riviere ou à la Mer où elle va le laver & elle auſſi. De retour à la Caſe on donne une eſpece d'eſtrapade aux bras & aux jambes de l'enfant qui l'empêche d'être jamais noué. On ne ſçait ce que c'eſt de les emmailloter, on laiſſe agir la nature en toute liberté; & comme elle ſçait ſon métier bien mieux que toutes les ſages-femmes, les remueuſes & les nourrices du monde, elle conduit ſi bien ces petites créatures, qu'on n'en voit pas de boſſues, de crochues, de boiteuſes, en un mot d'eſtropiées, comme on en voit en France, & ſur tout à Orleans. Les meres aiment tendrement leurs enfans pendant qu'ils ſont petits, elles ne les quittent jamais, les portent partout avec elles attachez ſur leurs dos avec une pagne.

Quand un Negre eſt malade, on le fait toujours manger comme à l'ordi-

naire ; & lorſqu'on demande comment il ſe porte, fut-il à l'agonie, on répond qu'il ſe porte bien. J'ai parlé de la mort & des funerailles de ces peuples dans d'autres endroits ou le lecteur agréera que je le renvoie ; auſſi bien que de ce dont je l'ai pû éclaircir au ſujet des revenus des Rois & Princes Negres, de leur maniere de rendre la juſtice, de faire la guerre, de leurs armes offenſives & défenſives, & autres choſes qui regardent leurs uſages & leurs coûtumes ; des habits des deux ſexes. Je n'ai plus que deux mots à dire pour achever leur tableau.

Occupations ordinaires des Negres.

Leurs occupations ſont à peu-près les mêmes que celles des Sauvages de l'Amerique. La faim les contraint de ſemer du mil & du ris. La malheureuſe neceſſité qu'ils ſe ſont faite de fumer les oblige de cultiver du tabac, le beſoin de ſe couvrir leur fait planter du coton, & faire en ſe divertiſſant quelques pagnes. Mais ils ont trouvé le ſecret de ne s'ennuier jamais du travail, quelque néceſſaire & preſſé qu'il puiſſe être, c'eſt de le quitter longtems avant qu'il commence à leur devenir un peu à charge : de maniere qu'on peut dire d'eux ce que M. * * * diſoit de lui même, pour

de ſon tems ſceuſt bien le diſpenſer ; deux parts en fit, dont il ſouloit paſſer la nuit à bien dormir & le jour à rien faire.

Hoſpitalité des Negres.

L'hoſpitalité eſt ce qu'ils ont de meilleur, & aſſurement elle ne peut être plus generale ni plus gracieuſe. Blanc ou noir qui en voiageant ou en ſe promenant va chez eux, qu'il ſoit connu ou qu'il ne le ſoit pas, peut entrer librement dans la premiere Caſe qu'il rencontre : on le ſalue, on lui demande ſon nom, celui de ſon pere & de ſa mere, d'où il vient, où il va ; on lui préſente du lait, de l'eau ou du vin de Palme ſi on en a : on lui donne du tabac pour fumer, & quand l'heure du dîner ou du ſouper eſt venue, on le convie à manger, on l'entretient pendant le repas & après, & lorſqu'il juge à propos d'aller ſe repoſer, on lui donne un lit, dur à la verité ſelon la coûtume du païs, mais propre ; & s'il a un cheval, on a ſoin de le bien nourir : enfin lorſque l'étranger veut partir, il en eſt quitte en diſant à ſes hôtes qu'il prie Dieu qu'il les conſerve en ſanté bien longtems.

Je croi avoir dit dans un autre endroit que hors le tems des pluies, le païs des

environs du Niger & presque toute la Côte de la Concession de la Compagnie, est un païs fort sain. On ne se souvient point d'y avoir vû ni peste ni maladie contagieuse, il n'y a que la petite verolle qui s'y fait sentir quelquefois assez vivement. Mais dès que les pluies ont mouillé la terre, & qu'elles en ont fait sortir les exhalaisons putrides, l'air se corrompt & cause une quantité de maladies, dont la plûpart sont mortelles ou du moins très dangereuses & très difficiles à guérir. Elles commencent avec le mois d'Août & finissent avec celui de Novembre. Le tems le plus dangereux & où il arrive plus de mortalité, est le mois de Septembre & une partie de celui d'Octobre.

Maladies ordinaires à la Coste d'Afrique.

Les maladies les plus ordinaires sont les fiévres intermittentes & les continues, les dissenteries & les cours de ventre: les moins ordinaires sont les lienteries, les phtisies, les hidropisies, les cardialgies & les vers. Ces maladies attaquent également les Européens & les Negres sans aucune difference. M. Brüe pendant les six premieres années de son Gouvernement avoit perdu cent cinquante sept hommes blancs sur un nombre d'environ cent quatre-vingt qui étoient au service de la Compagnie,

Fiévres intermittentes.

Les fiévres intermittentes ont beaucoup plus de force qu'en Europe. Elles fatiguent davantage les malades, & l'intermiſſion eſt de très peu de durée.

Fiévre continue.

Les fiévres continues ont des ſimptomes plus violens, parce que la chaleur eſt plus grande, l'humide du ſang beaucoup moindre qu'en Europe; la ſoif y eſt extrême & très difficile à appaiſer par la diſette où l'on ſe trouve de bonne eau & des plantes rafraichiſantes; cela fait que la langue devient ſeche & noire & les ſimptomes ordinaires infiniment plus vifs qu'en France. Le tranſport au cerveau accompagne aſſez ſouvent cette fiévre; & lorſqu'il eſt ſuivi d'un cours de ventre, il eſt très rare qu'on en revienne, on le regarde comme l'avantcoureur de la mort.

Diſſenteries & le remede.

Les diſſenteries ordinaires qui ne ſont point accompagnées de fiévres ou d'autres accidens, ſe guériſſent en faiſant ſouvent prendre au malade des amandes de cacao crues, pilées avec un muſſilage de gômme arabique.

On donne ce remede avec ſuccès dans la diarrhée, & même dans le flux de ſang, après avoir purgé le malade.

La lienterie *ou* flux chileux vient d'une obſtruction des glandes des inteſtins ou d'un mouvement trop prompt & trop

violent de l'eſtomac & des inteſtins. On donne des apuitifs dans le premier cas, & des aſtringens & corroborans dans le ſecond ; on y joint auſſi quelque ratafia ou quelque eau-de-vie imbue des ſels volatils, des aromates qu'on y a fait infuſer, afin de rétablir & fortifier les eſprits animaux qui déperiroient faute d'être ſoutenus.

La phtiſie a emporté des Officiers qui étoient très utiles à la Compagnie. On prétend qu'elle provient de l'acreté du ſang cauſée par les mauvaiſes eaux & autres cauſes qui le rendant plus diſſous qu'il n'eſt beſoin, le pouſſent plus violemment aux extremitez des vaiſſeaux où ces ſels acres & tranchans rongeans les membranes des vaiſſeaux, y forment une ulcere qui produit la langueur, la maigreur, la foibleſſe, les ſueurs nocturnes, & enfin la mort. On fait prendre à ces malades le lait, les abſorbans & les ſirops pectoraux & ſurtout celui de pavot rouge. Phtiſie & ſon remede.

L'hidropiſie vient d'un ſang acre qui aiant rongé les membranes delicates des vaiſſeaux limphatiques, produit une extravaſion de la limphe qui s'amaſſe dans la cavité de la poitrine avec une peſanteur, une fluxion & une difficulté de reſpirer. On prétend dans le païs Hidropiſie & ſa cauſe prétendue.

que le ris contribue béaucoup à produire cette maladie. Si cela étoit, combien ne devroit-on pas voir d'hidropiques dans toute l'Asie où les grands & le peuple ne vivent que de ris. C'est le sentiment des Esculapes de la Compagnie qui observent soigneusement de ne point donner de ris à ceux de leurs patiens qui sont attaquez de ce mal. Ils se contentent de les purger violemment avec la racine de jalap & le sirop de nerprun.

La Cardialgie.

Ils traitent la cardialgie qui est causée par une matiere acre qui piquotte & qui ronge l'orifice de l'estomac, & qui y produit une ardeur brûlante, la défaillance, les nausées & autres accidens; ils la traitent-dis-je par un émetique rigoureux qui évacue ce qu'il y a d'acre dans l'estomac, & ensuite par des absorbans, comme les yeux d'écrevisses, la craie de Cologne & autres choses qui émoussent, embarassent & entraînent ces matieres aigres.

A l'égard des fiévres continues & intermittantes, on les traite à peu près comme en France : il meurt bien moins de Negres que de Blancs, parce qu'ils n'ont pas tant de médecins que nous, & beaucoup moins d'eau-de-vie & d'autres liqueurs à boire.

On eſt ſujet à deux ſortes de vers en Afrique, il s'en engendre dans l'eſtomac, & ceux-là viennent des fruits que l'on mange ſans diſcretion. Il eſt facile de s'en debaraſſer; une priſe d'émetique, ou du jeu d'ananas dans de l'huile d'olive, les tue & les fait ſortir.

Deux eſpeces de vers,

Mais il y en a d'une autre eſpece & qui ſont plus communs à la côte de Guinée qu'au Senegal. On prétend que ce ſont les mauvaiſes eaux que l'on boït qui les produiſent, & ſouvent même la pluie dont on aura été mouillé, quand on aura negligé de changer au plûtôt de linge & d'habit. Ces vers viennent entre cuir & chair: Ils ſont d'une longueur extraordinaire; on en a vû de cinq & ſix pieds de long, quoiqu'ils ne fuſſent que de la groſſeur d'une moienne corde de lut. Ils cauſent des douleurs aigües & violentes, la fiévre s'y joint preſque toûjours, & enfin on ſent une démangaiſon terrible en quelque endroit du corps; pour l'ordinaire c'eſt aux jambes, aux cuiſſes ou aux bras, très rarement dans les autres parties. C'eſt le vers qui veut prendre l'air & qui ronge la peau & l'epidreme pour ſortir. On lui en donne toute la liberté; mais comme il pouroit rentrer, dès qu'il eſt

forti fuffifamment pour pouvoir être attaché avec un fil de coton, on le lie autour d'un petit bâton, & on met fur l'ouverture une emplatre émolliente, afin de lui faciliter la fortie. On a foin tous les matins & tous les foirs de vifiter la plaie & de tourner doucement le bâton, afin d'y tortiller la partie du ver qui eft difpofée à fortir. On ceffe de tourner dès qu'on fent de la refiftance, de peur de le rompre, & avec de la patience & du foin on acheve enfin de tirer hors des chairs ces vers dangereux. On mettroit un malade en grand danger fi on rompoit le ver; la partie qui feroit demeurée dans la chair fe corromproit & produiroit la gangrene, & on feroit obligé de faire des incifions jufqu'à ce qu'on eut trouvé la queue du ver; on n'a rien à craindre en ne fe preffant point trop. Il y a des gens qui ont porté dans leurs corps de ces vers jufqu'en Europe & en Amerique, & qui ont été en danger de perdre la vie, parce qu'on les traitoit tout autrement qu'il ne falloit faute de connoître leur mal.

On avoit promis au public de lui donner les tarifs de toutes les traites que l'on fait dans les departemens de la Compagnie du Senegal; les coûtumes

que l'on paie aux Rois du païs ; les dépenses ausquelles la Compagnie est obligée pour l'entretien de ses Comptoirs, de ses vaisseaux & de ses Officiers : mais on a fait reflexion que ces choses peuvent être beaucoup changées depuis que la Compagnie particuliere du Senegal ne subsiste plus, faisant à present partie de la grande Compagnie des Indes ; & que par conséquent il importoit assez peu de sçavoir comment les choses se passoient autrefois. Ainsi on croit faire plaisir au public de substituer en la place de ces tarifs les remarques que M. Brüe a faites pendant qu'il a été en Portugal ; elles sont très judicieuses & très interessantes.

CHAPITRE XIII.

Remarque de M. Brüe sur le Roiaume de Portugal.

CE Roiaume se divise en six Provinces. Il renferme trois Archevêchez, dix Evêchez, trois Inquisitions ; deux Universités, trois Ordres Militaires ; six Duchez, dix Marquisats ; quarante Comtez ; dix-huit grandes

Villes, près de trois cent petites Villes ou gros Bourgs ; & près de quatre mille Villages.

Six Provinces.

Les six Provinces entre Dovero & Minho sont Trahos, Montes, Aberra, Estramadure, Alentejo, & les Algarves qui ont titre de Roiaume.

Colonies.

Le Roi de Portugal a outre cela plusieurs Colonies dans les Indes, dans la Perse, dans l'Arabie, dans le Brezil & sur la Côte d'Afrique : il a aussi les Isles Açores, celles du Cap-vert & quelques autres.

Archevêchez.

Les Archevêchez sont Brague qui est la primacie du Roiaume ; Evora & Lisbonne... Brague vaut cent mille livres de rente ; & a pour Suffragants les Evêchez de Porto qui en vaut soixante, Visco quarante, Lamego trente, Miranda de même, Coimbra quatre-vingt.

L'Archevêché d'Evora vaut deux cent quarante mille livres de rente ; il a pour suffragants les Evêchez d'Elvas, des Algarves dont le Siege est à Faro, & de Port-Alegre. Le premier vaut quarante, le second soixante quatre mille livres de rente.

Archevêché de Lisbonne

L'Archevêché de Lisbonne vaut cent quarante mille livres de revenu. Les suffragants sont Leira de quarante, &

d'Aguerda de cinquante mille livres de rente. Il a de plus pour ſuffragants les Evêchez d'Angole, de Saint-Thomas, de Saint-Jâques, du Cap-vert, de Funchal dans l'Iſle de Madere, d'Angra dans l'Iſle Tercere, & de Congo dans l'Ethiopie. Le Portugal a encore un Archevêché à la Baye de tous les Saints, & un autre à Goa. Il a auſſi un Evêché à Pernamboue ou Paraiba, & un au Rio de Jeneyro.

L'Archevêché au Brezil eſt Goa.

Le Roi nomme à tous les Archevêchez & Evêchez, & à toutes les Abbayes de l'étendue de ſa domination. Les trois Inquiſitions ſont établies à Liſbonne, à Evora & à Coimbra ; il y a de plus à Liſbonne un Tribunal de l'Inquiſition ſuperieur aux autres, on y porte par appel les procès qui ont été jugez en premiere Inſtance dans les premiers Tribunaux. Celui qui y préſide à le titre de grand Inquiſiteur & d'Inquiſiteur General ; le Roi le nomme, le Pape le confirme. Il commet tous les Officiers pour le ſervice de l'Inquiſition dans l'étendue du Roiaume, les perſonnes les plus qualifiées de Portugal ſouhaitent d'être de ce nombre. On leur donne le Titre de Familiers du Saint Office. Quand il y a des

Le Roi nomme aux Benefices.

Trois Inquiſitions.

criminels à atrêter ou à conduire au ſuplice, on choiſit un homme des plus importans pour y aſſiſter, & il s'en tient honoré : ce qui fait ſouhaiter d'être admis à l'Inquiſition, c'eſt que c'eſt une preuve certaine qu'une famille n'a aucune tache de Judaiſme, choſe la plus en horreur qu'il y ait en Portugal.

Deux Univerſitez.

Les deux Univerſitez ſont Coimbra & Evora. La premiere eſt la plus conſiderable par le nombre des étudians, on y en compte quelquefois juſqu'à ſix mille.

Ordres Militaires.

Les trois Ordres Militaires ſont celui de Chrit, dont le chef lieu eſt dans la Ville de Thomar. Celui d'Avis dans la Ville de même nom ; & de Satiago, dont le chef lieu eſt dans la Ville de Palmetta ; le Roi eſt Grand Maître de ces trois Ordres.

Baillages & Commanderies de l'Ordre de Malte.

L'Ordre de Malte a en Portugal trois Baillages & dix-huit Commanderies d'un revenu aſſez conſiderable : le chef-lieu eſt le Prieuré de Crato de cinquante mille livres de rente. Le Prince Dom Antonio troiſiéme fils du Roi en eſt revêtu. La peine que les Portugais ont de ſortir de leurs païs, fait qu'il y a parmi eux fort peu de Chevaliers de Malte, & que ceux qui prennent ce

parti ont promptement des Commanderies.

Les six Duchez sont, Bragance réuni à la Couronne. Barcelos, pareillement réuni à la Couronne. C'étoit autrefois le titre du fils aîné de la Maison de Bragance-Aveiro, sequesté tant que les Ducs d'Aveiro demeureront en Espagne. Jorres Novos, sequesté par la même raison, c'est le titre du fils aîné des Ducs d'Aveiro de la Maison de Lancastro ... Comine réuni à la Couronne par confiscation, pour cause de rebellion en 1643. Le Duché étoit dans la Maison de Menezes, Cadaval étoit dans la Maison de Pereia, ainsi le Duc de Cadaval est presentement seul en Portugal revêtu de ce titre. Duchez.

Les dix Marquisats sont, Aronches dans la Maison de Souza, Gouvea dans la Maison de Silva, Nissa dans celle de Gama, Marralva dans celle de Menezes; Fointes, dans celle de Saa; Tavora, dans celle de Tavora; Alegrette, dans celle de Silvæ-tello. Cascais dans celle de Castro, Minas dans celle de Souza, Fronteira dans celle de Mascarenhas. Marquisats.

Les quarante Comtez sont, Argaine réuni à l'Evêché de Coimbra, Atougnia dans la Maison d'Atayda, Atalaya dans

celle de Mancellos, d'Arcos dans celle de Lima; Caſtanara dans celle de Correa, Erileyra dans celle de Menezes, Avero dans celle de Silva-Etello. Mira dans celle de Faro, Praſdo dans celle de Souza, Mouzante dans celle de Caſtro, Miranda dans celle de Souza, Penegieve dans celle de Saa, Palma dans celle d'Oviedo. Sabougal dans celle de Caſtel-branle, Sant-Jean dans celle de Temora, Sargede dans celle de Silveira, Tarolo dans celle de Silva-Etello. Viniofo dans celle de Portugal, Vidigueira dans celle de Gama. Villa-Nova dans celle de Viguero. Redondo dans celle de Menezes; Villa Flores dans celle de Mamules. Alvitos dans celle d'Elobos. Villarmayor dans celle de Silva-Etello. Sant-Lorenſo dans celle de Mello. Marthola dans celle de Schombert. Pombayro dans celle de Caſtel-Branco, Alvor dans celle de Tavora, Valdoreis dans celle de Mendola. Caſtel-Melhor dans celle de Varloncello. Ponteare dans celle de Canira. Soura dans celle de Caſta. Viana dans celle de Menezes. Sirmar dans celle d'Almeyda. d'Aſgalveas dans celle de Mello. Semogra dans celle de Ponteluina. Sattago dans celle de Menezes.

Comtez aux Iſles.

Outre les quarante Comtez qui sont dans le Roiaume, il y en a cinq dans les Isles dépendantes de Portugal, qui donnent les mêmes honneurs & les mêmes avantages que les autres, sçavoir Calheta dans la Maison de Vascon-celle, Ribeyra Granda dans la Maison de Camara. Sant-Vincente dans celle de Semora, Alha dans celle de Carneiro, Riogrande dans celle de Furtado.

Il dépend du Roi de multiplier les Titres autant qu'il lui plait. Il les attache à telle Terre qu'il veut, sans avoir égard à son étendue ni à sa consistance, n'y aiant pour cela aucune condition requise.

Il y a peu de Titres perpetuels, la plûpart sont limitez à un certain nombre de degrés toujours en ligne directe; la ligne manquant, le Titre se perd.

LeRoi multiplie les Titres.

Peu de Titres perpetuels.

Pour être fait Duc, il faut être Marquis; & pour être fait Marquis, il faut être Comte. Quand le Roi accorde un nouveau Titre, il l'attache à une nouvelle Terre, & l'ancien Titre subsiste dans la même Maison pour servir au fils aîné: ainsi le fils aîné d'un Duc est Marquis, le second Comte, & le fils d'un Marquis est Comte. La premiere fois qu'un Titré paroît devant le

Prééminences des Titres.

Roi, il ſe couvre. Le Duc a de plus que les autres cette premiere fois un ſiege ploiant ; par la ſuite les uns & les autres ſe couvrent, quand le Roi donne Audience aux Ambaſſadeurs. Entre ces Titrez le rang n'eſt point reglé par la date de l'érection, mais par le tems que chacun d'eux a pris poſſeſſion.

Chambre des Comtes.

Il y a dans le Palais une Chambre nommée la Chambre des Comtes, où il n'y a que les Titrez qui puiſſent parler au Roi ; aucun autre ſi qualifié qu'il ſoit, n'y peut entrer.

Chapelles.

Quand le Roi tient Chapelle, les Ducs y ont place après le Roi, & ont des ſieges ployants en dedans du baluſtre de l'Autel. Les Marquis & les Comtes ſont au-delà du baluſtre. Les premiers ſont ſur des ſieges ployants, & les autres ſont ſur des bancs couverts de tapis.

Maniere dont le Roi écrit.

La maniere d'écrire du Roi aux Perſonnes titrées eſt : Aux Ducs : Honorable Duc * * * mon neveu & mon ami ; Moi le Roi, j'envoie vous ſouhaiter beaucoup de bons jours comme à celui que j'aime & que j'eſtime fort.

Aux Marquis : Honorable Marquis de * * *, Moi le Roi j'envoie vous ſouhaiter beaucoup de bons jours, comme

à celui que j'eſtime fort. Aux Comtes : Comte de * * * je vous envoie ſouhaiter beaucoup de bons jours, comme à celui que j'aime. Il y a des Seigneurs à qui le Roi fait l'honneur quand il leur écrit de donner le titre au deſſus de ceux qui ſont attachez à leur dignité, comme aux uns de neveux, aux autres de couſins, & aux autres de parens.

Le Roi donne des penſions tous les ans aux Titrez ; aux Ducs quatre mille livres, aux Marquis deux mille livres, & aux Comtes cinq cent livres chacun. Penſions.

On ne peut appeller en juſtice un Titré, tant pour le civil que pour le criminel ſans permiſſion du Roi. Privileges des Titrés.

Au ſurplus c'eſt abuſivement qu'on parle des Grands de Portugal, comme des Grands d'Eſpagne ; car le Titre n'y eſt point reçû. Des Grands.

Les femmes de tous les Titrez ont le dais dans leurs Maiſons : chez la Reine les Ducheſſes ont un careau ſur l'eſtrade, les Marquiſes en ont un ſur le tapis au deſſous de l'eſtrade, & les Comteſſes ſont au deſſous de l'eſtrade ſur le tapis ſans careau, les Ducs & les Ducheſſes ſeulement entrent au Palais en litiere & en caroſſe. Rang des Dames.

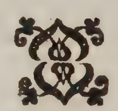
Les dix-huit grandes Villes de Portugal

Villes de Portugal.

ſont Liſbonne, Evora, Beja, Elvas, Portalegre, Faro, Tauſſa, Silvas, Lagos, Leiria, Coimbra, Viſeo, Porto, Garda, Braga, Lamego, Braganca, Miranda,

Terres alienées de la Couronne.

La plus grande partie des terres que poſſedent les particuliers en Portugal, ſont alienées du Domaine de la Couronne pour recompenſe de ſervice & à perpetuité. Ceux qui en jouiſſent ne peuvent cependant aſſeoir deſſus aucune dette, pas même un Douaire lorſqu'ils ſe marient ſans permiſſion du Roi. Sa Majeſté ne refuſe point cette permiſſion en faveur d'un Mariage, parce que les gens de qualité n'aiant preſque d'autres biens que de cette nature, n'auroient point de ſeureté ſuffiſante pour donner à une femme, & ne trouveroient point à s'établir.



DES JURIDICTIONS DE PORTUGAL.

Il y a deux Parlemens en Portugal qui ont le Titre de Relation, l'un établi à Lisbonne & l'autre à Porto. Ils reçoivent l'Apel de tous les Juges des Provinces de l'étendue de leurs Ressorts, ils jugent l'un & l'autre souverainement en matiere criminelle & en matiere civile : on peut appeller du Parlement de Porto à celui de Lisbonne, si la somme dont il s'agit passe deux mille livres. Parlement.

Il y a dans les Indes un Parlement qui juge souverainement toutes les affaires civiles & criminelles qui sont portées par Appel des Juges établis dans tous les lieux de l'Asie, de la domination de Portugal. Il est établi à Goa. Parlement aux Indes.

Il y en a un autre à l'Amerique, à Saint-Salvador qui fait la même fonction pour toutes les affaires du Brezil & des autres endroits qui dépendent du Portugal dans cette partie du monde. Parlement à l'Amerique.

Officiers du Parlement de Lisbonne.

Le Parlement est composé d'un President homme d'épée que le Roi choisit ordinairement parmi les plus qualifiez de sa Cour, qui a le Titre de Regidor; de quarante Conseillers qu'on nomme Dezembargador, & de deux Procureurs qu'on nomme pour le Roi qui ont le rang de Dezembargador.

Bureaux du dit Parlement.

Juges dudit Bureau.

Il y a differens Bureaux pour juger les procès suivant la matiere dont ils sont, criminels ou civils, interlocutoires, définitifs, ou concernant le Domaine du Roi. Le Regidor préside en la premiere Chambre qui est toujours composée de dix Juges. Sa Séance est dans un fauteuil sous un dais au bout d'une table, le long de laquelle sont assis les Conseillers des deux côtez sur des bancs. Il y doit assister à toutes les déliberations; il ne prend point sa place que revêtu de noir avec un manteau, un rabat, une épée. Il porte toujours, ou il fait porter auprès de lui pour marque de la dignité, un bâton blanc de quatre ou cinq pieds de haut, il ne donne sa voix qu'en matiere criminelle; les Juges se trouvant partagez en opinions: dans les autres Chambres il n'y a point de President particulier.

Maniere de

Tous les procès se jugent par écrit,

le Regidor les distribue , & en envoie faire le rapport aux differens Bureaux où ils doivent être portez. Il retient ceux qu'il juge à propos pour être examinez devant lui. Les Dezembargadors sont tout vêtus de sotanes & d'une robe par dessus qui ressemble assez à celle que les Juges portent en France, hors que les manches sont étroites ; ils portent une espece de toque. Ils sont obligez de se rendre tous les matins au Palais à sept heures, & ne peuvent s'en exempter sans une cause légitime, dont ils doivent faire part au Regidor. Ils vont au Bureau où les affaires dont ils sont chargez les appellent. Tous répondent à la premiere Chambre ; ils travaillent jusqu'à midi, & ne retournent point l'après-dînée : Les procès criminels en premiere Instance ou par appel, & les appellations des Interlocutoires en matiere civile se rapportent & se jugent sur le champ, les autres affaires se raportent. Celui qui en est chargé dit son avis & le redige par écrit avec les raisons sur lesquelles il est fondé, après quoi il donne son avis, & le procès ainsi raisonne à celui qui le suit, qui l'examine chez lui en particulier, & donne pareillement son avis par écrit,

juger les procès.

Fonctions des Dezembargadors.

Procès criminels en premiere Instance, & les Appellations des Interlocutoires en matiere civile.

ensuite de l'autre, le procès passe au troisiéme qui fait la même chose ; si les trois avis sont conformes, il y a Arrêt & l'on expedie le jugement ; s'ils sont differens, le procès passe aux Juges qui suivent selon l'ordre du Tableau jusqu'à ce qu'il y ait trois avis conformes.

Retributions des Juges.

Il est dû à chacun de ces Juges pour sa signature une retribution qui est fixée par raport à la qualité de l'affaire, elle est fort modique. Ces émolumens joints aux gages que le Roi leur donne & aux distributions qu'il leur fait faire certains jours de l'année, peuvent produire à chacun d'eux environ deux mille livres par an.

Procureur du Roi.

Les deux Procureurs du Roi ont leur fonction separée. L'un prend connoissance de ce qui regarde le fonds & les droits du Domaine. L'autre du courant des Finances & des revenus du Roi. Ils donnent premierement leurs Conclusions par écrit, & ensuite ils sont entendus avant qu'on juge le procès : ils ne prennent point part aux affaires qui regardent l'Eglise, les Mineurs ni le crime en matiere criminelle. Lorsqu'il n'y a point de partie civile, toute l'instruction se fait d'office par les Juges.

Avocats.

Il y a quarante Avocats choisis par le

Regidor pour travailler dans toutes les affaires ; quand il y en manque quelqu'un, le Regidor en nomme un autre à sa place : ceux qui ne sont point de ce nombre ne peuvent point signer d'écriture ni d'actes de justice ; s'ils veulent travailler, il faut que ce soit sous le nom d'un des quarante qui veuille bien y consentir. Chaque partie choisit dans le nombre l'Avocat qui lui convient. Il n'y a point de Procureurs, les Avocats instruisent toutes les affaires ; il y a des solliciteurs publics dont on n'est pas obligé de se servir. Les Greffiers qu'on nomme Ecrivains, les Huissiers ou Alcaydes, les Tabellions & toutes les Charges generalement quelconques qui ont raport à la justice, sont à la disposition du Roi qui pourvoit gratuitement. Il ne les accorde qu'à gens qui prouvent quelques services personnels, ou de famille ; & sur l'avis du Dezembargo-do-Passo qui est un Conseil qui a raport au Conseil privé en France. La Relation de Porto est composée de vingt Dezembargadors ; la qualité de Regidor est attachée à celle de Gouverneur ; dans celle de Goa & de Saint Salvador, il n'y a que dix Juges, dont toutes on observe pour la forme des jugemens la même

Greffiers.

Parlement de Porto, Goa & de Brezil.

regle & les mêmes loix. Il y a une compilation des Ordonnances de Portugal, elles sont très prudemment faites & fort étendues; dans les cas où il n'y a point de disposition particuliere, on suit le Droit Romain.

Appel des jugemens des Parlements.

Comme les jugemens rendus par le Parlement où relations sont en dernier ressort, on peut se pourvoir pardevers le Roi par voie de recours ou de révision, ce qui ne suspend pas l'execution des jugemens contre lesquels on se pourvoit jusqu'à ce qu'ils soient retractez par Decret de Sa Majesté donné par l'avis du Conseil appellé Dezembargo-do-Paco.

Chancellerie

Dans chaque Relation il y a un Dezembargador qui a le titre de Chancelier. Il tient les Sceaux & connoît des contraventions & generalement de toutes les affaires qui lui sont raportées. Chaque Province est divisée par Comarques qui répondent aux Baillages en France.

Distribution des Officiers dans le Roiaume.

Dans chaque Ville Capitale des Comarques il y a trois Officiers de justice graduez. Le premier se nomme Coregidor; il a inspection & autorité sur tous les Officiers de justice de l'étendue de la Comarque. Le second a le titre

de Prevedor, il eſt prépoſé pour avoir le ſoin qu'on adminiſtre dans les regles, les biens des orphelins & des pupilles ; que l'on execute les Teſtamens en ce qui concerne les legs pieux, & a ſoin des Domaines du Roi dans l'étendue de ſon diſtric. Le troiſiéme a le nom de Juis de Fora ; il décide les affaires ordinaires, & connoît de tout ce qui regarde le Goûvernement politique & la police. Ces trois Officiers ſont pourvûs par le Roi, après les informations faites de leurs vies & bonnes mœurs, & capacité par le Conſeil du Roi nommé Dezembargo-do-Paco : on ne les admet point s'ils ne ſont de famille, nobles ou vivans noblement.

Juges des Villes.

Dans les autres Villes moins conſiderables il n'y a qu'un Juge nommé pareillement par le Roi, homme gradué, & que l'on examine de la maniere qui vient d'être dite.

Juges des Bourgs & Villages.

Dans les Bourgs & Villages où il n'y a point de Seigneur particulier, il y a un Juge ordinaire que le peuple choiſit, & que le Coregidor de la Comarque confirme ; ſa fonction ne dure qu'un an. Quand la juſtice appartient à un particulier, il commet les Officiers neceſſaires pour l'adminiſtration en premiere

Instance, & dans le même lieu s'il est un peu considerable, sinon dans le Bourg le plus prochain. Il y a un Juge roial appellé Ouvidor qui reçoit l'appel du Juge du Seigneur ; en ce cas il y a trois degrès de jurisdiction : quand le premier Juge est roial, il n'y en a que deux ; car l'appel de quelque Juge roial que ce soit, va directement à la relation dans le ressort de laquelle il est.

Juges Seigneuriaux.

Il y a plusieurs Seigneurs à qui les Rois ont accordé le privilege de commettre dans leurs terres le Juge superieur nommé Ouvidor, & pour lors quoique Juge du Seigneur, l'appel de ses jugemens est porté directement à la relation.

Justice particuliere des Seigneurs.

Au surplus les Justices particulieres des Seigneurs en Portugal ne sont pas si communes qu'en France, & la plûpart ne sont accordées que pour un nombre certain de degrés dans la famille de celui à qui la Concession a été faite, ce qui s'entend toujours en ligne masculigne & directe, en sorte qu'une fille ou un frere herite d'une Terre, sans que la Justice passe à eux, si le Roi à qui elle retourne ne veut bien la leur rendre. Ce qu'il fait assez aisément, aussi bien que lorsque la Concession finit

en ligne directe : Mais toujours ſur l'expoſé & la juſtification des ſervices rendus, ou par les perſonnes à qui il l'accorde, ou par leur famille.

Il en eſt de même des Titres attachez par le Roi à certaines Terres, il n'y en a preſque point de perpetuels ; ils ſont communément pour une ou pluſieurs années : & le terme expiré en la ſucceſſion maſculine manquant, il faut un renouvellement de grace, ſans lequel la Terre demeure au proprietaire, & le Titre paſſe à celui que le Roi veut gratifier, en ſorte qu'il y a pluſieurs Marquis & Comtes qui en ont le Titre & les honneurs, & ne poſſedent rien dans les Terres dont ils portent le nom.

Titres des Terres.

Les Seigneurs des Terres ont tous l'honneur dans l'Egliſe du lieu ; & après eux le Juge roial nommé Ouvidor, a la premiere place.

Honneurs aux Seigneurs.

La chaſſe & la pêche ſont droits Seigneuriaux. Il eſt permis aux Seigneurs de faire ſur ces deux points telles défenſes qu'ils jugent à propos, & de faire punir les contrevenans.

Droit de chaſſe & de pêche.

Les Terres Seigneuriales ne ſe partagent point entre les heritiers, elles appartiennent entiérement à l'aîné mâle, & à défaut des mâles, à l'aînée des

Terres Seigneuriales ne ſont point partagées.

filles ; c'est pourquoi on les appelle Morgador de Morgado qui signifie l'aîné des enfans.

Officiers des Justices Seigneuriales non graduez.

Il n'est pas necessaire que les Officiers de Justices Seigneuriales soient graduez, & leur fonction dure aussi longtems qu'il plaît au Seigneur au nom duquel ils exercent la justice.

Officiers roiaux graduez.

Les Officiers des Justices Roiales doivent être graduez, ils n'exercent la même Charge que pendant trois ans, à la fin desquels le Roi envoie informer de la maniere dont ils se sont comportez.

Pensions ou recompenses aux Juges.

S'il y a des reproches contre eux bien verifiez, Sa Majesté leur fait faire leur procès par le Dezembargo-do-Paco, on les condamne toujours à reparer les torts dont ils sont convaincus, & ils sont declarez incapables de toutes autres Charges, outre les autres peines qu'on leur impose suivant la portée de leurs crimes. Ceux qu'on connoît s'être bien gouvernez sont élevez par degrés tous les trois ans à des places plus considerables, & parviennent successivement à la place de Dezembargador dans les Parlemens de Porto & de Lisbonne, dont quelquefois ils passent ensuite dans les differens Conseils du Roi.

Outre les Officiers établis dans les

Villes, Bourgs pour l'adminiſtration de la juſtice, il y a dans les mêmes lieux un Tribunal qu'on nomme Chambre, compoſée de trois perſonnes qui ont le Titre de Veceador, & d'un Procureur du peuple ; ils ſont choiſis par la Communauté, & changent tous les ans. Ils connoiſſent de tout ce qui regarde la ſubſiſtance du peuple, les ouvrages publics, les chemins, la police & generalement de tout ce qui a raport à l'interêt & au bien commun. Le Juge Roial nommé Oviedor preſide. Le Juge du Seigneur, s'il y en a un, n'y a point de place, & ni lui ni le Seigneur ne doivent prendre connoiſſance de ce qui s'y paſſe, ſous de très grandes peines établies par les Ordonnances du Roiaume. Chambre des Veceadores.

Outre les Juridictions ordinaires dont il a été parlé, il y a des Juges particuliers qui connoiſſent de certaines affaires qui leur ſont attribuées. Juges particuliers.

Il y a un Juge Civil & Criminel pour les affaires qui arrivent à la ſuite de la Cour & dans l'étendue de cinq lieues aux environs. Il y en a un pour les veuves & les orphelins, un autre pour les Hôpitaux, un autre pour les affaires qui concernent l'Egliſe, un pour le fait des chaſſes, & pluſieurs autres moins con- Juges Civils & Criminels

ſiderables qui ont des attributions ſingulieres.

Juges Conſervateurs des Nations Etrangeres.

Il y a des Juges conſervateurs de différentes Nations, comme de la France, l'Angleterre & la Hollande; chacune de ces Nations a le ſien particulier qui eſt nommé par le Roi à la recommandation des Couronnes. Il y a de plus un Conſervateur general pour les affaires des Etrangers dont la Nation n'a point de Conſervateur particulier: on ne peut traduire les Etrangers quand on a des affaires contre eux, que pardevant celui des Juges Conſervateurs qui en doit connoître; parce qu'il eſt cenſé ſeul inſtruit des Privileges de l'Etranger, contre qui on plaide. L'Appel de tous ces differens Juges ſe porte au Parlement.

DES CONSEILS DU PORTUGAL.

Conſeils d'Etat.

IL y a en Portugal differens Conſeils. Le premier eſt le Conſeil d'Etat: Il ſe tient devant le Roi quand il veut y aſſiſter, ce qui arrive rarement. En ſon abſence

absence il s'assemble au Palais dans un lieu destiné pour cela, où le fauteuil de S. M. est au bout de la table. Quand le Roi est présent, les affaires sont decidées sur le champ; quand il n'y est pas, chacun donne son avis, le Secretaire d'Etat le porte au Roi qui se détermine comme il juge à propos. Le jugement est intitulé d'Arrêt du Roi, & signé Rei au dessous. Le Secretaire d'Etat met de sa main sans signer, que lui, tel l'a écrit. Ce Conseil connoît de toutes les affaires étrangeres & matieres politiques. Il propose au Roi, des sujets pour les emplois étrangers, pour les places qui vaquent dans les autres Conseils, pour les Archevêchez & Evêchez, & pour les places de Regidor, ou premier President du Parlement de Lisbonne. Il en propose trois, du nombre desquels le Roi en prend un; quand il veut, il en use autrement, & en choisit un qui n'est point du nombre des proposez. Ce Conseil ne s'assemble que lorsqu'il est convoqué par le Secretaire d'Etat, pour vaquer aux affaires qui se presentent. Il n'y a point de President. Le Chancellier du Roiaume n'y préside point, & n'entre pas même dans les Conseils. Ceux qui composent celui-ci ont l'a-

vantage de tenir la premiere place dans les autres où ils se trouvent, & dans toutes les Assemblées qui se tiennent pour les affaires. Ce Conseil prétend avoir la tutelle des Rois pendant leur minorité. Ce privilege n'est pas établi incontestablement, il le fut à la verité pendant la minorité du Roi Dom Sebastien, & depuis pendant celle du Roi Alphonse, & regna conjointement avec la Reine sa mere; (non pas comme la Tutelle lui appartenant de plein droit, mais en vertu d'une Commission expresse) Le nombre des Conseillers d'Etat n'est pas fixé, il dépend du Roi qu'il y en ait plus ou moins. Presentement ils sont six, sçavoir le Cardinal de Souza, le Duc de Cadaval, le Marquis d'Arouchez frere du Cardinal de Souza, le Marquis d'Alegrette, le Comte de Reiceira & le Comte d'Alvor. Dans le lieu où se tient le Conseil d'Etat, est une table longue, au bout de laquelle est le fauteuil du Roi; des deux côtez sont des bancs à dos couverts de cuir, sur lesquels les Conseillers d'Etat sont assis suivant l'ordre de leur titre; le Cardinal avant le Duc, le Duc avant le Marquis, le Marquis avant le Comte. Au bout d'embas le

Secretaire d'Etat eſt aſſis ſur un ſiege ployant, c'eſt lui qui propoſe toutes les affaires ; mais il ne donne point ſon avis. Cette Charge eſt importante par ſes fonctions, celui qui en eſt revêtu reçoit toutes les dépêches du dedans & dehors le Roiaume qui regardent les affaires du Roi. Il les porte à ſa Majeſté, & prend d'elle ordre pour y faire les réponſes qui ne ſont ſignées que de lui. Il eſt de toutes les Commiſſions, il reçoit directement, ou on lui renvoie toutes les demandes qui ſe font au Roi; cependant juſque-ici il ne s'eſt point trouvé de Fidalques qui voulût faire cette fonction, la place qu'ils tiennent au Conſeil leur paroiſſant au deſſous d'eux par la maniere de ſa ſéance, laquelle ne conduit point à devenir Conſeiller d'Etat. Les Conſeillers ne veulent point faire la premiere viſite aux Ambaſſadeurs, qui de leur part ont ordre de ne la leur point rendre ; ainſi ils ne ſe peuvent voir qu'en lieu tiers. Le Conſeil de guerre eſt dans l'ordre de dignité, le deuxiéme du Roiaume. Le nombre de ceux qui le compoſent dépend du Roi. Il ſe tient dans le Palais ; il n'a point de Preſident, il connoît de tout ce qui regarde le fait

Conſeil de guerre.

de la guerre , & juge les actions des Officiers & des soldats qui meritent punition : Il donne son avis sur les affaires qui se présentent. Le Secretaire particulier de ce Conseil qui a le Titre de Secretaire de la guerre , le redige & le remet au Secretaire d'Etat qui en rend compte au Conseil d'Etat qui l'approuve ou le contredit ; le tout est ensuite porté au Roi qui décide ce qui lui plait. Ce Conseil propose à Sa Majesté trois sujets pour chaque Gouvernement & poste de guerre du dedans du Roiaume & des Isles du Madere & de Tercere, quand ils viennent à vaquer. Le Roi en prend un des trois, ou en dispose autrement. Toutes Lettres Patentes & Commissions concernant les affaires de la guerre s'expedient par le Secretaire de ce Conseil. En tems de guerre le Roi y envoie proposer ce qui se présente à déterminer , suivant l'occasion on fait venir devant lui ceux qui le composent pour faire déliberer en sa présence. Ceux qui croient avoir merité quelques récompenses par le fait de la guerre, donnent leur Requête au Conseil pour la demander. Ils joignent les pieces pour établir la verité des faits qu'ils alleguent, surquoi il donne son avis à Sa Majesté,

qui ordinairement s'y conforme. Les Conſeillers de guerre ont le privilege de ne point être jugez en matiere criminelle que par un certain nombre de Juges du Parlement. Ils évoquent à tels Bureaux du Parlement qu'ils jugent à propos leurs affaires civiles ; les troupes ou corps de garde devant leſquelles ils paſſent, doivent prendre les armes : en quelque lieu qu'ils ſe trouvent où il y a des troupes, hors la Ville de Liſbonne, on leur donne un Corps de Garde. Ce Conſeil eſt preſentement composé de cinq perſonnes, qui ſont le Marquis d'Afruevas, le Marquis de Niza, le Comte d'Atalaya pere, le Comte de S. Vincent & le Comte d'Aſgalveas. Enſuite eſt le Conſeil des trois Etats composé de ſept perſonnes, dont deux ſont nommez par le Clergé, deux par la Nobleſſe, deux par le Tiers Etat, & un par le Roi. Le Clergé nomme deux Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe deux perſonnes qualifiées, & le Tiers Etat eſt obligé de nommer deux Gentilshommes. Autrefois ils nommoient deux Bourgeois; mais ce mélange aiant fait peine aux gens de qualité qui compoſent le Conſeil, ils ont obtenu du Roi d'obliger le Tiers-Etat à préſenter deux Gentilshommes.

Conſeil des trois Etats.

La nomination des ſujets pour remplir ces places ſe fait à la tenue des Etats appellée Cortes, & leur Commiſſion ſubſiſte juſqu'à la tenue des autres Etats, dont la convocation plus ou moins dépend uniquement du Roi. Quand dans l'intervalle d'une Aſſemblée d'Etat à l'autre un des deputez meurt, le Roi pourvoit à ſa place par *interim* ſeulement.

A la direction des fonds pour la guerre.

Ce Conſeil a la direction des fonds deſtinez par le Roi pour le fait de la guerre ; il donne les ordres & les contraintes neceſſaires pour faire remettre aux Treſoriers les deniers qui doivent être apportez des Provinces. Il a le détail de la diſtribution de ces fonds, ſuivant la diſtribution generale que le Roi en a fait auparavant. Les Ordonnances qu'il donne doivent être autoriſées par un décret du Roi, qui ſe met enſuite de chaque Ordonnance. Ce Conſeil a la Surintendance des Haras du Roiaume. Il propoſe à Sa Majeſté trois ſujets en cas de vacances à toutes les Charges qui ont raport au maniment & à la dépenſe des deniers de la guerre : Il ſe tient tous les jours dans le Palais Roial. Ceux qui le compoſent pour l'Egliſe, ſont Laurenzo Pires de Carvalho &

Antoine Pereyra da Silva. Pour la Noblesse, le Comte de Auveres, & Aires, Disouza de Castro. Pour le Tiers-Etat, le Comte de Villers Mayor & le Comte de Baram : la place qu'il appartient au Roi de remplir, est vaquante depuis longtems, n'aiant pas jugé à propos d'y pourvoir. Il y a un Secretaire particulier de ce Conseil. Les Titrés ont séance en ce Conseil avant tous les autres, même avant les Ecclesiastiques.

Conseil du Dezembargador-di-Passo.

Le Conseil du Dezembargor-di-Passo a beaucoup de raport au Conseil privé du Roi en France ; il est établi pour regler la Jurisdiction des Juges en cas de contestation. Il connoît des demandes & revisions lorsqu'on se pourvoit contre les Jugemens rendus dans les Tribunaux. Il reçoit les plaintes qui se font contre les Juges au sujet des contraventions par eux commises contre les Ordonnances. Il vérifie les nouveaux Reglemens que le Roi juge à propos de faire. Il décide sur les Tutelles de tout le Roiaume lorsqu'elles sont contestées; il propose des sujets au Roi pour toutes les Places de judicature lorsqu'elles vaquent, même pour celles des Conseillers au Parlement de Lisbonne & de Porto, & pour toutes les Charges de Villes

& Communautés, hors dans les Terres des Seigneurs particuliers à qui il appartient d'y pourvoir. Il nomme des Commissaires pour informer de la conduite qu'a tenu chaque Juge pendant les trois années que sa fonction a duré dans un lieu. Cette information doit être composée du moins de soixante témoins, & sur la vûe d'icelle il declare qu'il a bien ou mal administré : si la decision est favorable au Juge, on lui donne un emploi dans un autre lieu pour autres trois années ; s'il est jugé coupable, on l'exclut de toutes fonctions : il a néanmoins la liberté de demander à se justifier, auquel cas le Conseil renvoie l'affaire au Parlement, dont le jugement lui est ensuite raporté. Par la fonction des Charges de judicature on est élevé par degrés de trois en trois ans à celles qui sont plus considerables, en cas qu'on s'en acquite bien & toujours en differens lieux. L'on n'en choisit pour les places du Parlement de Lisbonne, qu'après avoir passé par quatre degrés differens. Le fils aîné du Dezembargador de Passo est admis à être Conseiller au Parlement de Porto, sans avoir passé par aucun degré, & les cadets ne sont tenus que d'un degré. Les plus anciens des

Dezembargadors de Paſſo eſt preſque toujours nommé par le Roi, Chancelier du Roiaume, & ne quitte point pour cela ſa place. Le nombre des Conſeillers ou Dezembargadors de Paſſo dépend du Roi. Ils ſont à preſent ſix. Jean-de-Rones, Deleculado Chancelier, Diego-marcham-Tenudo-Bras, Ribeiro de Fonceca, Diego-di-Caroatho, Cergueyra, Manuel Lopés de Oliveyra, Miguel d'Alſiva-Pereyra. Le Vendredi Saint, le Roi fait appeller le Conſeil pour déliberer ſur les graces que les gens prévenus de crimes lui demandent. Il y a une place de Preſident de ce Conſeil, elle eſt toujours remplie par un hommes d'épée des plus qualifiés, préſentement elle eſt vacante. Celle-là comme toutes les autres places de Preſidens ou Conſeillers ſoit dans les Conſeils, ſoit dans les Parlemens, n'eſt accordée que pour trois ans; mais il eſt ordinaire de continuer dans les mêmes fonctions ceux qui y ont été une fois admis, s'il n'y a des raiſons importantes pour faire le contraire. Il y a quatre Secretaires pour les expeditions: chacun d'eux eſt chargé d'une nature d'affaires particulieres. Ce Conſeil ſe tient dans le Palais; le Preſident eſt aſſis au bout d'une table dans

un fauteuil, & les Conſeillers ſur des bancs des deux côtez.

Conſeil de Fazenda.

Le Conſeil de Fazenda eſt établi pour la direction des Finances ; il fait les baux des Domaines & autres revenus du Roi. Il fait apporter les deniers des Provinces, & decerne pour cela des contraintes, fait la diſtribution des fonds deſtinez par le Roi à differentes dépenſes de l'Etat, & ordonne des paiemens. Il juge ſouverainement des Appellations interjettées du Juge d'India & Minba, qui connoît en premiere inſtance toutes les affaires qui concernent la Marine, comme priſe de bâtimens, fret de vaiſſeaux, paiemens de Matelots & autres de même nature. Il y a deux Preſidens de ce Conſeil, dont le Titre eſt de Readores da Fazenda, ils ſont égaux en dignité, chacun préſide ſix jours, & ils ne ſe trouvent jamais enſemble. L'un eſt le Marquis d'Alegrette, & l'autre le Comte de Caſaquere, tous deux d'épée. Les Conſeillers ſont gens de robe, il y a en ſix. Les Greffiers qui ſont quatre, ont le Titre d'écrivains de Fazenda.

Conſeil de Meza de Conſcientia.

Le Conſeil appellé Meza de Conſcientia, connoît de tout ce qui regarde les trois Ordres de Chevalerie établis en

Portugal, qui ſont l'ordre de Chriſt, celui d'Anis & celui de Saint-Jâques. Il prend ſoin des Commanderies pendant la vaçance, fait les preuves de ceux qui ſe preſentent pour être admis Chevaliers, reçoit en matiere criminelle l'Appel du Juge établi pour connoître en premiere Inſtance des affaires des Chevaliers, a inſpection ſur les Univerſités, propoſe au Roi des ſujets pour les Benefices des trois Ordres, ſoit qu'ils vaquent dans le Roiaume ou dans les Colonies; & pour la place de Recteur de l'Univerſité de Coimbre qui eſt la premiere de Portugal, ce Conſeil ſe tient dans le Palais: Il eſt compoſé d'un Preſident homme d'épée, & de ſix Conſeillers gens de robe. Il y a trois Secretaires pour les expeditions qui ſervent chacun leurs jours ſucceſſivement.

Le Conſeil Veſtra-Marina eſt établi pour faire les mêmes fonctions à l'égard des Colonies des dependances de Portugal & pour connoître des mêmes affaires que le Dezembargo-do-Paſſo pour le dedans du Roiaume. Il propoſe au Roi des ſujets pour les Archevêchez & Evêchez de ces Colonies pour tous les Gouverneurs hors la Viceroiauté des Indes & le Gouvernement de

Conſeil de VeſtraMarina.

la Baye de tous les Saints, & pour tous les emplois generalement quelconques, hors ceux de Judicature, dont la préſentation eſt réſervée au Dezembargo-do-Paſſo, comme il a été dit. Ce Conſeil a la Direction des fortifications, munitions, paiemens des Officiers & troupes des Colonies : Il a auſſi les baux des revenus que le Roi en tire, & ordonne de la diſtribution des deniers juſqu'à concurrence de ce qui eſt neceſſaire pour l'acquit des Charges ſur les lieux, le ſurplus s'apporte par ſes Ordres au Treſor Roial. Ceux qui ont des graces à demander pour récompenſe des ſervices rendus, de quelque nature que ce ſoit dans les Colonies, doivent preſenter leurs Requêtes à ce Conſeil qui donne ſon avis, ſur lequel le Roi ſe détermine comme il juge à propos. Ce même Conſeil propoſe des Capitaines pour les vaiſſeaux qui vont aux Indes. Il y a dans le Conſeil un Préſident qui eſt le Comte d'Alvor, & ſix Conſeillers, trois d'épée & trois de robe : il ſe tient au Palais, il y a un Secretaire.

Camera ou Senado.

La Camera ou Senado eſt du nombre des Conſeils du Roi ſans avoir le Titre, c'eſt pour Liſbonne ce que l'Hôtel-de-Ville eſt pour Paris ; mais avec

une plus grande étendue de pouvoir & Juridiction, elle y a la police dans toute la Ville & prend ſoin du nétoiement des ruës, la reparation des chemins & du pavé, la voirie, le prix des vivres & pour faire venir toutes les proviſions neceſſaires des lieux d'où on les peut tirer. Elle a Juridiction pour connoître des conteſtations qui ſurviennent à l'occaſion des choſes ci-deſſus, & les juge definitivement & ſans appel. Cette Chambre eſt compoſée d'un Preſident homme d'épée & ſix hommes de robe que le Roi pourvoit. Il ſe joint à ces ſept Officiers, quatre Marchands ou gens de métier qui ont ſéance & voix deliberative avec eux. Tous les ans vingt quatre Bourgeois ou artiſans qui compoſent le Corps de Ville, en éliſent vingt-quatre autres pour leur ſucceder. Entre les vingt-quatre il y en a quatre qui ont place dans la Chambre, les vingt autres tiennent entre-eux des Aſſemblées particulieres, & ils deliberent ſur les choſes qu'ils jugent neceſſaires pour le bien de la Ville, & après cela ils font leurs demandes au ſort qui determine ce qu'il juge à propos. Un de ces vingt eſt élû pour Preſident, les autres ont la qualité de Juges, comme ceux qui compoſent

le Corps de-Ville, jouiſſent pendant & depuis le tems de leurs fonctions de pluſieurs privileges & briguent fort pour y être admis. Des émolumens, il n'y en a point, il y a un Maître des œuvres, un Inſpecteur des bâtimens & des autres Officiers inferieurs qu'on peut regarder comme les Voiers en France, qui tous executent les ordres de la Chambre du Senat. Toutes les Aſſemblées ſe font à l'Hôtel-de-Ville trois jours de la ſemaine, ſoit pour juger, ſoit pour déliberer ſur les affaires du public. Il y a dans les autres Villes du Portugal une ſemblable Juridiction appellée auſſi Camera, de plus ou de moins d'Officiers ſuivant l'importance du lieu. Le Corps de Ville de Liſbonne a le privilege de pouvoir propoſer au Roi des ſujets pour remplir les places de Juges du crime de la Ville & Banlieue. Ce ſont comme le Lieutenant Criminel en France. Ils ſont quatre diſtribuez dans chaque quartier different. Il propoſe trois perſonnes pour chaque place : Le Roi choiſit qui il veut des trois; la Maiſon de Ville peut avoir quatre-vingt mille livres de rente, qui proviennent des fonds qu'elle a des loiers qu'elle tire des places dans les Marchez, elle

doit ſur cela entretenir le pavé & tous les ouvrages publics; pour le nétoiement des rues on leve ſur les maiſons une ſomme fort modique.

Jonto de Commercio eſt un Conſeil qui ſe tient au Palais, compoſé d'un Preſident, de deux Conſeillers d'épée, d'un homme de robe, de deux Bourgeois qui ont été dans le Negoce, & d'un Procureur de Roi lettré, gradué; il a la direction de la conſtruction & de l'ornement des vaiſſeaux du Roi deſtinez pour convoier les flottes marchandes qui vont au Brezil: Il propoſe au Roi les Capitaines & Lieutenans de ces vaiſſeaux, & nomme de lui même tous les Officiers ſubalternes; il a le ſoin d'un Regiment de huit cens hommes entretenus pour ſervir ſur les vaiſſeaux, il propoſe les Capitaines pour les Regimens, & les Capitaines choiſiſſent les autres Officiers; il a l'adminiſtration de tout ce qui vient du Brezil pour le compte du Roi, qui ſeul fait le commerce du bois de Brezil propre pour la teinture, dont il tire environ 500000 l. par an. Il donne les Ordonnances pour le paiement des dépenſes qui regardent ſon departement: il en fait faire des fonds entre les mains d'un Tréſorier

Jonto de Commercio.

particulier, les deniers se prennent sur le fret des marchandises que les vaisseaux du Roi portent ou raportent du Brezil. Cette Jonto connoît & juge sans appel des affaires civiles & criminelles qui naissent à l'occasion de ce qui est de sa competence.

Jonto de Tabaco.

Jonto de Tabaco est un autre Conseil composé d'un President d'épée, de quatre Conseillers de robe, & de deux Bourgeois qui ont quitté le négoce. Il se tient dans la maison où est le Bureau du tabac, & s'assemble deux fois la semaine : Il connoît de tout ce qui regarde le débit du tabac dans tout le Roiaume où le Roi seul en peut vendre, & des fraudes & contraventions qui se commettent sur ce sujet. Il y a dans le Roiaume quatre Surintendans du tabac gens de robe, pouvûs par le Roi sur la nomination du Jonto, pour veiller à ce qui regarde cette marchandise, & juger les faits qui viennent à leur connoissance; l'Appel de leurs jugemens & de tous ceux rendus sur cette matiere par quelques Juges que ce soit, est porté & jugé définitivement pardevant les Juges de la Junto ; le Duc de Cadaval en est President : cette place est fort importante par l'autorité qu'on y a attaché,

& elle peut être aussi fort utile.

Toutes les Requêtes qui se presentent au Conseil sont adressées au Roi, excepté celles qu'on presente à celui appellé Camero ou Senado qu'on adresse à leurs Seigneurs : elles sont mises entre les mains du Secretaire à chaque Conseil qui en rend compte à l'Assemblée, qui après son raport & la lecture des pieces qu'elle juge necessaires, délibere & donne son avis ou son jugement selon la nature de l'affaire.

Requêtes à qui addressées.

On souhaite fort d'avoir place dans ce Conseil, étant interessé. Les Conseillers d'Etat & ceux de guerre n'ont point d'apointemens. Les autres en ont de si modiques, que les plus forts ne passent pas mille écus pour ceux qui président, & mille livres pour les Conseillers. D'avoir été Viceroi des Indes ou Ambassadeur pendant trois ans, conduit toujours à être Conseiller d'Etat sans avoir passé par d'autres Conseils. Ceux qui n'ont point eu ces emplois n'y viennent qu'en s'élevant par degré de Conseil à Conseil.

Appointemens des Conseillers d'Etat, ce qui conduit à cette dignité.

Outre tous les Conseils reglez dont il vient d'être parlé, le Roi de Portugal en tient un particulier tous les soirs, composé de cinq ou six personnes

Conseil particulier du Roi de Portugal.

qui n'ont point de Titre particulier ; mais qui lui ſont plus agréables que d'autres, avec leſquels il conſulte & détermine la plûpart des affaires. Son Confeſſeur Jeſuite eſt toujours du nombre, & il lui demande ſon avis le premier. Le Secretaire d'Etat y aſſiſte, à qui Sa Majeſté donne les ordres pour l'execution des choſes qu'elle détermine, & le Secretaire des Merces qui eſt un Officier conſiderable prépoſé pour expedier les Lettres & Actes neceſſaires pour les graces que le Roi accorde, de quelque nature qu'elles ſoient.

ARBRES FRUITIERS,

ET AUTRES,

A LISBONNE.

Orangers. IL ſe trouve à Liſbonne des Orangers qui ſont audelà de tout ce qu'on peut s'imaginer de plus beau. Ce ſont des arbres de 6. 7. à 8 piés, d'une tige droite, unie & liſſée, ſans nœuds ni fiſtules, gros comme la cuiſſe, & plantez dans une terre graſſe qui ſe coupe comme du beure, qu'on peut enlever en mote de deux à trois pieds de diametre, &

qui étant bien embalez du pied, & cordez dans la tige, & dans les branches qu'on doit laisser d'une longueur suffisante, peuvent se conserver trois à quatre mois en chemin, & porter avec eux une mere nourrice à laquelle il ne faut que donner de tems en tems les alimens, afin qu'elle même les sustente.

Quoique les arbres aient plus de 50 ou 60 ans, on en peut garantir la reprise, comme encore bien qu'il faille un chariot avec quelques bœufs pour en enlever ainsi un seul au bord de la Mer, on peut les y rendre & embarquer même dans le vaisseau pour . . . 25. l.

Assurance, . .	5.
Fret avec un peu de credit. . . .	10.
Total. . . .	40. l.

Ainsi les arbres ne reviendroient au Havre ou à Saint-Malo qu'à quatre pistoles, le reste jusqu'à Paris ne seroit pas grand chose, & par ce moien on auroit presque pour rien les plus beaux arbres de l'Europe, qui auroient refait une tête admirable en deux ou trois ans, sous laquelle même on pouroit être à l'ombre, repoussant ainsi dès la premiere

année des jets de six à sept pieds de haut; on ne doit les faire porter de Lisbonne qu'en Février, Mars ou Avril.

Grenadiers. Après les Orangers premiers en ordre d'excellence pour les arbres fruitiers, un Grenadier qui se trouve dans quelques quintes ou maisons de campagne, il a l'écorce de son fruit violette & le grain fort gros, mais non pas du tout si rouge que la grande espece qui est assurément un très beau fruit & facile à cultiver.

Muscatels de Jesu. Les Portugais n'ont rien de considerable que leurs Muscatels de Jesu; on peut les margoter dans des paniers, & ainsi on les peut transporter avec leurs fruits.

Abricots. Il y a seulement de deux ou trois sortes d'Abricots hatifs qu'ils appellent fruta nova, qui charment les sens dans la nouveauté par leur couleur & leur beauté, quelques-uns étant même licez comme brugnons.

Glan de liege. Il y a aussi une espece de Glan qui se mange comme des chataignes & qui vient sur des lieges.

Alfarobera. Il y a à Belem le Carobé des Latins que les Portugais appellent Alfarobera; c'est un très bel arbre vert qui porte un fruit comme des Faseoles.

L'Arboutier est ici Madronhera dont le fruit est semblable à des fraises, aussi beau mais insipide.

Pour des arbres à fleurs le plus beau de tous est venu de Rios-da-Cuarna aux Indes, & se nomme ici Crista de Gallo, ou Creste de Coq, il pointe de la même vigueur que la Saule, la Saule a la feuille un peu plus large, & de chacune il sort un feston de fleurs comme celles du genet d'Espagne, de la plus belle couleur de feu du monde : si bien que quand cet arbre est en fleur, il paroit être tout en feu. On n'a jamais rien vû de si beau; mais cet arbre doit être fort tendre à la gelée, & se dépouille l'hiver. L'arbre de Corail n'a pas la fleur si vive, mais aussi l'arbre est plus beau en son bois & en ses feuilles. Crista de Gallo. Arbre de Corail.

L'Ayeroro est un arbre à fleur qui a ses beautés particulieres ; car il est toujours vert, d'un très beau feuillage & belle couleur : l'arbre bien fait a la fleur blanche par petites grapes, à peu près de la figure de nôtre Mai & d'une très belle odeur. Ayeroro.

L'arbre de Paraizo quitte ses feuilles aussi-bien que celui de Silomorra. Le premier a les feuilles de saule, mais plus blanches, la fleur comme un petit Arbres de Paraizo & Silomorra.

cloud de gerofle jaunâtre & de très bonne odeur, l'autre a les feuilles du frêne, la fleur comme le Lilas, & de bonne odeur aussi.

Laurier d'Amerique. Pour le Laurier d'Amerique ou d'Espagne il est toujours vert comme les autres, mais la feuille plus large & plus pâle.

Arocro. Le Lentisque est ici fort commun, & s'y appelle Aroero, il y a aussi plusieurs grands chênes verds, & lieges.

Chênes-verds.

Dans le jardin du Roi de cette Ville qui fut autrefois d'un particulier, on voit l'arbre Draco à Lusy qui est aussi commun à l'Isle de Madere.

Draco.

ARBUSTES.

Jasmin verd. Le plus beau qui soit ici & le plus facile à avoir, est une espece de Jasmin toujours verd, à feuilles de lierre : Il a la fleur petite & blanche & d'agréable odeur ; on dit qu'il est venu du Paraiba, & à cause de sa feuille on l'appele Foltua-d'Era. On peut mettre au second rang les Caracolas pour être une espece d'Aricots perpetuels à fleur violete & blanche & d'agréable odeur, en forme de limaçon, ils se taillent comme la vigne.

Caracola.

Vient ensuite une espece de petit Lierre dit le Galam, dont la feuille est piquante, dure au froid, la fleur de plusieurs belles couleurs en forme de notre Mai par grapes, & d'une si suave odeur qu'il embaume présentement tous les champs, & surtout il vient dans les pierres & dans les vieilles murailles : on en tire de l'eau qui donne de très bon goût à la limonade, quelques curieux en font aussi de la fleur de Caracola. LeGalam.

La Cassie d'Egypte est ici très commune, aussibien que la fleur de la passion, mais on ne doit songer ni à l'un ni à l'autre pour les difficultés de la culture à Paris. DitSpongia

Mais les petits chênes-verds dit Carasco pouroient faire des resines pour l'hiver, & cacher quelque défectuositez de nos jardins. Petits chênes-verds.

On trouve aussi dans les montagnes de Cintrea & de Larabida quantitez de petits Genets & autres Arbrisseaux verds & à fleurs, & entre autres il y a un petit Genet à feuilles de treffles & à fleur de jasmin jaune & d'odeur. Petits genets.

On y trouve des Genets à fleurs blanches. Genet blanc.

Il y a aussi un Chevre-feuilles cu- Chevre-feuille.

rieux à cauſe de l'abondance de ſes fleurs.

Camarinhera. Le Camarinhera de Cluſius qui porte un petit fruit comme nos groſeilles perlées, eſt le Kermes où on va cueillir le vermillon.

Roſe blanche. Enfin on voit à Liſbonne la Roſe qui de blanche au matin devient rouge le ſoir ; & qu'on aſſure être au jardin du Roi.

FLEURS.

La fleur la plus rare qui ſoit ici, & que quelques-uns eſtiment la plus belle de l'Europe, y eſt venue du Cap de Bonne-Eſperance, & s'appelle la fleur de M. l'Archevêque ; parce qu'il en a eu le premier. Il n'y a encore qu'un Gentilhomme & un Prêtre qui en aient quelque quantité. Tous les oignons ſont venus d'eux ou en ont été derobez. Le Gentilhomme en eſt plus jaloux que de ſa femme, le Prêtre en pouroit troquer un oignon ou deux pour d'autres fleurs. C'eſt une fleur qui ſort de terre avant ſes feuilles, & qui ſur un jet d'un petit jonc d'un pied porte huit à neuf fleurs dans un bouquet de la figure de nos Martagons, les feuilles plus ètroites & moins recoquillées, mais picotées d'or

Fleur de M. l'Archevêque.

ſur un fond incarnat, ce qui fait un très bel effet au ſoleil, avec pluſieurs longues étamines au milieu : la culture eſt difficile & ſujette.

Mais il y en a une autre de la même eſpece, dite Belladona, dont on a aiſément les fleurs ; elles ſont comme celles de nos lys, d'une couleur de chair pâle, & de peu d'odeur. Belladona.

D'ailleurs toutes les fleurs de la campagne ſont innombrables le long de la mer & dans les rochers. Il y a plus de 50 eſpeces de Satyrions ou Orchis : chaque montagne, & ſorte de terre a ſon eſpece. Satyrion. Sur le ſoummet de L arabida, où il faut ſauter de rocher en rocher dans les entre-deux que les pluies n'ont pû laver de toutes leurs terres, on trouve en tout tems des fleurs, & ſur tout une eſpece de Satyrion panaché & très-beau.

Dans les ſables humides au bas de cette montagne on trouve le Satyrion qui repréſente le cœur de l'homme ſi bien fait & d'une ſi belle couleur de ſang, que toutes les fleurs enſemble ne font pas un plus bel effet.

Dans le courant des petits ruiſſeaux on trouve un autre Satyrion très haut, dont l'oignon ou teſticule eſt fait en pate de taupe.

Il y a celui de l'homme, de la femme, des perroquets & autres oiseaux, des mouches & autres insectes; mais celui qui excelle en sa representation est le Satyrion qui porte la figure d'une abeille si naïvement dépeinte, qu'il n'y a point d'homme qui n'en soit surpris, si on met une de ces fleurs sur sa main, & qu'il ne la chassât avec précipitation.

Narcisse Marin.

Le Long de la mer on trouve le beau Narcisse marin qui ne perd point ses feuilles, a fleurs grandes & blanches comme celles de lys, il y en a six ou sept en chaque tige, de bonne odeur, & une petite raie verte sur le dos de chaque feuille.

Narcisse blanc, Jonquilles.

Le Narcisse tout blanc, & les Jacintes de Perou de plusieurs couleurs, bordent tous les ruisseaux. A Elvas les Jonquilles sont simples, jaunes & quelques-unes blanches.

Jacinthes, Tulipes & autres.

Luconium burborum.

Dans l'Arbois il y a aussi une infinité de Jacinthes violettes blanches, comme à la campagne, des petites Tulipes, Anemones & Renoncules dans les sables; de Luconium bulborum Elusii, on trouve de très jolies petites fleurs blanches & d'odeur. Il y en a d'automne & du printems. On trouve aussi dans les sables de l'autre côté du Tage, une petite Jacinthe

dite ici Donzella, d'odeur fort douce & agréable, comme l'Orintogalum Arabicum, dit ici Othos dondurimha : c'est une fleur comme une Anemone simple, blanche & d'odeur avec un petit bouton noir au milieu. Donzella. Orintogalum arabicum.

Dans les bleds on trouve pareillement plusieurs Jacinthes violettes & blanches de bonne odeur, des Anemones jaunes & blanches & des Iris bulbeux, jeunes fleurs particulieres au Portugal. Autres Jacinthes.

Dans toutes les friches on trouve de ces mêmes Iris bulbeux jaunes, d'autres violets jaunes & blancs, d'autres bleus & blancs à feuilles larges : tous les rochers sont couverts d'Iris de toute couleur, on en trouve entre autres un de grande espece blanc & musqué qui rempe sur les rochers & dans les marécages, il y en a plusieurs de differentes couleurs. Iris bulbeux.

Mais surtout en des endroits la terre est couverte de ce petit Iris bulbeux, de Sisirinchium violet & blanc. Sisirinchiū.

A l'égard des fleurs des jardins il y a ici abondance de Narcisses de Constantinople seulement. Narcisse de Constantinople.

P L A N T E S.

Je mettrai au nombre des plantes la

Cannes de sucre. Canne de sucre & le Bananior qui viennent fort bien ici, mais ce dernier n'y aporte point de fruit.

Canna Ind. Clusii. La Canne des Indes dont parle Clusius est aussi fort commune ici, & s'y appelle Papagaio qui est le nom que l'on donne aux perroquets : elle produit au haut de sa tige trois ou quatre fleurs déchiquetées, d'incarnat & jaunes, qui ont été trouvées très-belles en France.

Astragalas. Je mettrai encore au rang des plantes l'Astragalas boeticus que les Portugais appellent Alfabeta, qui est une espece de pois perpetuels qui fleurissent blancs par grands festons & portent des pois bons à manger & fort tendres, comme

Asperges. aussi les Asperges sauvages de deux ou trois especes, bonnes à manger quand elles sont tendres, & puis après servent de très-bonnes haies par leurs piquans.

Chamelontroides. La Chamelontroides est appellée ainsi à cause de la variation de ses couleurs au soleil, elle est perpetuelle, a ses feuilles comme des flâmes petites & étroites, si chargées toujours d'une glû froide & naturelle, que toutes les mouches s'y prennent ; elle s'éleve en piramides, & enfin aboutit en un chandelier qui pousse une fleur jaune à chaque bout de ses branches.

On trouve une eſpece de chardon à pomme d'or. Chardon.

De huit ou dix bryeres de toutes couleurs, & ſurtout une petite de couleur de feu décrite par Cluſius. Bryeres.

Des fougeres, des ſtecas & des cithes, une infinité, & entre autres le Laudaniſerens, avec cinq feuilles blanches en chaque fleur, & une larme de ſang au milieu. Fougeres, ſtecas, cithes, laudaniſerens.

Les Roches ſont pareillement pleines d'une eſpece de petites jarus fort particulieres, & qui ont cela de propre qu'elles chaſſent les fourmis : C'eſt pourquoi les Jardiniers en frottent leurs greffes. Jarus, ou Arum.

Enfin toutes les campagnes ſont pleines de differentes herbes de la Saint Jean, de faſeolés & de lapcas. Faſeolés.

On pourroit mettre au rang des arbuſtes une eſpece de grandes guimauves, qui ont de très-belles racines. Guimauves.

LEGUMES ET HERBES

DES JARDINS POTAGERS.

Ils ont ici une eſpece de pois quarrez dits Graons, de fort bon goût & fort ſains : on en fait des bouillons aux malades. Graons.

Haricots. Des haricots d'une petite espece, aussi assez bons avec une tache noire.

Choux. Des choux pommez fort petits, blancs & très bons, dits Covas Marejanes.

Citrouilles. Des citrouilles dites ababras, longues & blanches, excellentes pour le goût & pour la santé.

Beringelles, ou Mayennes. Des Beringelles qui est un fruit gros comme un œuf d'oie, d'un goût très particulier, & assez agréable, on les mange à la sausse d'artichaux ou frites.

Oignons. Et enfin on trouve dans les potagers des Oignons blancs d'une grosseur prodigieuse, très doux à manger & bons à mettre en salade étant rotis dans la braise.

Fin du V. Volume.





TABLE DES MATIERES

Contenues dans le V. Volume.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Z

FIN.

De l'Imprimerie de la Veuve DELAULNE.







